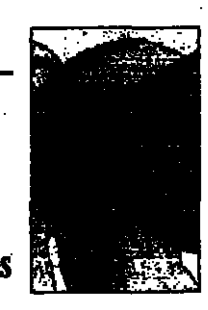
LE MONDE EMPLOI



■ Toujours plus de flexibilité
■ 8 pages d'annonces classées

Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16195 – 7 F — MERCREDI 19 FÉVRIER 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le succès des pétitions contre le projet Debré rallie la gauche à la manifestation du 22 février

Les cinéastes et les artistes sont soucieux d'éviter toute récupération partisane

LES SIGNATAIRES des dizaines d'appels à la désobéissance contre les lois sur l'immigration devraient se retrouver, samedi 22 février, à Paris, pour dénoncer le projet présenté par Jean-Louis Debré et, plus généralement, l'orientation répressive de la législation actuelle. Le Parti communiste se joint à cet appel, tandis que le Parti socialiste se borne à soutenir la manifestation.

Des représentants des différentes professions qui ont repris l'appel des cinéastes devaient se rencontrer, mardi soir 18 février, afin de définir les modalités exactes de leur participation. Sous le simple slogan *« Nous irons à la manifestation »*, les initiateurs devraient défiler, à partir de 15 heures, de la gare de l'Est à la préfecture de police. Les différentes associations de soutien aux étrangers se joindront à cette initiative, de même que certains syndicats.



Tous tiennent à conserver la particularité de ce mouvement, lancé le 11 février, par la pétition de cinquante-neuf cinéastes hostiles à des lois qu'ils qualifient d'*« inhumaines »*. Spontané, désordonné, né d'une génération de réalisateurs souvent peu politisé, il a jusque-là séduit de nombreuses professions par son authenticité. Toutefois, l'ampleur prise par la mobilisation et le souci de *« ne pas laisser s'éteindre le feu d'artifice »* les a conduits à se rapprocher des associations, et à élargir le champ de leurs critiques : ils dénoncent toujours la modification des dispositions sur les certificats d'hébergements contenus dans le projet Debré.

Une enquête de la Cimade révèle qu'une majorité des maires n'appliquent pas la loi actuelle, et ne font pas l'objet de sanctions. Certains anticipent l'éventuel vote du projet Debré, d'autres refusent par principe de délivrer le moindre de ces documents.

Les responsables des appels étendent leur protestation au-delà de ce simple aspect du texte. Ils dénoncent aujourd'hui d'autres articles du projet Debré, plusieurs dispositions des lois actuelles, et jusqu'à certaines mesures prises en leur temps par les socialistes.

De leur côté, les partis de gauche hésitent à s'engager directement dans ce mouvement. Un appel de trente-huit responsables politiques, reprenant le texte des cinéastes a néanmoins été lancé, mardi. Il réunit toutes les formations de la gauche alternative (AREV, CAP, LCR), les écologistes, des membres du PCF et les responsables de la Gauche socialiste, mais pas de dirigeants du PS. Sur France-Inter, Lionel Jospin a expliqué qu'en tant qu'*« homme privé »*, il n'appliquerait pas la disposition contestée dans le projet Debré et il s'est prononcé pour une *« loi-cadre »* sur la politique de l'immigration.

Lire page 5

L'avenir du Crédit lyonnais en suspens à Bruxelles

ANTICIPANT de nouvelles remontrances de la Commission européenne, le ministre français des finances, Jean Arthuis, a annoncé lundi 17 février que les modalités du nouveau plan de sauvetage du Crédit lyonnais seront transmises à Bruxelles avant la fin de la semaine. Bruxelles a l'intention d'obtenir des sacrifices importants de la banque publique en contrepartie de nouvelles aides, chiffrées à 20 milliards de francs. Paris a au contraire le souci de permettre au Lyonnais de conserver le maximum de sa substance afin d'être rapidement privatisable. Les analystes financiers affichent un relatif optimisme sur l'avenir de la banque. Si elle réussit à garder une partie de son réseau international et obtient la recapitalisation attendue, elle pourrait afficher des bénéfices importants dès 1998.

La Société générale s'en inquiète et a déposé une nouvelle plainte devant la Cour de justice européenne.

Lire page 16

Cinq millions de chômeurs en France selon un calcul d'économistes

LES EXPERTS de l'ancien Centre d'étude des revenus et des coûts, dissous par Edouard Balladur en 1994, ont publié, lundi 17 février, une étude selon laquelle les statistiques officielles du chômage ne reflètent qu'imparfaitement la situation du pays. Ils estiment à cinq millions le nombre de personnes privées d'emploi. Regroupés au sein de l'association Connaissance de l'emploi, des revenus et des coûts, ces économistes dénoncent une certaine *« politisation des statistiques »* et la *« pression du chiffre »* mensuel du chômage, qui pousse les pouvoirs publics à *« programmer des campagnes massives, selon un rythme fortement influencé par le calendrier électoral »*.

Enfin, ils notent que le transfert de l'inscription des chômeurs de l'ANPE vers les Assedic pourrait entrainer une baisse d'*« environ 10 % »* du nombre de chômeurs en 1997.

Lire page 6

Phoolan Devi, « reine des bandits », repart en cavale

NEW DELHI
de notre correspondant

La « reine des bandits » est de nouveau en fuite. Moins de dix mois après son élection au Parlement fédéral indien, quatorze ans après la fin de ses sanglants exploits à la tête d'une bande de *« dacoïts »* (bandits de grand chemin), Phoolan Devi vient de replonger dans la clandestinité.

Nul ne sait où elle est, ni son avocat, ni son mari, ni ses proches.

Phoolan Devi, âgée de trente-sept ans, a disparu depuis son assignation à comparaître devant le tribunal de Kanpur, grande ville de cet Etat de l'Uttar Pradesh, dont elle est l'une des députés après en avoir été la femme bandit la plus médiatisée. Elle ne s'est pas présentée, et a été une nouvelle fois convoquée, lundi 17 février.

Député de Mirzapur, une petite ville située non loin de Bénarès, elle est sous le coup de cinquante-sept chefs d'inculpation pour des motifs allant du *« meurtre collectif »* à l'enlèvement en passant par les attaques à main armée.

Après avoir passé onze années en prison pour certains de ces crimes, Phoolan Devi a été libérée sous caution en 1994, grâce au patronage politique de Mulayam Singh Yadav, qui occupe aujourd'hui les fonctions de ministre de la défense du gouvernement central. Puis la jeune femme, issue d'une très basse caste, s'est présentée aux élections et a été élue sur un programme promettant de défendre *« les femmes et les opprimés »*.

Le plus grave des crimes dont on l'accuse aurait eu lieu en 1981 quand, à la tête de son gang, elle aurait tué vingt-deux hommes du village de Bhemaï pour se venger d'y avoir été enlevée puis violée pendant des jours par des paysans de caste supérieure.

Les villageois nient avoir levé la main sur elle, tandis que tous l'accusent d'avoir, elle et ses amis, massacré froidement ses anciens *« bourreaux » au cri de « Vive Phoolan Devi »* ! La médiatisation à outrance de Phoolan Devi – tant en Inde qu'à l'étranger – a fait d'elle le symbole d'une rebelle au turban rouge révoltée contre le système de caste hindou, rendant la justice à coups de fusil dans la ravine poussiéreuse de la rivière Chambal. Sa notoriété en a ulcéré plus d'un, et plus d'une. Bandit en haillons, prisonnière confinée dans un quartier de haute sécurité, elle a fait du chemin jusqu'à signer, en septembre 1996 à Paris, son autobiographie, *Moi, Phoolan Devi, reine des bandits* (Editions Fixot).

Un député travailliste britannique, qui estime que Phoolan Devi symbolise la lutte contre l'oppression des femmes, vient même de suggérer le nom de l'ancienne « dacoït » pour le prochain Prix Nobel de la paix.

Bruno Philip

Raid aérien au Zaïre

TANDIS que les opérations terrestres pour tenter de contenir et repousser les rebelles dans l'est du Zaïre semblaient avoir échoué au cours des dernières semaines, les forces gouvernementales ont lancé, lundi 17 février, un raid aérien contre Bukavu, l'un des bastions de la rébellion, et deux autres localités. Le bombardement sur Bukavu, près de la frontière rwandaise, a fait au moins neuf morts et trente-sept blessés. Laurent-Désiré Kabila, le chef des rebelles, se trouvait dans la ville au moment du raid, mais son entourage a précisé qu'il était *« vivant »*.

Lire page 2

■ Polémique sur la sécurité alimentaire

Les ministères de l'agriculture et de la santé s'opposent sur le contrôle de la qualité des produits alimentaires. p. 8

■ L'amiante frappe les cheminots

Une centaine de décès de cheminots seraient dus, chaque année, à une exposition à l'amiante, selon *La Vie du rail*. p. 9

■ Madeleine Albright à Paris

Washington et Paris font assaut d'amitié, mais les divergences demeurent. p. 4 et notre éditorial p 14

■ Fuite des officiers

Le pécule de départ offert aux officiers et sous-officiers rencontre un succès tel que les armées doivent procéder à une *sélection* sévère. *p. 7*

■ Fusion entre Arte et La Cinquième

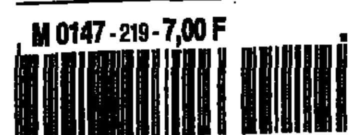
Le Sénat examine le projet de loi sur l'audiovisuel prévoyant notamment la réorganisation du service public et la création d'un pôle culturel. p. 27

■ Cuisine dans le vent

Sur fond de tempête et de soleil, entre Boulogne-sur-Mer et Saint-Omer, à la rencontre de plats généreux. p. 22

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; *Côte-d'Ivoire*, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 219 - 7,00 F



POINT DE VUE

Etat d'urgence démocratique

par Etienne Balibar

DÉSOBÉISSANCE civique, et non pas civile – comme pourrait le faire croire une transcription hâtive de l'expression anglaise correspondante : *civil disobedience*. Il ne s'agit pas seulement d'individus qui, en conscience, objecteraient à l'autorité. Mais de citoyens qui, dans une circonstance grave, recréent leur citoyenneté par une initiative publique de « désobéissance » à l'Etat.

Une telle conduite est-elle possible ? Est-elle légitime ? C'est la question soulevée par l'appel à ne pas appliquer les dispositions de la « loi Debré » concernant la déclaration du séjour des étrangers, lancé par les cinéastes et repris par des milliers de citoyens de ce pays. Il ne s'agira pas ici de commenter les termes fort clairs de cet appel, mais d'en discuter le principe. Cela s'impose d'autant plus qu'à la conviction des signataires répondent dans la classe politique (à quelques exceptions près) soit l'embarras, soit l'avertissement hautain. L'Etat de droit, la légalité républicaine, seraient mis en cause.

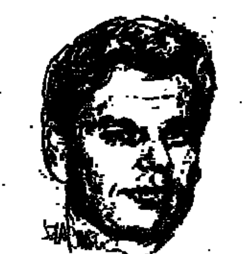
Je voudrais clarifier le débat en examinant ce qu'implique une telle idée de désobéissance au regard de la loi, de la citoyenneté et de la responsabilité politique. Il sera temps alors de se demander de quel côté, dans cette affaire, sont la légitimité et la lucidité.

Sophocle faisait dire à Antigone : *« Les défenses de l'Etat ne sauraient permettre de passer outre aux lois non écrites. »* Nous savons, depuis la fondation même des démocraties, qu'un pouvoir est légitime dans la mesure où il n'entre pas en contradiction avec certaines lois supérieures de l'humanité. Sans doute la représentation qu'on se fait de leur origine a-t-elle évolué.

Lire la suite page 13

Etienne Balibar *est professeur de philosophie à l'université Paris X-Nanterre.*

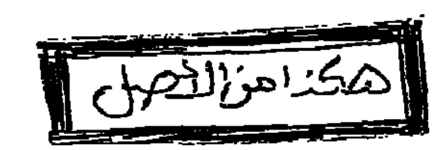
Bien vivre à Villeneuve-d'Ascq



GÉRARD CAUDRON

LES VILLES-champignons ne sont pas toutes des échecs d'urbanisme. Villeneuve-d'Ascq (Nord), ville nouvelle créée à la fin des années 60 et dirigée depuis 1977 par Gérard Caudron (PS), offre deux campus universitaires, des quartiers, une vie associative. Le chômage et le vote pour le Front national y sont inférieurs à la moyenne régionale et départementale.

Lire page 10



GRANDS LACS Pour la première fois, l'aviation zaïroise a lancé une attaque contre une ville tenue par la rébellion dans l'est du Zaïre. Le bombardement de Bukavu, lundi 17 février, a fait au moins 9 morts et 37 blessés, a-t-on appris de source humanitaire. Selon les rebelles, ce raid visait leur chef, Laurent-Désiré Kabila, qui aurait échappé au bombardement. ● LE MINISTÈRE zaïrois de la défense a indiqué que les localités de Walikale et Shabunda, situées au nord-ouest et à l'ouest de Bukavu, avaient également été bombardées. ■ LES 150 000 RÉFUGIÉS du camp de Tingi-Tingi sont désormais pris en otage entre les rebelles zaïrois et les miliciens hutus accusés d'avoir contribué au génocide de 1994 au Rwanda. L'aide apportée à ces réfugiés par la communauté internationale est insuffisante pour empêcher que se développe un véritable état de famine.

Un raid de l'aviation zaïroise fait au moins neuf morts à Bukavu

Ce premier bombardement d'une ville tenue par les rebelles pourrait être suivi d'autres opérations du même genre. La communauté internationale cherche toujours à créer les conditions d'un cessez-le-feu

« DEPUIS CE MATIN, les Forces armées zaïroises bombardent Bukavu, Shabunda et Walikale », a annoncé, dans la soirée de lundi 17 février, un communiqué du ministère de la défense à Kinshasa, en précisant que *« ces bombardements sont des opérations chirurgicales qui visent des objectifs stratégiques et militaires occupés par l'enemmi »*.

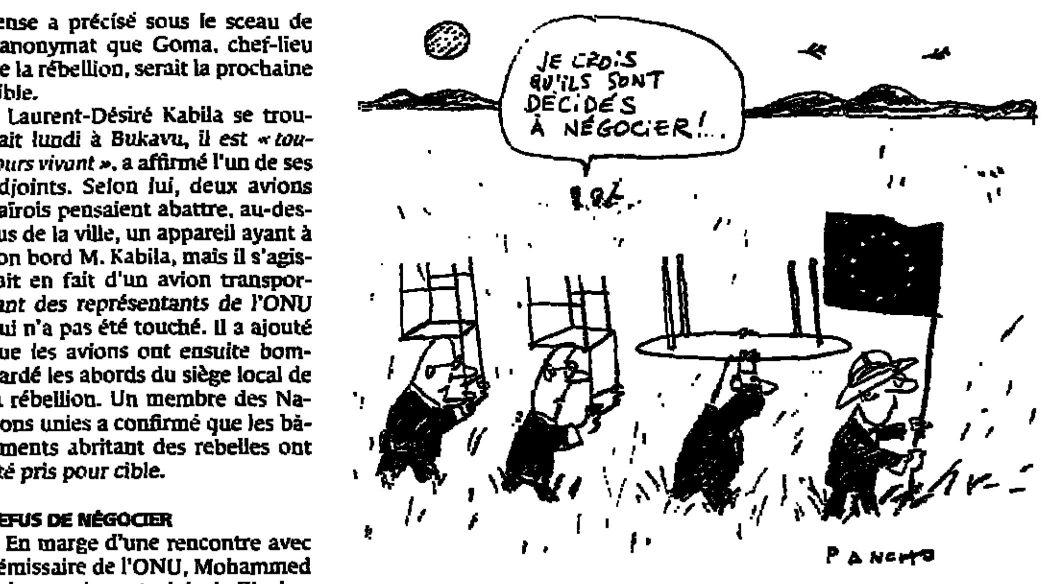
L'antenne néerlandaise de Médecins sans frontières (MSF) à Goma, a déclaré qu'au moins neuf personnes avaient été tuées et trente-sept autres blessées lors du bombardement de Bukavu. Selon un porte-parole du Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM), la plupart des victimes ont été tuées par une bombe qui a touché un marché.

S'il ne s'agit pas d'une *« opération chirurgicale »*, ce premier bombardement important de localités tenues par les rebelles est un coup de fouet psychologique pour une armée gouvernementale qui n'a cessé de perdre du terrain depuis le début de l'offensive de la rébellion, en octobre 1996. Le choix de Bukavu paraît à cet égard symbolique : cette ville du Kivu, frontalière du Rwanda, fut l'une des premières conquêtes des rebelles. Un responsable du ministère de la défense a précisé sous le sceau de l'anonymat que Goma, chef-lieu de la rébellion, serait la prochaine cible.

Laurent-Désiré Kabila se trouvait lundi à Bukavu, il est *« toujours vivant »*, a affirmé l'un de ses adjoints. Selon lui, deux avions zaïrois pensaient abattre, au-dessus de la ville, un appareil ayant à son bord M. Kabila, mais il s'agissait en fait d'un avion transportant des représentants de l'ONU qui n'a pas été touché. Il a ajouté que les avions ont ensuite bombardé les abords du siège local de la rébellion. Un membre des Nations unies a confirmé que les bâtiments abritant des rebelles ont été pris pour cible.

REFUS DE NÉGOCIER

En marge d'une rencontre avec l'émissaire de l'ONU, Mohammed Sahnoun, les autorités de Kinshasa ont, par ailleurs, exclu, lundi, de négocier un cessez-le-feu avec les rebelles. *« Le gouvernement souligne qu'il ne peut accepter un cessez-le-feu avec des belligérants non identifiés »*, a déclaré le ministre des affaires étrangères, Kamanda wa Kamanda. *« Tout cessez-le feu entre le gouvernement et les armées régulières de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi doit être assorti du retrait immédiat de toutes les troupes étrangères »*, a souligné le chef de la diplomatie zaïroise.



Malgré ce refus réitéré par Kinshasa, l'Union européenne (UE) a appelé, lundi, la rébellion zaïroise et le gouvernement de Kinshasa à *« négocier sans délai »* un cessez-le-feu. Dans un communiqué, la présidence néerlandaise a réaffirmé la condamnation par les Quinze de *« toute ingérence dans le conflit »* et demandé *« le retrait de toutes les forces extérieures et mercenaires »*. L'UE a, en outre, renouvelé *« son soutien à l'organisation dans les meilleurs délais d'une conférence internationale »* sur la région des Grands Lacs, sous l'égide de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Selon la présidence néerlandaise, une solution politique à la crise zaïroise ne pourra être acquise qu'au prix du respect de l'intégrité territoriale du Zaïre et de l'intangibilité de ses frontières, du rapatriement des réfugiés sur une base volontaire, de l'aboutissement d'un processus électoral au Zaïre et d'une démocratisation dans tous les Etats de la région.

Notre correspondant auprès de l'Union européenne, Philippe Lemaître, nous signale qu'Américains et Européens multiplient les contacts afin d'essayer de mettre fin à la guerre au Zaïre. Mardi, Madeleine Albright, le secrétaire d'Etat américain, devait aborder la question, lors d'une visite à Bruxelles. Mohammed Sahnoun, l'envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs, est attendu vendredi à Bruxelles, avant la réunion que les ministres des affaires étrangères des Quinze y tiendront le 24 février.

CONSULTATIONS

Aldo Ajello, l'envoyé spécial de l'UE dans la région des Grands Lacs, a expliqué à ses interlocuteurs bruxellois que les forces zaïroises, mal équipées et surtout démotivées, n'avaient aucune chance de repousser complètement les rebelles et leurs alliés rwandais ou ougandais. Après avoir suggéré que le pouvoir de Kinshasa recherchait un compromis politique, il constate aujourd'hui, que le principal effet de la contre-offensive gouvernementale a été de renforcer la présence d'éléments étrangers – essentiellement rwandais et ougandais – sur le territoire zaïrois.

L'UE continue à être favorable à la réunion rapide d'un sommet africain dont le premier objet serait d'obtenir un cessez-le-feu. Puis, la situation militaire étant bloquée, il s'agirait de revoir le processus électoral en y incluant directement ou indirectement des représentants de la rébellion. L'idée, dont on devine qu'elle ne sera pas facile à concrétiser, serait donc de transformer l'opposition militaire en une opposition politique.

Les consultations diplomatiques en cours, y compris celles menées actuellement par Georges Moose, sous-secrétaire d'Etat américain pour les affaires africaines, avec les Belges et les Français, pourraient aboutir à l'adoption d'un mandat donné conjointement à MM. Ajello et Sahnoun pour convoquer un sommet de la paix dans la région et amener à la table de négociations M. Kabila et le gouvernement de Kinshasa. – *(AFP, Reuter.)*

Des avions de lutte anti-guérilla

Selon l'Institut international des études stratégiques de Londres, les forces aériennes zaïroises disposeraient de 22 avions de combat. Mais la plupart d'entre eux, faute d'entretien depuis des années, ne seraient plus opérationnels. De surcroît, la logistique pour ces appareils pose d'énormes problèmes dans un pays dont les infrastructures sont en grande partie ruinées. Les quelques avions de transport que possède l'armée de l'air ne peuvent que difficilement assurer le soutien nécessaire : munitions, essence.

Récemment, à Kisangani, capitale de la province du Haut-Zaïre et tête de pont de la contre-offensive annoncée par Kinshasa, deux petits avions à réaction de lutte anti-guérilla, des MB-326, de fabrication italienne, ont été vus sur l'aéroport. Ce seraient des appareils de ce type qui ont attaqué les localités de Bukavu, Walikale et Shabunda, tenues par les rebelles. D'autre part, l'armée zaïroise, qui possédait des hélicoptères Puma et Gazelle de fabrication française, s'est dotée, depuis le début de la rébellion, d'hélicoptères d'attaque Mi-24, d'origine russe, servis par des équipages « étrangers ».

Entre milices hutues et forces rebelles, 150 000 réfugiés sont pris en otage à Tingi-Tingi

KINSHASA
de notre envoyé spécial

Le camp de Tingi-Tingi, avec ses 150 000 occupants, est aujourd'hui l'objet d'une gigantesque prise d'otages. D'un côté, les rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre, de Laurent-Désiré Kabila, menacent d'attaquer les réfugiés si la communauté internationale ne désarme pas l'encadrement du camp, constitué de soldats et de miliciens accusés d'avoir contribué au génocide rwandais de 1994. En face, ces vestiges des Forces armées rwandaises (FAR) et des milices hutues interhamwes refusent non seulement leur désarmement, mais aussi la dispersion de la masse des réfugiés dont la cohésion reste leur seule garantie de survie politique et militaire.

ANALYSE
Pour mettre fin au martyre des réfugiés, il faudrait un sursaut international que rien ne laisse entrevoir

On revient ainsi aux débuts de cette guerre civile. A l'automne 1996, la rébellion, appuyée par l'Armée patriotique rwandaise (APR) du pouvoir en place à Kigali, ainsi que par l'Ouganda et le Burundi, avait alors porté tous ses efforts sur la dispersion des camps de réfugiés rwandais. Il s'agissait de permettre le retour des candidats au rapatriement, de forcer la main des hésitants et d'éliminer physiquement les récalcitrants. Le principal bénéficiaire de cette campagne était bien sûr le régime de Kigali.

C'est dans les mois qui ont suivi le succès de cette opération que l'on a assisté à la « zaïrianisation » du mouvement dirigé par M. Kabila. En s'emparant d'une part toujours croissante du territoire national, le chef rebelle a rencontré chez certaines populations un accueil favorable, qui tenait sans doute plus au discrédit des forces gouvernementales qu'à une adhésion active.

Pendant ce temps, les centaines de milliers de Rwandais qui avaient tourné le dos à leur pays pour s'enfoncer dans le territoire zaïrois ont connu un interminable martyre. Généralement hors d'atteinte des secours internationaux, en butte aux exactions des Forces armées zaïroises (FAZ) et aux attaques des rebelles, ils sont morts par milliers, sous les balles, de maladie ou de faim avant de parvenir, pour environ la moitié d'entre eux – soit environ 200 000 – à reconstituer des camps, à Tingi-Tingi, à Amisi et à Shabunda.

On a alors constaté que les camps de réfugiés rwandais restaient un objectif prioritaire pour la rébellion, qui a réussi à vider ceux d'Amisi et de Shabunda, ces deux dernières semaines. Mais à Tingi-Tingi, le reflux de l'armée zaïroise a coïncidé avec l'exode rwandais, et les deux forces, qui ne s'apprécient ni ne se respectent beaucoup, ont conjugé leurs efforts pour arrêter l'avancée rebelle.

Pourtant, depuis qu'ils ont franchi la frontière entre le Rwanda et le Zaïre, au printemps 1994, ces réfugiés sont théoriquement placés sous la protection de la communauté internationale, représentée en l'occurrence par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Celui-ci a su, avec l'aide d'autres agences de l'ONU, nourrir, soigner et abriter 1 200 000 Rwandais pendant plus de deux ans. Mais jamais il n'a pu défaire le système de contrôle qui rendait difficile le retour des candidats au rapatriement

ÉTAT DE FAMINE

Refusant de cautionner l'emprise d'un appareil lié au génocide de 1994, la plupart des organisations non gouvernementales (ONG) avaient quitté les camps de l'Est zaïrois. Les Etats membres de l'ONU, après s'être mis d'accord fin 1994 pour la constitution d'une force internationale de maintien de l'ordre dans les camps, s'étaient finalement refusés à y envoyer un contingent, préférant confier cette tâche aux FAZ, dont la corruption et l'inefficacité étaient déjà de notoriété publique.

En ne protestant que très modérément lors de l'attaque des camps du Kivu par les rebelles et leurs alliés, et surtout en prétendant un temps que tous les réfugiés ou presque étaient rentrés au Rwanda, le HCR a semblé jeter l'éponge, suscitant les critiques de nombreuses ONG, qui ont été les premières à porter secours aux populations de Tingi-Tingi, d'Amisi et de Shabunda. Elles se sont très vite trouvées confrontées aux problèmes qui les avaient obligées à quitter le Kivu. Le responsable de la mission d'une ONG basée à Kisangani reconnaissait récemment que, lors d'une distribution de nourriture à Amisi, les enfants non accompagnés (abandonnés ou orphelins) avaient été écartés par les dirigeants du camp au profit des combattants des FAR.

L'attitude du HCR lors du démantèlement des camps a suscité, de la part des ONG, une méfiance qui ne s'est pas dissipée, d'autant que l'aide apportée par le système des Nations unies aux trois camps créés autour de Kisangani ces derniers mois est restée insuffisante, au point de provoquer un véritable état de famine dans les catégories les plus vulnérables de la population réfugiée. Aujourd'hui, le secrétaire général de l'ONU demande le désarmement des camps. La tâche s'est révélée impossible au temps où le Zaïre était encore en paix. En pleine guerre civile, il faudrait un sursaut – que rien ne laisse entrevoir – pour que cette fois la communauté internationale assume ses responsabilités.

Enfin, dans cette tragédie, plusieurs milliers de réfugiés burundais ont lié leur sort à celui des Rwandais. Pour eux, le retour au pays est simplement inimaginable, l'armée gouvernementale tutsie ayant commis plusieurs massacres de réfugiés à peine revenus chez eux. Pas assez nombreux pour servir d'enjeu militaire, ils demandent qu'un pays tiers les accueille. Mais l'exemple du Zaïre, qui paie très cher à la fois son hospitalité envers les réfugiés et sa complaisance envers l'opposition armée hutue rwandaise, fait hésiter presque toutes les nations de la région.

Thomas Sotinel

Les premiers pas prudents de Kofi Annan à la tête de l'ONU

NEW YORK (Nations unies)
de nos envoyés spéciaux

Lors de son premier déjeuner avec les membres du Conseil de sécurité, début février, le secrétaire général des Nations unies, le Ghanéen Kofi Annan, s'est présenté d'une phrase : *« Je vous adresse mes excuses pour n'avoir pas réinventé l'ONU en cinq semaines... »* La boutade, formulée avec le calme dont il ne se départ jamais, avait un objectif : répondre à tous ceux, nombreux aux Etats-Unis, qui lui reprochent de ne pas avoir encore réformé l'organisation. Comme l'ambassadeur russe, Sergueï Lavrov, lui faisait remarquer que cinq semaines, *« c'était tout de même plus de temps que Dieu n'en avait disposé pour créer le monde »*, Kofi Annan lui répondit : *« Certes, mais Dieu avait, lui, le grand avantage de travailler tout seul, pas avec 185 patrons »* (l'ONU compte 185 pays membres).

Tels sont les termes du débat aujourd'hui en cours à l'ONU. M. Annan a été élu pour réformer l'organisation, à la demande expresse des Etats-Unis qui, tout à fait illégalement, conditionnent le paiement de leurs arriérés (1,5 milliard de dollars, avec les cotisations de 1997) à la mise en route de ces réformes. Quand, comment, de quelle ampleur ? Le problème, explique le secrétaire général dans un entretien au *Monde*, est qu'aucun Etat membre, à commencer par les Etats-Unis, n'a encore vraiment formulé de proposition de réformes. *« Aucun pays n'a même encore expliqué ce qu'il veut de l'ONU à l'aube du XXI[e] siècle »*, relève M. Annan.

Constatant que les cinq comités de l'Assemblée générale de l'ONU chargés de la réforme de l'organisation n'ont rien produit en quatre ans, M. Annan dit qu'il *« a pris les choses en main »* et qu'il va proposer un calendrier de réformes. *« J'ai réalisé qu'il me fallait prendre un risque et, d'ici au mois de juillet, je vais présenter un document indiquant les directions que doit prendre l'ONU à l'avenir, les structures et une stratégie pour les mettre en chantier. »* Au lieu et place d'une dizaine de départements, au moins, le nouveau secrétaire général en a identifié quatre, là où seule l'ONU, croit-il, *« est plus compétitive »* que toute autre organisation : la paix et la sécurité, les questions humanitaires, les affaires économiques et sociales, enfin le développement – étant entendu, dit-il, que la défense des droits de l'homme concerne ces quatre domaines.

D'ores et déjà, le style de direction en cours à l'ONU a changé. Là où Boutros Boutros-Ghali faisait remonter tout dossier dans les mains de quelques conseillers de son cabinet, Kofi Annan veut davantage déléguer, et laisser plus d'initiative aux chefs de département eux-mêmes. *« Les gens se sentent beaucoup plus responsabilisés et motivés »*, assure un membre de son équipe, l'Indien Shashi Tharoour. Le secrétaire général a demandé que tous les rapports soient plus courts (de 25 % !). Il a créé au sein de son cabinet un bureau de relations publiques, avec une mission précise : expliquer les Nations unies en évitant le jargon onusien.

L'EXCEPTION AMÉRICAINE

On lui reproche, en revanche, d'être allé à Canossa devant le Parlement d'un pays membre, en l'espèce le Congrès des Etats-Unis, qui, sans aucune base légale, soumet le paiement de la dette de Washington à l'ONU à un certain nombre de « conditions ». La démarche a été jugée peu conforme au statut d'un secrétaire général, et sans résultat assuré. De fait, le Congrès, pas plus que l'administration Clinton, n'a encore défini lesdites « conditions ». A en croire un haut responsable américain, il n'y a, en réalité, qu'une seule « condition » : la quote-part des Etats-Unis doit être diminuée de 25 % (aujourd'hui) à 20 % du budget annuel, après quoi les Etats-Unis paieront leur dette.

Pareille décision revient aux pays membres, pas au secrétaire général. Ce dernier fait observer à l'adresse de ceux qui ont critiqué son voyage à Washington : *« J'accorderai la même attention* [que celle manifestée aux Etats-Unis] *à tout pays qui contribue pour un quart au budget de l'ONU et qui doit à l'organisation plus de 1 milliard de dollars. »*

A l'exception de la désignation comme médiateur dans la région des Grands Lacs, en Afrique, de l'Algérien Mohamed Sahnoun, on reproche encore à Kofi Annan le choix des hommes. Après avoir sollicité la démission d'une bonne partie de la hiérarchie du secrétariat, le diplomate ghanéen a réembauché tout le monde, y compris nombre de ceux qui avaient fait campagne contre lui *« et nombre d'incompétents notoires »*, dit-on dans les couloirs de l'organisation. Pour sa défense, l'ambassadeur de France à l'ONU, Alain Dejammet, observe : *« Rien n'aurait été pire que la chasse aux sorcières ; la transition doit se faire en douceur. »*

« La réforme est un processus, pas un événement », explique Kofi Annan. Cinq semaines après sa prise de fonctions, l'adjectif qui revient le plus souvent pour qualifier le nouveau secrétaire général est : *« prudent »*. A quoi il dit préférer le mot : *« patient »*.

Afsané Bassir Pour et Alain Frachon

La population de Hongkong n'est pas insensible à la propagande anti-britannique de Pékin

Londres voit sa marge de manœuvre se réduire plus vite que prévu dans la colonie

Le futur chef de l'exécutif de Hongkong après la rétrocession à la Chine, Tung Chee-hwa, est attendu à Pékin, mercredi 19 février, où il consultera les autorités avant de rendre publique la liste des membres de son prochain gouvernement. Cette visite illustre l'éviction progressive de Londres des mécanismes de pouvoir dans un territoire qui n'est plus insensible à la propagande anti-britannique distillée par Pékin.

HONGKONG
de notre envoyé spécial

A quelques mois de la rétrocession, le 1er juillet, du territoire à la Chine, les habitants de Hongkong ne paraissent pas insensibles à la propagande « revancharde » distillée par Pékin. Ainsi de nombreuses personnalités politiques locales ponctuent, ces derniers mois, de déclarations anti-britanniques leur nouvelle allégeance à Pékin, dont ils ont pourtant été, par le passé, les critiques les plus acerbes. L'homme de la rue, lui, semble aussi se laisser de plus en plus aller à des réflexions désabusées à l'égard des Britanniques.

« Je savais que nous n'étions pas vraiment populaires, mais je ne soupçonnais pas qu'il y eût tant de rancœur cachée », estime un homme d'affaires britannique. Comme lui, beaucoup de ses compatriotes ont découvert, choqués, qu'il n'y avait pas que de l'admiration dans l'apparente déférence que leur témoignaient des Hongkongais avec lesquels ils avaient pourtant des relations professionnelles datant de longue date.

Du coup, certains gestes, longtemps interprétés à sens unique, prennent maintenant une autre coloration. Par exemple, plusieurs districts vivant encore sur un mode quasi villageois dans les zones périphériques du territoire étaient célèbres pour leur affiliation politique au Kuomintang, le parti nationaliste réfugié à Taïwan. Ils arboraient bien haut le drapeau nationaliste, en un geste de défi qu'on aurait pu croire essentiellement anticommuniste et qui était toléré comme tel par les autorités britanniques. Aujourd'hui, les seuls drapeaux visibles en ces lieux, avant même que Pékin en redevienne le propriétaire, sont ceux de la Chine populaire. Les habitants se répandent en commentaires amers sur *« l'oppression »* qu'ils ont subie sous le règne des *« cheveux roux »* des *« gweilo »* (*« diables étrangers »*).

Il en découle que l'anticommunisme autrefois affiché pouvait être aussi une expression déguisée de sentiments antibritanniques. Ou que de tels gestes, qui vont aller croissant dans les quatre mois et demi qui viennent, sont à attribuer à l'art consommé des Chinois d'adopter des attitudes publiques qu'ils jugent propices aux intérêts du moment, sans se sentir engagés au fond.

Ainsi, dans le même temps, Hongkong est devenu un des agents les plus actifs dans le boom immobilier que connaît Londres. Non seulement les Hongkongais se précipitent sur les propriétés mises en vente localement, mais quiconque dispose d'une certaine surface sociale se doit aujourd'hui de posséder un logement dans la capitale britannique. On retrouve, derrière la mosaïque de ces comportements apparemment contradictoires, le caractère joueur qui a été à la base de la réussite de Hongkong. L'inéluctable changement de souveraineté appartenant au domaine quasi surnaturel où évolue, pour les mentalités populaires, le pouvoir politique, autant tirer le meilleur avantage possible des aléas de l'histoire...

ÉTRANGÈRE EN TERRE CHINOISE

C'est peut-être le calcul que Londres fait dans la gestion délicate de l'ultime phase de la transition, en feignant d'ignorer les multiples rebuffades que Pékin *cherche à lui infliger. La visite*-éclair, les 15 et 16 février, du secrétaire au « foreign office » Malcolm Rifkind, a été de ce point de vue exemplaire. M. Rifkind s'est efforcé de dissiper l'idée que la Grande-Bretagne oubliait ses principes démocratiques devant la fermeté de Pékin sur les deux principaux dossiers posant actuellement problème : l'Assemblée législative parallèle instituée par Pékin et les droits de l'homme. Après avoir rencontré, à Hongkong, le chef de la future « région administrative spéciale » (RAS), Tung Chee-hwa, M. Rifkind a affirmé que Londres continuerait de s'intéresser *« pour longtemps »* à la manière dont Pékin mettra en œuvre ses engagements de non-ingérence.

Cependant, M. Rifkind a dû concéder qu'il n'avait rien obtenu des Chinois et que la Grande-Bretagne disposait de peu de moyens pour les faire changer d'avis. Il n'a guère convaincu en affirmant que le pouvoir n'avait pas *de facto* changé de mains avant même le départ du gouverneur britannique Chris Patten. *« Rifkind reconnaît sa défaite »*, titrait, lundi, le quotidien *South China Morning Post*, sur un ton mi-figue mi-raisin.

Tung Chee-hwa, le futur patron du territoire après la rétrocession, continue pour sa part de jouer son jeu dans un total manque de transparence. Les poignées de mains des deux hommes auraient *eu plus de sens si les médias du* continent – qui sont désormais très en pointe à Hongkong – n'avaient pas présenté une vision toute différente des choses : pour Pékin, c'est M. Tung, désormais patron du territoire, qui *« a reçu »* le chef de la diplomatie britannique ; le reportage était suivi d'un entretien avec l'un des représentants officieux du continent à Hongkong, qui appelait sèchement, et même familièrement, Londres à *« cesser une fois pour toutes de semer la pagaille »* dans la rétrocession à propos des questions en litige. Il ne fait aucun doute dans l'esprit de Pékin que la Grande-Bretagne est déjà, ici, l'étrangère en terre chinoise.

Francis Deron

Les Japonais se rebellent contre la gestion désastreuse des dépenses publiques

TOKYO
de notre correspondant

L'Occident affectionne l'image de l'« Entreprise Japon » pour stigmatiser la collusion des pouvoirs dans l'archipel. Si elle existait vraiment, ladite entreprise serait au bord de la banqueroute, payant le prix d'une gestion pour le moins cavalière: selon le ministère des finances, l'encours de la dette à long terme de l'Etat (y compris les engagements des collectivités locales) s'élèvera en 1998 à 476 000 milliards de yens (22 000 milliards de francs), soit 92% du produit intérieur brut (PIB). L'« ardoise » est encore plus élevée si on y ajoute la « dette cachée » de l'Etat, *constituée entre autres par l'endettement de* l'ancienne société nationale des chemins de fer.

Dans le budget 1997, le déficit représente encore 5,3% du PIB. Le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, devrait demander le 20 février une réduction de 4 000 milliards de yens des dépenses publiques, soit 5% de l'enveloppe globale du projet de loi de finances pour 1997. Le Japon devra compresser de 1 500 milliards de yens par an ses dépenses afin de ramener en 2005 le déficit public à 3% du PIB, norme des pays membres de l'OCDE.

Les Nippons subissent un douloureux accroissement de la pression fiscale. Ce qui les rend encore plus amers, c'est de s'apercevoir que cet endettement est en grande partie le résultat de l'incurie de la gestion des finances publiques, comme en témoignent les scandales à répétition. La Cour des comptes vient de révéler qu'en 1995 28 000 milliards de yens avaient été dilapidés par l'Etat en dépenses inutiles. Un exemple trivial: 64% des dépenses en invitations de la mairie de Tokyo (200 millions de yens) étaient injustifiés.

BANQUEROUTE VIRTUELLE

Dans une série d'articles publiés en décembre sous le titre « Votre argent dilapidé », l'*Asahi* dresse une liste de projets qui n'ont jamais vu le jour, ou ont été surfacturés. Dans la majorité des cas, il s'agit de travaux publics dont le coût est de 20 à 30% supérieur à celui de projets analogues dans le secteur privé.

L'« Etat constructeur », aux mains d'un lobby de politiciens, d'entrepreneurs et de bureaucrates, est en grande partie responsable de la banqueroute virtuelle des finances publiques nippones. Débauche de routes et de viaducs dans les provinces les plus reculées, bétonnage des rives des fleuves et des côtes, terrains regagnés sur la mer alors que l'Etat subventionne la paysannerie pour réduire les terres cultivées... Le clientélisme fleurit, l'Etat s'endette et l'environnement se détériore.

En dépit de scandales qui révèlent un peu plus chaque jour le gaspillage des deniers de l'Etat, le gouvernement de M. Hashimoto ne semble pas enclin à inclure dans le serpent de mer de sa « réforme administrative » une meilleure gestion des travaux publics. Selon l'Agence de planification, le Japon dépensera pourtant 630 000 milliards de yens en infrastructures entre 1995 et 2004.

En 2005, la dette de l'Etat représentera 11 millions de yens par habitant (500 000 francs par an), soit deux ans de salaire moyen : en d'autres termes, chaque Japonais devra verser ans 1,7 million de yens par an pendant un demi-siècle pour la rembourser... A moins que le contribuable ne se réveille: dans la préfecture de Miyagi, des citoyens font un procès à l'Etat pour obtenir le remboursement des « bombances » des bureaucrates aux frais de la collectivité.

Philippe Pons

Les derniers otages ont été libérés au Tadjikistan

MOSCOU
de notre correspondante

Les derniers otages enlevés au Tadjikistan, il y a deux semaines, par la bande armée de Bakhrom Sadirov, ont été libérés lundi 17 février. Tous (six membres de l'ONU, cinq journalistes, deux membres du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le ministre de l'intérieur tadjik) sont donc sains et saufs, mais les dommages de cette opération, qui reste à bien des égards étrange, risquent de se faire sentir encore longtemps dans un pays qui tend à ressembler au « trou noir » voisin qu'est l'Afghanistan. A une différence près : alors que l'Afghanistan demeure, comme au siècle dernier, un terrain d'affrontement entre puissances étrangères, le Tadjikistan, dont les frontières tournées vers l'extérieur de la Communauté des Etats indépendants (CEI) restent gardées par des forces russes, risque de redevenir le champ clos d'intrigues conçues à Moscou.

Beaucoup d'interrogations demeurent en effet à l'issue de ce qui fut appelé, dans les média russes, la *« dramatique crise »* des otages du Tadjikistan. Celle-ci a fort opportunément fait la « une » de l'actualité à Moscou pendant près de deux semaines, détournant l'opinion de la laborieuse convalescence de Boris Eltsine. Jusqu'à lundi, où les derniers otages furent relâchés et où le président russe est apparu, plus vaillant que jamais (ce qui reste relatif), pour recevoir les deux responsables des troupes russes au Tadjikistan : le chef des garde-frontières, Andreï Nikolaev, et le ministre de la défense, Igor Rodionov. M. Eltsine a, par ailleurs, démenti les rumeurs de renvoi imminent de M. Rodionov, qui couraient depuis que le ministre s'était plaint d'avoir, depuis des mois, un inconnu au bout *du fil chaque fois* qu'il tentait de joindre le président.

La « crise des otages » tadjiks fut fortement médiatisée, comme celle de l'été 1995 à Boudiennovsk, quand le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, fut filmé en direct en train de négocier avec le chef tchétchène, Chamil Bassaev. Cette « mise en scène » avait été alors imaginée par Vitali Ignatenko, directeur de l'agence officielle Itar-Tass, promu ensuite vice-ministre.

Cette fois-ci, c'est lui-même qui a négocié devant les caméras de télévision, trois jours durant, avec le chef Bakhrom Sadirov, dont un des otages était une envoyée spéciale d'Itar-Tass munie de son téléphone satellite. Il fut annoncé ainsi que *« toutes les exigences du ravisseur ont été remplies »*, à l'issue de diverses péripéties, dont une fausse annonce d'exécution d'un otage.

C'est-à-dire que Bakhrom Sadirov a obtenu, de sa base située dans la vallé de Garm, à 80 kilomètres à l'est de la capitale tadjike Douchanbé, de faire revenir d'Afghanistan son frère Rizvon et plus d'une trentaine de ses partisans, qui servaient sous les ordres du chef d'ethnie tadjik, Ahmad Chah Massoud, contre les talibans. Officiellement, les Russes s'opposaient au retour de celui qui fut un des plus célèbres commandants de l'opposition islamique tadjike, qui mène depuis quatre ans une lutte armée contre le régime du président, Emomali Rakhmonov, soutenu à bout de bras par Moscou. Massoud pour sa part, venu à Douchanbé comme « médiateur », se serait opposé à son retour car il aurait encore besoin de ces « bons guerriers » contre les talibans.

QUATRE ANS DE GUÉRILLA

Mais un « détail » fut fort peu rappelé par les télévisions russes durant la *« crise »* : c'est que Rizvon, désavoué depuis 1995 par les chefs de l'opposition tadjike et récupéré par Massoud, était apparu l'automne 1996 à Douchanbé, où il fit démonstrativement allégeance au président Rakhmonov. Selon des témoignages, il s'agissait d'une opération préparée depuis longtemps par les services secrets russes pour démontrer les « divisions internes » au sein de l'opposition armée tadjike. Celle-ci n'en a pas moins réussi, en quatre ans de guérilla, a reprendre le contrôle de la plupart des régions du Tadjikistan qui sont ses fiefs claniques naturels.

Les Russes font donc pression sur cette opposition par l'intermédiaire de leur nouvel « allié », Ahmad Chah Massoud, auquel ils fournissent armes et argent contre les talibans, soutenus par les alliés des Etats-Unis. Les Russes ont aussi donné des armes, cet hiver, au chef des ravisseurs, Bakhrom Sadirov, quand celui-ci s'était déjà illustré en enlevant quelques jours un premier groupe d'observateurs de l'ONU. Résultat : durant la deuxième « crise des otages », les organisations internationales travaillant au Tadjikistan, dont le *Haut commissariat aux réfugiés* pour les Nations unies (HCR) et le CICR, ont retiré leurs missions de ce pays. A la grande joie, sans doute, de certains représentants des services secrets russes, qui expliquent, parfois même publiquement, que tous les *« humanitaires »* qui viennent travailler dans les anciennes possessions *russes ne sont que des « espions »*.

Sophie Shihab

L'avion Rafale est éliminé du marché norvégien

OSLO. Le ministère norvégien de la défense a annoncé, lundi 17 février, qu'il avait retenu le nouveau F-16 C Block 50 N Falcon américain et l'EFA-2000 européen, après avoir éliminé le Rafale français et le F-18 américain, pour moderniser son armée de l'air à partir de 2003. Le marché est de trente à quarante appareils pour un montant de 14 milliards de couronnes (environ 12 milliards de francs). Le président de la commission de la défense au Parlement norvégien conditionne son appui à un achat éventuel de nouveaux F-16 au fait que leur constructeur, le groupe Lockheed-Martin-Loral, règle avec Oslo un contentieux lié au coût de la modernisation des équipements des F-16 déjà existants. Pour l'avion Rafale, son élimination est un échec commercial important, Dassault ayant particulièrement prospecté la Norvège et les Emirats arabes unis. – *(AFP.)*

La Corée du Nord reconnaît la défection d'un de ses dignitaires, Hwang Jang-yop

PYONGYANG. Le « numéro un » nord-coréen Kim Jong-il a implicitement admis, mardi 18 février, la défection d'un haut dignitaire du régime, Hwang Jang-yop, retranché depuis le 12 février dans l'ambassade de Corée du Sud à Pékin. Selon Radio Pyongyang, citée par l'agence japonaise Jiji, le dirigeant nord-coréen a affirmé que *« ceux qui sont des peureux et qui veulent partir n'ont qu'à s'en aller »*. Cette déclaration marque un infléchissement de la position du régime de Pyongyang qui considérait jusqu'à présent que M. Hwang avait été *« kidnappé »* par des agents de Corée du Sud. – *(AFP.)*

Salman Rushdie divise les Européens et les Etats du Golfe

DOHA. Les dernières menaces de mort iraniennes contre l'écrivain britannique Salman Rushdie ont été vivement dénoncées par le président en exercice du conseil des ministres européens des affaires étrangères, le néerlandais Hans Van Mierlo, lundi 17 février, à Doha, au Qatar, lors du septième conseil conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCG). La France était représentée par Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Les Européens se sont heurtés à l'agacement de leurs hôtes, qui redoutent que l'emphase mise sur cette affaire les mette en porte-à-faux vis-à-vis de leurs populations. Le communiqué *final précise cependant « qu'aucun Etat n'est autorisé à appliquer ses lois et à exécuter des sentences en dehors de ses frontières ». – (Corresp.)*

Programme de réformes économiques radicales en Roumanie

BUCAREST. Le premier ministre roumain, Victor Ciorba, un chrétien-démocrate nommé à l'issue des élections générales de novembre 1996, a présenté, lundi 17 février, un programme de réformes économiques radicales accompagné de quelques mesures d'ordre social destinées à compenser partiellement les effets de ce plan sur le niveau de vie de la population. M. Ciorba et ses alliés sociaux-démocrates se sont engagés à interrompre les subventions au secteur public et à libéraliser totalement les prix. Plusieurs centaines de sociétés publiques devraient être privatisées cette année. Ce programme de choc approuvé par le FMI devrait se traduire en 1997 par une inflation d'au moins 100 %, une chute du PIB et une forte augmentation du chômage. Le gouvernement espère que les premiers signes de redressement économique interviendront dans dix-huit mois. – *(Corresp.)*

L'affaire Klingberg revient sur le devant de la scène en Israël

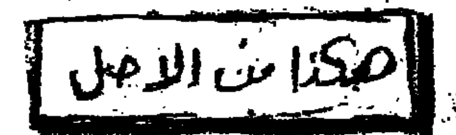
TEL AVIV. Un juge de Tel Aviv devait se prononcer, mardi 18 février, sur la libération de l'ancien directeur adjoint d'un institut biologique controversé, Marcus Klingberg, condamné à 20 ans de prison pour espionnage au profit de l'Union soviétique. Ce nouvel épisode d'une affaire d'espionnage révélée dix ans après les faits par la censure militaire israélienne intervient alors que le Knesset devait débattre, mardi, de l'avenir de l'institut biologique de Nes Ziona qui, d'après des articles parus notamment en France, ferait courir un risque à la population en travaillant à la fabrication d'armes biologiques et chimiques. – *(Reuter.)*

DÉPÊCHES

■ **CHINE : les autorités ont démenti,** mardi 18 février, que l'état de santé de Deng Xiaoping, âgé de 92 ans, se soit détérioré. *« Il n'y a eu aucun changement majeur »*, a déclaré le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, Tang Guoqiang. Les rumeurs sur l'état de santé du *« patriarche »* avaient été relancées après que Jiang Zemin, actuel *« numéro un »*, eut écourté mardi un déplacement dans la province du Jiangxi. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : le président du Conseil italien, Romano Prodi,** a réaffirmé, lundi 17 février à Francfort, sa volonté de faire entrer son pays parmi les premiers dans le club de l'Euro, en 1999, et il a catégoriquement rejeté l'éventualité de se joindre plus tard à la monnaie unique. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le général Alexandre Lebed a été reçu à la Banque de France,** lundi 17 février. La teneur de cet entretien privé avec le gouverneur, Jean-Claude Trichet, n'a pas été révélée. Mais il fait peu de doute que *le rival de Boris Eltsine, qui avait* sollicité la rencontre, a évoqué avec M. Trichet ses inquiétudes sur l'état de santé de l'économie russe. Mardi, M. Lebed devait notamment être reçu au CNPF (Confédération nationale du patronat français), pour y discuter des dispositifs français d'aides aux petites et moyennes entre*prises, avant de recontrer* des industriels.



Paris et Washington veulent coopérer dans « un esprit d'amitié »

Les divergences demeurent sur le dossier de l'OTAN

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT américain, Madeleine Albright, devait faire une brève visite, le mardi 18 février, à la Commission européenne, avant d'assister à Bruxelles à un Conseil atlantique extraordinaire, où l'accent devait être mis sur l'élargissement de l'OTAN. Après une escale à Rome, M[me] Albright s'était entretenue, lundi, à Bonn, avec le chancelier Kohl, puis à Paris avec Jacques Chirac et le chef de la diplomatie française, Hervé de Charette.

En recevant sa collègue, Hervé de Charette lui a donné l'accolade, manifestant ainsi que le froid dans les relations franco-américaines appartenait au passé. Au terme d'un entretien d'une heure et demie entre le président de la République et le secrétaire d'Etat américain, le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a déclaré que M[me] Albright était venue à Paris *« avec l'espoir d'améliorer les relations »* entre les deux pays. *« Sur tout ce qui concerne l'OTAN, l'Afrique centrale, le Proche-Orient, nous voulons travailler en étroite coopération avec les Français »*, a-t-il ajouté. Du côté français, on insistait sur la volonté de *« faire prévaloir cet esprit d'amitié, même s'il y a parfois des différences d'approche »*.

Ces différences subsistent en effet. Hervé de Charette a reconnu qu'il restait *« un travail pas négligeable »* à accomplir pour un partage des responsabilités entre Européens et Américains. A propos du commandement Sud de l'OTAN où la France voudrait voir un officier européen remplacer un amiral américain, le ministre a précisé que ce n'était pas *« un sujet qui doive provoquer un conflit (...). Si nous ne parvenons pas* [à nous entendre], *on poursuivra plus tard »* les discussions. Jacques Chirac avait insisté auprès de M[me] Albright sur la volonté de la France de prendre sa place dans une OTAN réformée. Mais les deux interlocuteurs n'auraient pas abordé la question du commandement Sud. *« Nos experts en discutent »*, a-t-on dit à l'Elysée.

Autre sujet de divergence lié à l'OTAN : la réunion d'un sommet à cinq (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Russie) pour faire avancer les négociations avec Moscou. Lors de son passage à Bonn, M[me] Albright est restée évasive : *« C'est la substance qui nous intéresse, pas le processus »*, a-t-elle déclaré. Les Occidentaux viennent de faire un nouveau pas pour répondre aux préoccupations du Kremlin, en avançant de nouvelles propositions sur la réduction des armements conventionnels en Europe (FCE).

Lire aussi notre éditorial page 14.

Des gaullistes inquiets

Dix-huit anciens proches collaborateurs du général de Gaulle ont choisi la visite en France de Madeleine Albright, pour exprimer, dans un appel commun, leur inquiétude sur *« les graves risques présentés par les évolutions en cours quant à l'indépendance de la France »*. Parmi ces évolutions, les signataires, dont Etienne Burin des Roziers et Bernard Tricot, anciens secrétaires généraux de la présidence de la République, notent le traité de Maastricht et la *« réduction du pouvoir des Etats »*, la perspective d'un *« retour inconditionnel au sein de l'OTAN »*, et l'instauration de la monnaie unique, qui *« ne peut que mettre en cause l'indépendance de notre politique économique »*. Le coordonnateur de cet appel commun, Pierre Lefranc, estime que le passage à la monnaie unique devrait faire l'objet *« au minimum »* d'une consultation du Parlement.

Les ministres des finances des Quinze expriment leur optimisme sur la monnaie unique

Ils ont jugé l'environnement économique favorable

L'optimisme était de mise, après que les ministres des finances des Quinze, réunis lundi 17 février à Bruxelles, eurent délibéré de la situation économique au sein de l'Union européenne. *« Personne ne doute que la monnaie unique sera bien au rendez-vous le 1er janvier 1999, à la date prévue par le traité de Maastricht »*, a résumé Carlo Azeglio Ciampi, ministre italien du Trésor.

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

« 1997 devrait être l'année d'une reprise durable et stable », a estimé le ministre français de l'économie et des finances, Jean Arthuis. Son collègue néerlandais, Gerrit Zalme, qui préside les travaux du conseil, a parlé quant à lui de *« confiance réelle dans l'évolution économique »*. Tous les ministres se sont exprimés dans le même sens, soulignant à quel point l'environnement était favorable : à l'inflation maîtrisée, à une demande internationale vigoureuse, à des taux d'intérêt bas (à court terme, comme à long terme) est venu maintenant s'ajouter, telle la cerise sur le gâteau, la montée en puissance du dollar.

Yves-Thibaut de Silguy, le commissaire chargé des affaires économiques et monétaires, a souligné que les prévisions présentées en novembre par ses services et jugées alors souvent comme abusivement optimistes, étaient en train d'être confirmées par les faits (1,6 % de croissance en 1996, 2,3 % en 1997, 2,8 % en 1998). *« Les derniers indicateurs sont encourageants ; la confiance des chefs d'entreprise est en progression constante, celle des consommateurs renaît : nous sommes sortis de la phase de ralentissement conjoncturel qui a duré de la mi-1995 à la mi-1996 »*, a-t-il fait valoir.

MAUVAIS RÉSULTATS OUTRE-RHIN

Plusieurs intervenants, dont Jürgen Stark, secrétaire d'Etat allemand aux finances, se sont cependant montrés préoccupés par le manque de vigueur des investissements. *« Compte tenu des capacités élevées d'autofinancement des entreprises françaises, ainsi que de l'état très favorable de la demande externe, le retard commence effectivement à devenir curieux »*, reconnaissait un collaborateur de M. de Silguy, ajoutant toutefois *« qu'il fallait traditionnellement attendre deux semestres avant que des baisses de taux produisent de l'effet sur les investissements »*. M. Zalme s'est dit convaincu que *« les investissements et la consommation allaient prendre le relais des exportations comme moteur de la croissance »*.

Jusqu'à quel point faut-il s'inquiéter des mauvais résultats récemment annoncés par l'Allemagne, notamment pour le chômage ? *« Il n'y a pas de raison de penser que l'Allemagne ne pourra pas respecter les critères de Maastricht »*, a répliqué M. Zalme. La progression du chômage rend plus difficile la réduction des déficits publics (puisqu'elle implique une diminution des recettes fiscales, ainsi que des cotisations sociales), mais, dans l'autre sens, la hausse du dollar et la baisse des taux d'intérêt améliorent les perspectives par rapport à l'époque où les autorités de Bonn avaient prévu pour 1997 un déficit des comptes publics limité à 2,9 %.

M. Stark a souligné que les calculs avaient alors été faits en prenant en considération l'évolution conjoncturelle la moins favorable possible, bref qu'il y avait de la marge... Le conseil a retenu qu'en tout état de cause, les uns et les autres, Allemagne en tête, étaient fermement décidés à prendre des mesures de corrections supplémentaires (à envisager donc de nouvelles réductions de dépenses) dans l'hypothèse, jugée cependant peu probable, où la politique budgétaire, telle qu'elle est actuellement conduite, ne permettrait pas d'atteindre les conditions posées pour le passage à la monnaie unique.

Le conseil a examiné le nouveau « programme de convergence » présenté par la Belgique et s'est félicité des efforts considérables entrepris pour réduire la dette à long terme. Les programmes complémentaires français et allemands, conçus en concertation, seront examinés par les ministres lors de leur session de mars.

Philippe Lemaître

Les emplois sont devenus perles rares en Allemagne orientale

GÖRLITZ
de notre envoyée spéciale

« Juste après la réunification, on parlait de centaines, voire de milliers d'emplois créés. Maintenant, on se réjouit à chaque nouveau poste effectivement proposé », soupire Ulf Grossmann, premier adjoint au maire de Görlitz. Dans la petite ville de Saxe, située à l'extrême bordure de l'Allemagne orientale, à la frontière polonaise, la situation de l'emploi s'est brutalement détériorée, dès le début des années 90. Ses principales usines, de textile pour la plupart, ont été fermées, comme l'est actuellement, tranche par tranche, la centrale thermique de la ville ; la municipalité, qui employait plus de 3 000 personnes, n'en rémunère plus qu'un millier. Chez Deutsche Waggenbau (DWA), constructeur de matériel ferroviaire, on multiplie les périodes d'horaires allégés ; avant 1989, 80 % de la production de l'usine était destinée à l'Europe de l'Est, la Russie principalement. Aujourd'hui, ce sont les sociétés de transport occidentales qu'il faut convaincre d'acheter, et la concurrence est rude.

REPORTAGE
Le taux de chômage atteint 18,7 % de la population active en ex-RDA

Le taux de chômage de la région atteint au moins 20 % de la population active, un pourcentage encore supérieur à celui de la moyenne de l'ex-RDA (18,7 % en janvier). Les multiples contrats à durée déterminée permettent de limiter les sollicitations à l'aide sociale. Dans les bureaux flambant neufs de l'agence locale pour l'emploi, des chômeurs attendent patiemment avant de s'installer derrière l'un des ordinateurs pour consulter les offres de travail. Mais les propositions intéressantes sont bien rares. *« Les offres viennent surtout du secteur du bâtiment, quand ce n'est pas la saison morte. Il existe aussi quelques possibilités dans l'hôtellerie et la gastronomie, dans le commerce de gros et de transport »*, affirme, sans beaucoup de convictions, M. Nagel, le directeur de l'agence.

Il reconnaît que dans le bâtiment, moteur de la croissance dans la partie orientale de l'Allemagne, les emplois qualifiés sont souvent occupés par des travailleurs frontaliers polonais, car les candidatures locales sont rares. Pour lui, comme pour l'ensemble des dirigeants de Görlitz, les accords de Schengen, consacrant la libre circulation des personnes sur le territoire de l'Union européenne mais renforçant les frontières extérieures de l'Union, ne sont pas particulièrement bienvenus. *« Car tous les investisseurs potentiels ont le regard tourné vers l'Est. On attend que les frontières tombent »*, dit M. Nagel.

Gros producteurs de produits industriels traditionnels, naguère exportés vers l'Est, les cinq nouveaux Länder de l'ex-RDA n'ont pu développer les productions de biens à haute teneur technologique, et leur part dans les exportations allemandes totales dans ce secteur se monte à 2 % à peine. *« J'ai été licenciée par Siemens il y a huit mois »*, raconte cette jeune femme, qui était parvenue à se faire réembaucher par le puissant groupe de l'Ouest après avoir été contrainte de quitter la centrale thermique. Son mari est encore employé par cette dernière, mais sait que son activité cessera à la fin de l'année. Que feront-ils alors ? *« Nous partirons peut-être plus à l'Ouest tenter de trouver des emplois »*, reconnaît-elle.

EXODE

La désindustrialisation de Görlitz se traduit par un exode de population. Avec amertume, M. Nagel constate que *« les gens quittent la région. Il nous faut au moins maintenir les infrastructures. »* Chaque année, avec les départs et le nombre de décès très supérieur à celui des naissances, la ville perd un millier d'habitants (sur 70 000 environ), remarque M. Grossmann. Et de l'autre côté de la Neisse, dans ce qui fut jusqu'à 1945 l'autre rive d'une seule et même ville et qui s'appelle aujourd'hui Zgorzelec, les Polonais ont bien compris que la prospérité ne se trouvait pas pour l'instant à Görlitz, même rénovée et embellie depuis la réunification.

Jeune chômeuse, fonctionnaire de la mairie ou industriel local, personne à Görlitz ne pleure l'ancienne Allemagne. Mais tous, comme M. Müller, le directeur de DWA, se plaignent du *« manque de subtilité »* de leurs compatriotes de l'Ouest, des promesses non tenues, des *« vendeurs d'assurances qui ont débarqué et arnaqué tout le monde »* dans leur région, surnommée *« la vallée de ceux qui ne connaissent rien »*. Ils regrettent la disparition des solidarités et des aides de proximité qu'avait voulu encourager le régime communiste est-allemand.

Françoise Lazare

Nouvel attentat meurtrier de l'ETA au Pays basque

MADRID
de notre correspondante

La tension s'exacerbe au Pays basque, où un nouvel attentat attribué à l'ETA, l'organisation séparatiste basque, a causé la mort, lundi 17 février à Bilbao, d'un officier de police judiciaire, Modesto Rico Pasarin, tué par l'explosion d'une bombe placée sous sa voiture. Avec ce quatrième mort en une semaine, l'ETA maintient sa pression sur un Pays basque en pleine effervescence. Au cours d'une manifestation, convoquée samedi à Bilbao par Herri Batasuna (HB, parti indépendantiste basque devenu la vitrine politique de l'ETA) des accrochages avec la police ont fait une bonne vingtaine de blessés.

Les quelque 20 000 manifestants protestaient contre l'arrestation des membres du directoire de HB. Dix d'entre eux sont déjà en prison, et un mandat d'arrêt contre six autres a été lancé lundi soir. La direction entière de HB a été convoquée, par petits groupes de trois ou quatre, devant le Tribunal suprême à Madrid, pour répondre de l'accusation de *« collaboration avec une bande armée »*, à la suite de la diffusion d'une vidéo durant la dernière campagne électorale, qui, selon le gouvernement, faisait l'apologie de l'ETA. Ignorant la justice, les dirigeants de HB, ont été ainsi arrêtés, au fur et à mesure des convocations qu'ils ont refusé d'honorer.

RELANCER LE DIALOGUE

L'épisode n'a certes pas contribué à apaiser les tensions, et si la plupart des partis politiques sont conscients de ce qu'une solution uniquement « policière » ne résoudra pas, à elle seule, les problèmes du terrorisme au Pays basque, ils sont divisés et hésitants sur la marche à suivre. Notamment le Parti nationaliste basque, le PNV associé dans l'alliance gouvernementale aux conservateurs de José María Aznar, qui est partagé entre ses sympathies nationalistes basques et sa loyauté envers le gouvernement.

A l'exception de Herri Batasuna, la plupart des partis politiques basques – des socialistes aux conservateurs en passant par la gauche d'Izquierda unida et les modérés du PNV – sont d'accord sur la nécessité de trouver un accord entre forces démocratiques, en réactivant le pacte de « Ajuria Enea ». Une initiative de paix et de dialogue, née il y a dix ans, entre partis démocratiques, pour tenter de mettre un terme au terrorisme. Une nouvelle session de « Ajuria Enea » pourrait avoir lieu, dès la semaine prochaine. Et si on ne peut attendre aucun miracle des futures discussions, au moins la volonté de reprendre le dialogue sera-t-elle un premier pas dans la confusion et la division actuelle.

Marie-Claude Decamps

Des orientations provisoires sur la viande de bœuf ont été adoptées à Bruxelles

LES MINISTRES européens de l'agriculture ont adopté, mardi 18 février, des *« orientations provisoires »* concernant l'étiquetage et l'identification de la viande de bœuf. Ce texte, obtenu après des heures de négociation sous la pression de la présidence néerlandaise, est assorti de *« commentaires et de réserves »* de certains Etats membres. Les ministres ont prévu une identification obligatoire des animaux au plus tard le 1er janvier 1999, et un étiquetage sur une base volontaire, en s'engageant – à l'exception du Britannique et de l'Italien – à ce qu'une discussion sur une option *« obligatoire »* de l'étiquetage intervienne au plus tard le 1er janvier 2000.

De source française, le texte adopté a été considéré comme *« un progrès, même s'il reste vague »*. Le ministre français de l'agriculture, Philippe Vasseur, a plaidé pour un étiquetage *« minimum »* obligatoire avec quatre mentions : l'origine, la catégorie, la race et l'âge de l'animal. Il a également souligné la grande difficulté que traverse actuellement le marché du veau, perturbé par une prime européenne favorisant l'abattage précoce de jeunes veaux n'ayant pas atteint leur poids normal d'abattage.

ÉTIQUETAGE ET IDENTIFICATION

Mercredi, le Parlement européen devra donner un avis sur ces questions d'étiquetage et d'identification. La commission compétente propose qu'il soit rapide et obligatoire, afin de rendre confiance aux consommateurs et de relancer le marché du bœuf en pleine crise du fait de la maladie de la vache folle.

Le Parlement doit aussi se prononcer cette semaine sur le rapport d'une commission d'enquête – très critique à l'égard de l'exécutif de Bruxelles et de la Grande-Bretagne – concernant la gestion de la crise. En raison de la double majorité requise, la motion de censure déposée par soixante-dix députés contre la Commission a cependant peu de chances d'être adoptée. – *(AFP.)*

La Patagonie, nouveau paradis des milliardaires

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Chaussé de bottes en caoutchouc et chargé de cannes à pêche, le grand patron de la chaîne de télévision américaine CNN, Ted Turner, a débarqué en Patagonie où il vient d'acheter une *estancia* et 5 000 hectares de terre dans un des plus beaux sites de la province de Neuquen. Le tout pour environ 6,5 millions de dollars (36 millions de francs), somme jugée modique par l'acheteur lui-même.

Un peu plus au sud, c'est *Rambo* en personne qui a fait son apparition. Pour une somme estimée à 8 millions de dollars, Sylvester Stallone est devenu propriétaire d'un lac et de 14 000 hectares situés entre la grande station touristique de San Carlos de Bariloche et El Bolson, refuge champêtre des hyppies et des artistes depuis plusieurs décades. Indifférent à l'épidémie de l'hantavirus, une maladie souvent mortelle, provoquée par des rongeurs, l'acteur américain pense utiliser le spectaculaire décor pour le tournage de son prochain film.

Terre d'errances et de légendes, autrefois parcourue par Charles Darwin, les *pistoleros* Butch Cassidy et Sundance Kid, et Bruce Chatwin, la Patagonie est un nouveau paradis pour milliardaires. Dans ce bout du monde épargné par la pollution, les grands espaces solitaires parsemés de lacs cristallins et de majestueuses forêts constituent des refuges écologiques uniques sur la planète. Aux étrangers s'ajoute une liste de plus en plus longue de riches Argentins qui souhaitent échapper au stress de Buenos Aires. Toutes sortes de rumeurs circulent sur l'eldorado naturel qu'aurait commencé à se forger Alfredo Yabran, ce mystérieux homme d'affaires, ami du président Carlos Menem, mais ennemi juré de Domingo Cavallo, ancien ministre de l'économie limogé en juillet 1996 après avoir accusé Yabran d'être *« le chef de la mafia »* et de la corruption en Argentine.

LES NOUVEAUX MAÎTRES

Parmi les nouveaux maîtres de la Patagonie figure Benetton. La firme italienne s'est lancée en 1992 dans la conquête de cet *« or blanc »* que sont les moutons de Patagonie. Avec près de 850 000 hectares le long de la Cordillère des Andes, la famille Benetton est aujourd'hui le plus grand producteur de laine de la région, mais aussi un des principaux éleveurs de bovins. Quant au puissant homme d'affaires qu'est Georges Soros, il est aujourd'hui le principal *estanciero* de l'Argentine avec 350 000 hectares de campos acquis au cours de ces dernières années, au détriment des grandes familles traditionnelles.

« En l'an 2000, Dieu sera installé en Patagonie » : cette boutade qui circule dans les agences immobilières de la région ne fait pas sourire les habitants. *« Après avoir été dominés par une oligarchie oisive et parasitaire, nous n'avons rien à espérer de ces nouveaux riches »*, estime un économiste de la région. *« Les prix de la terre sont ridiculement bas et le gouvernement est en train de brader une réserve écologique unique au monde. »*

A plusieurs milliers de kilomètres de Buenos Aires, avec moins d'un habitant au kilomètre carré, la Patagonie se sent oubliée et abandonnée par les fonctionnaires de l'arrogante capitale. Ses mines et ses forêts sont exploitées par des multinationales, les petits et moyens agriculteurs disparaissent, les industries ferment et dans plusieurs provinces les taux de chômage dépassent 20 %.

Christine Legrand

les Quinze exprimen[t]
monnaie unique

IMMIGRATION *« Nous irons à la manifestation » :* tel est le mot d'ordre retenu, après deux jours de discussion, par les initiateurs des différents appels *« à désobéir »* aux lois sur l'immigration. Tous, avec de nombreuses associations et mouvements politiques, rejoindront la manifestation convoquée samedi 22 février par le collectif des « 121 noms difficiles à prononcer ». ● LES PARTIS DE GAUCHE, hostiles au projet de loi Debré, s'associent chacun à sa manière à cette mobilisation. Le Parti socialiste devait annoncer, mercredi 19 février, qu'il soutient la manifestation du 22. ● DE NOMBREUX MAIRES ne respectent pas la réglementation sur les certificats d'hébergement devant être délivrés à ceux qui accueillent un étranger. Des municipalités refusent leur délivrance ou demandent, en toute illégalité, de nombreux documents (carte de Sécurité sociale, fiches de salaires).

Les adversaires du projet Debré appellent à manifester le 22 février

Les initiateurs des appels à la « désobéissance civile » se sont mis d'accord pour organiser une protestation massive à Paris. Les partis de gauche, tout en se distinguant du mouvement associatif et pétitionnaire, soutiennent ce mot d'ordre

« NOUS IRONS à la manifestation. » Sauf changement de dernière heure, c'est avec cette simple phrase que les signataires des appels *« à désobéir »*, mais aussi les associations de défense des droits de l'homme et la plupart des formations politiques de gauche devraient annoncer leur participation à une manifestation contre les lois sur l'immigration, samedi 22 février, à Paris. Après deux jours de contacts et de discussions, les différents acteurs ont fini par se mettre d'accord : ils joindront leur voix à l'appel des *« 121 noms difficiles à prononcer »* (*Le Monde* du 18 février) pour défiler, à partir de 15 heures, de la gare de l'Est à la préfecture de police. Les diverses organisations devraient ensuite appeler à une nouvelle manifestation, le 25 février, jour de l'examen en seconde lecture, par l'Assemblée nationale, du projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré.

« Nous irons à la manifestation. » Un titre de film plus qu'un slogan politique, un acte d'engagement individuel plutôt qu'un appel à l'initiative des autres : pour les cinquante-neuf cinéastes à l'origine de l'appel, les mots ont leur importance. Ils tiennent à cette spontanéité qui a fait le succès de leur initiative, et refusent de se fondre dans un grand magma unitaire ou chacun perdrait sa différence. Les plus jeunes redoutent une récupération de formations politiques qu'ils ignorent. Et leurs aînés gardent un souvenir parfois amer de leur militantisme d'hier. *« En même temps, nous ne pouvions avoir lancé cet appel et le regarder s'éteindre dans le ciel comme un feu d'artifice »*, souligne Gérard Mordillat, président de la Société des réalisateurs de films (SRF).

ÉVITER LE VEDETTARIAT

Aussi, les cinéastes ont tenté de tenir les deux bouts de la chaîne. D'un côté, ils ont fixé quelques règles afin de préserver leur originalité : pour éviter tout vedettariat, aucun d'eux ne doit monopoliser l'attention des médias, *« tout en laissant chacun libre de parler comme il le veut, à qui il le souhaite »*, précise Gérard Mordillat. Les réalisateurs ont également multiplié les contacts. D'abord, avec les écrivains, puis avec les autres corporations qui, à leur tour, ont appelé à désobéir. Chaque appel devait déléguer trois représentants à une réunion prévue mardi 18 février dans la soirée. Ils devaient mettre en forme l'appel à manifester et réfléchir sur les étapes suivantes et les relations avec les associations et les partis politiques. Là réside évidemment la partie la plus délicate à mettre en œuvre. Les associations brûlaient de se rapprocher d'un mouvement qu'elles n'avaient ni initié ni contrôlé. *« Mais il fallait y aller en pantoufles*, explique-t-on au Groupe d'information et de soutien des travailleurs imigrés (Gisti). *Ce sont eux qui ont lancé ce mouvement. C'était à eux de voir s'ils avaient besoin de nous. »* En fin de semaine dernière, les réalisateurs ont contacté le Gisti pour un soutien technique. Il a notamment abouti au texte publié dans nos éditions du 18 février par Pascale Ferran et Arnaud Desplechin : pour la première fois, les cinéastes y dénoncent non seulement la *« délation »*, qu'entraînerait le nouvel article sur les certificats d'hébergement, mais également la volonté du projet de Jean-Louis Debré de *« désintégrer les étrangers »* réguliers, en prévoyant notamment le non-renouvellement des cartes de résident de dix ans pour *« menace à l'ordre public »*.



Plus périlleux encore était le contact avec les politiques. *« Certains d'entre nous ont des conversations avec des responsables politiques, mais ça reste informel, et ça ne doit engager personne d'autre que nous-mêmes »*, assure Dan Franck, coordonnateur de l'appel des écrivains. Une rencontre a ainsi eu lieu, dimanche 16 février, entre deux réalisateurs signataires et le premier secrétaire du PS, Lionel Jospin, à l'Agence du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid). Des contacts avec d'autres organisations, *« toujours informels »*, ont également eu lieu par l'intermédiaire de la Société des réalisateurs de film (SRF).

La SRF a été une des charnières de l'élargissement de la mobilisation. L'autre s'est articulée autour de Léon Schwartzenberg. Le professeur est parvenu à convaincre les différentes associations – qui appelaient déjà à un rassemblement devant l'Assemblée le 25 – de la nécessité d'une *« large manifestation dont l'initiative reviendrait aux signataires de tous les appels »*. Les associations comme les formations politiques annonceraient qu'elles se joignent à cette initiative. Tous pourraient ensuite se retrouver le 25, condition posée par certaines associations pour accepter l'unité. Enfin, pour manifester leur rapprochement, mais aussi pour souligner qu'ils ne font que se joindre à un mouvement déjà existant, des représentants de plusieurs partis de gauche ont décidé de reprendre à leur compte l'appel des cinéastes.

Nathaniel Herzberg

Robert Badinter et le décret de 1982

M. BADINTER nous a adressé la lettre suivante :

« Ce n'est pas sans surprise que je constate, qu'à la suite des propos de certains ministres, l'on me prête, selon la phrase utilisée dans *Le Monde* le 18 février, d'avoir "*institué en 1982 les certificats d'hébergement créés par le décret du 27 mai 1982*". En réalité,

» 1) s'agissant d'un texte concernant la police des étrangers, il relevait de la compétence du ministre de l'intérieur. En effet, c'est Gaston Defferre, alors ministre de l'intérieur, qui a été l'inspirateur du décret;

» 2) outre le premier ministre, Pierre Mauroy, et le ministre de l'intérieur, Gaston Defferre, le texte du décret est signé de Nicole Questiaux, Claude Cheysson, Laurent Fabius et moi-même. Chacun des ministres, au terme de l'article 13, étant chargé de l'exécution du décret, pour la partie le concernant, la signature du garde des sceaux était nécessaire au regard des sanctions pénales prévues à l'article 8 du texte. La légalité du décret et du certificat d'hébergement a par ailleurs été reconnue par le Conseil d'Etat ;

» 3) en revanche, l'exigence que tout hébergeant qui a obtenu le visa du certificat d'hébergement soit tenu de déclarer à la mairie le départ de son hôte est une disposition nouvelle qui a été critiquée sur le plan des libertés par le Conseil d'Etat. »

Les cinéastes réunis pour une studieuse leçon de droit

LA PLUPART DES CINÉASTES signataires de l'Appel des 59, qui a déclenché la vaste mobilisation contre les lois sur l'immigration, se sont réunis jusque tard dans la nuit du 17 au 18 février au cinéma République, rue du Faubourg-du-Temple, à Paris. Rien d'un meeting ni d'une assemblée générale, aucune harangue ni grande déclaration de principe : il s'agissait d'une réunion d'études pour renforcer leur argumentaire et *« tenir la route lorsqu'on nous interroge »*.

Partie d'une réaction morale contre la *« législation inique »*, leur initiative a besoin de s'appuyer sur des éléments factuels irréfutables, que ne sont pas toujours en mesure de fournir ces réalisateurs qui, pour la plupart, n'ont aucune formation militante, mais qui se retrouvent sollicités à la mesure de l'écho que leur Appel a suscité.

Ils avaient donc convié des juristes du Gisti (Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés), qui leur ont présenté un état statistique de l'immigration en France et un historique des législations successives concernant les étrangers. Le débat aura surtout porté sur des points précis, démographiques et juridiques, avec en toile de fond le souci constant des réalisateurs à l'origine de l'Appel de rester fidèle à l'esprit et la lettre de celui-ci.

DOUBLE DÉRIVE À ÉVITER

Il s'agit en effet à leurs yeux d'éviter une double dérive : soit *« noyer le poisson »* dans une dénonciation trop générale contre le racisme sous toutes ses formes, la montée du Front national, les événements récents de Vitrolles et de Châteauvallon ; soit, à l'inverse, se laisser prendre au piège de *« l'article de trop »* dans le projet de loi Debré, sans lequel celle-ci deviendrait acceptable, tout comme, a fortiori, la loi Pasqua.

Novices mais pas naïfs, les cinéastes savent bien que c'est parce qu'ils ont ciblé leur déclaration sur un thème précis que leur initiative a obtenu un tel impact. Sans pouvoir pour autant faire l'impasse sur l'inévitable intégration, certains parlent déjà de récupération par un processus politique plus large, notamment en perspective de la manifestation du 22 février.

La seule déclaration à ce jour des signataires à ce sujet est *« Nous irons »*, ce qui ne constitue pas exactement un appel à manifester. Mais la liaison avec l'ensemble du mouvement politique paraît pourtant inévitable.

Jean-Michel Frodon

De nombreux maires ne respectent pas la loi sur les certificats d'hébergement

« LE MAIRE de ma commune m'a refusé la liberté d'accueillir qui je veux chez moi. Ça m'a fait mal. » Pierre Cholley raconte pourquoi l'actuel débat sur les certificats d'hébergement suscite dans sa famille un écho tout particulier. Au printemps dernier, cet ingénieur de trente-deux ans et son épouse décident d'inviter à leur domicile du Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine) un ami camerounais qui les avait hébergés dans son pays, alors qu'ils étaient coopérants en Afrique.

Comme pour tous les ressortissants de pays du tiers-monde, les Camerounais sont soumis à l'obligation du visa pour visiter la France. Or il n'est pas de visa de tourisme sans certificat d'hébergement. Les époux Cholley demandent cette pièce à leur mairie.

La réponse ne tarde pas : *« J'ai adopté une position de principe en refusant de délivrer ce document*, leur rétorque par écrit Jacques Perrin, adjoint au maire. *J'estime en effet qu'il n'est pas du ressort d'un maire de le faire, d'autant plus qu'il n'a aucun pouvoir de contrôle sur le départ effectif des étrangers que cette simple formalité permet de faire venir. »* L'élu persiste dans une seconde lettre où il précise que son refus ne souffre pas d'exception. Quant au préfet des Hauts-de-Seine, il ne répondra jamais à la demande d'intervention de la famille éconduite.

Les Cholley ont décidé de déposer un recours devant le tribunal administratif de Paris. Entre-temps, ils ont appris que la loi Pasqua ne permet aux maires de refuser la délivrance d'un certificat d'hébergement que si les *« conditions normales »* d'hébergement ne sont pas réunies.

Entre-temps aussi, leur ami camerounais a séjourné en France, grâce à un certificat d'hébergement obtenu par des parents dans une commune voisine. Mais les « hébergeants » persévérants en font une question de principe. *« On critique les cinéastes qui appellent à ne pas respecter une future loi, alors que le gouvernement ne dit rien aux maires de sa majorité et aux préfets qui n'appliquent pas la loi actuelle »*, remarque Pierre Cholley.

Ce rappel à la loi n'impressionne guère Philippe Pemezec, maire (RPR) du Plessis-Robinson. *« Mon devoir d'élu est de veiller à ce que l'immigration ne pourrisse pas un peu plus nos quartiers »*, explique-t-il pour justifier son refus de délivrer des certificats d'hébergement. M. Pemezec assure que, *« depuis quelques temps »*, il saisit l'Office des migrations internationales (OMI), seul organisme légalement habilité jusqu'à présent à vérifier les conditions d'hébergement par des visites domiciliaires.

Ce maire de banlieue parisienne, qui interdit l'accueil des étrangers afin, dit-il, de *« préserver l'équilibre sociologique »* de sa commune, est loin de faire figure d'exception. De Bourges (Cher) au Grau-du-Roi (Gard) en passant par Savigny-sur-Orge (Essonne), nombre de maires de la majorité crient haut et fort depuis plusieurs années leur refus de signer le moindre certificat d'hébergement, sans se heurter à la moindre sanction. Bien plus largement, des centaines d'élus, de droite comme de gauche, prennent des libertés avec la législation sur ce point. *« 60 % des maires ne respectent pas la loi »*, précise le pasteur Jean-Paul Nunez, vice-président de la Cimade, une association d'assistance aux étrangers qui vient d'achever une enquête portant sur 945 municipalités.

De nombreuses villes font une interprétation extensive du décret, peu précis il est vrai, qui dresse ainsi la liste des documents à présenter : pièce d'identité, titre de propriété ou bail, timbre-taxe de l'OMI à 100 francs et *« documents permettant d'apprécier* [la] *capacité à héberger dans des conditions normales »*.

Dans un cas sur cinq, des justificatifs de ressources non prévus par les textes sont exigés de l'hébergeant. La mairie d'Eaubonne (Val-d'Oise) va jusqu'à exiger *« un engagement de ne pas utiliser la carte de sécurité sociale pour l'étranger »* ; celle de Roissy-en-Brie (Seine-et-Marne) demande à l'hébergeant s'il n'a pas bénéficié de l'aide sociale dans les cinq dernières années. Certaines villes s'inquiètent de la nationalité du demandeur, constate la Cimade : *« A Nice, les Maghrébins se heurtent à un refus systématique. A Arpajon, ce sont les Turcs. »* En toute illégalité, des élus envoient la police municipale enquêter sur les conditions d'hébergement, comme à Narbonne, Bellac, Berre et Marmande.

Plus suspicieuses encore, Mulhouse ne délivre de certificat qu'à des Français et la ville de Colmar exige que le visiteur soit un ascendant ou descendant direct de l'hébergeant. Quant au maire socialiste de Décines (Rhône), il semble avoir anticipé l'application de l'actuel projet Debré puisqu'il demande à l'hébergeant et à son visiteur de se présenter à la mairie *« dès son arrivée et la veille de son départ »*, muni *« de son passeport et de son titre de voyage aller et retour »*. Enfin, certaines municipalités n'exigent que les pièces réglementaires, mais ne répondent jamais aux demandes. La Cimade, qui entend par ailleurs multiplier les recours judiciaires avec d'autres organisations de défense des droits de l'homme, épingle sur ce point la ville d'Alès et la municipalité Front national de Toulon.

Unique association présente dans les centres de rétention, la Cimade constate que seuls 10 % des étrangers expulsés de France étaient entrés munis d'un visa, et donc d'un certificat d'hébergement. Prétendre lutter contre l'immigration illégale en restreignant à nouveau l'attribution de ces documents relèverait donc de l'illusion.

Philippe Bernard

Un Sri-Lankais condamné pour aide au séjour irrégulier

Un ressortissant du Sri Lanka a été condamné, lundi 17 février, par le tribunal correctionnel de Toulouse, à une peine de quatre mois d'emprisonnement, dont deux avec sursis, pour avoir hébergé, en novembre 1993 à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), un cousin en situation irrégulière. Condamné par défaut, en mai 1996, à quatre mois d'emprisonnement par ce même tribunal, Thiruarajasingham Soundarajan, réfugié politique tamoul, trente-sept ans, s'est présenté lundi pour un jugement en opposition. M. Soundarajan, aide-cuisinier à Châtillon (Hauts-de-Seine), avait été interpellé le 16 novembre 1993 à l'aéroport de Toulouse-Blagnac, alors qu'il accompagnait son cousin en partance pour Londres. Il avait alors effectué deux mois de détention provisoire.

Les partis de gauche soutiennent l'initiative des pétitionnaires

APRÈS les multiples appels à la « désobéissance civile » émanant des milieux artistiques et intellectuels, les élus ont commencé à se mobiliser contre le projet de loi Debré sur l'immigration. Mardi 18 février, trente-huit *« responsables politiques »* ont repris à leur compte l'appel du « groupe des 59 » cinéastes. Ils représentent les Verts, la Ligue communiste révolutionnaire, les refondateurs communistes, Convergences écologiesolidarité, l'Alternative rouge et verte, la Convention pour une alternative progressiste. Le PS n'y est représenté que par Julien Dray, député de l'Essonne et animateur de la Gauche socialiste ;le PCF par Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône ; le Parti radical-socialiste par son secrétaire général adjoint, Eric Montès.

Le Parti socialiste devait annoncer, mercredi, après la réunion de son bureau national, qu'il soutient la manifestation organisée à Paris le 22 février par les initiateurs des appels contre le projet Debré. Le Parti communiste soutient, lui aussi, cette initiative.

Plusieurs signataires de l'appel des *« responsables politiques »* avaient signé, lundi, un appel similaire en compagnie de plus de deux cent cinquante élus membres des Verts et de la Convention pour une alternative progressiste (CAP). On trouve parmi eux Charles Fiterman, Marie-Christine Blandin, présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, Dominique Voynet, porte-parole des Verts, Noël Mamère, député européen.

Par ailleurs, à l'initiative de l'association Agir de Martine Aubry, plusieurs dizaines de maires de gauche, parmi lesquels Pierre Mauroy (Lille), Jean-Marc Ayrault (Nantes), Michel Destot (Grenoble), Patrick Braouezec (Saint-Denis) Jean-Pierre Brard (Montreuil), Jack Ralite (Aubervilliers), ont appelé les parlementaires à *« ne pas adopter »* les dispositions contenues dans le projet de loi.

Le premier secrétaire du PS, Lionel Jospin, a réitéré, mardi, sur France-Inter, ses critiques contre le projet de loi Debré, en appelant à un *« changement de politique sur l'immigration »*. Il s'est prononcé pour une loi-cadre axée sur la lutte contre l'immigration clandestine. M. Jospin estime qu'en tant que responsable politique, il n'est pas dans son rôle d'appeler à la désobéissance civique, *« mais*, a-t-il ajouté, *en tant qu'homme privé, personne ne peut imaginer qu'un homme comme moi, recevant un ami étranger et celui-ci quittant mon foyer, aille le déclarer à un quelconque service »*.

Le président du Mouvement des citoyens, Jean-Pierre Chevènement, a *« exigé »* le retrait des dispositions relatives aux certificats d'hébergement, en jugeant qu'il s'agissait d'une *« erreur manifeste »*.

A droite, en revanche, Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF, a apporté un soutien *« sans ambiguïté »* au projet de loi Debré. Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Gilles de Robien, estime que la polémique en cours relève d'*« un mauvais procès en sorcellerie contre les intentions du gouvernement »*. Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR, s'est félicité de *« la détermination d'Alain Juppé à assurer l'avenir de notre identité nationale »*.

Les élections législatives et régionales seront groupées en 1998

L'UDF était hostile à ce « couplage »

ALAIN JUPPÉ devait annoncer, mardi 18 février, l'organisation électorale de l'année 1998. Au terme des consultations qu'il a conduites au sein de la majorité depuis dix-huit mois, et avec l'opposition la semaine dernière, le premier ministre devait d'abord confirmer, comme l'avaient laissé entendre plusieurs responsables de la majorité ces jours derniers (*Le Monde* du 14 février), qu'il n'y aura finalement pas de réforme du mode de scrutin régional.

Initialement demandée par l'Association des présidents de conseils régionaux et ardemment défendue par son président, Valéry Giscard d'Estaing, cette réforme n'avait pu faire l'objet d'un accord au sein de la majorité. L'objectif recherché était de permettre aux assemblées régionales d'avoir à leur tête des majorités stables, ce que ne garantit pas le scrutin proportionnel dans le cadre départemental actuellement en vigueur.

Enterrée une première fois, cette hypothèse avait cependant resurgi après le rejet du projet de budget au conseil régional d'Ile-de-France, le 24 janvier, en raison des manœuvres du Front national. A Matignon, toutefois, on n'exclut pas la possibilité de doter les exécutifs régionaux d'une arme de procédure leur permettant de faire adopter leurs budgets, même lorsqu'ils ne disposent que de majorités relatives.

Restait à organiser le calendrier électoral de 1998. La difficulté tient à la concomitance, dans la même année, des élections législatives, régionales et cantonales, qui tombaient toutes en mars, avant le renouvellement partiel du Sénat, en septembre. Le chef du gouvernement devait finalement annoncer que les élections législatives, à deux tours, et les régionales, à un tour, seront organisées simultanément au mois de mars. L'UDF, qui détient la moitié des présidences de conseil régional, est très hostile à cette solution. Son bureau politique s'était déclaré opposé, le 29 janvier, à un « couplage » des législatives avec toute autre élection.

REPORT DES CANTONALES

Les élections cantonales, pour leur part, seront reportées au mois de juin, ce qui demandera une loi. Là encore, la solution retenue risque de provoquer quelques grincements de dents, en particulier chez René Monory. Le président du Sénat, qui entend solliciter un nouveau mandat à la tête de la Haute Assemblée, tenait en effet à ce que les élections cantonales soient reportées après les élections sénatoriales. Inutile, jugeait-il en effet, d'affaiblir le corps électoral des sénateurs sortants soumis à renouvellement, dont font partie les conseillers généraux, et de risquer de faire perdre leur majorité à ceux de ces sénateurs qui sont également présidents de conseil général.

Saisi de cette demande, M. Juppé avait interrogé le Conseil d'Etat sur sa faisabilité. L'assemblée du Palais-Royal avait jugé manifestement inconstitutionnel le report, après les sénatoriales de septembre, des régionales et/ou des cantonales. Elle avait considéré, en revanche, comme possible un découplement des régionales et des cantonales.

Cécile Chambraud

Des économistes chiffrent à 5 millions le nombre de « personnes privées d'emploi »

Les membres de l'ancien CERC dénoncent la « politisation » des statistiques officielles

Dans un rapport rendu public lundi 17 février, les membres de l'ancien Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), dissous par Edouard Balladur en 1994, suggèrent au gouvernement d'élaborer une batterie d'indicateurs *« lisibles et fiables »* afin de mieux refléter la situation du marché du travail. Ils critiquent le transfert de l'inscription des chômeurs de l'ANPE vers les Assedic.

DISSOUS en 1994, feu le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC) se rappelle régulièrement au bon souvenir des pouvoirs publics. Ses anciens membres, regroupés au sein de l'association CERC (Connaissance de l'emploi, des revenus et des coûts), ont rendu publique, lundi 17 février, une étude dans laquelle ils chiffrent à 5 millions le nombre de personnes privées d'emploi. Ils soulignent que les statistiques du chômage publiées chaque mois par le ministère du travail et l'ANPE ne reflètent qu'imparfaitement la situation réelle de certains chômeurs. Sans prôner la diffusion d'un *« vrai chiffre »* – il n'y a pas de vérité unique en ce domaine –, ils suggèrent cependant au gouvernement d'élaborer *« une batterie d'indicateurs lisibles et fiables »* permettant au débat sur l'emploi de se poursuivre *« sur des bases plus saines et mieux informées »*.

L'analyse de départ est simple. La notion de « chômeurs », construite au cours du XXe siècle par référence à la situation du plein emploi de la période 1945-1975, est devenue plus floue avec la multiplication des situations intermédiaires entre l'emploi et l'inactivité, le développement de la flexibilité et l'émergence de la précarité. La mesure du chômage doit s'adapter à cette nouvelle donne, non seulement parce que la qualité de l'information économique et sociale est *« la condition d'un réel débat démocratique »*, assurent les experts du CERC, mais aussi parce que la représentation que la société a de l'emploi et du chômage déterminent les politiques mises en œuvre pour favoriser le premier et faire reculer le second.

Un chômage et un sous-emploi multiformes

Nombre de personnes "privées d'emploi"

total ▸ 5 000 811

2 458 479 — 3 842 103 (213 086) — 4 281 592 (326 715) — 5 000 811 (330 000)

PRÉRETRAITÉS

PERSONNES EN TUC*, CES* OU ASSIMILÉS

CHÔMEURS EN FORMATION ET CONVERSION

CHÔMEURS INSCRITS (DEFM) ET DRE*

* TUC : travailleurs d'utilité publique, CES : contrat emploi solidarité, DRE : dispensé de recherche d'emploi

La France dispose, en fait, de deux grands indicateurs : les chiffres mensuels tirés des fichiers de l'ANPE, qui mettent l'accent sur les chômeurs cherchant un emploi à temps plein et à durée indéterminée ; l'enquête annuelle réalisée en mars par l'Insee auprès de 90 000 ménages. Cette dernière retient une définition restrictive du chômeur, celle du Bureau international du travail (BIT) : une personne recherchant activement un emploi, n'ayant pas eu une activité de plus d'une heure au cours de la semaine précédente et disponible dans les quinze jours.

SOURCES DIVERGENTES

Ces deux sources *« ne se recoupent ni dans leur concept, ni dans la mesure du chômage qu'elles proposent »*, remarquent le CERC. Un nombre important de chômeurs au sens du BIT, par exemple, ne sont pas inscrits à l'ANPE et cherchent un emploi par d'autres voies ; à l'inverse, nombre d'inscrits à l'ANPE ne sont pas chômeurs au sens du BIT parce qu'ils ont eu une activité de quelques heures dans le mois. La mesure BIT retenue pour les comparaisons internationales ne rend pas bien compte de la réalité économique, sociale et humaine du chômage, note cette étude. Au point que le BIT et l'OCDE recommandent désormais d'élargir la définition du chômage (travailleurs découragés, sous emploi, etc.).

L'association CERC juge que *« la "politisation" des statistiques n'apparaît pas comme une bonne chose »*, et que *« la "pression du chiffre" conduit à programmer des campagnes massives dans l'urgence, selon un rythme fortement influencé par le calendrier électoral »*. C'est pourquoi elle suggère *« la publication mensuelle ou trimestrielle d'une batterie statistique des personnes privées d'emploi »*, qui distinguerait les demandeurs d'emploi de toute catégorie (il y en a huit), les bénéficiaires de mesures comme les contrats emploi solidarité, les préretraites, les dispensés de recherche, les chômeurs en formation, etc. De tels indicateurs exprimeraient mieux la palette des situations sociales.

La décision de transférer l'inscription des chômeurs des agences pour l'emploi vers les Assedic, prise en 1996, illustre aussi, selon les membres de l'ancien CERC, une tendance à changer les règles du jeu. Officiellement destinée à *« simplifier les démarches des chômeurs »* et à *« réduire les délais de paiement des allocations »*, cette opération, qui doit s'achever en 1997, pourrait *« engendrer mécaniquement une diminution du stock des chômeurs »* cette année, *« c'est-à-dire, faut-il le rappeler, à la veille de l'échéance électorale de 1998 »*.

Le réseau des Assedic (300 antennes) est, en effet, *« beaucoup moins dense »* que celui des ANPE (760 agences). *« Même s'il est prévu de doubler le nombre d'antennes Assedic dans les dix-huit mois, l'accès au service public de l'emploi sera – au moins temporairement – plus difficile pour les chômeurs, ce qui risque d'entraîner une chute du nombre d'inscriptions ou de réinscriptions »*. De plus, l'obligation de s'inscrire à l'Assedic *« va se traduire par une double démarche »*, puisque les chômeurs devront ensuite, dans un délai très court, se faire connaître à leur ANPE locale. Le CERC a évalué le risque *« de déperdition ou d'évaporation des demandeurs d'emploi »* à *« environ 10 % »*.

Jean-Michel Bezat

Nicolas Sarkozy met en pratique le débat avec le Front national

LA STRATÉGIE à adopter vis-à-vis du Front national continue d'alimenter le débat au sein du RPR. Comme l'avait fait Edouard Balladur peu après l'élection partielle de Vitrolles (*Le Monde* du 15 février), Nicolas Sarkozy s'est prononcé, lundi 17 février, sur France 2, contre la stratégie du front républicain et pour le maintien au second tour des candidats de la majorité lors d'élections opposant la gauche et le Front national.

« Si vous acceptez cette idée que quand la droite est forte, l'extrême droite n'existe pas, vous en tirez la conclusion : il faudra qu'à l'avenir, quand nos candidats peuvent se maintenir, ils se maintiennent », a expliqué l'ancien ministre du budget. M. Sarkozy a affirmé qu'il comprend la décision du premier ministre, Alain Juppé, qui avait appelé au retrait de la liste de droite au second tour à Vitrolles : *« Il ne voulait pas qu'en maintenant le candidat de la majorité, on puisse lui mettre sur le dos l'élection de Mme Mégret »*, mais, a-t-il ajouté, *« maintenant, on a vu »*. Le maintien de la liste UDF-RPR aurait du moins permis que *« la candidate du Front national soit élue avec moins de 50 % des voix »*.

Pour les balladuriens, la majorité doit *« renforcer son identité »* en affirmant ses propres valeurs. Si des électeurs de droite sont tentés par le vote en faveur de l'extrême droite, explique le député des Hauts-de-Seine, *« c'est parce qu'ils ont eu le sentiment qu'entre les socialistes et nous, il n'y avait pas assez de différences »*.

Opposé à Bruno Mégret, délégué général du Front national, M. Sarkozy a déclaré qu'il n'est pas bon *« que des courants de pensée puissent se sentir totalement exclus à jamais de la représentation parlementaire »*. En revanche, il s'est dit résolu à réfuter *« point par point, programme contre programme »* les propositions des amis de Jean-Marie Le Pen, qui n'offrent *« aucune réponse crédible sur les vraies questions qui se posent aux Français »*. *« Le Front national a une vision de la France qui s'apparente à la ligne Maginot »*, a-t-il affirmé. L'ancien ministre a dénoncé la *« gestion pépère, sans ambition »* des municipalités dirigées par l'extrême droite et leur volonté d'*« aseptiser toute forme de création culturelle »*. *« Vous êtes à la culture ce que la restauration rapide est à la gastronomie ! »*, a-t-il lancé à M. Mégret.

Le maire de Neuilly a affirmé son soutien au projet de loi Debré sur l'immigration, en suggérant toutefois que ce soit un service de l'Etat, plutôt que les citoyens, qui se charge de contrôler le départ d'un étranger bénéficiant d'un certificat d'hébergement. Hostile au mouvement de « désobéissance civile » contre ce projet, M. Sarkozy a déclaré qu'en revanche, il *« comprend la démarche des artistes qui soutiennent le directeur de Châteauvallon, parce qu'il est inadmissible qu'on essaye de contrôler la création en France »*.

Bruno Mégret et « l'inégalité des races »

Invité à se prononcer sur la déclaration du président du Front national, Jean-Marie Le Pen, concernant *« l'inégalité des races »*, le délégué général du parti d'extrême droite, Bruno Mégret, a déclaré : *« Les inégalités entre les races, c'est une évidence. » « Je ne vois pas où est le problème »*, a ajouté M. Mégret, qui répondait à Nicolas Sarkozy (RPR), ancien ministre du budget, au cours de l'émission « Franchement », sur France 2, lundi 17 février.

C'est lors d'une conférence de presse à la fin de l'université d'été de son parti, le 30 août 1996, que Jean-Marie Le Pen avait affirmé l'inégalité des races (*Le Monde* daté 1er-2 septembre 1996). *Pendant l'université d'été, M. Mégret avait préféré parler, lui, à l'instar de la Nouvelle Droite, d'inégalités entre les civilisations et de la « supériorité de notre modèle de civilisation »* sur ceux *« des Etats-Unis d'Amérique »* et *« des peuplades qui voudraient aujourd'hui nous coloniser »*.

M. Juppé ordonne aux préfets d'être « les croisés de l'emploi des jeunes »

TOURS
de notre correspondant

« Je vous demande d'être les croisés de l'emploi des jeunes (...). C'est un véritable mandat que je vous confie. N'hésitez pas à vous en prévaloir et à en user. » Pour mobiliser ainsi tous les préfets, le premier ministre les avait réunis, lundi 17 février, non pas au ministère de l'intérieur mais à Tours. En tenant cette réunion en province et non à Paris, Alain Juppé voulait démontrer sa volonté de déconcentration et de soutien des initiatives locales. Si la préfecture d'Indre-et-Loire avait été choisie, c'est parce que son ancien maire, Jean Royer, député République et liberté, avait mis en place un « contrat d'accès à l'emploi » qui s'est révélé efficace.

En présence de Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, de Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur et de Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et des sports, le chef du gouvernement a donc demandé aux préfets de mobiliser l'ensemble des partenaires de l'emploi sur le terrain. Rappelant qu'il avait mis en place un fonds départemental, doté d'un milliard de francs, *« pour apporter un encouragement de l'Etat aux initiatives locales »*, il a fixé aux préfets un délai *« impératif »* de trois mois, pour *« aller à la rencontre des initiatives locales et voir comment ce fonds peut être le mieux utilisé »*. M. Barrot a d'ailleurs précisé qu'une première enveloppe de 300 millions de francs serait débloquée *« fin février »*.

Rappelant les réticences des administrations centrales devant la création de ce fonds départementalisé, M. Juppé a déclaré : *« On m'a dit que ces crédits seraient mal utilisés. Moi, je fais le pari inverse. Mobilisez cette somme intelligemment selon une logique partenariale avant la mi-juillet. Labellisez des projets en vous appuyant sur les maires. Il faut absolument qu'en 1997 on assiste à un reflux du chômage des jeunes. On voit bien que celui-ci génère dans les familles une épargne de précaution. »*

« SOLUTIONS INNOVANTES »

Comptant sur un effet de contagion des bonnes idées, le premier ministre s'est intéressé, dans la matinée, à l'initiative de la ville de Tours. Il a ainsi déjeuné au Centre de formation des apprentis avec des bénéficiaires de ces « contrats d'accès à l'emploi », leurs employeurs et des élus. Le nouveau maire, Jean Germain (PS), a pérennisé l'iniative de son prédécesseur qui permet d'employer de manière active les dépenses passives d'indemnisation des chômeurs. Pendant six mois, l'Assedic rémunère le chômeur, qui reçoit une formation au poste de travail en accord avec le chef d'entreprise. Celui-ci a l'obligation de l'employer pour une durée de douze mois au minimum. 932 contrats ont été signés en deux ans dans 150 entreprises et 61 % d'entre eux l'ont été à durée indéterminée, dont 66 % à temps complet. Deux emplois sur trois concernent les secteurs des services et du commerce.

La ville de Tours rémunère, dans un accueil unique à la mairie, cinq personnes dont quatre à temps partiel, assistées d'un agent ANPE mis à disposition, pour mettre en adéquation les offres des entreprises et les demandes des chômeurs. La formation de chaque stagiaire lui revient à 2 000 francs, le Fonds social européen apportant la même somme. Alain Juppé a trouvé beaucoup de choses intéressantes dans ce mécanisme : *« C'est une mesure basée sur le donnant-donnant qui révèle des emplois latents et ne coûte pas trop cher. »* Il a ajouté dans un sourire : *« Le maire de Bordeaux devrait s'y intéresser. Je vais lui en parler. »* Mais il a aussi convenu : *« Une même solution n'est pas applicable partout, mais cela signifie que la volonté, et surtout l'imagination, lorsqu'elles ne sont pas bridées par des règles tatillonnes et bureaucratiques, permettent de trouver, au niveau local, des solutions innovantes qui feront tâche d'huile. »*

Alexis Boddaert

Les traminots n'obtiennent pas l'abaissement de l'âge de la retraite

LANCÉE le 6 février, la grève des transports en commun de province a été reconduite, mardi 18 février, dans cinq villes : à Clermont-Ferrand, Le Mans, Nice, Cannes et Sete. A Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), ce sont les propriétaires d'autobus de transports en commun qui ont participé à une journée d'action et à des grèves, lundi. La situation s'est partiellement débloquée à Toulouse, où la moitié des bus ont pu assurer leur service lundi, mais une centaine de traminots, toujours en grève, ont bloqué les voies de la gare centrale de Toulouse, retardant le départ de plusieurs trains.

A Toulon et à Lille, le travail a repris. Les négociations sur le plan local ont permis, dans une large mesure, de trouver une solution au conflit. Si le patronat est resté ferme sur son refus d'avancer à cinquante-cinq ans l'âge du départ en retraite des traminots et conducteurs de bus, il a accepté une réduction du temps de travail. A Lille, les grévistes ont obtenu le passage à trente-cinq heures hebdomadaires et quinze jours de congés supplémentaires, en contrepartie d'une annualisation des horaires sur trois ans. A Toulon, une partie des revendications salariales a été satisfaite, tandis que les autres dossiers restent en discussion. A Marseille, les syndicats ont obtenu le passage progressif aux trente-cinq heures hebdomadaires, avec des départs en préretraite et la création d'une quarantaine de postes. A Evreux, ils ont avalisé le passage de trente-neuf à trente-cinq heures hebdomadaires d'ici au 1er janvier 1998.

Pour les villes où la situation reste dans l'impasse, les négociations doivent se poursuivre localement, tandis qu'au niveau national la négociation entre l'Union des transports publics (UTP), la fédération patronale du secteur, et les syndicats doit reprendre, vendredi 21 février, sur l'emploi et le temps de travail. Dans cette perspective, l'UTP a fait savoir qu'elle n'était *« pas bloquée »* sur les *« 36 h 30 »* proposées lors des réunions précédentes, sous réserve de *« contreparties »* en matière de réorganisation et d'aménagement du temps de travail (annualisation, heures supplémentaires, temps partiel, compte épargne-temps, etc.). La CFDT, qui n'avait pas participé au mot d'ordre de grève du 6 février, a lancé un appel à la grève nationale pour le 28 février.

LE CONFLIT SE DURCIT À AGEN

A La Poste, le mouvement s'est durci à Agen (Lot-et-Garonne), où les agents, en grève depuis vingt-deux jours pour protester contre la suppression de plusieurs tournées de facteurs, ont décidé, lundi soir, d'occuper les locaux après un nouvel échec des négociations avec la direction. Les facteurs de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), en grève depuis huit jours pour protester contre la suppression de douze tournées, ont aussi reconduit leur mouvement lundi. A Grenoble, en revanche, la direction départementale de La Poste de l'Isère a accepté de rencontrer, mardi 18 février, les syndicats de postiers, alors que les préposés de la poste centrale refusent toujours d'appliquer une modification des tournées de facteurs.

Dans les hôpitaux, les agents hospitaliers du CHRU de Caen, en grève depuis une semaine pour protester contre des restrictions budgétaires, ont reconduit leur mouvement lundi et décidé de manifester, mardi, devant la direction régionale des affaires sanitaires et sociales. La grève se poursuit aussi au CHU de Lisieux et de Strasbourg.

Une vingtaine de militants de l'association Agir ensemble contre le chômage AC !-Gironde, qui occupaient depuis jeudi 13 février la direction régionale de l'ANPE à Bordeaux, ont été évacués lundi soir par les forces de police.

Alain Beuve-Méry



Les officiers et sous-officiers se bousculent pour obtenir leur pécule de départ

Les armées sélectionnent les candidats attirés par les conditions offertes

La professionalisation des armées et la réduction du nombre des unités entraînent le départ d'officiers et de sous-officiers, auxquels est offert un pécule dégressif au long des six années d'application de la loi de programmation. Cette offre rencontre un tel succès que les armées doivent sélectionner les candidats. Si l'armée de terre a accepté une demande sur trois, la gendarmerie en a refusé 97 %.

LE NOMBRE des cadres d'active qui, moyennant un pécule de départ, sont volontaires pour quitter les armées avant l'âge de la retraite est plus important que prévu, si l'on s'en tient à la quantité de dossiers déposés pour 1997 par rapport à celle des demandes déjà agréées. C'est ce qui explique que certaines des armées impliquées ont procédé à un tri sévère des candidats, sur la base de critères de priorités définis à l'avance, pour éviter de laisser partir des cadres qu'elles veulent conserver.

Durant les six années à venir, le ministère de la défense a prévu de réduire les effectifs de 270 postes d'officiers et de 15 530 emplois de sous-officiers, dans le cadre de la professionnalisation des armées. Cette gestion des effectifs devrait se traduire par un nombre nettement supérieur de départs de cadres, volontaires pour quitter l'uniforme, les armées ne voulant ni vieillir la pyramide des grades, ni ralentir le flux de leur recrutement en personnels d'active ou sous contrat. En revanche, le corps des hommes du rang engagés devrait doubler, et le nombre des civils devrait croître durant la même période.

Pour 1997, l'armée de terre a accepté pratiquement une demande sur trois. Il y a eu, en effet, 3 650 dossiers constitués et 1 189 demandes (127 officiers et 1 062 sous-officiers) acceptées, soit, en réalité, 254 demandes approuvées de plus que ce qui avait été imaginé au début. A condition qu'ils remplissent les critères de limite d'âge, la priorité a été donnée, chez les officiers, à des colonels, lieutenants-colonels et capitaines et, parmi les sous-officiers, à des majors, adjudants-chefs et adjudants. Il s'agit, pour l'essentiel, de cadres appartenant à des formations qui seront ou dissoutes ou transférées en 1997 et en 1998.

Au total, l'armée de terre estime à plus de 290 millions de francs le montant des pécules qui seront versés pour faciliter ces départs. Soit une moyenne de quelque 250 000 francs par cadre, si l'on fait abstraction de l'ancienneté, du grade, de la solde et de la situation par rapport à la limite d'âge, qui peuvent entraîner des écarts sensibles entre les différents pécules versés. Le pécule n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu, mais son montant est soumis au prélèvement de la contribution sociale généralisée (CSG) et du remboursement de la dette sociale (RDS).

Dans l'armée de l'air, la sélection a été plus rigoureuse encore, avec 3 116 dossiers déposés et 687 demandes agréées (pour un montant total de 170 millions de francs), soit 22 %. Deux différences notables, cependant : aucune demande de pécule au grade de commandant n'a été acceptée et, chez les sous-officiers, un sergent-chef sur quatre qui souhaitaient partir a pu abandonner son uniforme dans les conditions fixées par la loi.

La marine a reçu, de son côté, 1 903 dossiers, dont 1 285 répondaient aux critères établis par le législateur. Il s'est agi principalement de candidats dans des spécialités excédentaires ou soumises à un avancement ralenti. Seulement 327 pécules ont été distribués (soit à peine 17 %), ce qui a nécessité un investissement d'environ 82 millions de francs.

Dans la gendarmerie, la sélection a été rendue plus sévère encore : de l'ordre de 3 % (78 candidatures retenues pour 2 512 dossiers déposés). D'entrée de jeu, la gendarmerie – notamment son corps d'officiers – avait été exclue du bénéfice du pécule, parce qu'elle est la seule, au sein de l'institution de défense, dont les effectifs vont croître globalement d'ici à 2002. Cependant, les volontaires au départ ont été autorisés, sans la moindre limitation, à faire valoir leur intention, car la gendarmerie va devoir remodeler, à terme, les corps de personnels qui la composent.

D'abord, elle se prépare à accueillir, en les sélectionnant, des cadres d'active venus des trois autres armées. Ensuite, la déflation des effectifs militaires, telle qu'elle figure dans la programmation, concerne aussi la gendarmerie : le quart des emplois de sous-officiers supprimés dans les armées seront des postes de gendarmes. Une telle situation n'enchante guère la gendarmerie, si, en même temps, on lui interdit de se restructurer en proposant des pécules – 260 000 francs en moyenne – à ceux qui voudraient s'en aller.

Si, dès 1997, première année d'application de la loi de décembre 1996 qui a instauré le pécule, on s'est bousculé pour partir, c'est qu'il y a sans doute une raison majeure. Le montant du pécule sera, en effet, dégressif au fur et à mesure des six années à venir. C'est-à-dire qu'on a voulu avantager les départs durant les deux à trois ans prochains. Comme le constate un officier supérieur qui reste en place, l'année 1997 est, de ce point de vue, un véritable « jackpot ». A moins que les militaires ne nourrissent des illusions sur leur aptitude à se reconvertir dans un marché du travail très perturbé.

Jacques Isnard

Une enveloppe annuelle de 880 millions de francs

La loi de programmation militaire 1997-2002 prévoit que, durant ses six années d'application, les armées devront financer, chaque année, quelque deux mille cinq cents départs supplémentaires par rapport à l'érosion naturelle des effectifs d'active qui atteignent la limite d'âge. En plus de textes conçus dès 1970 et, encore, en 1975, diverses mesures – d'ordre législatif et réglementaire – ont été prises en 1996 pour faciliter ces départs volontaires de cadres qui anticipent sur les limites d'âge de leur grade en prenant, selon les circonstances, des retraites partielles ou complètes.

Une « enveloppe » budgétaire de 5,3 milliards de francs sur six ans, ou de 880 millions de francs par an, a été instituée pour financer les indemnités de départ et autres pécules. Le gouvernement a choisi cette voie de préférence à une loi de dégagement autoritaire des cadres, comme celle qui avait été adoptée après la guerre d'Algérie et qui avait laissé de mauvais souvenirs.

Le Front national défie le ministre de la culture

JEAN-YVES LE GALLOU, membre du bureau politique du Front national, a déclaré, lundi 17 février, que, « *si une loi sur le pluralisme dans les bibliothèques était votée* », lui-même, en tant que secrétaire national aux élus, les élus municipaux Front national et le parti « *l'utiliseraient devant les tribunaux pour faire entrer dans les bibliothèques les auteurs et les journaux qui en sont aujourd'hui exclus* ». M. Le Gallou demande que le projet de loi soit étendu aux « *bibliothèques universitaires et scolaires* ». Il affirme également que « *le Front national n'entend chasser des bibliothèques aucun auteur, ni aucun courant de pensée* », une affirmation notamment démentie par une ancienne bibliothécaire d'Orange qui a vu ses propositions d'achats de livres pour enfants censurées par la mairie (*Le Monde* du 8 février).

Nouvelle réunion sur la convention médicale

LES CAISSES D'ASSURANCE-MALADIE et les syndicats de médecins libéraux devaient se rencontrer une nouvelle fois, dans la soirée du mardi 18 février, pour tenter de parvenir à un terrain d'entente sur la convention médicale, qui doit prendre forme d'ici au 20 février. A défaut d'un accord à cette date, qui marque la fin officielle de la convention de 1993, dénoncée par les caisses, les 116 000 médecins libéraux se verront imposer un règlement conventionnel minimal par le gouvernement. Le projet de règlement minimal, sur lequel devait se prononcer, mardi, le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie, fait l'impasse sur la mesure la plus contestée du plan Juppé, le reversement d'honoraires réclamé aux médecins en cas de dépassement des objectifs de dépenses. Sur ce point, le gouvernement préfère s'en remettre à un décret ultérieur.

DÉPÊCHES

■ **SYNDICATS : la mairie de Paris a indiqué, lundi 17 février,** qu'elle projette de réaliser des logements sociaux dans un immeuble situé rue d'Aligre, à Paris (12e arrondissement), qui est occupé depuis le 15 décembre par 42 associations et syndicats qui l'ont transformé en « Maison des Ensembles » (*Le Monde* du 17 décembre). Ces associations et syndicats – DAL, Droits devant, AC !, SUD, etc. – ont été assignées par le ministère du travail, locataire de l'immeuble. Pendant l'audience de lundi, au tribunal de grande instance de Paris, le parquet s'est montré favorable à leur expulsion. Le jugement a été mis en délibéré jusqu'au 3 mars.

■ **COTISATIONS PATRONALES : Jean-François Chadelat, directeur du Fonds de solidarité-vieillesse (FSV),** entamera jeudi 20 février des discussions avec l'ensemble des partenaires sociaux sur une réforme de la contribution des employeurs au financement de la Sécurité sociale. M. Chadelat entend tirer un premier bilan des auditions début avril, avant de soumettre son rapport final au premier ministre à la fin de juin.

■ **IMMIGRATION : Michel Caldaguès, sénateur (RPR) de Paris,** nous prie de préciser que, dans un article consacré au débat sur le projet de loi sur l'immigration (*Le Monde* du 7 février), le terme « coupable » ne faisait pas partie d'une citation de ses propos. Nous avions écrit : « "*Lui, c'est lui, et nous, c'est nous*", a indiqué M. Caldaguès à propos du Conseil constitutionnel, "coupable" d'avoir censuré à deux reprises des dispositions similaires. » Le mot « coupable » était entre guillemets, mais en caractères romains, les propos de M. Caldaguès étant reproduits, comme il est d'usage, en italique.

SANTÉ PUBLIQUE Un projet de loi du ministère de l'agriculture sur la sécurité alimentaire devait être *examiné, mardi 18 février*, à l'Assemblée nationale. Ce texte, qui prévoit de renforcer et d'élargir les contrôles de qualité des végétaux et de l'alimentation du bétail, *vient en discussion alors* qu'en coulisses une polémique sur la création d'une grande agence de sécurité sanitaire et alimentaire bat son plein. ● LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE est soupçonné de vouloir s'arroger le contrôle d'un secteur dans lequel il deviendrait à la fois *« juge et partie »*. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale, explique que *« la logique profonde est de bâtir une politique globale encadrant l'ensemble des produits biologiques et médicaux »*.

Deux ministères se disputent le contrôle des produits alimentaires

Un projet de loi sur la sécurité des denrées devait être examiné, mardi 18 février, par les députés. La discussion, d'apparence technique, risque de raviver les tensions entre les ministères de l'agriculture et de la santé pour le contrôle de la qualité sanitaire des aliments

LA SÉCURITÉ alimentaire et sanitaire fait l'objet depuis quelques semaines d'une polémique en sourdine entre trois ministères. Le débat porte sur la création, ou non, d'une grande agence chargée d'effectuer les contrôles des produits biologiques et médicaux. *Matignon devrait rendre son arbitrage* dans les jours prochains.

Un projet de loi du ministère de l'agriculture sur la sécurité alimentaire, qui devait être examiné par *les députés mardi 17 février, a ravivé* le débat. Il vise à renforcer le contrôle sur la qualité sanitaire des produits destinés à l'alimentation humaine et animale et à durcir les sanctions *en cas de fraude*.

La maladie de la « vache folle » (l'encéphalopathie spongiforme bovine, ou ESB), les inquiétudes issues de la commercialisation de *maïs ou d'autres organismes génétiquement* modifiés (OGM) et le manque de lisibilité du discours gouvernemental sur la question donnent à la discussion parlementaire sur ce texte d'apparence technique un caractère sensible, avec, en toile de fond, les rivalités entre les organismes et les ministères responsables de l'hygiène et de la sécurité alimentaire des consommateurs.

En présentant le projet en conseil des ministres le 27 novembre 1996, le ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, avait assigné à cette réforme l'objectif de faire de la France *« la référence mondiale en termes de sécurité et de qualité des produits alimentaires »*, afin qu'elle puisse maintenir sa position au premier rang des exportateurs de produits agricoles. D'aucuns y ont plutôt vu une volonté hégémonique du ministère de l'agriculture, accusé de vouloir être *« juge et partie »* en s'arrogeant le contrôle d'une profession dont il défend par ailleurs les intérêts.

AVIS SÉVÈRE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs montré très sévère avec le projet. Dans un avis rendu le 14 novembre 1996, il indique qu'il n'a *« pas voulu bouleverser les équilibres du projet mais considère qu'il ne s'agit que d'une solution provisoire en attendant une réforme plus profonde »*. Le Conseil estime également qu'il conviendrait dans une future réforme de *« renforcer la nécessaire indépendance des contrôleurs par rapport aux intérêts économiques des professions contrôlées »*.

Ségolène Royal, députée (PS) des Deux-Sèvres, qui devait défendre, mardi, une question préalable, n'admet pas que la création d'une *« administration de l'alimentation »* soit élaborée en écartant les ministères de la santé et de la consommation. L'ancienne ministre de l'environnement, qui regrette que soit ainsi évincée la possibilité de contre-pouvoirs, craint qu'une *« collusion ne s'installe entre les milieux agricoles et les vétérinaires »* du ministère de l'agriculture. Selon le porte-parole des députés socialistes dans ce débat, cette confusion des genres a entraîné les dysfonctionnements à l'origine de la crise de la « vache folle ».

Dénonçant *« l'impréparation, l'absence de concertation »* du projet de loi, M[me] Royal a l'intention de déposer un amendement visant à *« créer une agence de la sécurité des denrées destinée à l'alimentation humaine ou animale »*, reprenant ainsi l'une des propositions de la mission d'information parlementaire dirigée par le professeur Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône) sur les problèmes de l'ESB (*Le Monde* du 15 janvier). Dans un communiqué publié lundi soir 17 février, le syndicat Force ouvrière des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a qualifié pour sa part le projet de *« trompe-l'œil »* et de *« contresens »*.

Le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur, Yves Galland, réfute l'existence de ces rivalités. Il devait présenter, mardi



18 février, en compagnie d'un représentant du ministère de l'agriculture, un premier bilan des contrôles effectués par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et les services vétérinaires depuis l'embargo sur la viande bovine britannique. M. Galland s'apprêtait, à cette occasion, à rendre hommage à la *« compétence »* et au *« dévouement »* des agents et à *« l'indépendance de la DGCCRF vis-à-vis de tout pouvoir économique »*.

« PÉTITION DE PRINCIPE »

La superposition des structures actuellement chargés de la veille alimentaire et sanitaire se révèle pour le moins compliquée. La surveillance des produits biologiques et médicaux revient au ministère de la santé, les denrées alimentaires sont contrôlées, avant transformation, par le ministère de l'agriculture, et après transformation, par le ministère de l'économie et des finances *via* la DGCCRF.

Le projet a pour objet de renforcer et d'étendre aux végétaux et aux produits d'alimentation du bétail les règles actuellement prévues par le code rural pour les denrées animales ou d'origine animale destinées à la consommation humaine. Les vétérinaires et ingénieurs du ministère de l'agriculture pourraient ainsi effectuer des contrôles jusque dans les exploitations agricoles et les élevages, où un carnet de santé du bétail serait créé. La nourriture destinée aux animaux et les médicaments vétérinaires seraient plus étroitement contrôlés, tout comme les engrais, les produits antiparasitaires ou les fertilisants.

Dotés de pouvoirs renforcés de police administrative, les agents habilités pourraient effectuer des saisies, ordonner la consignation de produits impropres à la consommation, ou leur destruction. Les préfets décideraient de la fermeture d'usines agroalimentaires ou la destruction de marchandises. Le texte organise également la *« traçabilité »* des produits, une sorte de guide permettant de connaître leur identité et leur provenance, une *« exigence majeure issue de la crise de l'ESB »*, indique le rapporteur du projet, le député (UDF) de Saône-et-Loire, René Beaumont.

MANQUE DE MOYENS FINANCIERS

Dans son rapport, M. Beaumont s'inquiète toutefois de *« l'insuffisance des moyens financiers »* indispensables pour faire fonctionner le dispositif prévu. Il a ainsi fait adopter par la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale un amendement qui prévoit d'affecter directement au budget du ministère de l'agriculture les recettes, perçues sous forme de taxes à l'occasion des contrôles sanitaires, recettes qui alimentent actuellement le budget de l'Etat. Le rapporteur estime qu'une telle disposition permettrait de dégager une enveloppe de 350 millions de francs, c'est-à-dire de multiplier par trois les moyens actuels des services de contrôle du ministère. *« Si nous n'obtenons pas ces moyens, ce texte ne sera plus qu'une pétition de principe »*, explique M. Beaumont.

Dans le but de simplifier et d'unifier la réglementation actuelle en matière de qualité sanitaire, ce projet *« fait du ministère de l'agriculture l'animateur de la politique du contrôle de la qualité sanitaire des denrées »*, reconnaît M. Beaumont.

Laurence Folléa et Fabien Roland-Lévy

L'UFC-Que choisir opposée à la tutelle de l'agriculture

La présidente de l'UFC-Que choisir, Marie-José Nicoli, a estimé : ***« Le projet tel qu'il est peut convenir dans son contenu, puisqu'il prévoit des sanctions plus importantes et des contrôles très en amont, jusque dans les fermes. »*** **Elle doute cependant de** ***« l'indépendance de la tutelle de ces contrôles : le ministère de l'agriculture n'est pas le plus approprié pour les exercer puisque, par vocation, il défend les entreprises agroalimentaires. Les sanctions risquent donc de ne pas aller très loin... »***

L'UFC-Que Choisir dénonce également ***« l'absence d'éclaircissement des compétences des différentes administrations de contrôle : les services vétérinaires vont être amenés à effectuer des contrôles jusque-là réalisés pour les végétaux en partie par la direction de la concurrence et de la consommation. Il y a superposition des fonctions. Si un ministère doit avoir la tutelle de toute la chaîne alimentaire, ce devrait être un nouveau ministère de la consommation et de l'alimentation. »***

Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la Sécurité sociale

« Nous devons traiter tous les incidents sanitaires le plus en amont possible et en toute indépendance »

« On assiste, ces derniers temps, à la multiplication d'initiatives officielles visant à améliorer la sécurité sanitaire dans notre pays. A quoi tient, selon vous, ce phénomène et quel rôle jouez-vous dans ce contexte ?

– Notre pays a connu une succession de crises sanitaires qui ont marqué l'opinion. La confiance dans notre dispositif de sécurité sanitaire a été entamée par les accidents graves de ces dernières années, qui ont révélé des failles de notre organisation. Le gouvernement a résolu d'en tirer les enseignements, non pas dans l'urgence, mais après une analyse approfondie à laquelle ont été consacrés ces derniers mois, et qui s'est enrichie de multiples réflexions. Nous disposons aujourd'hui de deux rapports parlementaires, issus de deux réflexions bien différents : celui de Jean-François Mattéi, qui résulte de la mission de l'Assemblée sur la « vache folle », présidée par Evelyne Guilhem, et celui de Claude Huriet, qui relate les travaux du Sénat conduits par Charles Descours sur la sécurité et la veille sanitaire.

» Le constat est unanime : il nous faut clarifier et améliorer notre organisation dans ce domaine. Nous devons simplifier les structures, les rendre plus efficaces et plus rapides et nous organiser pour traiter tous les incidents sanitaires avec vigilance le plus en amont possible et en toute indépendance, en fondant toujours les décisions de l'Etat sur la meilleure expertise scientifique, de la veille au contrôle.

– La « veille sanitaire » n'est-elle pas, d'ores et déjà, une mission assumée par le Réseau national de santé publique (RNSP) ?

– Nous avons effectivement, depuis 1992, ce réseau qui réunit le ministère de la santé et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. J'ai obtenu d'augmenter de 50 % les moyens de fonctionnement de ce réseau en 1997 et j'entends poursuivre ce renforcement, au besoin en transformant son statut en établissement public. Il faudra clarifier son fonctionnement par rapport à l'administration centrale et améliorer notablement notre potentiel d'épidémiologie d'intervention. Le RNSP a déjà beaucoup d'autonomie, mais il faut lui en donner davantage et lui permettre d'être présent sur l'ensemble des maladies et des incidents sanitaires survenant dans notre pays. Il faut en faire une pierre angulaire de la veille épidémiologique qui reste à bâtir à l'échelon de l'Europe, à l'image des *Centers for Diseases Control* américains.

– Qu'entendez-vous exactement par « sécurité des produits » ?

– Nous parlons ici de tous les produits que l'homme peut être amené à ingérer et pour lesquels nous devons combiner contrôle, alerte et expertise, pour assurer la sécurité sanitaire. Depuis le début des années 90, un certain nombre de décisions ont été prises qui vont dans le bon sens. Il s'agit notamment de la création, par mes prédécesseurs, de l'Agence du médicament, de l'Agence française du sang ou de l'Etablissement français des greffes. Mais il faut maintenant aller plus loin. D'abord parce qu'il existe malheureusement quelques zones où les contrôles et les garanties sont encore à mes yeux insuffisants. La logique profonde, pour nous, est de bâtir une politique globale encadrant d'une part l'ensemble des produits biologiques et médicaux et les cosmétiques et, d'autre part, tous les produits alimentaires qui doivent obéir à des règles très différentes au service d'un même objectif : la santé humaine.

– Faudra-t-il pour cela créer une nouvelle structure ?

– *Il faut en effet réorganiser pour* mieux traiter toutes ces questions sous des formes qui restent, juridiquement, à préciser. La France n'est pas ici seule mais elle doit prendre l'initiative comme elle l'avait fait en 1993 pour le médicament en anticipant sur la création de l'Agence européenne. Pour ne prendre que l'exemple des dispositifs médicaux, rien ne servirait d'avoir des exigences sanitaires au plan national s'il n'y avait une réglementation européenne imposant les mêmes standards de sécurité et d'efficacité. C'est pourquoi j'ai saisi la présidence de l'Union européenne à l'automne 1996 et alerté le président Santer afin que nous ayons, d'ici juin 1998, en plus du marquage CE tel qu'il existe actuellement, des conditions de sécurité sanitaires plus grandes.

– L'alimentation humaine fera-t-elle l'objet de la future action sanitaire que vous entendez développer ?

– La détection des pathologies liées à la toxicité de certains produits alimentaires seront, comme toute la veille sanitaire, du ressort du RNSP renforcé. Quant au contrôle et à la sécurité sanitaire des aliments, il est vrai que trois administrations sont aujourd'hui impliquées : celles de l'agriculture, de la santé, et, à Bercy, de la concurrence et de la consommation. L'honnêteté commande de dire que les contrôles sur le terrain sont, dans ce domaine, généralement jugés efficaces. Mais il faudrait encore renforcer leur coordination et leur mise en œuvre sous l'autorité des préfets. Des expérimentations vont être lancées dans le cadre de la réforme de l'Etat que pilote Dominique Perben. Le gouvernement va déterminer une organisation simplifiée dont le seul souci est la protection de la santé humaine. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

La vente par correspondance a moralisé l'usage des loteries

« EFFORTS », « respect de la déontologie professionnelle », « réelle diminution des réclamations » : dans un rapport rendu public, mardi 18 février, le Conseil national de la consommation (CNC), qui réunit professionnels et consommateurs sous l'égide de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), décerne quelques bons points aux entreprises de vente par correspondance qui usent, mais abusent moins, semble-t-il, des loteries promotionnelles.

Les professionnels de la vente par correspondance (VPC) se sont si bien autodisciplinés que le CNC n'appelle pas au renforcement de la réglementation. Ce qui a de quoi réjouir les VPCistes, dont les loteries étaient placées sous l'étroite surveillance des pouvoirs publics depuis plus d'un an.

En décembre 1995, un rapport du CNC avait en effet dénoncé la présentation trompeuse de certaines loteries. Brandissant la menace d'un renforcement de la législation sur ces *sweepstakes*, le gouvernement avait donné six mois aux entreprises de VPC pour réformer en profondeur leurs pratiques.

Il leur incombait d'éviter, dans la présentation des loteries, toute confusion avec des documents officiels, administratifs ou bancaires, de séparer nettement bon de participation à la loterie et bon de commande, d'utiliser à bon escient le terme « gagnant » et de préciser la valeur réelle des lots... En mars 1996, un Observatoire des loteries avait été créé au sein du CNC pour veiller à la bonne application de ces quelques règles.

Depuis un an, le Syndicat national des entreprises de vente par correspondance et à distance (SEVPCD), qui représente 90 % du chiffre d'affaires du secteur, a multiplié les gages de bonne volonté. Il a complété en janvier 1996 son code de déontologie, il s'est porté partie civile dans le gigantesque procès France Direct Service (FDS) qui s'est tenu à Grasse (Alpes-Maritimes), fin novembre 1996 (*Le Monde* du 25 novembre 1996), et il n'a pas hésité, en septembre 1996, à exclure de ses rangs la société Maison française de distribution (MFD) *« l'une des trois sociétés auxquelles nous devons 80 % des réclamations »*, précise Bernard Siouffi, délégué général du SEVPCD.

MISES AU POINT RÉGULIÈRES

Tout en admettant la nécessité de mises au point régulières, M. Siouffi rappelle que, *« à MFD près, les réclamations ont beaucoup reculé ces derniers temps »* et que *« pour les brebis galeuses, l'arsenal juridique est suffisant, sauf dans les cas précis de multiplication de plaintes »*. Dans son rapport, l'Observatoire constate que les VPCistes ont respecté leurs engagements. *« Le respect de la déontologie professionelle mise en place par le SEVPCD*, note-t-il, *se traduit par une réelle diminution des réclamations portant sur des opérations de loteries commerciales initiées par les sociétés adhérentes. »* Pour l'année 1996, l'Observatoire a dénombré 3 876 réclamations portant sur les loteries commerciales par correspondance reçues par le SEVPCD, le bureau de vérification de la publicité (BVP), l'Institut national de la consommation (INC), la DGCCRF, ainsi que trois associations de consommateurs. *« Un volume de réclamations important*, précisent les rapporteurs. *Toutefois, quatre entreprises concentrent 86,5 % des réclamations. A elles seules, elles contribuent à faire perdurer le contentieux de masse. »*

Dans l'entourage d'Yves Galland, ministre en charge de la consommation, on ne juge pas davantage nécessaire le renforcement de la législation, mais on estime que d'autres pistes doivent être rapidement explorées afin de compléter la protection des « heureux gagnants ». Il s'agit notamment de renforcer le dispositif de référé en cessation, qui permet à l'administration de mettre plus facilement un terme aux pratiques illicites (en rappelant par exemple une publicité), et d'améliorer l'action en représentation conjointe (les personnes victimes d'un même litige agissant conjointement), pour l'instant peu commode d'utilisation pour les associations de consommateurs. De quoi entraver plus efficacement l'action du dernier carré de VPCistes peu scrupuleux.

Pascale Krémer

Une centaine de cheminots seraient chaque année victimes de l'amiante

La SNCF va envoyer un questionnaire de santé à ses 240 000 retraités

L'hebdomadaire *La Vie du rail* calcule, dans une enquête publiée le 12 février, que 97 cheminots meurent chaque année des suites d'une exposition à l'amiante. Dès le mois de mars, la SNCF va envoyer à chacun de ses 240 000 retraités un questionnaire visant à repérer et à placer sous surveillance médicale les personnes ayant travaillé au contact de cette fibre cancérigène interdite en France depuis le 1er janvier.

EN AOÛT 1996, la SNCF faisait officiellement état de *« peu de problèmes »* liés à l'amiante, arguant que la plupart de ses constructions dataient d'avant 1960 et que le matériel roulant avait été surveillé de près depuis la fin des années 70 (*Le Monde* du 8 août 1996). Une enquête de *La Vie du rail*, datée du 12 février, jette une tout autre lumière sur la situation : selon l'hebdomadaire, 97 cheminots meurent chaque année des suites d'une exposition à l'amiante. La SNCF va envoyer dès le mois de mars à chacun de ses 240 000 retraités un questionnaire visant à repérer et à placer sous surveillance médicale les personnes ayant travaillé au contact de cette fibre cancérogène bannie en France depuis le 1er janvier.

La Vie du rail a scruté les registres du mésothéliome, le cancer spécifique de l'amiante, dans six régions de France : Ile-de-France, Basse-Normandie, Lorraine, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Parmi les 577 décès par mésothéliome recensés pour la plupart entre 1992 et 1995, trente victimes, soit 5,4 % de l'ensemble, ont travaillé à la SNCF. En extrapolant ces données à l'ensemble des agents et en les recoupant avec les estimations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'hebdomadaire calcule que *« le nombre total de décès annuel serait de 97 chez les cheminots »*.

L'enquête ajoute que, entre 1965 et 1983, 38 personnes ayant travaillé pour la SNCF sont mortes de ce même cancer, soit 9 % des décès par mésothéliome enregistrés pendant la même période sur tout le territoire. Cette carte de France valide le classement, par l'Inserm, des cheminots et des ouvriers de l'industrie ferroviaire parmi les professions à risque. Interrogé par l'hebdomadaire, le chef du service de pneumologie du centre hospitalier de La Rochelle raconte ainsi qu'*« après les anciens de l'industrie navale* [il voit] *surtout dans* [son] *service des retraités de l'industrie ferroviaire mais aussi des cheminots malades de l'amiante. Ils présentent toutes les pathologies : plaques pleurales, asbestoses et même des mésothéliomes »*.

A Nevers (Nièvre), forte région ferroviaire, le service de pneumologie de l'hôpital recense un mésothéliome chaque année parmi les retraités des ateliers d'entretien des locomotives de la commune de Varennes-Vauzelles. L'hebdomadaire précise que les demandes d'indemnisation des actifs et des retraités pour des maladies liées à l'amiante à la SNCF ont plus que doublé entre 1995 et 1996, passant de 30 à 70.

La direction de la SNCF est sur le point d'envoyer à ses 240 000 retraités un questionnaire visant à repérer puis à placer sous surveillance médicale les anciens ouvriers concernés. Les services médicaux de la SNCF estiment en effet qu'au moins 3 626 agents ont été exposés à l'amiante à un moment donné de leur carrière et que 4 079 agents répartis sur 112 sites côtoient de façon épisodique la fibre cancérogène.

Ces données rassemblées par la cellule toxicologie de la SNCF à partir des renseignements fournis par les comités d'hygiène et de sécurité dans 115 établissements permettent de fournir une première évaluation du nombre d'agents exposés, même si, de l'aveu du docteur Anne Reygagne, responsable de ladite cellule, il faudrait *« sans doute réévaluer les chiffres »*.

Ces données permettent en outre d'identifier les métiers les plus risqués. Dans 64 lieux de travail, les tâches liées aux systèmes de freinage sont dangereuses, la pose ou la dépose de garnitures ou de semelles de freins sur les voitures pouvant libérer dans l'atmophère des particules d'amiante. Dans 53 établissements, les opérations à risques sont liées à la confection, à la dépose et au grattage de joints de toutes sortes. Dans 40 autres sites, les protections thermiques (plaques isolantes des radiateurs du matériel roulant, interventions sur les tuyaux d'eau chaude ou les chaudières des voitures-lits, etc.) font courir un danger à ceux qui les manipulent. Dans 25 ateliers, les ouvriers montant et démontant les disques d'embrayage sont susceptibles d'être exposés aux poussières d'amiante et, dans 24 autres endroits, ceux qui travaillent à la dépose de revêtement de sol sur les autorails encourent le même danger.

MISE EN CONFORMITÉ

Restent les hypothétiques risques pour les passagers. *La Vie du rail* précise que *« les analyses de l'air n'ont rien d'alarmant »*. La SNCF assure pour sa part que, dans le matériel et les voitures actuellement en service, l'amiante ne serait présent que noyé dans des enduits, des plaques ou des joints qui ne dégagent aucune fibre dans l'atmosphère. Seules des voitures anciennes auraient été floquées à l'amiante à la fin des années 40.

Pour se mettre en conformité avec une décision prise en juillet 1996 par la justice italienne – interdiction sur son territoire de tout matériel ferroviaire contenant de l'amiante –, la SNCF a entrepris de désamianter 120 voitures-lits. Si elle veut continuer à faire franchir à ses trains de nuit la frontière avec l'Italie, il lui en coûtera environ 100 000 francs par unité.

L. F.

Le deuxième désamiantage de la RATP

Au mois de janvier, la Régie autonome des transports parisiens (RATP) a lancé une opération de désamiantage sur 80 rames utilisées depuis 1983 comme trains de travaux. Un bâtiment spécial a été conçu à cet effet dans le quartier de La Villette, à Paris, révèle *La Vie du rail*. Le programme d'éradication de l'amiante lancé par la Régie, qui devra être achevé dans trois ans, coûtera 150 millions de francs.

Un recensement de la présence d'amiante dans tous les bâtiments et locaux de la RATP, dans les 354 stations, dans les 3 000 couloirs du métro et dans les 400 artères du RER va en outre être lancé prochainement. Des travaux de désamiantage avaient déjà commencé à la fin des années 70 mais ils ne concernaient que les flocages et les calorifugeages. Cette fois, la RATP veut traquer l'amiante partout où il a pu se nicher.

Deux ans de prison ferme pour un chauffard homicide

UN AUTOMOBILISTE en état d'ivresse, qui avait pris la fuite après avoir renversé et tué un commandant de la police judiciaire qui faisait son jogging, a été condamné, lundi 17 février, à trois ans de prison dont deux ferme par le tribunal correctionnel de Metz. La peine a été assortie d'une mise à l'épreuve.

En juillet 1996, vers 9 heures, Yves Nunigé, vingt-huit ans, avait renversé et tué Michel Daval, quarante-quatre ans, commandant de l'antenne messine de la police judiciaire. La victime avait été découverte dans le fossé par des cyclistes. M. Nunigé, qui, selon son avocat, avait bu au moins une bouteille de whisky dans un bar la nuit précédant l'accident, avait pris la fuite mais s'était finalement livré à la gendarmerie deux jours plus tard. Il avait été mis en examen pour homicide involontaire avec délit de fuite et conduite en état d'ivresse manifeste.

DÉPÊCHES

■ **PÉDOPHILIE : un instituteur de cinquante-deux ans,** Pierre Boulanger, a été condamné à cinq années de prison, dont quatre ferme, par le tribunal correctionnel de Beauvais (Oise), pour agressions sexuelles envers des élèves de six à treize ans. Il s'est vu en outre interdire l'exercice de sa profession pendant cinq ans. L'instituteur avait été incarcéré en janvier 1995. En tout, dix-huit élèves ou anciennes élèves, interrogées au cours de l'enquête, ont accusé l'enseignant d'attouchements répétés, mais seules trois familles se sont constituées parties civiles.

■ **AFFAIRES : le tribunal correctionnel de Paris** a débouté, lundi 17 février, le président RPR du conseil général de l'Essonne, Xavier Dugoin, qui avait intenté un procès en diffamation contre *Libération*. M. Dugoin attaquait un article sur l'attribution frauduleuse de marchés publics, mais le tribunal a accordé au journaliste le bénéfice de la bonne foi, les termes du texte étant *« mesurés »* et l'enquête *« particulièrement sérieuse »*. Sur un second article, M. Dugoin a été débouté, le délit invoqué – *« diffamation publique envers un citoyen chargé d'un mandat public »* – n'étant pas constitué puisqu'il n'avait pas de fonctions électives en 1983.

■ **ÉDUCATION : deux groupes scolaires de Vif (Isère) sont occupés par des parents d'élèves** depuis lundi 17 février, pour protester contre la fermeture prévue de trois classes à la prochaine rentrée. Samedi 15 février, une quarantaine de parents et d'enseignants avaient manifesté sur un pont de la commune, provoquant un ralentissement de la circulation en distribuant des tracts aux automobilistes.

Des catholiques attaquent l'affiche du film de Milos Forman « Larry Flint »

CONDUITS par deux prêtres, le Père Daniel-Ange, fondateur de la communauté Jeunesse et Lumière, et le Père Guillaume de Menthiere, aumônier du lycée Carnot à Paris, une cinquantaine de catholiques, qui représentent selon leur avocat, Me Alexandre Varaut, une cinquantaine de départements, ont saisi, lundi 17 février, en référé, le tribunal de grande instance de Paris, afin d'obtenir l'interdiction de l'affiche servant à la promotion du film *Larry Flint* de Milos Forman.

Ce film, qui doit sortir en France, mercredi 19 février, est un portrait de l'empereur de la presse pornographique américaine. L'affiche représente un homme dans la position du Christ sur la croix sur le bas ventre d'une femme. Selon les termes de l'assignation, *« cette affiche délibérément provocante heurte la conscience des chrétiens dans un but de racolage publicitaire »*. [La représentation publicitaire du symbole de la croix] *« constitue un acte d'intrusion agressif et gratuit dans les croyances de ceux qui, circulant librement sur la voie publique, se voient (...) nécessairement et brutalement confrontés avec une représentation qui heurte gravement leur conscience et leur droit d'être respectés dans leur croyance »*.

Cette plainte s'inspire, mot à mot, de celle de l'association Credo, conduite par l'écrivain traditionaliste Michel de Saint-Pierre (décédé en 1987) qui, en octobre 1984, avait obtenu de la première chambre du tribunal de grande instance de Paris, présidé par Pierre Drai, que l'affiche du film *Ave Maria* de Jean-Luc Godard, représentant une jeune fille nue sur une croix, soit retirée des kiosques et lacérée. L'affaire avait alors été plaidée par Me Jean-Marc Varaut. Le tribunal avait estimé que *« cette manifestation publicitaire et commerciale était constitutive d'un trouble manifestement illicite »*.

ACTION EN RÉFÉRÉ

Ce sont des catholiques non traditionalistes, qui, cette fois, sans en informer l'épiscopat, ont engagé cette action judiciaire. Promoteur du mouvement, le Père Daniel-Ange, très connu dans les milieux charismatiques, entend traduire l'*« écœurement »* de ces fidèles devant une affiche qui *« tourne en dérision les croyants »* et qui est *« une incitation au racisme et au meurtre »*. En créant l'association Croyances et libertés, l'épiscopat français vient de se donner les moyens d'agir en justice dans des affaires mettant en cause le respect des croyances (*Le Monde* daté des 9 et 10 février). Mais, n'ayant pas été associée dès le départ de cette action, elle réservait son attitude à propos de l'affiche du film de Milos Forman.

L'association AGRIF (Alliance général contre le racisme et le respect de l'identité française), qui regroupe des catholiques intégristes proches du Front national, a également engagé une action en référé contre cette affiche. Ces deux actions devaient être plaidées dans la journée du mardi 18 février.

H. T.

Le directeur des études de Sciences-Po Toulouse accusé de révisionnisme

TOULOUSE
de notre correspondant

Jean de Quissac n'est plus directeur des études de l'Institut d'études politiques (IEP) de Toulouse. Le directeur de l'IEP, Christian Hen, devait demander, mardi 18 février, à son professeur d'histoire de démissionner de son poste pour préserver la réputation de l'établissement. M. de Quissac conserve néanmoins sa chaire d'histoire qu'il occupe depuis 1975 à Science-Po Toulouse.

C'est l'épilogue d'une polémique qui secoue l'établissement depuis le 12 février. Ce jour-là, trois organisations étudiantes, le syndicat UNEF-ID, l'Union des étudiants juifs de France et le Club Res Publica Pluriels, adressent au directeur de l'IEP une longue lettre pour se plaindre du *« prosélytisme d'extrême droite »* de certains enseignants.

La lettre, envoyée à l'ensemble des professeurs et au président de l'université de sciences sociales de Toulouse, Bernard Saint-Girons, dénonce tout particulièrement *« les propos tendant à un révisionnisme actif ou à un relativisme excessif tenus dans un enseignement de l'histoire »*. Suivent des extraits de notes prises par des étudiants lors de ce cours, consacré aux fascismes : *« La thèse officielle, c'est 6 millions de morts. Mais il faut bien comprendre que, scientifiquement, il y a 1,5 million de juifs morts prouvés »*, aurait déclaré l'enseignant, dont le nom n'est pas cité dans la lettre. Les signataires reconnaissent ne pas disposer de preuves matérielles tangibles et craignent d'être accusés de diffamation. Ils ne cherchent pas à intenter une action en justice mais demandent au directeur *« un avertissement clair et sans concession au(x) professeur(s) que cela pourrait concerner »*. Ils seront entendus sans avoir à faire appel aux *« personnalités de renom »* que la lettre envisageait de saisir dans le cas contraire.

VOTE D'UNE MOTION

Dès le 13 février, le directeur de l'Institut fait adopter par le conseil d'administration une motion (18 voix pour et 5 bulletins blancs), qui condamne *« publiquement et solennellement »* de tels propos. La motion émet cependant des réserves sur l'exactitude des citations et se cantonne à une déclaration générale : *« Si ces propos étaient exacts, il est incontestable que les limites du tolérable auraient été dépassées. »* M. Hen tient à se rendre lui-même au cours d'histoire de l'enseignant, dont le nom est sur toutes les lèvres dans l'établissement, pour lire son texte devant les élèves et leur professeur.

Pour le Cercle des étudiants libéraux de France (CELF), il s'agit bel et bien d'un désaveu de M. de Quissac. Un tract du CELF dénonce la *« kabbale »* orchestrée par trois organisations réputées « de gauche ». De nombreux étudiants ont pris la défense du professeur et faisaient circuler une pétition, lundi 17 février, pour affirmer : *« Les propos rapportés ne sont pas ceux qui ont été tenus par le professeur d'histoire, ni dans leur forme ni dans leur esprit. »* Les étudiants de deuxième année qui ont assisté au cours incriminé assurent, comme Caroline Clauss, qu'ils n'ont pas été choqués par les propos de l'enseignant. Mais plutôt par cette lettre de dénonciation émanant, selon l'étudiante, *« de personnes qui n'étaient même pas présentes au moment des faits »*.

Interrogé par *Le Monde*, M. de Quissac refuse de répondre officiellement et ne souhaite pas sombrer dans une *« polémique nationale »*. Il nie farouchement être révisionniste et déclare ne pas connaître les thèses d'historiens comme M. Faurisson. Ses propos, tenus à l'issue d'un cours en réponse à la question d'une étudiante sur le nombre de juifs victimes de la « solution finale » des nazis, auraient été, selon lui, travestis et mal interprétés.

Sa défense est cependant jugée de moins en moins crédible par le directeur et par ses collègues. Sans aller jusqu'à l'accuser officiellement de révisionnisme, Jean Rives, également professeur d'histoire et doyen des enseignants de l'IEP, évoque *« le vieux fond maurrassien »* de M. de Quissac.

Stéphane Thépot

La gestion d'une société de la Ville de Lyon est sévèrement mise en cause

LYON
de notre correspondant régional

Acquisitions surestimées, opérations mal maîtrisées, dérapages en tout genre dans la gestion, la Société anonyme de construction de la ville de Lyon (SACVL), une société d'économie mixte, est sous les feux de la suspicion et des rumeurs. La période 1990-1995 fait l'objet de toutes les attentions. En attendant un rapport de la mission interministérielle du logement social (Milos), qui pourrait être rendu public dans les prochaines semaines, le conseil municipal de Lyon s'est penché sur cette question, lundi 17 février, sans apporter de réponses crédibles.

Ainsi le contenu détaillé d'un audit, réalisé en 1996 par un cabinet privé, n'a-t-il pas été révélé par la nouvelle direction qui l'avait commandité. Marie-Thérèse Geffroy, élue (RPR) et présidente, depuis 1995, du conseil d'administration de la SACVL, s'est contentée de faire état d'*« errements passés »*, de *« dysfonctionnements ancrés dans des habitudes fort anciennes »*. Gilles Buna, conseiller municipal (Verts), s'est interrogé sur l'utilisation de l'argent *« gaspillé »* : *« A-t-il servi à autre chose ? »*. Bruno Gollnish, élu Front national, a parlé de *« magouilles »*, et Henry Chabert, adjoint (RPR) à l'urbanisme depuis 1989, a demandé d'attendre les conclusions de l'enquête de la Milos : *« S'il y a des responsabilités à soulever qu'elles le soient, chassons les zones d'ombre »*, a-t-il poursuivi. Le maire, Raymond Barre, a assuré que toutes les études concernant la SACVL seraient communiquées avant *« les délais de prescription »*.

La SACVL, créée en 1954, gère un patrimoine de 8 500 logements, dont 2 000 sont conventionnés. A la fin des années 80, elle disposait de 170 millions de francs de trésorerie, qui ont rapidement fondu : il ne lui restait plus que 35 millions de francs en 1995. Les pertes d'exploitation atteignent aujourd'hui 21 millions.

« MALAISE »

Si ce déficit peut s'expliquer par la crise de l'immobilier, différentes opérations hasardeuses soulèvent bien des interrogations sur la conduite de cette société. Ainsi les deux anciens directeurs généraux affirment que des immeubles ont été achetés à un prix supérieur au marché, que la SACVL a repris des programmes privés en panne. Dans ces opérations, on retrouve souvent les mêmes marchands de biens, qui ont aujourd'hui cessé leurs activités, et la même banque. Alertant Michel Noir, alors maire de Lyon, Geneviève Gayda, directrice générale, n'avait pas reçu de réponse.

En 1992, au moment de son départ, elle écrivait au conseil d'administration pour lui faire part de son *« malaise »* sur les *« acquisitions immobilières, l'utilisation et la gestion de la trésorerie »*. Son successeur, Jean-Paul Biéry, découvrait à son tour des surfacturations, des contrats très particuliers comme celui du matériel informatique que la SACVL louait 1,7 million de francs par an, alors que le parc d'ordinateurs avait une valeur d'achat de 2,5 millions de francs.

La nouvelle équipe dirigeante espère un retour à l'équilibre financier vers 1999. On devrait connaître avant les conclusions de la chambre régionale des comptes, qui travaille sur ce dossier depuis quelques mois.

Bruno Caussé

AMÉNAGEMENT A la fin des années 60, sous l'impulsion du général de Gaulle, les pouvoirs publics décidaient la *création de neuf villes nouvelles*, dont cinq en région parisienne. ● VILLENEUVE-D'ASCQ fut la seule ville nouvelle de la région Nord-Pas-de-Calais. Aujourd'hui, ce *« prototype »*, qui a rejoint le droit commun, est une indiscutable réussite, en dépit des problèmes inhérents à cette forme d'urbanisation. ● ÉQUILIBRER les emplois et l'habitat, faire une vraie ville et non une banlieue déstructurée : les principales motivations de départ semblent avoir été réalisées. ● LES OBJECTIFS initiaux en termes démographiques ont toutefois dû être revus à la baisse, ce qui a souvent permis de conserver une dimension humaine et une cohésion sociale, toutefois menacée, aujourd'hui, par la crise. Ce qui fait craindre aux élus que l'équilibre ne soit très fragile.

La ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq a réussi sa greffe à l'est de Lille

Les chômeurs y sont moins nombreux et le vote FN plus faible que dans le reste de la région ; la vie associative y est intense. A l'inverse de Vitrolles, malgré des points communs tels que l'absence de vrai centre-ville, la municipalité a su concevoir un ensemble cohérent

LILLE
correspondance

Villeneuve-d'Ascq est l'une des neuf villes nouvelles conçues en France à la fin des années 60. Née officiellement le 25 février 1970 de la fusion de trois communes rurales, Ascq, Annapes et Flers, la ville nouvelle s'est construite et affirmée au fil des années pour devenir une ville à part entière. Avec ses réussites nombreuses, mais aussi ses échecs.

« Pour la petite histoire, raconte Gérard Caudron, maire (PS) depuis mars 1977, *on dit que tout a commencé un jour d'automne 1966 lorsque Edgar Pisani, alors ministre de l'équipement, a survolé en hélicoptère l'est de la métropole lilloise. »* L'idée de créer des villes nouvelles à la périphérie des principales cités était alors dans l'air du temps. De retour à Paris, le ministre annonça son intention de construire la ville nouvelle dont le Nord avait besoin, précisément à l'est de Lille, dans ce secteur de champs et de prairies, sur les terres des communes de Flers, Ascq et Annapes.

La percée contenue du Front national

Au premier tour de l'élection présidentielle de 1995, Jean-Marie Le Pen a obtenu 18,17 % des voix dans l'ensemble du département du Nord. A Villeneuve-d'Ascq, le président du Front national a « fait » presque 5 points de moins, avec 13,44 % des suffrages. Aux municipales de la même année, Villeneuve-d'Ascq a été la seule ville de cette taille (67 000 habitants) où le FN n'a pas présenté de liste.

Aujourd'hui, les 28 000 Ascquois, Annapois et Flersois d'origine sont devenus 67 000 Villeneuvois – dont une forte proportion de jeunes, puisque la moyenne d'âge est de vingt-neuf ans. Villeneuve-d'Ascq est la quatrième ville de la métropole lilloise, *la sixième de la région* Nord - Pas-de-Calais. *« L'originalité et l'intérêt de Villeneuve-d'Ascq sont de s'être bâtie autour de ces trois villages qui avaient leurs racines, leur histoire et leur patrimoine*, souligne Jean-Claude Savener, adjoint (PCF) à la mairie depuis 1983. *Si à l'origine il existait une certaine rivalité, une méfiance même* [l'annonce de la création de la ville nouvelle avait *été suivie* par une vague d'expropriations] *des habitants des anciens villages envers les nouveaux arrivants, aujourd'hui on est parvenu à une certaine unité et la ville commence à avoir une âme. »* Les quartiers nouveaux se sont développés, mais l'identité des anciens villages a été fortement préservée.

ÉQUIPEMENTS EN NOMBRE

Autre atout de la ville nouvelle : elle a gardé une dimension humaine. Ici, peu de grandes barres d'immeubles – un soin particulier a été accordé à l'urbanisme – mais d'importantes zones vertes. *« Cela ne s'est pas fait sans difficultés »*, rappelle le maire. A l'origine, il était prévu de construire une ville pour 120 000 habitants. Mais, après la vague des gros chantiers des années 70, la nouvelle municipalité d'union de la gauche, à partir de 1977, a mis un coup d'arrêt à l'urbanisation sans frein. *« Nous avons terminé la construction des différents quartiers tout en prenant soin de préserver des zones vertes »*, dont le fameux et attractif parc du Héron. En 1983, en accord avec le gouvernement, l'arrêt de la ville nouvelle a été décidé. Aujourd'hui, Villeneuve-d'Ascq est une ville aérée, qui compte pas moins de 180 hectares d'espaces verts, 120 hectares de zones naturelles, 51 hectares de plan d'eau.

Au fur et à mesure de son extension, la ville s'est dotée d'équipe*ments et d'infrastructures importants* : métro, bus, crèches – il y a sept fois plus de places de crèche que la moyenne française –, écoles, collèges et lycée, dispensaires, centres de soins, *équipements* culturels – comme le Théâtre de la Rose des Vents et le Musée d'art moderne –, *équipements sportifs* – la ville a obtenu l'an dernier le Trophée de la ville la plus sportive de France. Les deux campus universitaires ont vu leur population grandir, pour compter aujourd'hui 52 000 étudiants.

La vie associative est particulièrement dense : on recense 1 150 associations en tout genre, dont 375 subventionnées. *« La ville nouvelle a attiré et attire encore beaucoup d'entreprises* [principalement d'activités nouvelles], *mais en même temps on subit les effets de la crise de la même façon que les autres villes »*, souligne Gérard Caudron. Si le taux de chômage est moins élevé que dans le reste de la région (9,7 % contre 15,2 % en 1990), les demandeurs d'emploi sont passés de 3 487 en 1993 à 5 227 en 1996, les RMistes de 521 à 839 sur la même période.



L'échec principal est l'absence d'un véritable centre-ville au cœur de Villeneuve-d'Ascq. Ici, le centre c'est *« V. 2 »* (Villeneuve 2), centre commercial gigantesque doté de sa galerie marchande : *« L'empire de la consommation, le temple de la marchandise »*, comme le déplorent certains habitants.

« RECRÉER UN ÉQUILIBRE »

« C'est une des limites des villes nouvelles et, sur ce point, nous n'échappons pas à la règle », reconnaît Gérard Caudron. *« Le développement d'un pôle culturel autour du théâtre, de la bibliothèque, d'une nouvelle ludothèque et du centre régional de culture scientifique, né en décembre dernier, tend cependant à recréer une sorte d'équilibre*, note Jean-Claude Savener. *Mais il faudrait qu'il y ait un travail réel avec les responsables et – pourquoi pas ? – l'ensemble des Villeneuvois pour imaginer un vrai centre-ville. »*

Autre point noir : la rocade est, *qui coupe* la ville en deux. Ce qui ne devait être à l'origine qu'un axe de circulation pour la ville est devenu un long bandeau autoroutier (Paris-Gand). Le trafic y est particulièrement dense, avec son cortège de nuisances : les murs anti-bruit construits en bordure n'ont pas résolu le problème. Sans parler de la voie ferrée qui divise la ville d'ouest en est. La commune se retrouve littéralement coupée en quatre, ce qui renforce un certain cloisonnement des quartiers.

Pour l'heure, la ville est tournée vers deux projets : développer un parc d'activités technologiques sur le site dit de « la Haute-Borne », à proximité du campus scientifique, et obtenir l'accueil du très convoité projet Soleil, futur centre national de rayonnement synchrotron (*Le Monde* du 7 février). Le projet Soleil serait une véritable occasion de... rayonnement pour toute la région, souligne-t-on ici.

Nadia Lemaire

Les prototypes menacés d'un « nouvel art de vivre » urbain

« DELOUVRIER, mettez-moi un peu d'ordre dans ce bordel-là. » On se souvient de l'apostrophe, prêtée au général de Gaulle, à l'adresse de son préfet de région.

ANALYSE

L'ambition qui présida à leur création est aujourd'hui freinée par le poids de la crise

Responsable du district de la région de Paris (1961), puis préfet de région (1966), bénéficiant de l'appui du chef de l'Etat, ce grand commis s'employa à canaliser l'extension de l'agglomération parisienne. *« Nous étions tous "graviéristes"* [allusion au livre fameux de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*], devait-il déclarer plus tard, *c'est-à-dire plus ou moins acquis à l'idée que Paris, surtout au XIXe siècle, avait dévoré le reste de la France. »*

Pour freiner cette tendance à l'urbanisation des régions en tache d'huile et dans le désordre, l'Etat décide par décret, en 1965, la construction de cinq villes nouvelles en Ile-de-France : Evry, Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart, aujourd'hui baptisée Sénart, et Saint-Quentin-en-Yvelines ; quatre seulement en province : Villeneuve-d'Ascq et Le Vaudreuil (Eure), qui n'ont plus le statut de ville nouvelle ; L'Isle-d'Abeau et les « Rives-de-l'Etang-de-Berre » (Bouches-du-Rhône), qui l'ont gardé. Par cette action très fortement volontariste – elle serait difficilement concevable aujourd'hui –, le scénario catastrophe, tel qu'on l'envisageait dans les années 60, d'une agglomération capitale tentaculaire pouvant atteindre 16 millions d'habitants en l'an 2000 allait être écarté. *« C'est la combinaison de deux facteurs – augmentation de la population, accroissement de la consommation individuelle d'espace – qui a inspiré tous nos travaux »*, révélait vingt ans plus tard Paul Delouvrier (*Le Monde* du 26 novembre 1987).

A l'époque, selon les prévisions de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), les plus importantes des villes nouvelles atteindraient 500 000 habitants en l'an 2000 – en fait, la population de ces villes ne dépasse pas un total de 880 000 aujourd'hui – et logeraient trois millions de personnes, dont l'essentiel serait composé, sur le plan socio-économique, de jeunes ménages en cours d'accession à la propriété. Il s'agissait surtout de devenir de « vraies villes », respectant l'équilibre emploi-habitat, se suffisant à elles-mêmes, avec des millions d'arbres plantés, le contraire de villes-dortoirs. L'antithèse, pourrait-on ajouter, de Vitrolles, exemple caricatural et désormais célèbre de la non-ville.

Les concepteurs devaient apporter *« liberté, commodité, beauté »*. Prototypes, elles se voulaient, grâce à un *« nouvel art de vivre »*, l'antithèse des grands ensembles monolithiques : les pouvoirs publics et les collectivités venaient de prendre conscience des graves carences que ces derniers faisaient peser sur la vie quotidienne des résidants. Portées sur les fonts baptismaux par les pouvoirs publics, conçues pour être les piliers de l'aménagement du territoire en Ile-de-France, devant aussi accompagner le développement des grandes métropoles provinciales de Lyon, Marseille, Lille et Rouen, les villes nouvelles ont peu à peu intégré toute la gamme des équipements : scolaires (de la maternelle à l'université), transports, loisirs, commerciaux, sociaux...

« POUDRIÈRE SOCIALE »

Rien de tout cela ne pouvait être réalisé sans un principe de base : la maîtrise du foncier. Sans prix maîtrisés, pas de projets. Enfin, et surtout, les villes ont été *« choyées et gâtées »*, comme on l'a dit, longtemps soutenues par l'Etat à travers le financement privilégié des équipements publics. Plus de trente ans ont passé depuis que le général de Gaulle décida de s'impliquer en présidant lui-même un comité interministériel créé pour l'occasion tandis que, dans son bureau élyséen, il jonglait avec des cartes, *« manœuvrant les villes nouvelles comme des divisions cuirassées »*, ainsi que l'a noté avec humour Paul Delouvrier.

Qu'en est-il aujourd'hui ? *« Les villes nouvelles ont atteint les objectifs qui leur ont été assignés car elles ont su allier les équipements, l'habitat et l'emploi »*, observait, en 1993, Jean-Jacques Fournier, président du syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Sénart ainsi que de l'Association française des villes nouvelles (AFVN). Réunis deux plus tard, en octobre 1995, à Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), les élus de sept villes nouvelles devaient reconnaître que ce fragile équilibre est très menacé. Ils redoutent de ne plus avoir les moyens financiers de maintenir la mixité sociale d'origine, qui les distinguait des grands ensembles péri-urbains. Des élus, confrontés à la dégradation de certains quartiers, expriment leur crainte de *« vivre sur une poudrière sociale »*. Ce qui avait été jusqu'ici évité grâce à l'intercommunalité, dont elles ont, en quelque sorte, anticipé l'actuel développement.

Voici qu'ils demandent l'aide de l'Etat afin de renégocier leur dette : *aujourd'hui* plus de 12 milliards, soit 17 000 francs par habitant. *« Dans le même temps, nous sommes confrontés à une baisse des ressources de la taxe professionnelle du fait de la baisse de l'activité économique*, déclare Roland Nadaus (PS), président du SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines. *Si les compensations de l'Etat devaient continuer de chuter, nous serions en réelle difficulté, notamment pour assurer le financement du schéma "Université 2000". »* *« Enfin*, conclut Roland Nadaus, *nos villes, dont les ressources sont très inégales, n'échappent pas aux conséquences de la crise économique : la part que nous consacrons à l'aide sociale ne cesse de croître. »*

Jean Menanteau

Le collège de Brignon contre l'intrusion d'une autoroute

NÎMES
de notre correspondant

Installé dans un parc de quatre hectares empli de cèdres centenaires et de tilleuls, le collège de Brignon (Gard) ferait rêver plus d'un parent d'élèves. *Les locaux ont été refaits à neuf en 1992.* A l'entrée, un château du XIXe siècle ayant appartenu au propriétaire d'une ancienne réglisserie acueille les demi-pensionnaires. Cet établissement d'un millier d'élèves présente bien quelques défauts. Situé entre *la nationale 116 reliant* Alès et Nîmes et une voie de chemin de fer, il a été construit en zone inondable, près du Gardon, tant redouté pour ses *crues dévastatrices. Et voici que maintenant la di*rection départementale de l'équipement (DDE) projette d'alourdir un peu plus le décor en faisant *passer une route nationale* à statut autoroutier (deux fois deux voies) à 80 mètres des salles de classe, sur une bande de terrain empiétant sur le parc, *à l'arrière du collège. En lieu et place d'une* centaine d'arbres délimitant le terrain de sports, les collégiens auraient pour nouvel horizon un mur an*tibruit de huit mètres de haut.*

Un premier tronçon de cette future nationale est en cours de construction sur une vingtaine de kilomètres, entre Alès et *Boucoiran, à quatre kilo*mètres de Brignon. Trois tracés ont été retenus pour les 20 kilomètres restants. Le premier passe *non loin du Gardon, le second côtoie le collège et le* dernier est situé un peu plus haut, sur les terres viticoles. La DDE qui espère lancer l'enquête d'utilité publique d'ici au mois de mai, pour une mise en service prévue en 2002, semble avoir arrêté son *choix sur le second tracé, plus court et moins coû*teux. *« Le collège concentre les menaces. Ce tracé accolé au ballast de la voie ferrée permettrait de le sécuriser globalement »*, commente la direction de la DDE du Gard.

LA BATAILLE DES PARENTS

Réunis au sein d'une association de défense, les parents d'élèves ne l'entendent pas ainsi. Deux cents d'entre eux ont organisé une opération escargot, samedi 8 février, pour dénoncer les nuisances *acoustiques* et la pollution atmosphérique qu'entraînerait le passage sous les fenêtres du collège de 20 000 véhicules par jour. Dans cette bataille pour la *qualité de vie*, les parents mènent également campagne auprès des maires des quarante communes concernées par l'utilisation du collège. Mais, *comme le remarque un adjoint au maire de* Brignon, *« tous les élus sont opposés à ce que l'autoroute passe dans le collège, mais pas totalement opposés ; moins que si elle devait passer chez eux »*.

Richard Benguigui

DÉPÊCHES

■ **LYON : près de 3 000 personnes, dont des élus de toutes tendances, ont manifesté**, samedi 15 février, contre un projet de contournement autoroutier dans l'ouest lyonnais qui prévoit de relier l'autoroute A6, au nord de l'agglomération, à l'A7, au sud, par la zone des coteaux du Lyonnais, en traversant 24 communes. Selon les opposants, ce projet aurait pour effet de faire transiter quelque 45 000 véhicules chaque jour et 76 000 en période de pointe. – *(Corresp. rég.)*

■ **CHAMBÉRY : l'autorisation, à titre temporaire et pour une durée de deux mois, de remise en route du pipe-line**, dont l'activité était interrompue depuis le 8 janvier en raison de fuites de fuel, a été prise vendredi 14 février par les préfets de l'Isère, de la Haute-Savoie et de la Savoie, moyennant des mesures restrictives d'exploitation, notamment une réduction de près de 40 % de la pression normale et sous réserve d'un contrôle régulier des parois du tube. – *(Corresp.)*

DISPARITIONS

Li Hanxiang

Un spécialiste des superproductions historiques

LE CINÉASTE chinois Li Hanxian est mort au début du mois de février à Pékin. Il était âgé de soixante-dix ans.

Né le 7 mars 1926 à Jinzhou, dans le nord de la Chine, il a grandi à Pékin, où il étudia à l'Institut des beaux-arts avant de s'installer à Hongkong en 1948. Il devient réalisateur au sein de la *Major* locale des frères Shaw en 1956, avec *Narcisses*, auquel succèdent un grand nombre de films en costume révélant un grand savoir-faire de composition des images et de construction du récit, qui lui valent de nombreux succès populaires.

En 1963, Li s'installe à Taïwan, où il crée sa propre maison de production, pour laquelle il tourne une dizaine de films à grand spectacle, la plupart adaptés de classiques de l'opéra ou de la littérature chinoises. Il met également en scène un film au ton beaucoup plus personnel et dépouillé, *L'Hiver* (1969).

CADENASSÉ

Après la faillite de sa société, il retourne, en 1970, chez les frères Shaw, où il réalise notamment quelques-uns des premiers films érotiques de Hongkong, avant de devenir un spécialiste des superproductions historiques.

Il manifeste une grande adresse de cinéaste sans parvenir à imposer réellement un style – au point que les *Cahiers du cinéma* pourront écrire qu'il s'agit d'*« un cinéaste majeur n'ayant tourné que des films mineurs »*. Sa propre version du *Dernier Empereur* (1986), réalisée juste avant celle de Bertolucci, et surtout son ultime long métrage, *Le Pouvoir derrière le rideau* (1989), témoignent pourtant de qualités certaines, qui n'auront pas trouvé dans le système très cadenassé des studios et des genres à s'exprimer pleinement.

Li Hanxiang est mort alors qu'il réalisait à Pékin une série pour la télévision, *L'Incendie du Palais de Ah-Fang*.

Jean-Michel Frodon

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 14 février sont publiés :

● **Emprunts russes** : un décret instituant une commission du suivi du mémorandum d'accord signé le 26 novembre 1996 entre la France et la fédération de Russie. Cette commission proposera au gouvernement les modalités de recensement des porteurs de titres russes émis en France avant 1917, ainsi que des personnes physiques ou morales françaises ayant subi des pertes et dépossessions de biens à la suite de la Révolution russe de 1917 et des annexions opérées par l'URSS entre 1939 et 1945. La commission proposera aussi des modalités d'indemnisation.

Elle sera composée d'un membre de l'Assemblée nationale, un membre du Sénat, un membre du Conseil d'Etat, un magistrat de l'ordre judiciaire, un magistrat de la Cour des comptes, un membre de l'inspection générale des finances, deux personnalités qualifiées pour leur connaissance des périodes historiques et des faits concernés.

● **Environnement** : deux circulaires du ministre de l'environnement aux préfets, relatives à la relance du réseau « Natura 2000 » (application d'une directive de la CEE de 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages) ; un arrêté portant approbation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public dénommé « atelier technique des espaces naturels », ayant pour objet de favoriser le développement et la diffusion de méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels.

● **Collectivités locales** : un arrêté fixant à 15 % la moyenne nationale de participation des communes aux dépenses d'aide sociale et de santé des départements.

Au *Journal officiel* du samedi 15 février sont publiés :

● **SNCF** : la loi portant création de l'établissement public Réseau ferré de France en vue du renouveau du transport ferroviaire.

● **Nucléaire** : un décret relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants dans les installations nucléaires de base.

Au *Journal officiel* du dimanche 16 février sont publiés :

● **Hôpitaux** : un décret du ministère des affaires sociales modifiant le code de la santé publique et officialisant la création des agences régionales d'hospitalisation, prévue par l'ordonnance du 24 avril 1996 portant réforme hospitalière. Le décret stipule que les activités des agences doivent débuter d'ici au 30 juin 1997.

● **Laboratoires d'analyse** : le protocole d'accord signé entre l'Etat, les caisses d'assurance maladie et les organisations représentatives des laboratoires d'analyse de biologie médicale.

● **Logement** : un décret modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif à l'Union d'économie sociale du logement.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Violaine BINET,
Jean Noël de SOYE,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Gabrielle,

le 30 janvier 1997.

3, rue Christophe-Colomb,
75008 Paris.

Décès

– Toute sa famille
a la tristesse de faire part du décès de

Jean ADER,

le 16 février 1997, à Quer-en-Beaumont.

Il est inhumé au cimetière de Montesquiou dans le Gers, son village natal, le mardi 18 février.

Magury Ader,
4, square Saint-Irénée,
75011 Paris.

– Claude Patriat,
Et tous les membres de l'association Art + Université + Culture,
ont la profonde peine de faire part de la disparition de leur ami et membre fondateur

Jean ADER,

survenue subitement le 16 février 1997, dans sa soixante-douzième année.

Art + Université + Culture,
Atheneum BP 138,
21004 Dijon Cedex.

– Les conseils d'administration
Et les équipes de Culture et développement,
L'Observatoire des politiques culturelles Peuple et Culture,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean ADER.

Une rencontre sera organisée à Paris, par ses amis, dans les semaines qui viennent.

– Mme Yann Baudouin,
née Françoise Nedelec,
son épouse,
Ses filles, Zoé et Emilie,
M. et Mme Bosselut,
ses parents,
M. et Mme Nedelec,
ses beaux-parents,
Les familles Baudouin, Arnal, Bosselut, Fourn, Nedelec,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Yann BAUDOUIN,

survenu le 14 février 1997.

L'inhumation a eu lieu le 18 février, au cimetière du Revest (Var).

– **La Société française de psychoprophylaxie obstétricale**
s'associe à la douleur de la famille du

docteur Lucien BOUCCARA,
membre de son comité directeur,

décédé le 3 février 1997.

– Juliette Brumant,
son épouse,
Marielle Derville,
sa fille,
Denis Derville,
son gendre,
Guillaume et Quentin Derville,
ses petits-enfants,
La famille, les amis,
ont le chagrin de faire part du décès subit de

Gérard André BRUMANT,
docteur en médecine.

L'incinération a eu lieu dans l'intimité.

3, place Jussieu,
75005 Paris.
25, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.

– Mme Marguerite Amigues,
sa fille,
Jean-Laurent et Monique Amigues,
ses petits-enfants,
Marie-Laurence, Isabelle, Emmanuel,
ses arrière-petits-enfants,
Et Sébastien Socqué,
ont l'indicible douleur de faire part du décès de

Mme Laure CALLIER,
née BARNÉOUD,

survenu à Marseille, le vendredi 14 février 1997.

In memoriam,

Albert CALLIER,
(† 1993),

Raymond AMIGUES,
(† 1965).

M. Amigues,
3, rue de l'Ancienne-Ecole,
67100 Strasbourg.

– M. Jean Couderc,
son époux,
M. et Mme Pierre Couderc,
Mme Anne-Marie Couderc,
ses enfants,
Isabelle et Aude,
ses petites-filles,
Et toute la famille,

ont la peine de faire part du décès de

Mme Armelle COUDERC,
née TEYSSEDOU,

survenu à Paris, le 16 février 1997, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 février, à 14 h 30, en l'église de Moutier-Rozeille (Creuse), où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Moutier-Rozeille.

16, rue Auguste-Lançon,
75013 Paris.

– Sa famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Mme Simonne DOLLÉ,

survenue le 13 février 1997.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président de l'université Rennes-II-Haute-Bretagne,
Les enseignants,
Et les personnels Latos,

ont le regret de faire part du décès de

Charles FOULON,
professeur honoraire de l'Université,
président d'honneur
de la Société internationale arthurienne,
directeur honoraire
des cours d'université de Saint-Malo,
commandeur des Palmes académiques,
médaille de la Résistance,
secrétaire général du Comité
de libération d'Ille-et-Vilaine,
membre honoraire du comité central
de la Ligue des droits de l'homme,

survenu le 13 février 1997, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Un hommage solennel lui est rendu au Panthéon rennais, place de la Mairie, le mardi 18 février, à 18 heures, par le professeur Rousse, Mme Lucie Aubrac et M. Edmond Hervé.

Un culte sera célébré au temple protestant de Rennes, 22, boulevard de la Liberté, mercredi 19 février, à 9 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Saint-Malo-Rothéneuf, le même jour, vers 11 h 30.

– Mme Chantal Flottes,
son épouse,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François FLOTTES,
conseiller de tribunal administratif honoraire,

survenu le 11 février 1997, à Solliès-Toucas (Var), dans sa quatre-vingt et unième année.

Conformément à sa volonté, son corps a été donné à la faculté de médecine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Anne et Nicolas,
ses enfants,
Sylvie et Valentine,
ses petites-filles,
Alicia et Sylvie,
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Denise FOURNIER,
née BROUSSE,

le 16 février 1997, entourée de l'affection de tous les siens.

Ses obsèques auront lieu au funérarium de Villeneuve-Saint-Georges, le jeudi 19 février, à 15 heures.

6, rue des Haudriettes,
75003 Paris.

– On nous prie d'annoncer la disparition de

Mme François GOGUEL,
née Colette PACQUEMENT,

survenue le 15 février 1997, dans sa quatre-vingt-septième année.

De la part de :
M. François Goguel,
son mari,
M. et Mme Denis Goguel,
Mlle Catherine Goguel,
M. et Mme Sylvestre Baumgartner,
M. et Mme Fabrice Goguel,
M. Nicolas Goguel,
ses enfants,
De ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et des familles Pacquement, Juillard, Goguel, Labrousse,
ses frère, belles-sœurs et neveux.

Un service religieux sera célébré à sa mémoire le vendredi 21 février, à 16 heures, au temple de l'Oratoire du Louvre, 145, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

Ni fleurs ni couronnes.

« Vous êtes le sel de la terre. »
Matthieu, V, 13.

– M. François Gousseau,
son frère,
Mme François Gousseau,
sa belle-sœur,
Leurs enfants, petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Lélia GOUSSEAU,

décédée le 14 février, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 20 février, à 14 h 45, en l'église de la Madeleine, à Paris, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

« Je t'appelle Seigneur tout le jour.
Je tends les mains vers Toi. »
Psaume 87.

8, rue du Tertre,
Nanton,
89240 Pourrain.

– M. Georges Jessula,
M. David Jessula,
M. et Mme Daniel Jessula
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Georges JESSULA,
née Georgette LUNEL.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Monaco.

– Mme Colette Morel,
sa mère,
Les docteurs Jean-Marie
et Andrée Gorge
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Grünblatt
et leurs enfants,
Mme Denise Lamartini-Grünblatt,
M. Jean-Michel Morel
et Gaëlle,
Les familles Benveniste, Boursier et Bonnier,
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Catherine GRÜNBLATT,

survenu dans sa trente-neuvième année.

L'incinération aura lieu le vendredi 21 février 1997, à 13 h 45, au crématorium des Joncherolles, 95, rue Marcel-Sembat, à Villetaneuse (Seine-Saint-Denis).

L'inhumation aura lieu le samedi 22 février, à 11 h 30, au cimetière Saint-Jean de Château-Gontier (Mayenne).

Mme Morel,
6, esplanade du Val-d'Or,
49240 Avrillé.

– M. et Mme Max Moinet,
ses parents,
M. et Mme Michel Emery
et leurs enfants,
Ses sœur et beau-frère,
Mme Jacqueline Poitrenaud,
sa compagne,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean MOINET,

survenu le 14 février 1997, à Villejuif, à l'âge de quarante-huit ans.

Les obsèques civiles auront lieu le jeudi 20 février, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise où l'on se réunira, à 15 h 45.

Mme Jacqueline Poitrenaud,
91, rue des Roissys,
92140 Clamart.

– Le conseil d'administration de la

Société Meccano,

Le président,
M. Dominique Duvanchelle,

Les membres du comité de direction,
M. Maurice Beauvois,
M. Michel Delhaye,
M. Jean-Jacques Urvoy,

Mme Valérie Millien,
sa fidèle collaboratrice,

Les cadres, le personnel,
Le comité d'entreprise,
Les anciens de la société,

ont le regret de faire part du décès de leur directeur général,

M. Jean-Marie PENNEL,

survenu à Calais, le 16 février 1997, à l'âge de cinquante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Calais.

Meccano,
363, avenue de Saint-Exupéry,
62100 Calais.
Tél. : 03-21-46-37-37.

– Mme Danie Pennel-Cacheux,
son épouse,
M. et Mme Eric Pennel-Basquin,
Anne-Charlotte et Justine,
M. et Mme Philippe Buffetaud-Pennel,
Mathilde et Camille,
M. et Mme Stéphane Pennel-Laurent,
Julie et Thomas,
ses enfants et petits-enfants,
Toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Marie PENNEL,
directeur général
de la société Meccano,
ancien directeur financier
de la société Massey-Ferguson,

survenu à Calais, le 16 février 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Calais.

502, rue Jean-Jaurès,
62730 Marck.

– Paul, Claude, Hélène et Françoise,
ses enfants,
Ses parents, ses alliés,
ont la douleur de faire savoir la disparition de

Joseph VEYNE,
chevalier de l'ordre du Mérite,

à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Les funérailles ont eu lieu à Orange, en l'église Saint-Florent, mardi 18 février.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

– Mme Pierre Laroque
et ses enfants,
dans l'impossibilité de répondre personnellement aux innombrables témoignages de sympathie qui leur ont été exprimés après la disparition de

Pierre LAROQUE,

adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont pris part à leur peine.

– Les familles Zmirou, Parienti
et Florens-Landais
remercient tous ceux qui se sont associés à leur douleur lors du décès de

Richard ZMIROU,

survenu le 7 février 1997, à l'âge de quarante-sept ans.

Anniversaires de décès

– Il y a deux ans, il y a un jour,

Jacques BROCHOT

m'a quittée.

Si près, si loin.

Anne Zamire.

– 19 février 1997.

A tous ceux qui l'ont connu et aimé, ses proches demandent d'avoir une pensée pour

Rémi DARNE.

Communications diverses

– **Au CBL**, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 20 février 1997, à 20 h 30 : quarante ans après, **« L'affaire de Suez »** (Editions Bruno Leprince) par M. D. Lefèvre, secrétaire général de l'OURS.

Débats

– *L'Association des amis de Passages* et la revue *PASSAGES* organisent une soirée-débat sur le thème :

« La mixité dans tous ses états : les produits de croisement, les arbitres et les artistes de l'avenir. »

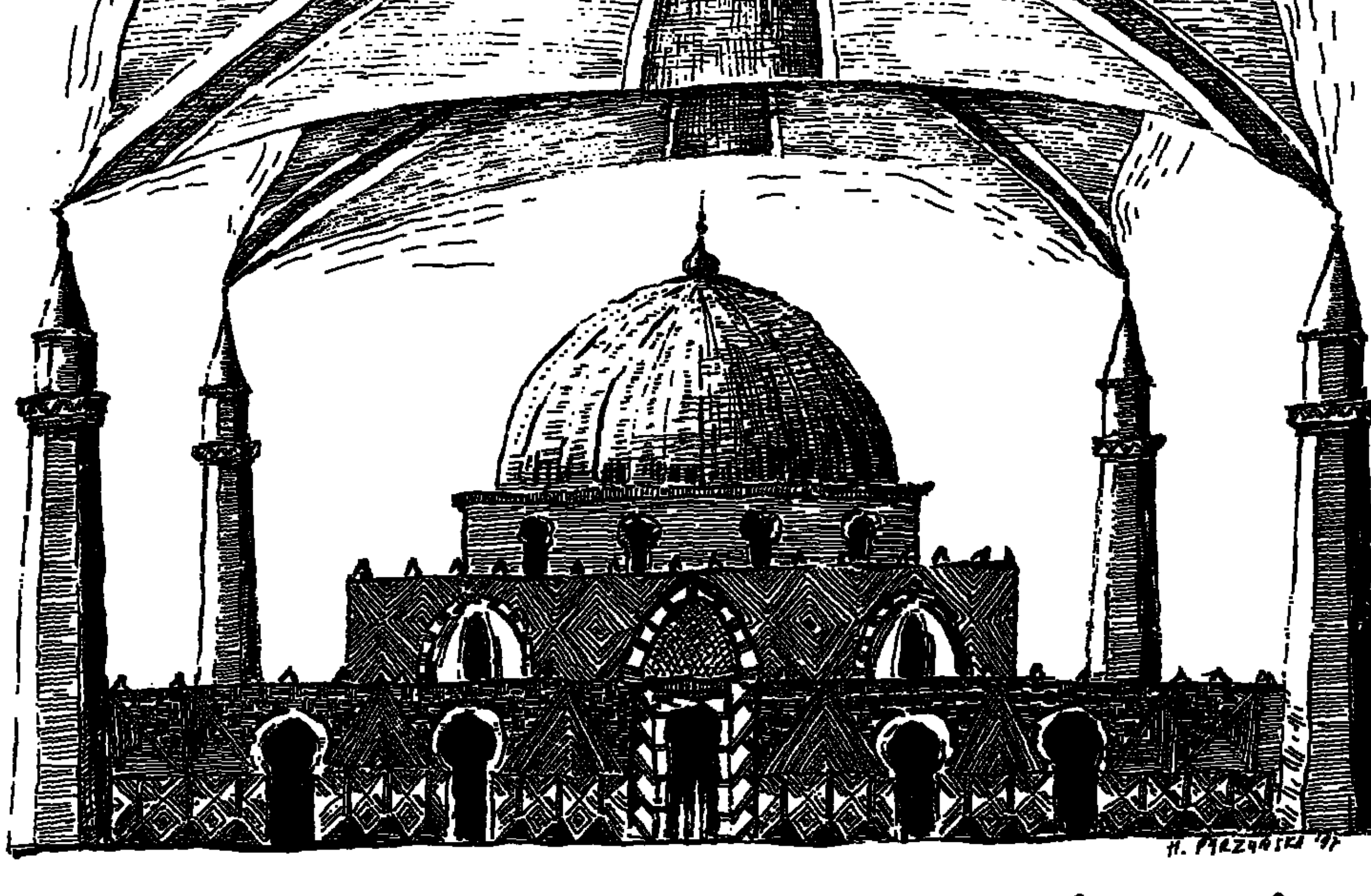
Le mercredi 19 février 1997, 20 h 30, dans les locaux de la revue *PASSAGES*.

Autour d'Emile Malet et de : Evelyne Pisier, Albert Memmi, Hervé Le Bras, Antonin Liehm, Line Toubiana, Marie-Christine Point, Naïm Kattan, Jacques Poujol, Youssef Seddik, Richard Ayoun, Jean-Pierre Winter, Adnan Houballah, Annie Goldman, André Nahoum.

Réservations et inscriptions au :
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
La revue *PASSAGES* : 17, rue Simone-Weil, Paris-13e. (Accès par le 79/83, avenue d'Ivry, Paris-13e).

L'islam en Grande-Bretagne, reconnu mais relégué

Originaires des Etats asiatiques de l'ex-empire, un million de musulmans britanniques bénéficient des mêmes droits que les Anglais. Indiens et Pakistanais ont toutefois du mal à s'intégrer. Les titulaires du droit d'asile peuvent se livrer à des activités politiques, qui font de Londres l'une des capitales du mouvement islamique



AU coin de Bricklane, dans l'East End, à cinq minutes à pied de la City, se dresse une bâtisse néo-classique en brique. Sur un cadran solaire, on peut lire la date de 1743. Cet ancien temple huguenot français devenu synagogue a été racheté en 1976 par des musulmans venus de Sylhet, au Bangladesh, et rebaptisé *jamma masjid* (mosquée). C'est là que Zillul Haq, son responsable, et l'imam Zillul Rahman Chaudhury nous reçoivent. En un quart de siècle, ce quartier d'immigrants est devenu à majorité bengalaise ; ceux-ci sont désormais près de 25 % dans la municipalité de Tower Hamlets, où se trouve Bricklane.

Il s'agit du plus fort taux de minorités ethniques outre-Manche, estimées à 3,2 millions de personnes, dont environ 30 % de musulmans. En l'absence de statistiques fondées sur la religion, on ne dispose pas de chiffres précis, mais le million de musulmans britanniques provient surtout du sous-continent indien : Pakistanais, Bengalais et Indiens. D'autres viennent d'Afrique, du Proche-Orient ou du Maghreb. Les premiers ont bénéficié des liens traditionnels avec le Commonwealth, qui leur accordent les mêmes droits qu'aux Anglais, après la difficile obtention d'un visa d'immigration. En plus d'une terre d'immigration, le Royaume-Uni est aussi une terre d'asile. Ce dont ont profité nombre d'islamistes, du Front islamique du salut (FIS) algérien, qui publie un bulletin, au chef du mouvement tunisien Ennhadha, M. Ghannouchi.

Commerçant aujourd'hui à la retraite, Zillul Haq est arrivé en Grande-Bretagne en 1956. Il se dit satisfait de ses relations avec les Anglais et avec la police : à la devanture du commissariat local sont placardées des affiches contre la discrimination raciale. Mais la jeunesse a du mal à s'insérer dans la vie active. Si le taux de chômage des Bengalais et des Pakistanais est triple de celui des Anglais (25 %), il est encore plus élevé chez les jeunes : il atteint 50 % à Rotherham, dans le Yorkshire. *« Les jeunes sont devenus bilingues : à l'école, ils parlent anglais avec l'accent cockney et, à la maison, bengali avec l'accent de Sylhet »*, dit M. Haq. L'imam Chaudhury se plaint des *« mauvaises activités et de la mauvaise culture »* – drogue et vols – qui sévissent ici. *« Notre pays est pauvre, mais les enfants y obéissent à leurs parents ! »*

A 200 kilomètres de là, Rotherham, avec ses trois mosquées (on en compte un millier en Angleterre), est une de ces villes des Midlands où se sont installés les « Asians » (Asiatiques), c'est-à-dire les minorités issues du sous-continent indien, en majorité musulmanes : 10 % des habitants de l'ancienne cité sidérurgique et minière sont originaires du Cachemire pakistanais. Là aussi, l'atmosphère est calme, et les incidents de 1994 entre jeunes musulmans, extrémistes blancs et policiers semblent lointains. Mais les Blancs désertent les quartiers peuplés de Pakistanais, qu'ils traitent parfois de *black bastards* ou de « Pakis ». Les relations sont distantes. *« Entre voisins, on se dit seulement bonjour-bonsoir »*, raconte la jeune Taslim. *« Il faudra que les gens s'habituent à l'idée que nous sommes ici pour rester »*, ajoute un autre. *« Rotherham, c'est notre home »*, martèle Nazir Ahmed, trente-neuf ans, conseiller local travailliste, qui espère être élu un jour député et se définit comme *« musulman britannique membre du Labour »*.

NAZIR AHMED représente bien le statut complexe de ces immigrés issus d'une culture différente, arrivés depuis les années 50 quand l'Angleterre manquait de main-d'œuvre. Débrouillard en affaires mais de gauche, ambitieux en politique, mais aussi représentant de sa propre communauté – il s'est battu pour que les écoles servent de la viande *halal* (abattue rituellement) et acceptent le *hidjab* (foulard islamique) et se veut le porte-parole de la cause cachemirie, – il n'en demeure pas moins conservateur à la maison. Il est favorable au mariage dans le clan – en particulier des jeunes filles à des cousins restés au pays – et, si ses enfants vont à l'université, sa femme est analphabète. Il n'aime pas entendre parler de fondamentalisme chez les musulmans et rappelle que l'extrémisme religieux fleurit aussi en Irlande du Nord. Mais il dit aux islamistes : *« Si vous voulez vivre dans l'isolement, rentrez chez vous ! »*

Autre personnalité représentative, Parveen Qureshi a ouvert un centre multiculturel, où elle s'efforce de donner aux femmes une formation professionnelle et plus de confiance en elles-mêmes, tout en évitant de froisser le conservatisme frileux des parents et des maris. Elle se démène pour convaincre les familles de laisser les filles brillantes poursuivre leurs études, organise des excursions pour permettre aux femmes de voir le monde extérieur et de ne plus rester confinées chez elles.

Taslim a été mariée avec un cousin analphabète ne parlant pas anglais, et donc abonné au chômage. Il est rentré temporairement au village, la laissant avec deux enfants et la permission de faire de l'action sociale *« à condition de ne pas rencontrer d'hommes »*. Derrière les banalités sur *« l'amour qui vient après le mariage »*, on la sent meurtrie d'une vie gâchée par une union arrangée alors qu'elle aurait pu entrer à l'université. *« Ça va changer, ce sera différent pour nos enfants, je les laisserai choisir, discuter*, dit-elle. *Le mariage fait partie des peines de la vie, il n'y a guère de place dans l'islam pour les droits de la femme. Personne ne reconnaît nos sentiments, et si nous les exprimions les gens nous haïraient probablement. »* Et gare aux rebelles, qui risquent d'être renvoyées dans leur village, mariées de force ou transformées en bêtes de somme, comme Shazia Shaffie, treize ans, retrouvée grâce à l'obstination d'une voisine.

Almas Abassi dirige une branche locale de l'officielle Commission pour l'égalité raciale (CRE), chargée de vérifier la bonne application de la loi sur les relations raciales de 1976 interdisant toute discrimination basée sur la race ou la nationalité, mais pas sur la religion. En dépit des textes qui régissent cette société multiraciale du Royaume-Uni, il reconnaît : *« Nous nous sentons vulnérables. On nous rappelle tout le temps que nous sommes une minorité étrangère. En ne nous protégeant pas, le gouvernement entretient ce sentiment de frustration, de rejet. Quand je retourne à Islamabad, je sens un poids disparaître de mes épaules, on ne me traite plus de « sale nègre » ou de « Paki ». »*

Denis McShane, le député travailliste local, est plus optimiste. *« Les membres de la communauté musulmane sont citoyens à part entière ; ils sont maires, conseillers locaux, sont bien implantés dans la société civile. Certains sont candidats aux prochaines élections. Leur pays de référence est très loin, ce n'est ni l'Algérie (comme pour la France) ni la Turquie (pour l'Allemagne), qui pèsent sur l'Europe en raison de leur proximité. Leur présence contribue à faire évoluer notre société, elle n'est pas une menace. A l'école, les références à la culture musulmane sont aussi une référence éducative pour les jeunes Blancs du Yorkshire. »* Selon lui, les jeunes immigrés *« ont évolué : avant ils avaient peur, aujourd'hui ils savent se défendre. Il n'y a plus beaucoup d'attaques de Pakistanais, c'est trop dangereux ! »*

« Il faudra que les gens s'habituent à l'idée que nous sommes ici pour rester »

Partagés entre deux cultures, beaucoup se sentent mal dans leur peau. A l'école, l'éducation religieuse est surtout réservée au catéchisme anglican. Ils ont du mal à se faire accepter hors de leurs ghettos. Désorientés, les uns s'occidentalisent, d'autres *« s'enfoncent dans la délinquance ou deviennent religieux »*, dit M. Abassi. Pourtant, quand ils ont de la chance et de la volonté, les jeunes musulmans réussissent bien : à seize ans, Jakira Khanam vient d'obtenir les meilleurs résultats du pays à l'examen du GCSE (General Certificate of Secondary Education). Une des journalistes vedettes de la chaîne de télévision Channel 4 se nomme Zainab Badawi. On compte de nombreux musulmans dans les professions libérales et plusieurs millionnaires, comme Shami Ahmed, créateur de la marque de jeans Joe Bloggs, ou le *self-made-man* de Birmingham, Barkat Chaudhry.

LA communauté musulmane est, en fait, diversifiée, avec une majorité d'origine rurale et une petite élite cultivée, éduquée à Eton ou à Cambridge. Le journaliste sud-africain d'origine indienne Mushtaq Parker préfère parler de « communautés » et reproche aux médias de céder trop facilement aux stéréotypes. Il pense qu'il ne faut pas surestimer le poids d'organismes militants comme le Hezb ut Tahrir, qui ne représentent pas les musulmans installés en Grande-Bretagne. Ces mouvements ont bénéficié de soutiens d'Iran, de Libye et d'Arabie saoudite, *« pays qui ne savent qu'acheter leur influence »*.

Ce sont eux qui sont derrière le fondamentalisme, finançant mosquées et imams, regrette le docteur Zaki Badawi, directeur de l'Islam College d'Ealing, à Londres. Cet Egyptien dénonce *« ceux qui semblent prendre plaisir à interdire »* et prône une intégration permettant aux musulmans de conserver l'essentiel de leur culture tout en étant loyaux à la reine. *« Il faut nous ajuster graduellement à notre nouvelle situation dans une période très courte. Déjà, nos jeunes rêvent en anglais. Nous devrions avoir un islam européen, comme nous avons un islam pakistanais ou arabe, car l'islam est universel. Nous ne pouvons vivre ici comme des Pakistanais. »* Le problème, c'est *« que le niveau d'éducation des adultes est très bas, que la venue d'imams peu éduqués n'encourage pas le progrès : ces imams continuent de vivre avec leur idée de société séparée ; ils ne comprennent rien à leur nouvel environnement, et tout leur paraît* haram (impur) ».

Cette modération n'est pas le fait de toute la communauté musulmane. Comment oublier l'affaire Rushdie, cet écrivain d'origine indienne condamné à mort par l'imam Khomeiny en 1989 pour avoir écrit *Les Versets sataniques*, l'autodafé de son livre à Bradford, ville à forte population musulmane, la création en 1992 d'un « Parlement islamique » par Kalim Siddiqi, mort récemment, ou les incidents sporadiques et violents dans plusieurs cités ? Londres est, surtout, devenue la base arrière des opposants aux régimes musulmans, qui y ont trouvé asile, continuent de tisser leurs réseaux, de ramasser des fonds – voire des armes – et d'intensifier leur propagande. Des commanditaires des attentats de l'été 1995 en France y attendent toujours leur extradition.

Sheikh Omar Bakri Muhammad est l'un de ces activistes en exil. Il a quitté le Hezb ut Tahrir et pris la tête de son propre groupe, ou groupuscule, Al Muhajiroun (l'émigrant), accusé par Le Caire et Alger d'*« encourager le terrorisme »*. Ce quadragénaire barbu d'origine syrienne dirige une « école de charia » au sous-sol de la mosquée de Finsbury Park, à Londres. Il ne cache pas son intention d'*« instaurer le califat dans le monde entier »* et de *« faire flotter le drapeau de l'islam sur Downing Street et sur l'Elysée »*. Il reconnaît que *« la bonne chose avec l'Occident, c'est qu'il permet aux musulmans de se rencontrer sans obstacles »*. Londres est ainsi devenue *« la capitale internationale du mouvement islamique »*. C'est également celle de la presse en langue arabe en dehors du Proche-Orient. Forts de ces facilités, longtemps accordées avec libéralité par le Foreign Office, des hommes comme le dissident saoudien Mohammed al Masari se sont installés ici. Le droit d'asile ne leur interdisant pas de se livrer à des activités politiques, ils en profitent et suscitent des protestations dans plusieurs pays arabes.

Sheikh Omar dénonce pêle-mêle tous les dirigeants de pays musulmans, *« des fantoches de l'Occident »*, contre lesquels il faut mener la *djihad*. Mais, sachant jusqu'où il peut aller sans tomber sous le coup de la loi et *« utilisant toutes les ressources dans les limites du droit »*, il se défend d'être l'apologue des terroristes : *« Ce sont des combattants qui remplissent un devoir divin »*, leur lutte armée doit se limiter au monde islamique, qui inclut bien entendu le territoire d'Israël. Mais surtout, Al Muhajiroun se veut *« la voix, les yeux, les oreilles et bientôt le bras de la communauté musulmane »* et milite activement chez les étudiants. Ce qui inquiète les modérés, qui craignent que l'odeur de soufre engendrée par de tels propos ne rejaillisse sur toute la communauté musulmane.

MÊME s'ils se sentent souvent considérés comme des citoyens de seconde zone, les musulmans britanniques – comme les autres minorités ethniques – bénéficient d'une position que l'on imaginerait mal en France. Il n'est pas rare de voir des « Asians » ou des Noirs présenter le journal télévisé, exercer des postes de responsabilité dans la police ou l'administration locale. Tout compte fait, ils s'accommodent de la séparation entre communautés qui prévaut ici et se sentent mieux en Angleterre que dans une France qui leur renvoie des images de brutalités policières et d'expulsions. Une Angleterre où le curry – plat national du sous-continent – se répand comme une tache d'huile, et où l'on trouve désormais plus de restaurants « indiens » que chinois.

Patrice de Beer
Dessin : Hania Pyrzynska

Institutions et xénophobie

par Tzvetan Todorov

BENJAMIN Constant, le fondateur du libéralisme politique en France, a rédigé en 1806 ces lignes d'une étonnante actualité : « *L'obéissance à la loi est un devoir : mais, comme tous les devoirs, il n'est pas absolu, il est relatif ; il repose sur la supposition que la loi part d'une source légitime, et se renferme dans ses justes bornes. Mais aucun devoir ne nous lierait envers des lois qui non seulement restreindraient nos libertés légitimes et s'opposeraient à des actions qu'elles n'auraient pas le droit d'interdire, mais qui nous [en] commanderaient de contraires aux principes éternels de justice et de pitié, que l'homme ne peut cesser d'observer sans démentir sa nature.*

» *Il est nécessaire d'indiquer les caractères qui font qu'une loi n'est pas une loi.*

» *La rétroactivité est le premier de ces caractères.*

» *Un second caractère d'illégalité dans les lois, c'est de prescrire des actions contraires à la morale. Toute loi qui ordonne la délation, la dénonciation, n'est pas une loi ; toute loi portant atteinte à ce penchant qui commande à l'homme de donner un refuge à quiconque lui demande asile n'est pas une loi. Le gouvernement est institué pour surveiller ; il a ses instruments pour accuser, pour poursuivre, pour découvrir, pour livrer, pour punir : il n'a point le droit de faire retomber sur l'individu, qui ne remplit aucune mission, ces devoirs nécessaires mais pénibles. Il doit respecter dans les citoyens cette générosité qui les porte à plaindre et à secourir, sans examen, le faible frappé par le fort.*

» *C'est pour rendre la pitié individuelle inviolable que nous avons rendu l'autorité publique imposante. Nous avons voulu conserver en nous les sentiments de la sympathie, en chargeant le pouvoir des fonctions sévères qui auraient pu blesser ou flétrir ces sentiments.*

» *Si la loi nous prescrivait de fouler aux pieds, et nos affections, et nos devoirs ; si elle nous interdisait la fidélité à nos amis malheureux ; si elle nous commandait la perfidie envers nos alliés, ou même la persécution envers nos ennemis vaincus : anathème et désobéissance à la rédaction d'injustices et de crimes décorée du nom de loi !*

» *Un devoir positif, général, sans restriction, toutes les fois qu'une loi paraît injuste, c'est de ne pas s'en rendre l'exécuteur. Cette force d'inertie n'entraîne ni bouleversement, ni révolution, ni désordre.*

» *Rien n'excuse l'homme qui prête son assistance à la loi qu'il croit inique ; le juge qui prononce une sentence qu'il a désapprouvée ; le ministre qui fait exécuter un décret contre sa conscience.* »

Benjamin Constant en 1806 : « Anathème et désobéissance à la rédaction d'injustices et de crimes décorée du nom de loi ! »

Qu'y a-t-il à ajouter à ce texte qui aurait pu être écrit hier ?

Une démocratie libérale se fonde sur deux principes : que tout le pouvoir vient du peuple et que chaque individu possède un territoire sur lequel ce pouvoir n'a aucun droit. Si le second principe est bafoué, cette démocratie n'est plus libérale, mais *« populaire »* (comme on disait naguère). Il existe un petit nombre de règles et de maximes, communes à la justice et à la morale, qui ne figurent pas dans les lois mais sont présupposées par elles. Si cela n'avait pas été le cas, on n'aurait jamais pu parler de crimes contre l'humanité (crimes qui ne transgressent pas les lois des pays où ils ont été commis). C'est la raison pour laquelle on doit, dans certains cas, désobéir à la loi.

L'appel à la délation n'est pas le seul inconvénient des lois proposées aujourd'hui. Un autre vient de mesures comme la constitution d'un fichier de ceux qui hébergent des étrangers, ou la prise d'empreintes digitales de ceux qui demandent à séjourner en France, dès lors qu'ils n'appartiennent pas à l'Union européenne. Je ne sais pas si, à long terme, ces mesures seront efficaces pour endiguer l'immigration clandestine, mais elles ont un impact immédiat : elles établissent une forte association entre étrangers et criminels. On prend les empreintes des délinquants, on crée des fichiers pour les suspects. Il y a là un effet symbolique puissant, induit par la loi, et qui inscrit la xénophobie dans les institutions.

Je n'ai pas vécu sous le régime de Vichy, pour établir des comparaisons ; mais j'ai passé une partie de ma vie dans un pays totalitaire (la Bulgarie). Le contact avec les étrangers y était une chose éminemment dangereuse : même si tout se passait dans les règles, on se rendait immédiatement suspect. Il fallait endurer de nombreuses tracasseries administratives pour pouvoir inviter chez soi un étranger ; et l'on devait rapporter son départ au commissariat. La dénonciation était un devoir. Jamais je n'aurais imaginé que la France se mette un jour à imiter les coutumes bulgares.

Ces lois sont proposées, je l'imagine, pour défendre la France. Cet effet est loin d'être évident dans le domaine qui est le mien, la recherche scientifique. Tout individu qui y participe sait que les échanges internationaux, qui impliquent des contacts personnels, sont une condition indispensable au progrès de notre travail.

Pense-t-on vraiment que semer des embûches sur le chemin des chercheurs et des étudiants étrangers, pour peu qu'ils ne soient pas des ressortissants des pays de l'Union européenne, va contribuer au rayonnement mondial de la France ? Un tel climat est contraire à l'esprit de la recherche scientifique et risque de la condamner au provincialisme.

Et qu'on ne me dise pas : alors vous voulez que toutes les frontières soient ouvertes ! Seuls les démagogues et les manichéens raisonnent ainsi. Nous n'avons pas à choisir entre deux extrêmes

Les lois xénophobes ne protègent pas la France, elles l'attaquent.

***Tzvetan Todorov** est directeur de recherche au CNRS.*

Etat d'urgence démocratique

Suite de la première page

Mais leur teneur est toujours la même : ce sont le respect des vivants et des morts, l'hospitalité, l'inviolabilité de l'être humain, l'imprescriptibilité de la vérité. Elles énoncent les valeurs qui permettent à une communauté politique de dire le droit et la justice, et qu'un gouvernement ou un Etat doivent donc sauvegarder à tout prix.

De telles lois non écrites sont au-dessus de toute législation de circonstance, et généralement de toute loi positive. C'est pourquoi, dès lors que les citoyens constatent une flagrante contradiction entre les deux, ils ont pour devoir de porter le conflit sur la place publique, en proclamant leur obéissance aux lois non écrites, serait-ce au détriment de l'obéissance aux lois positives. Du même coup, ils recréent les conditions d'une législation ou de la « volonté générale ». Ils n'attaquent pas le concept de la loi, ils le défendent.

A moins de supposer des gouvernements et des peuples parfaits, on voit bien que, si une telle démonstration n'était pas apportée périodiquement, l'empire de la loi dégénérerait en raison d'Etat. L'opinion l'emporterait selon laquelle les conditions formelles des lois (leur adoption par un Parlement régulièrement élu, leur conformité à la Constitution, etc.), évidemment nécessaires, seraient aussi suffisantes. Une telle conception purement étatique se profile dans les déclarations du ministre de la justice, qui peuvent se résumer dans le vieil adage : « *La loi c'est la loi* ».

Inversement, l'histoire de l'Etat républicain en France, avec ses épisodes de lâcheté et d'héroïsme, de l'Affaire Dreyfus à la Résistance, et du Manifeste des 121 au procès de Bobigny, ne manque pas d'illustrations du processus par lequel les conditions substantielles de l'obéissance à la loi se trouvent refondées à travers le refus d'accepter les décisions iniques de l'autorité politique ou judiciaire.

Avec le paradoxe apparent d'une transgression fondatrice, nous sommes au cœur du rapport entre la désobéissance et la citoyenneté. Mais il a des bases encore plus précises dans la Constitution

Avec ce paradoxe apparent d'une transgression fondatrice, nous sommes au cœur du rapport entre la désobéissance et la citoyenneté. Mais il a des bases encore plus précises dans la Constitution, puisqu'elle s'ouvre par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Il n'en alla pas toujours ainsi. Et la question de savoir en quel sens les énoncés de la Déclaration, énumérant les « *droits fondamentaux* », doivent être considérés comme contraignants pour le législateur, demeure embarrassante pour les juristes. Rien d'étonnant à cela, puisque la Déclaration énonce ce qui constitue l'homme en citoyen actif : elle a affaire à la capacité politique que le peuple ne délègue pas, et aux responsabilités qui en découlent pour les individus qui le composent. Elle représente ainsi, au sein même de la Constitution, le « *pouvoir constituant* » du peuple qui dépasse toute Constitution et fonde son caractère démocratique.

Or la Déclaration pose comme droits « *naturels et imprescriptibles* » (art. 2) « *la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression* ». L'histoire s'est chargée de nous enseigner l'actualité permanente de cette dernière notion, qui ne figure pas simplement une référence au langage particulier des époques révolutionnaires. Elle est périodiquement remise à l'épreuve et sa signification s'en trouve éclairée.

Il se pourrait que, à travers les vicissitudes de la politique d'immigration – qui, tous gouvernements confondus, se ramène à une politique anti-immigrés, préalablement illégalisés –, nous soyons en train de vivre une de ces expériences cruciales. Son bénéfice aura été de renouveler pour la génération actuelle la démonstration que la résistance à l'oppression ne concerne pas uniquement l'oppression qu'on subit soi-même, mais aussi l'oppression que subissent les autres. Que les deux soient inséparables, et que tel soit justement le sens de la liberté et de l'égalité, non seulement la Déclaration ne le nie pas, mais, à bien y regarder, elle l'implique.

Nous savons qu'on nous objectera l'opportunité, l'équilibre, (M. Juppé se garde de prétendre que le texte Debré est équitable, ou qu'il est juste...). C'est-à-dire les compromis nécessaires avec la réalité, quand ce n'est pas avec la majorité silencieuse (à laquelle on craint que Jean-Marie Le Pen ne soit en train de donner une voix). Laissons chacun réfléchir ici à ce qu'a produit le réalisme, depuis vingt ans au moins, en fait de contrôle des trafics de main-d'œuvre, d'intégration des étrangers en France, ou de formation de l'esprit public. Tout cela n'élimine pas la question : la désobéissance civique peut-elle être une action politiquement responsable ? A quelles conditions ?

L'une est que nous nous trouvions dans une situation d'urgence. C'est le cas dès lors qu'un seuil est en passe d'être franchi dans la dégradation de l'Etat de droit, au-delà duquel le principe d'une discrimination quotidienne contre les étrangers et d'une surveillance de ceux qui les accueillent, les aident ou les fréquentent serait explicitement inscrit dans la loi. C'est pourquoi l'argument du gouvernement selon lequel des dispositions antérieures allant déjà dans le même sens n'ont pas été contestées (ce qui reste à voir), même s'il pointe les responsabilités partagées de la classe politique (pourquoi s'en priverait-il ?), ne porte pas contre la légitimité du mouvement d'indignation actuel. Plus il est tard, plus l'urgence est grande.

La deuxième condition, c'est que l'appel à la désobéissance civique, toujours fondé sur une décision individuelle, ne reste pas un geste de témoignage isolé, mais ouvre la possibilité d'une action collective et d'un changement du cours des choses. Nous serons bientôt fixés sur ce point. Cette condition n'est pas dissociable d'une troisième, pleinement réalisée dans le cas de l'appel des cinéastes : il s'agit d'un appel préventif. Le gouvernement peut encore se raviser. La désobéissance dont il est question est conditionnelle : elle ne tend pas à précipiter l'irréparable, mais à l'empêcher, tout en étant résolue à y faire face.

La dernière condition, c'est que la désobéissance civique accepte ses propres conséquences : le risque qu'elle comporte pour ceux qui l'exercent, ce qui va de soi, mais aussi ses effets dans le champ politique. L'enjeu du moment, c'est la remontée du fascisme en France, dont la revendication inlassable d'une législation xénophobe forme une composante essentielle. On dit aux pétitionnaires : vous apportez de l'eau au moulin du fascisme, en illustrant ce qu'il appelle l'anti-France, ou en faisant obstacle à la lutte contre l'immigration clandestine, qui est le fumier sur lequel il prospère. Cela suppose d'accepter que la démocratie puisse durer en faisant la politique de ses adversaires, et qu'elle se renforce en refusant, au nom du consensus national, de trancher entre des principes inconciliables. Ceux qui défendent la liberté de circulation, le devoir d'hospitalité, les droits acquis des résidents, font, on le voit, le raisonnement inverse. Ils nous demandent à tous de choisir notre camp et notre vérité. Ils tentent encore un effort pour être républicains, et pour que nous le demeurions dans les années à venir.

Qu'il s'agisse de l'essence de la loi, du recours au droit de résistance, ou des responsabilités, on observera que toutes les décisions impliquées dans un tel geste comportent une part irréductible de subjectivité. Elles ne sauraient se déduire de règles préexistantes. Elles renvoient donc à ce qu'en d'autres époques on eût appelé le pari, ou l'engagement. En l'occurrence, elles répondent aussi à l'engagement des sans-papiers, à la démonstration de courage et de responsabilité que, depuis des mois, ils ont publiquement menée. Cet élément subjectif n'est pas extérieur à la politique ; il est la contrepartie nécessaire du danger d'arbitraire du pouvoir, l'équivalent démocratique de l'état d'urgence. L'épreuve de vérité qui s'engage ainsi aura valeur de test collectif, pour les gouvernés comme pour les gouvernants. Il n'est pas exagéré d'y voir un rendez-vous citoyen en vraie grandeur, proposé à la nation tout entière.

Etienne Balibar

Nullité des licenciements : où est le scandale ?

par Tiennot Grumbach et Antoine Lyon-Caen

LE temps serait-il venu de réviser la législation sur les licenciements économiques ? A entendre ou à lire certains, il y aurait urgence. L'alerte aurait été donnée par un arrêt de la Cour de cassation rendu le 13 février.

Sa chambre spécialisée en droit du travail y proférerait une sorte de grossièreté, en usant d'un mot étrange, insupportable : les licenciements de salariés prononcés au terme d'une procédure nulle pour défaut ou insuffisance du plan social sont eux-mêmes... nuls. Voilà l'injure.

Les juges osent obéir à un civisme malséant. Voilà les coupables. Et les autres ? Ils deviendraient leurs victimes, les entrepreneurs dans leurs difficultés et les salariés dans leurs blessures

Et comme elle ne saurait se répéter, il faudrait que le terme disparaisse et, dans le même mouvement, que le droit des licenciements économiques soit réformé.

Nullité ! Comment diable en est-on arrivé là ? La chronique est simple. Que tout projet de licenciement collectif exige l'établissement d'un plan social, ce sont les partenaires sociaux qui l'ont voulu et décidé depuis plus de vingt ans. Dans un accord interprofessionnel, conclu en 1969 et révisé en 1974, ils se sont entendus pour qu'un licenciement collectif ne puisse intervenir sans qu'au préalable aient été arrêtées les dispositions « *pour [...] éviter ou limiter les mesures de licenciement et [...] faciliter au maximum le reclassement dont le licenciement ne pourrait être évité* ». En 1989, la loi s'est bornée à consacrer l'institution du plan social en empruntant aux partenaires sociaux leur terminologie et leur définition.

Les entreprises ont-elles suivi les prescriptions fixées par leurs représentants, puis par le Parlement ? Loin s'en faut. Et en 1993, un premier ministre, redevenu depuis lors député RPR, rappellera solennellement que les licenciements économiques ne peuvent être qu'une solution extrême et que les plans sociaux doivent comporter de réels efforts destinés à éviter les licenciements. Entre-temps, le Parlement avait adapté la loi, précisé quelque peu le contenu des plans sociaux et ajouté que, tant qu'ils ne sont pas régulièrement établis, la procédure des licenciements collectifs est « *nulle et de nul effet* ».

C'est à ce texte que la Cour de cassation a décidé de faire produire un effet utile. Rien de moins, mais rien de plus. Où est l'injure ? Les juges se sont montrés avant tout soucieux des textes et de leur histoire.

Les offusqués oublient alors la loi. Et d'évoquer, sur un ton dramatique, les conséquences de cette nullité. Prêtent-ils un instant attention aux salariés ? Non point. Comme si l'ingénieur, l'employé, l'agent technico-commercial, licenciés entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans, aux qualifications dites obsolètes, considérés de nos jours comme « *inemployables* », condamnés au non-travail à perpétuité, n'existaient pas. Comme s'il était insignifiant qu'ils puissent, le cas échéant, tenter de faire respecter la loi.

Seules les entreprises seraient concernées par cette nullité. Car elles vivraient dorénavant sous une menace intolérable, celle que représentent des demandes de réintégration venant de travailleurs irrégulièrement licenciés. Et pour appeler notre commisération, on nous annonce que ces demandes surviendront parfois plusieurs années après les licenciements et qu'elles susciteront des problèmes pratiques redoutables.

Mais qui cherche-t-on à abuser ? Faut-il oublier que le plan social a pour objet que tout soit entrepris pour que les licenciements soient évités, quand ils peuvent l'être ? Qu'il n'empêche pas les licenciements nécessaires. Que s'il est nul, c'est que l'employeur n'a pas cherché à temps à respecter une exigence dont la justification est officiellement admise par tous. Que la nullité n'est que temporaire, qu'elle dure ce que dure l'irrégularité. D'ailleurs, quelle leçon livrent la loi et les juges ? Que les employeurs se doivent d'être attentifs et de régulariser, au plus tôt, les procédures irrégulières. C'est leur inertie seule qui peut leur coûter cher.

Dans le procès hâtif ainsi fait à la nullité, on omet de dire l'essentiel. L'importance d'une règle se mesure d'abord à la force de la sanction dont sa violation est assortie. Veut-on alors faire marche arrière et accepter de ne plus voir dans la sauvegarde de l'emploi, là où cela est possible, qu'une formule fade, juste bonne pour les estrades et les plateaux de télévision ? En vérité, la nullité est pour beaucoup un prétexte. C'est un autre procès que l'on entend instruire. Est-ce celui du droit des licenciements collectifs ? Peut-être. Il aurait, disent certains, mal tourné. Les entreprises vivraient dans un état d'« *insécurité permanente* ». L'expression est singulière. Cet état était plutôt réservé aux salariés. Il faudrait cependant s'habituer à cette terrible inversion. Dans les rapports de travail de cette fin de siècle, l'insécurité aurait changé de camp. Et, surtout, que l'on ne s'avise pas de démontrer que le système français des licenciements économiques est l'un des plus flexibles de l'Europe de l'Ouest, ni de prétendre que le nombre de salariés ainsi remerciés l'atteste. Ce serait un contresens.

Les salariés, quant à eux, n'auraient rien gagné à ce système. Juste un pis-aller, une garantie illusoire : une possibilité de saisir des juges dans l'espoir de faire corriger des initiatives dont ils ressentent l'injustice. Pourtant, devant un jeu de Monopoly porteur d'exclusion et d'amertume, est-il indigne de s'adresser aux juges ?

Mais ne rusons pas plus longtemps. Les maux, l'insécurité qu'éprouveraient les entreprises, l'illusion créée chez les salariés, auraient des responsables. Des responsables qui n'ont pas l'initiative, qui s'efforcent de servir l'impératif que, publiquement, tout le monde partage et qu'au demeurant la loi proclame.

Des responsables quand même, puisqu'ils ont l'intrépidité de prendre au sérieux les textes qu'il leur est demandé d'interpréter et d'appliquer. Ces audacieux impénitents, ce sont les juges. Ils osent, en effet, obéir à un civisme malséant et ne pas tenir pour nul et de nul effet le mot d'ordre collectif : les licenciements économiques ne doivent être que des mesures ultimes. Voilà les coupables. Et les autres ? Ils deviendraient leurs victimes, les entrepreneurs dans leurs difficultés et les salariés dans leurs blessures.

Brisons-là. La critique des juges n'est pas interdite. Bien sûr, elle tend à les intimider. Le monde du droit n'a rien de paisible ; il est traversé de luttes. Parfois, d'ailleurs, les juges reculent. Mais dans la critique intempestive des juges, la République elle-même peut être atteinte. A qui se fier, en effet, quand viennent à perdre leur crédit les rares autorités qui, dans leurs actes, expriment leur fidélité à la mission qui leur est assignée ?

***Tiennot Grumbach** est avocat.*
***Antoine Lyon-Caen** est professeur de droit à l'université Paris-X - Nanterre.*

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-20. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Rafistolage franco-américain

LE passage de Madeleine Albright à Paris marque-t-il vraiment *un nouveau départ* dans les relations franco-américaines, qui semblaient se résumer depuis quelques mois à un enchaînement de polémiques plus ou moins bruyantes ? Le ton, à coup sûr, a changé. Hervé de Charette, qui était devenu la cible des crocs-en-jambe du précédent secrétaire d'Etat américain, puisera sans doute dans les bonnes intentions affichées par sa nouvelle collègue un soulagement particulier. Cela étant, même si, comme l'écrit le *New York Times*, *« la guerre verbale est finie »*, rien n'indique que les divergences de fond entre Washington et Paris soient en passe de se réduire.

La principale d'entre elles porte sur la réforme de l'OTAN. La France réclame un *« véritable partage des responsabilités »* entre l'Europe et les Etats-Unis. Elle pose cela comme une condition à la poursuite de sa réintégration dans les instances militaires atlantiques. La revendication française de voir un Européen prendre la place de l'Américain en charge du commandement Sud de l'OTAN reste une pomme de discorde. La seule nouveauté, c'est la présentation qui est faite désormais de ce problème à Paris. *« Nous ne sommes pas demandeurs »*, répète-t-on à présent, en ajoutant que, si aucun accord ne peut être trouvé d'ici au sommet de l'OTAN au mois de juillet à Madrid, on n'en fera ni une maladie ni un sujet d'affrontement avec les Etats-Unis. Face à la résistance américaine, Paris semble désormais se préparer à l'échec.

La question est de savoir qui a le plus à y perdre. On fait valoir, du côté français, le discrédit qui en résulterait pour Washington. Pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance, souligne-t-on, l'Allemagne avait choisi le camp français, les Italiens aussi, et les Anglais n'étaient pas loin de se laisser entraîner. En refusant toute concession, les Etats-Unis feraient une éclatante démonstration de leur incapacité à partager le leadership, y compris dans la zone devenue stratégiquement la plus sensible pour l'Europe depuis la fin de la guerre froide : la Méditerranée.

C'est vrai. Mais si elle était avérée, l'impossibilité d'« européaniser » l'OTAN ne donnerait pas pour autant de meilleures chances à une défense européenne autonome. Hormis dans le domaine de l'observation militaire, cette dernière est encore illusoire, et on a bien du mal à imaginer quelque intervention militaire menée par des Européens seuls, hors du cadre de l'OTAN. La France fait désormais savoir qu'elle n'entend pas revenir sur le mouvement déjà accompli vers la réintégration dans les instances militaires de l'Alliance. Elle a pour elle une logique qui, avec le temps et lorsque les Etats-Unis consentiront enfin à une vraie réforme de l'OTAN, finira probablement par s'imposer. Mais, à plus brève échéance, un échec à Madrid serait avant tout le sien.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

Et maintenant, la « culture virtuelle »

LORSQU'UNE MACHINE de communication culturelle se met en marche – pour un film, un livre, un disque, longtemps avant que quinconque puisse en prendre connaissance – l'objet qu'elle est censée promouvoir devient-il secondaire au point d'être superflu ? En un mot, est-il encore nécessaire que le film ait été tourné, *que le livre ait été écrit ? Le* bruit fait autour d'un événement culturel ne suffit-il pas amplement à le faire exister ? N'est-il pas temps de célébrer l'ère de la « culture virtuelle », dans laquelle aucune œuvre, avec ce qu'elle porte de risques, de possibilités de jugements, de discorde, de contestation, ne viendrait gêner le discours *dit de communication ? La* question peut paraître absurde, provocatrice, énorme. Elle peut aussi, pour les lecteurs de *La Société du spectacle*, de Guy Debord – mais sont-ils si nombreux qu'on le prétend ? – paraître extrêmement banale, enfonçant quelques portes largement ouvertes par celui qui a longuement expliqué, dès 1967, comment *« la culture, devenue intégralement marchandise »*, devait *« devenir la marchandise vedette de la société spectaculaire »*.

Mais, trente ans après le travail de Debord, tout est accompli, au point que ceux qu'on pensait être, par fonction, les défenseurs de la culture – intellectuels, écrivains, artistes, voués à produire de la pensée ou des objets s'inscrivant dans la durée –, sont eux aussi pris dans le flux de la communication. L'exemple le plus récent et le plus spectaculaire est sans doute l'avalanche d'entretiens, de photos, d'articles, d'émissions de télévision qui a précédé de plusieurs semaines la sortie, vendredi 14 février, du premier film de Bernard-Henri Lévy, *Le Jour et la nuit* (*Le Monde* du 15 février). On pourrait y ajouter, dans une moindre mesure, la promotion du premier roman de Claire Chazal – présentatrice du journal télévisé qui explique volontiers de quoi parle *L'Institutrice* (Plon), pour que personne n'ait à dire comment *c'est écrit* – ou celle du livre à quatre mains de l'éditeur Olivier Orban et de son épouse, dont *Paris-Match* montre le magnifique appartement... plus agréable à voir, certes, que des extraits d'*Une folie amoureuse* (Grasset)...

La critique est un obstacle majeur à la communication et au « virtuel », car elle a vocation à légitimer. Elle est un acte non publicitaire

Bernard-Henri Lévy, qui sait parler et penser, ne déteste pas rappeler que les intellectuels doivent apparaître et s'exprimer *« mais à leur heure, selon leur rythme et sous la dictée de leur seule conscience »*. Il se désole de voir que certaines personnes, à son sujet *« ont tendance à oublier l'œuvre et à s'obnubiler sur la personne »*. Mais il a lui-même évité de montrer son film aux critiques de cinéma et a abondamment favorisé ce qu'il condamne : le déplacement du discours, de l'œuvre vers la personne, la multiplication des propos préalables, qui visent, en premier lieu, à empêcher la critique, à l'éliminer, qu'elle soit positive ou négative, parce qu'elle est « parole autre » et parole de l'autre, d'un individu.

La critique est un obstacle majeur à la communication et au « virtuel », car elle a vocation à légitimer. Elle est un acte non publicitaire. La communication, elle, use des procédés publicitaires, qui fonctionnent par effet de transfert de séduction : le spot publicitaire plaît au public, donc l'objet vanté lui plaira. En matière culturelle, le discours promotionnel joue à la fois sur l'argument d'autorité – x est intelligent donc son livre ou son film le seront – et sur la séduction publicitaire – les auteurs sont riches, la maison est belle, les photos sont bonnes, donc le livre ou le film auront du succès.

Lorsqu'on s'est débarrassé ainsi de la fonction critique, il devient facile d'annuler la culture elle-même, entre deux postures : promotion et commémoration, deux gestes symétriques d'évitement de l'œuvre vivante. Tous deux détournent l'attention de l'objet lui-même vers ses protagonistes : la promotion anticipe, l'auteur annonçant un hypothétique ouvrage à venir, la commémoration célèbre le créateur mort en négligeant ce qu'il a créé. L'événement se situe, dès lors, en amont ou en aval de l'objet culturel. La promotion est, au fond, commémoration anticipée. L'existence de l'œuvre dérange, elle perturbe le mécanisme. Car la définition même de l'œuvre est d'être ouverte à l'interprétation, donc à une multiplicité de paroles.

L'objet culturel peut dire autre chose que les discours faits sur lui. Ces discours sont seulement des discours d'intention. L'œuvre, elle, est en tension entre des intentions et des effets ; c'est même la condition de sa durée, de son inscription dans l'histoire. Et la possibilité de l'exercice critique sur elle va de pair avec le fonctionnement démocratique de la société. Il ne faudrait pas, au moment où la culture subit les attaques frontales des partis anti-démocratiques, que les intellectuels oublient les menaces plus sournoises et évitent de s'interroger sur le danger totalitaire des stratégies de communication, de cette confiscation préalable d'un objet culturel dont l'idéal serait qu'il soit seulement nommé, pour être dispensé d'exister.

Josyane Savigneau

Les arts ménagers *par Cardon*

CARDON

RECTIFICATIFS

PAKISTAN

Dans notre article sur la victoire de la Ligue islamique de Nawaz Sharif au Pakistan (*Le Monde* du 6 février), il fallait lire que celui-ci s'était abstenu durant la campagne de toute *« position anti-indienne »* et non de toute *« position indienne »*.

ECOLES

Une erreur s'est glissée dans les effectifs des formations technologiques (*Le Monde* du 11 février). Pour les écoles d'ingénieurs, il fallait lire : 75 700 étudiants dont 24 200 dans les écoles universitaires et 19 650 dans les écoles publiques (ENI, INSA, Ensam).

APM

C'est à propos de l'appel à désobéir aux lois sur l'immigration, et non de la mobilisation des artistes pour défendre Châteauvallon, que l'Association professionnelle des magistrats, l'APM, a indiqué qu'elle *« s'indignait de cette manifestation irresponsable de personnes totalement coupées des réalités »* (*Le Monde* du 15 février).

MOTS CROISÉS

A la suite d'incidents techniques, les grilles de mots croisés nos 97 021 (*Le Monde* du jeudi 13 février) et 97 024 (*Le Monde* daté dimanche 16-lundi 17 février) comportaient des erreurs. Dans le premier cas, une case noire a été déplacée de II-9 en II-8 ; dans le second cas, l'ensemble des cases noires ont subi une translation d'une colonne vers la gauche.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le visage de Moscou

En raison d'un mouvement de grève dans les imprimeries parisiennes Le Monde *n'a pas paru du vendredi 14 février au lundi 17 mars 1947. L'article ci-dessous a été publié dans le numéro daté 5-6 janvier 1947.*

LA VILLE de Moscou a beaucoup changé depuis la révolution. Elle a presque totalement perdu cet aspect asiatique qui faisait son originalité et son charme à l'époque du tsarisme, mais qui le regrette aujourd'hui ?

Moscou a donc pris un visage européen, plus banal, mais conforme aux nécessités pratiques, car le développement énorme de la banlieue industrielle, l'accroissement constant de la population ont exigé le percement de larges avenues à travers le dédale des petites rues pittoresques de jadis. La pierre et le ciment armé ont remplacé le bois dans la construction des immeubles modernes, et les petites maisons de bois entourées de jardinets ne sont plus que d'attendrissants anachronismes.

Les Russes désirent faire de Moscou une magnifique cité moderne, réaliser l'idéal que définissait déjà le plan de reconstruction de 1935 : *« Faire en sorte que la capitale reflète pleinement la grandeur et la beauté de l'époque socialiste. »* Heureusement, ils n'ont pas songé à américaniser Moscou. Gardant le sens de la mesure, ils n'ont pas construit de gratte-ciel et, après s'être emballés au début de la révolution pour les innovations architecturales les plus excentriques, ils ont fini par adopter un style plus simple, plus classique, qui, pour les palais et les ministères, revient aux traditions de l'empire russe.

André Pierre
(5-6 janvier 1947.)

Déferlante *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

Les Sables-d'Olonne, 18 février.

A l'entrée des Sables, même par petit vent, des bancs font lever une houle improbable. Les bateaux les plus lestés partent au *surf*. Certains estomacs font de même. On se sent soulevé vers nulle part, au-dessus de soi.

C'est un sentiment à cette image qui a empaumé les milliers de curieux massés lundi le long du chenal, au passage d'Auguin, et, de proche en proche, des millions de téléspectateurs. Que leur inspirait donc ce gamin amaigri, mal rasé et courant sur son pont pour d'ultimes réglages ?

Le vainqueur du *Vendée Globe* offrait d'abord, par procuration, l'émotion de tous les retours, de toutes les frayeurs surmontées. Il donnait le spectacle d'un bonheur de haute qualité, avec femme rayonnante, bébé dans les bras, parents en larmes. Mais encore ? Cela valait-il un triomphe à la Lindbergh, à la Armstrong ? Après tout, Auguin n'a pas vaincu l'Atlantique en avion, ni marché sur la lune.

Le saut technique est là pourtant, moins voyant mais certain et prometteur. Le Tour du monde en solitaire consacre un troisième âge de la voile sportive. Après l'époque bois-cuivre-coton (1920-1960) – celle d'un autre Granvillais, Marin-Marie –, après l'ère plastique-inox-nylon (1960-1990) – mettons, l'ère Tabarly –, sont venus le carbone, facteur de légèreté insensée (coque de 4 mm d'épaisseur ; gréement, dirait-on, de dériveur de plage), et le bond des communications, qui a permis des sauvetages inconcevables auparavant, et le partage de l'aventure en direct.

Reste que des hommes et des femmes auront veillé trois mois et plus sur ces laboratoires géants, dérapé sur ces ponts nus, courbé le dos lorsque s'écroulaient sur leur arrière si peu défendu des immeubles d'eau antarctique à deux degrés. Quand on a dit : *« Ces fous ! »*, on n'a rien dit. *« Ces monstres de lucidité ! »*, devrait-on dire. Là où tout plaisancier chevronné n'aurait plus pensé qu'en termes de survie, on les entendait jongler avec des « options » de course, un bord vers l'Afrique, l'autre vers l'Amérique, comme s'il s'agissait d'une régate entre trois bouées.

Auguin ne porte pas par hasard le prénom du saint des voyageurs. On a lu partout son esprit de méthode : de fait, son flegme en impose. Vers Noël, j'ai croisé son père sur le port désert de Granville. *« Ne vous en faites pas pour Christophe ! »*, répétait-il. Lundi dernier, le même m'avouait : *« Je préfère quand même le voir rendu »*, le savoir *« quitte »*, comme on dit chez nous. Et son visage s'inondait de soulagement fier.

D'un équilibre impressionnant, Auguin réfléchit finement à ce qui lui arrive. Il sait déjà qu'il ne recommencera pas la grande boucle – *« J'ai ma dose »*. Il a pris la mesure de la relativité où son exploit reléguait nos petites et grandes misères. J'oubliais : il a choisi un accomplissement, la mer, qui, à l'inverse d'à peu près toutes les autres réussites qu'on nous vante, ne tolère aucune frime. Le rare skipper qui tenta naguère de tricher sur son itinéraire a fini fou, et le film tiré de sa pauvre ruse – *Les « Quarantièmes rugissants »* – fut un naufrage.

Astuce, sensibilité, profondeur, morale : cela fait beaucoup de raisons pour comprendre ce qui soulevait nos cœurs, dans le chenal des Sables, cette déferlante intérieure dont notre époque ne fournit plus guère l'occasion, et dont le nom même pourrait disparaître, faute d'en user : l'ADMIRATION.

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE

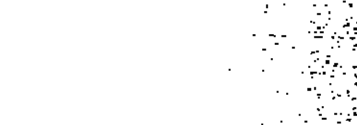
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78





culture virtuelle.

هكذا من الاصل

Ariston met *New York* dans le réfrigérateur.

(Vous mettez de la gaieté dans la maison).



FINANCE Le ministre français de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a donné l'assurance lundi 17 février au commissaire européen chargé de la concurrence, Karel Van Miert, que le nouveau plan de sauvetage du Crédit lyonnais lui sera transmis avant la fin de la semaine. ● COMPTE TENU de la complexité du dossier, Karel Van Miert a annoncé qu'il lui faudrait au moins trois mois pour prendre position. ● BRUXELLES veut obtenir, en contrepartie d'une recapitalisation de plus de 10 milliards de francs, des sacrifices de la banque allant jusqu'à une réduction de son activité en France. ● LE GOUVERNEMENT et les dirigeants de la banque vont chercher à convaincre Bruxelles que pour privatiser rapidement le Lyonnais, il faut lui conserver une partie de ses activités les plus rentables. ● LA BANQUE PUBLIQUE va devoir se séparer de sa filiale allemande, la BfG.

La France défend à Bruxelles l'avenir du Crédit lyonnais

Les concurrents de la banque publique convoitent ses réseaux américains et asiatiques. Ils n'acceptent pas que l'établissement soit recapitalisé sans une forte réduction de ses activités, notamment les plus rentables

AVANT LA FIN de la semaine, la Commission de Bruxelles aura sur son bureau la dernière mouture du plan de préparation à la privatisation du Crédit lyonnais. Un plan que les pouvoirs publics et la banque devront défendre pied à pied. Car les concurrents du Lyonnais peuvent difficilement accepter que la banque présidée par Jean Peyrelevade soit à la fois totalement déchargée de ses erreurs passées et recapitalisée de 10 milliards de francs sans subir, en contrepartie, une forte réduction de son périmètre.

Marc Viénot, le président de la Société générale, n'a donc sans doute guère d'espoir d'obtenir gain de cause lorsqu'il demande à Bruxelles d'imposer aux autorités françaises d'envisager une autre solution que la poursuite de l'activité du Lyonnais et, notamment, une liquidation contrôlée ou une vente par blocs (*Le Monde* du 18 février). Mais ce n'est certainement pas sans arrière-pensées qu'il prône la cession de ses activités américaines, de son réseau asiatique ou de ses activités de gestion pour compte de tiers en France, et pas seulement celle des filiales européennes les moins rentables. *« Marc Viénot veut réduire le Crédit lyonnais à son activité domestique*, explique un banquier. *C'est de bonne guerre. »* Sans ses activités internationales, les plus rentables aujourd'hui, le Lyonnais serait contraint de restructurer – et de réduire – encore son réseau en France.

Le président du Lyonnais va donc se battre pied à pied pour conserver ses marques en Asie et aux Etats-Unis. Il estime la contribution du Crédit lyonnais - Etats-Unis au résultat de son groupe, pour l'ensemble de l'année, à 200 millions de dollars – plus d'un milliard de francs – tandis que l'Asie offrirait une contribution voisine de 150 millions de dollars, près de 800 millions de francs.

Ces activités sont surtout au cœur de la stratégie définie par M. Peyrelevade en vue de sa privatisation : être une banque de détail en France et une banque tournée vers les grandes entreprises, les institutionnels et les marchés de capitaux, à l'étranger. Une stratégie qui semble, pour l'heure, recevoir le soutien du ministère de l'Economie et des Finances. Or, elle est très proche de celles que développent la BNP ou la Société générale. D'où leur amertume.

PÉRIMÈTRE RÉDUIT

En Asie par exemple, le Crédit lyonnais Securities, société de Bourse, a été classée en 1996 troisième meilleure équipe de recherche par la revue *Institutional Investors*, devant Crosby Securities, la filiale de la Société générale, ou encore devant WI Carr, filiale d'Indosuez.

Côté France, le Lyonnais souligne qu'il a déjà fait des efforts pour réduire son périmètre. Il a mis sur le marché, il y a quelques années, la majorité du capital de sa filiale d'assurance vie, l'UAF. Il a aussi signé un partenariat avec Allianz dans l'assurance dommage et soustraité ses activités de crédit à la consommation dans une filiale commune avec le Cetelem. Le Lyonnais aurait envisagé d'aller plus loin l'été dernier, en faisant un partenariat avec Paribas dans la gestion d'actifs. Et l'activité du réseau se redresse peu à peu, comme dans toutes les banques françaises.

Les négociations à Bruxelles ne devraient donc pas remettre en cause l'architecture générale du plan stratégique du Lyonnais, déjà largement intégrée par la Bourse. Mais les discussions sur les cessions seront serrées, comme celles portant sur le montant de la recapitalisation. Celle-ci paraît indispensable pour absorber les pertes liées aux cessions du réseau européen (5 à 9 milliards de francs), mais Bruxelles et les concurrents du Lyonnais veilleront à ce qu'elle soit calculée au plus juste. Il faut à Bruxelles trois à quatre mois pour examiner un dossier de cette ampleur. Et le gouvernement a, à l'évidence, la ferme intention de classer définitivement le sujet avant d'entrer dans les turbulences politiques des élections législatives.

Sophie Fay

Rebond du certificat d'investissement

Le certificat d'investissement Crédit lyonnais a bénéficié de la publication d'études favorables à la banque pour regagner 56 % en deux mois.

La Commission européenne va exiger de nouveaux sacrifices

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Jean Arthuis a devancé un rappel à l'ordre de la Commission européenne en affirmant, lundi 17 février à Bruxelles, que le programme d'orientation stratégique du Crédit lyonnais est sur le point d'être transmis. *« Ce sera fait avant la fin de la semaine »*, a assuré Jean Arthuis, en marge du conseil écofin. Karel Van Miert, le commissaire chargé de la politique de concurrence, s'apprêtait en effet à adresser une lettre à Paris pour se plaindre de n'avoir encore aucune nouvelle. Initialement, la transmission du plan parisien était prévue pour la fin janvier.

Ce retard est sans doute dû aux difficultés qu'ont éprouvées la direction du Trésor et l'état-major de la banque pour parvenir à un accord. Celui-ci existe désormais, et il ne reste plus qu'à convaincre M. Van Miert et sa redoutable DG 4 (la direction générale de la concurrence). Un exercice qui n'ira pas de soi, ne serait-ce qu'en raison de l'importance des aides nécessaires pour rendre le Crédit lyonnais à peu près attractif aux yeux d'éventuels repreneurs.

L'effort encore à consentir sous forme de recapitalisation et pour effacer les pertes résultant de la vente de filiales non rentables se situerait au-dessus de la barre des 20 milliards de francs. Compte tenu de la complexité du dossier, M. Van Miert a déjà annoncé qu'il lui faudrait au moins trois mois pour prendre une position définitive.

CONTREPARTIE

Cela dit, les négociations vont apparemment s'engager dans un climat de relative confiance. Les quelques mots prononcés lundi à Bruxelles par M. Arthuis tranchent déjà avec le discours qu'avait tenu Jean Peyrelevade, le PDG du Crédit lyonnais, lorsqu'il était venu rendre visite à la Commission en janvier. M. Peyrelevade avait alors expliqué que, s'il était disposé à céder la moitié de son réseau européen et même à aller au-delà, il n'entendait pas pour autant vendre ses filiales les plus rentables, en particulier les établissements suisse et belge.

Pour la Commission, un tel tri n'est pas compatible avec la jurisprudence communautaire : une restructuration assortie d'aides d'Etat doit avoir comme contrepartie d'authentiques sacrifices de la part de l'entreprise concernée.

« Il faut trouver un équilibre », estime M. Arthuis, entre le point de vue de la Commission, qui – sous la pression de la concurrence – exige que le Crédit lyonnais cède un maximum, et la nécessité de garder la banque rentable, donc privatisable. Le ministre est plutôt optimiste, puisque désormais *« tout laisse penser que le Crédit lyonnais est effectivement bien engagé sur la voie du redressement »*. Mais cela ne l'épargnera pas.

La banque devra-t-elle non seulement se séparer de l'une ou l'autre de ses plus profitables filiales étrangères (comme l'établissement belge), mais encore réduire sensiblement son périmètre d'activité en France même. M. Van Miert l'avait laissé entendre. Du côté français, on fait valoir que la Banque a déjà procédé à cinq mille suppressions d'emplois en deux ans. Mais il est clair que, compte tenu de l'importance du nouveau renflouement par rapport à ce qui avait été prévu en 1995, ce sera là un thème de discussion qui ne pourra pas être éludé.

Philippe Lemaître

COMMENTAIRE

LE BOUT DU TUNNEL ?

Le Crédit lyonnais est-il tiré d'affaire ? La question peut sembler saugrenue après une succession de plans de sauvetage calamiteux et au moment même où la banque publique et son actionnaire l'Etat vont se retrouver engagés dans une négociation au couteau avec Bruxelles. D'autant que le climat social n'est pas non plus au beau fixe. A en croire la plupart des syndicats, le moral du personnel est plus proche de l'abattement que de l'enthousiasme pour une entreprise en passe de renaître de ses cendres. Et pourtant, Jean Peyrelevade n'a jamais été aussi près de remporter son pari : refaire du Lyonnais une banque viable et profitable quel qu'en soit le prix.

Voilà pourquoi la Société générale tente un ultime baroud d'honneur pour éviter de se retrouver dans quelques mois face à un Lyonnais redevenu un concurrent à part entière. Car si le contexte économique reste favorable à l'ensemble du secteur bancaire, et si le Lyonnais bénéficie de la recapitalisation attendue en conservant les joyaux que représentent son activité aux Etats-Unis et son réseau en Asie, le rebond de sa rentabilité peut être spectaculaire. Dans une étude parue le 12 février, la banque américaine Salomon Brothers considère que, dans une hypothèse favorable, le bénéfice net pourrait atteindre 2,2 milliards de francs en 1998. Dans une autre analyse en date du 10 janvier, le CCF prévoit, lui, 2,5 milliards de francs de résultat net en 1998. Certains cadres de la banque vont plus loin, et n'hésitent pas à annoncer, sous le sceau de l'anonymat, que le bénéfice pourrait être supérieur l'an prochain à trois milliards de francs compte tenu à la fois de la rentabilité des Etats-Unis, de l'Asie, des activités de marché, et du faible besoin de provisions d'une banque totalement « nettoyée ».

Révélateur d'un changement de perception sur l'avenir de la banque, ses dirigeants et le Trésor ne recherchent plus, comme il y a quelques mois, un improbable partenaire et actionnaire sur lequel le Lyonnais aurait pu s'appuyer. Ils misent plutôt sur une privatisation classique sur le marché boursier et non une vente de gré à gré en catimini.

Eric Leser

Les candidats au rachat de la filiale allemande BfG sont rares

FRANCFORT
de notre envoyée spéciale

Depuis plusieurs mois déjà, le Crédit lyonnais a fait son deuil de son réseau européen. Certes, la banque s'accroche à certaines parcelles, comme son réseau belge, mais sur d'autres implantations, comme sa filiale allemande, la BfG (Bank für Gemeinwirtschaft) acquise en 1992, elle s'est fait une raison.

Entre la BfG et le Lyonnais, les synergies n'ont de toute façon jamais été très fortes, et beaucoup en Allemagne s'en félicitent. Paul Wieandt, qui dirige la banque, *« a toujours voulu préserver son indépendance, quitte à s'opposer parfois à son actionnaire. Pour la survie de la BfG aujourd'hui, c'est une bonne chose que les liens opérationnels avec le Crédit lyonnais ne soient pas très étroits. On peut facilement séparer les deux banques »*, explique Dieter Hein, analyste à la BHF-Bank à Francfort, qui souligne que *« le Crédit lyonnais n'a que deux membres au directoire de la BfG et ils n'y occupent pas les postes les plus stratégiques »*. *« Notre image reste avant tout celle d'une banque allemande »*, souligne-t-on d'ailleurs à la BfG.

Vendre la BfG suppose toutefois quelques préalables compliqués. Le Lyonnais doit déterminer un prix acceptable alors qu'il a payé la banque très cher à la fin de 1992. A l'époque, pour la moitié du capital de la banque plus une action, la banque avait investi 1,42 milliard de deutschemarks (près de 5 milliards de francs). *« En réalité*, reconnaît-on Boulevard des Italiens, *il faut multiplier ce chiffre par deux »*. Si Jean-Yves Haberer n'avait acheté que la moitié du capital en 1992, il s'était aussi engagé auprès des deux actionnaires minoritaires résiduels, l'assureur AMB (un peu moins d'un quart du capital) et la BGAG, la société de portefeuille des syndicats allemands (25 % plus deux actions), à leur racheter leurs parts au prix auquel le Crédit lyonnais avait acquis sa majorité.

Or aujourd'hui, selon une évaluation réalisée par le CCF Elysées Bourse, la valeur de la petite banque allemande serait de l'ordre de 6,3 milliards de francs, sur la base du prix moyen des grandes banques allemandes cotées en 1995. *« Mais la BfG a beaucoup moins de réserves cachées que les autres banques »*, précise Dieter Hein. La banque a brûlé toutes ses réserves pour faire face à ses mauvais risques, lorsqu'elle était au bord du gouffre avant de passer dans le giron du Lyonnais. Le prix de vente de la BfG serait donc vraisemblablement inférieur au montant de ses fonds propres (8,7 milliards de francs à fin 1995, soit un ratio Cooke « dur » de 6,5 % et global de 9,6 %) et détériorerait la situation financière du Lyonnais, même sans tenir compte de la moins-value de cession, de l'ordre de 5 milliards de francs selon les analystes. La banque demande donc à son actionnaire, l'Etat, une recapitalisation en conséquence.

MARGES FAIBLES

Restera ensuite à trouver un acheteur. Ce qui ne sera pas facile, compte tenu de la situation particulière de la BfG au sein du secteur bancaire allemand. Avec ses 200 agences, elle couvre tout le territoire national mais n'a qu'une très faible part (1 %) d'un marché où les marges sont parmi les plus faibles d'Europe.

La BfG est aujourd'hui recentrée sur une clientèle de particuliers et sur le financement de l'immobilier acquéreur à long terme. Elle a conservé une clientèle proche de l'économie sociale mais a fortement élagué son portefeuille de clientèle entreprises. *« Aujourd'hui*, explique un concurrent, *la BfG gagne de l'argent (190 millions de marks en 1995). Elle pourrait intéresser une banque qui cherche un accès au marché allemand, en matière de banque de détail. Mais elle ne présente pas d'intérêt pour les banques allemandes qui cherchent à réduire leurs coûts et leur réseau »*.

Restera donc à séduire une banque étrangère. Pour Dieter Hein, seules les banques suisses ou néerlandaises peuvent être intéressées. Mais elles visent la clientèle de grandes entreprises plutôt que celle des particuliers « milieu de gamme ».

En attendant, la BfG poursuit ses efforts de restructuration. *« En 1989, la banque (hors filiale hypothécaire ou d'assurance) comptait 7 400 personnes. Ce nombre a été ramené à 4 800 »*, explique Jean-Christophe Irrmann, l'un des deux représentants du Crédit lyonnais au directoire du groupe allemand. *« Nous devons maintenant améliorer l'organisation des centres de traitement, tout en continuant à développer la clientèle »*, poursuit-il. Ce que la BfG a fait en lançant, il y a un an, un compte courant gratuit, une première en Allemagne. En un an, elle a gagné 100 000 clients sur 900 000.

S. F.

Les ballons de football ne seront plus cousus au Pakistan par des enfants

GENÈVE
de notre correspondante

Le Bureau international du travail (BIT) ne se contente plus de dénoncer l'exploitation inhumaine de quelque 250 millions d'enfants de cinq à quatorze ans – dont 61 % en Asie. Son premier objectif vise désormais l'élimination de la main-d'œuvre enfantine pour la fabrication des ballons de football cousus à la main. Un premier accord vient d'être signé à Atlanta, aux Etats-Unis, avec l'Unicef et la Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot, dans la province du Penjab, au Pakistan.

L'accord est d'importance car Sialkot produit 75 % du marché mondial des ballons de football aux coutures faites à la main. Actuellement, au Pakistan, 7 000 enfants sont employés à cette tâche afin de participer à la fabrication de quelque 36 millions de ballons.

L'accord prévoit une libération en dix-huit mois de cet esclavage. Sa réalisation coûtera environ 1 million de dollars. Les Etats-Unis en fourniront le quart par le truchement de leur contribution au BIT, l'Unicef s'est engagée pour une participation de 200 000 dollars, les fabricants locaux verseront 360 000 dollars pour financer un contrôle indépendant. Le Soccer Industry Council of America, qui représente plus de 50 marques d'articles de sport, versera 100 000 dollars pour couvrir les dépenses de certains points du programme de protection sociale de ces enfants. L'accord, qui repose sur la base du volontariat, prévoit la mise en place d'un système interne de surveillance qui devrait être d'autant plus efficace que les industriels acceptent de joindre à un régime de vérification au sein des entreprises un contrôle indépendant.

D'AUTRES INDUSTRIES

Le BIT, afin de parvenir à cet accord, avait négocié avec la fédération mondiale des industries de sports WFSGI, qui groupe toutes les grandes marques dont, naturellement, Adidas. Celles-ci se sont engagées à ne fournir en ballons de football que ceux qui proviennent de producteurs qui ne recourent pas au travail des enfants.

Un comité de coordination comprenant le BIT, l'Unicef, le Soccer Industry Council of America ainsi que l'organisation non gouvernementale Save the Children Found (Royaume-Uni) sera chargé de veiller au respect des dispositions de l'accord et publiera des rapports à cet effet, que la fédération mondiale des industries du sport diffusera auprès des acheteurs du monde entier.

Un programme de protection sociale a été mis sur pied pour assurer l'avenir – ne serait-ce qu'immédiat – des enfants libérés de leur joug. Il s'agira de parer au manque causé par la perte de leurs maigres revenus, de se pencher sur leur éducation, leur formation, leur état de santé, et d'éviter que l'enfant aille chercher du travail ailleurs. Il conviendra, dans la mesure du possible, de remplacer l'enfant de moins de 14 ans qui aura quitté son poste de travail par un adulte, si possible un membre de sa famille. L'Unicef pourrait se pencher sur la situation de leur environnement.

Le BIT s'efforcera, dans le cadre du programme international pour l'abolition du travail des enfants, d'étendre cette expérience à d'autres industries, en commençant par les plus dangereuses : construction, fabrication d'instruments chirurgicaux, de fours à briques. Le programme destiné à sauver les enfants sera assorti d'un effort pour faire prendre conscience à la population environnante des effets négatifs de la main-d'œuvre enfantine. Ce qui pourrait être largement facilité si on parvenait à créer pour les familles d'autres possibilités de gagner l'argent indispensable à leur survie. Le gouvernement pakistanais s'est félicité de cet accord et a annoncé la mise sur pied d'un large programme destiné à promouvoir des activités pour la jeunesse. Cet accord intervient quelques jours avant la tenue aux Pays-Bas, les 26 et 27 février, d'une conférence internationale sur le travail des enfants.

Isabelle Vichniac

Usinor Sacilor forge une sidérurgie mondiale en s'appuyant sur des partenaires locaux

Le groupe a dégagé un bénéfice de 1,5 milliard de francs en 1996, en baisse de 66 %

Usinor Sacilor a annoncé, mardi 18 février, un résultat net de 1,5 milliard de francs, en baisse de 66 %, pour l'exercice 1996. Pour la première fois depuis vingt ans, le groupe sidérurgique est parvenu à rester bénéficiaire en période de bas de cycle. Restructuré, désendetté, il souhaite s'implanter dans d'autres régions du monde. Une évolution imposée par ses clients internationaux.

LE GROUPE Usinor Sacilor a réalisé en 1996 un bénéfice de 1,5 milliard de francs, en baisse de 66 % par rapport à 1995. Ce résultat, décevant, sonne pourtant presque comme une victoire dans le groupe : pour la première fois en vingt ans, Usinor Sacilor est resté bénéficiaire, alors que le marché, en bas de cycle, enregistrait une chute des volumes et des prix allant de 10 % à 40 %, selon les produits.

Usinor Sacilor a le sentiment de toucher enfin les fruits de sa patiente politique de recentrage. Afin d'échapper aux concurrences les plus rudes, notamment des sidérurgistes de l'Europe de l'Est, le groupe a choisi de produire uniquement des aciers techniques, à valeur ajoutée. Restructuré, désendetté, il a désormais pour ambition de s'affirmer comme un sidérurgiste mondial.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLARGI

Le temps des grandes manœuvres est revenu dans la sidérurgie. Cette fois-ci, la mutation ne sera pas conduite par les changements techniques, selon Usinor Sacilor, mais par la mondialisation des clients. Travaillant essentiellement pour les constructeurs automobiles, l'électro-ménager et l'emballage, Usinor Sacilor constate de plus en plus les effets de l'internationalisation des groupes. *« C'est la première année où nous avons dû aller à Detroit pour négocier nos contrats avec Ford. De même, avec Crown Cork* [premier groupe mondial d'emballage depuis la reprise de CarnaudMetalBox], *nous discutons à Philadephie »*, constate Guy Dollé, directeur de la stratégie du groupe.

Pour tenter de suivre ses clients, Usinor Sacilor est en train de tisser un réseau de distribution élargi. L'an dernier, il a repris des distributeurs en Italie, en Grande-Bretagne, en Espagne, et il s'est renforcé en France. Ces premiers pas ne peuvent suffire à répondre totalement aux exigences de groupes internationaux, qui ne retiennent que les fournisseurs capables de les accompagner dans toutes les régions du monde.

Le groupe sidérurgique se retrouve devant des choix importants. Exporter sa production à partir de la France se révèle impossible : les coûts de transport seraient insupportables, alors que les prix de ses produits se négocient au plus serré. S'implanter partout dans le monde est tout autant hors de portée : les investissements dans le secteur se comptent en milliards de francs. Le groupe n'a pas la puissance financière pour supporter un tel choc.

Seuls les sidérurgistes japonais ont, pour l'instant, mené cette politique, en s'implantant aux Etats-Unis à la suite des constructeurs automobiles nippons. *« Notre internationalisation ne peut se faire qu'en partenariat avec des sidérurgistes locaux. Mais il ne s'agit pas pour nous de prendre une petite participation financière. Nous voulons être opérationnels »*, explique M. Dollé.

Dans l'acier inoxydable, marché le plus porteur, mais aussi le plus concentré, de la sidérurgie, le groupe, numéro un mondial dans cette spécialité, s'est implanté en Thaïlande, avec l'appui de partenaires locaux. Son usine de laminage à froid, qui a démarré en 1994, est en cours d'extension. Usinor Sacilor espérait réitérer une opération similaire en Inde, mais, à la suite de difficultés financières chez son partenaire indien, il a dû renoncer au projet. Il continue aussi à négocier pour l'implantation d'une usine en Chine.

Dans les aciers plats, l'autre grande branche du groupe, rien, en revanche, n'est encore conclu. La multiplication des projets des constructeurs automobiles en Asie, en Amérique du Sud et en Europe de l'Est lui impose, cependant, de presser le pas. Des contacts informels ont été pris avec des partenaires locaux. Le français réfléchit aussi à la reprise d'un groupe en Slovaquie ou en Pologne. Il s'est déclaré également intéressé par le rachat de SCI, deuxième sidérurgiste espagnol, qui devrait être prochainement privatisé.

Usinor Sacilor n'a pas l'intention d'aller plus loin dans le renforcement de sa base européenne. De nouvelles concentrations, pourtant, s'annoncent dans le secteur. Tous les sidérurgistes européens sont soumis, de la part de leurs clients, aux mêmes impératifs de taille et d'innovation. Pour y répondre, les groupes vont être tentés de se regrouper. En cherchant à prendre de l'avance, avec sa propre méthode, Usinor Sacilor espère échapper à cette perspective.

Martine Orange

Un marché déprimé

La déprime du marché de l'acier n'a pas épargné Usinor Sacilor. **Pour 1996, le sidérurgiste français, numéro 1 européen, a annoncé, mardi 18 février, un résultat net de 1,5 milliard de francs, en baisse de 66 % par rapport à 1995. Frappé par d'importants mouvements de déstockage et une chute des prix, il a vu son chiffre d'affaires diminuer de 8,6 % à 71,1 milliards de francs. Le groupe, qui poursuit d'importants programmes de productivité, a réalisé 1,4 milliard de francs d'économies en 1996. Tout en augmentant ses investissements de près de 30 % à 3,9 milliards, il a continué à se désendetter. Fin décembre 1996, son endettement net s'élevait à 6,5 milliards de francs contre 11 milliards en 1995, et représentait 22 % de ses fonds propres.**

Le groupe s'attend à connaître un premier semestre 1997 toujours difficile. Si les volumes ont augmenté, les prix restent bas. En outre, le groupe, qui pratique une politique de contrats à long terme avec ses principaux clients, a dû consentir des baisses de tarifs, lors de leurs renégociations à l'automne.

Le bénéfice de la banque Barclays progresse de 13 %

LE GROUPE bancaire britannique Barclays a annoncé, mardi 18 février, un bénéfice imposable de 2,356 milliards de livres (près de 22 milliards de francs) pour 1996, en hausse de 13 % sur 1995. Les provisions pour créances douteuses ont reculé de 46 % à 215 millions de livres. Le bénéfice de la banque d'affaires BZW est en repli de 30 % à 204 millions de livres.

Estimant que la position financière du groupe s'est renforcée en 1996, la banque envisage d'effectuer un nouveau rachat de ses propres actions, faute *« d'usage alternatif »* pour cet argent.

DÉPÊCHES

■ **DEUTSCHE BANK : la première banque allemande** a dégagé un bénéfice net de 2,2 milliards de deutschemarks (7,4 milliards de francs) pour 1996, en hausse de 4,8 % par rapport à 1995. Les pertes de la filiale britannique Morgan Grenfell Asset management ont pesé sur ce résultat.

■ **NISSAN : le constructeur japonais a réduit à dix-neuf mois** la durée *nécessaire au développement d'un nouveau modèle, contre* quatre-vingt-quatre à trente mois actuellement. *« La durée du développement dépendait jusqu'alors du type de la voiture, mais, avec notre nouveau système, elle sera ramenée à dix-neuf mois dans tous les cas »*, a indiqué, lundi 17 février, un responsable du numéro deux nippon de l'automobile. Ce nouveau système doit permettre de réduire de 30 % les coûts de développement du groupe.

■ **AMERICAN AXLE : les syndicats de l'un des principaux fournisseurs de General Motors** *(GM), sont parvenus, lundi 17 février, à un* projet d'acccord avec la direction sur un nouveau contrat de travail, ce qui évite une grève qui aurait mis plusieurs sites de GM en chômage technique. American Axle est le seul fabricant de pièces de transmission pour petits utilitaires de GM et Ford.

■ **LUFTHANSA : la compagnie aérienne allemande** a annoncé lundi 17 février une baisse immédiate de ses tarifs sur sept lignes intérieures allemandes (Berlin-Stuttgart, Berlin-Düsseldorf, Berlin-Cologne/Bonn, Munich-Berlin, Munich-Düsseldorf, Munich-Cologne/Bonn et Munich-Hambourg) ouvertes à la concurrence de la compagnie britannique British Airways. En réponse à cette baisse, British Airways Allemagne a annoncé une baisse des tarifs sur les liaisons Munich-Hambourg.

■ **BERTRAND FAURE : l'équipementier automobile français** a annoncé, lundi 17 février, la signature d'un accord de joint venture aux Etats-Unis avec l'industriel Sid Taylor pour la production d'articulations de sièges destinés au véhicule Ford Explorer.

■ **SAS : le groupe aérien et hôtelier scandinave** a vu son bénéfice avant impôt baisser de 31 % en 1996 à 1,815 milliard de couronnes (1,4 milliard de francs). Le chiffre d'affaires a très légèrement diminué à 35,19 milliards de couronnes (26,5 milliards de francs) en 1996. La compétition s'est fait sentir sur le marché scandinave avec l'apparition de huit nouveaux concurrents, ce qui a pesé sur les prix.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : la fédération SUD-PTT** a assigné France Télé*com en justice. Le syndicat demande la nullité de l'accord social* (*Le Monde* du 10 janvier). SUD fait valoir qu'il n'y a pas eu de négociations mais seulement des réunions bilatérales, que cet accord de droit privé ne peut pas concerner les fonctionnaires et qu'il fait référence à des accords d'établissement, alors que, juridiquement, France Télécom est un établissement unique. Le tribunal de grande instance de Paris examinera cette plainte le 28 avril.

■ **TÉLÉPHONE : la fédération FO des PTT** a déclaré, lundi 17 février, être opposée à l'intervention de la SNCF dans les services téléphoniques. Le syndicat dénonce la mise à disposition des capacités de transmission de la SNCF à la Compagnie générale des eaux (CGE), qui *« fragilise »* le service public et risque d'avoir de *« graves conséquences pour le personnel de France Télécom et de la SNCF »*.

■ **ALCATEL-CIT : le syndicat CGT** du site de Lannion (Côtes-d'Armor), où sont prévues 530 suppressions d'emplois, a écrit au président d'Alcatel Alsthom, Serge Tchuruk, pour lui demander, compte tenu des bons résultats du groupe, *« d'engager, dans les meilleurs délais, des négociations »* qui *« pourraient déboucher sur la préservation des emplois »*.

■ **CDR : le Consortium de réalisation,** qui liquide les actifs du Crédit lyonnais, pourrait rapprocher les sociétés informatiques CCMX et Concept, a indiqué, lundi 17 février, la CFDT de CCMX, opposée à cette perspective.

France Télécom lance une carte pré-payée de téléphonie mobile

ALORS QUE le marché français du radiotéléphone a confirmé en 1996 son décollage, le nombre d'abonnés ayant doublé en un an pour atteindre 2,5 millions, les opérateurs s'efforcent d'attirer un public toujours plus large. C'est ainsi que France Télécom s'apprête à lancer la « Mobicarte », un équivalent de la télécarte – la carte à puce pré-payée pour publiphones – appliquée au téléphone mobile. Elle permettra, sans formellement souscrire à un abonnement ni acquitter une facture, de communiquer dans l'ensemble de la métropole à travers le réseau Itinéris.

La Mobicarte sera lancée en Ile-de-France le 19 mars 1997, puis courant avril dans l'ensemble du pays. Elle sera vendue dans les points de vente Itinéris au prix de 270 francs (TTC). Associée à un numéro de téléphone, qui sera obtenu en appelant le 222, elle ouvrira droit à trente minutes de communications nationales.

Ce crédit épuisé, le client pourra recharger sa Mobicarte en achetant, pour 144 francs (TTC), une autre carte, dite « carte à gratter », ouvrant droit elle aussi à trente minutes de communications. Il lui faudra pour cela se rendre dans un bureau de tabac, puis appeler le 222 pour communiquer le numéro de code contenu sur cette carte à gratter. Après rechargement, le crédit sera valable deux mois pour téléphoner et quatre mois pour être appelé.

Le système paraît un peu complexe. Surtout, il conduit à payer au prix fort les communications : l'équivalent de 9 francs la minute pour le premier achat d'une Mobicarte, 4 francs la minute pour la recharge. Sauf à penser que, contrairement à son slogan, France Télécom Mobiles inclut dans le prix de vente une part correspondant à un abonnement.

L'opération ne vise manifestement pas à fidéliser une clientèle, mais plutôt à l'appâter, pour qu'elle opte ensuite pour les formules classiques d'abonnement. *« Nous voulons permettre à ceux qui ne sont pas encore sûrs de leur fait de tester le téléphone mobile »*, explique Michel Bertinetto, le directeur de France Télécom Mobiles (FTM), l'entité qui chapeaute les activités de radiotéléphone et radiomessagerie du groupe, en France et à l'international. *« Nous visons aussi une clientèle n'ayant que des besoins épisodiques »*, poursuit-il, refusant de communiquer tout objectif en matière de ventes pour ce service.

FTM a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 11,2 milliards de francs, contre 6,5 milliards en an plus tôt. Le radiotéléphone représente à lui seul 6,4 milliards de francs. Cette activité n'affichera ses premiers résultats positifs qu'en 1997, et non fin 1996 comme initalement prévu.

Philippe Le Cœur

Telefonica privatisée

Lancée fin janvier, la vente par l'Etat espagnol des 20,9 % qu'il détenait encore dans l'exploitant téléphonique Telefonica a été un succès. **L'entreprise est désormais entièrement privatisée, l'Etat ne conservant qu'une action spécifique. Aux côtés des institutionnels, près de 1,2 million de petits investisseurs ont souscrit 768 millions d'actions, soit 9,4 fois l'offre initiale. Le prix de l'action a été fixé lundi 17 février à 3 239 pesetas (129 francs) pour le public et à 3 360 pesetas (133 francs) pour les institutionnels. L'opération doit rapporter à l'Etat plus de 600 milliards de pesetas (24 milliards de francs).**

American Airlines engage à nouveau une guerre des prix

LA GUERRE des prix a redoublé d'intensité dans le ciel aérien américain. Lundi 17 février, Continental Airlines, United Airlines et Northwest Airlines offraient des rabais importants. TWA envisage de suivre le mouvement. Ces compagnies aériennes emboîtent le pas à American Airlines, qui a lancé l'offensive samedi 15 février en cassant ses prix sur ses vols vers l'Europe (au départ des Etats-Unis), sur ses lignes intérieures (Etats-Unis, Hawaï) ainsi que sur le Canada : moins 50 % si le voyage est effectué avant le 14 mars et moins 45 % s'il l'est avant le 31 mai. Par ailleurs, les passagers d'American Airlines, possédant une carte de fidélité, se verront attribuer deux fois plus de points kilométriques gratuits qu'en temps normal.

American Airlines espère récupérer les clients qui ont récemment déserté ses vols, craignant de devoir subir des grèves (*Le Monde* daté 16 et 17 février). La compagnie aérienne n'arrive pas à s'entendre avec ses pilotes sur un accord régissant leurs conditions de travail et de rémunération. Ceux-ci avaient appelé à la grève le 15 février, mais l'intervention du président Clinton, en vertu d'une loi de 1926 sur les chemins de fer, les en a empêchés. Une commission nommée par le président et composée de personnalités neutres a 30 jours pour proposer un compromis. Les deux parties ont ensuite un nouveau délai maximum de 30 jours pour d'éventuelles négociations. Après quoi, le Congrès pourra fixer la hausse, les pilotes la refuser et se mettre en grève.

Confrontées à la hausse du prix du kérosène – plus 40 % sur les six derniers mois – les compagnies américaines ne sont pas aujourd'hui en mesure de brader leurs billets, sans compromettre leurs marges du premier trimestre. La suite des négociations entre la direction d'American Airlines et ses pilotes sera déterminante puisque toutes les autres compagnies américaines sont aujourd'hui engagées dans des négociations similaires avec leurs pilotes.

Virginie Malingre

Les postiers allemands s'opposent à la fin du monopole

BONN
de notre correspondant

« Non à la concurrence sauvage » : tel était le mot d'ordre de 20 000 postiers allemands venus manifester contre le projet gouvernemental de privatisation de la poste, lundi 17 février à Bonn. Leur colère porte moins sur le principe que sur les modalités de l'abandon du monopole d'Etat en matière d'acheminement du courrier à partir du 1er janvier 1998. Le projet de loi qui devait être discuté par la coalition gouvernementale, mardi 18 février, représente le dernier volet d'un grand mouvement de privatisation des P & T, déjà largement engagé avec les télécommunications et les services bancaires de la poste.

La loi prévoit, à partir de 1998, l'introduction de la concurrence privée pour toutes les lettres dépassant 350 grammes. L'abandon définitif du monopole pour tout type de courrier ne devrait intervenir qu'à partir de 2002. Mais le Parti libéral (FDP), membre de la coalition au pouvoir, veut obtenir rapidement une concurrence beaucoup plus étendue, à partir du courrier supérieur à 50 grammes dès 1998. Son argument : même en fixant la limite à 50 grammes, la poste conserve son monopole sur 87 % du courrier distribué (au-dessus de 350 grammes, le monopole demeure à 95 %). Finalement, la limite retenue par les partis de la coalition, qui devaient en débattre mardi 18 février, serait de 100 grammes.

La poste emploie aujourd'hui 300 000 personnes en Allemagne. Or les postiers ne veulent pas être condamnés à assurer, à l'avenir, la partie non rentable de l'acheminement du courrier, autrement dit la desserte des régions peu peuplées. Ils réclament en ce sens des garanties financières. Toute la discussion va donc porter sur le montant des licences que les distributeurs privés de courrier devront payer auprès d'une autorité de régulation qui est d'ores et déjà prévue afin d'adoucir les effets de la privatisation.

Lucas Delattre

صكنا من الامل

■ **LA BOURSE DE TOKYO a cédé du terrain, mardi 18 février, après cinq séances de hausse. L'indice Nikkei a perdu 279,90 points, soit 1,49 %, à 18 470,75 points.**

■ **LE DOLLAR était en légère hausse mardi en fin de journée sur le marché des changes de Tokyo. Le billet vert s'échangeait à 124,58 yens, contre 124,46 yens un peu plus tôt.**

■ **LA BOURSE DE PARIS, après avoir enregistré des prises de bénéfice durant la séance, a finalement inscrit lundi un nouveau record de clôture, à 2 634,48 points.**

■ **LA BANQUE D'ANGLETERRE a laissé entendre, lundi, que la hausse de la livre et la modération de la consommation la conduisaient à assouplir sa position sur les taux d'intérêt.**

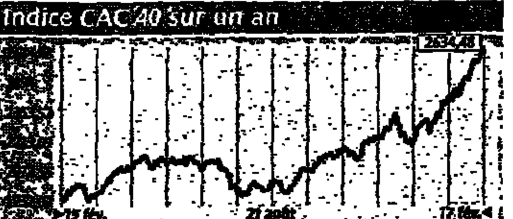
■ **LA BOURSE DE MADRID a terminé sur un nouveau sommet lundi. L'indice a gagné en clôture 1,29 point (0,27 %), à 481,95 points. Le précédent record datait de vendredi.**

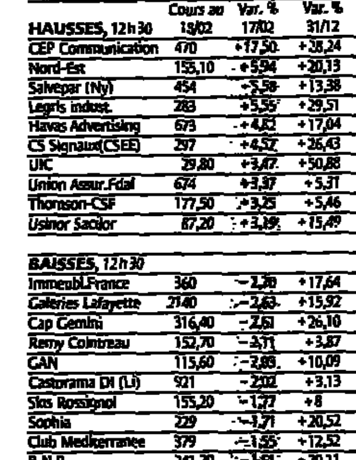
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK → DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

La Bourse de Paris au plus haut





LA BOURSE DE PARIS était à la conquête de nouveaux sommets, mardi 18 février, stimulée par la fermeté du dollar et la détente des taux d'intérêt à long terme. En hausse de 0,43 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une demi-heure plus tard un gain de 0,79 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises s'inscrivaient en hausse de 0,89 % à 2 657,89 points. Quelques minutes avant elles avaient atteint un nouveau record absolu à 2 658,62 points. Lundi la séance s'était achevée sur le quinzième record depuis le début de l'année. Le marché était actif, avec un chiffre d'affaires sur le règlement mensuel s'élevant à 3,6 milliards de francs.

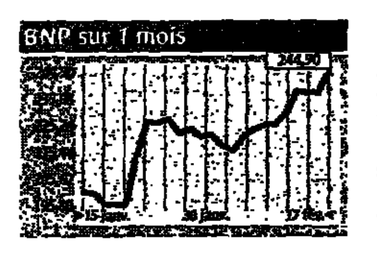
Lundi, la Bourse de Paris avait subi durant une grande partie de la séance des prises de bénéfice avant de se redresser et d'afficher à la clôture un nouveau record. Bruxelles et Amsterdam étaient également à des sommets. Malgré les records atteints ces dernières semaines, les investisseurs sont toujours attirés par les actions en raison des perspectives de reprise de l'économie qui devraient avoir des effets bénéfiques sur les résultats des sociétés en 1997.

Du côté des valeurs, Francis Mer, le PDG d'Usinor Sacilor s'attend ainsi à une nette amélioration des résultats du groupe après des résultats divisés par trois en 1996. Le titre montait de 5,7 %.

BNP, valeur du jour

LA BNP a poursuivi son rattrapage, lundi 18 février, à la Bourse de Paris, repassant au-dessus de son cours de privatisation pour la première fois depuis dix-neuf mois. En clôture, le titre gagnait 3,3 % à 244,90 francs dans des transactions étoffées portant sur 923 000 titres. La banque avait été privatisée à 240 francs en 1993. Le titre avait franchi ce seuil pour la dernière fois le 11 juillet 1995, atteignant 242,50 francs avant de descendre jusqu'à 171,50 francs le 19 août 1996.

Selon un gérant, les investisseurs qui veulent avoir des valeurs bancaires dans leur portefeuille choisissent la BNP.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 18/02	Var. % 17/02	Var. % 31/12
CEP Communication	470	+17,50	+28,24
Nord-Est	155,10	+5,94	+20,13
Salvepar (Ny)	454	+5,58	+13,38
Legris indust.	283	+5,55	+29,51
Havas Advertising	673	+4,82	+17,04
CS Signaux(CSEE)	297	+4,57	+26,43
UIC	29,80	+3,47	+50,88
Union Assur.Fdal	674	+3,37	+5,31
Thomson-CSF	177,50	+3,25	+5,46
Usinor Sacilor	87,20	+3,19	+15,49
BAISSES, 12h30			
Immeubl.France	360	−2,70	+17,64
Galeries Lafayette	2140	−2,63	+15,92
Cap Gemini	316,40	−2,61	+26,10
Remy Cointreau	152,70	−3,11	+3,87
GAN	115,60	−2,88	+10,09
Castorama Dl (Li)	921	−2,02	+3,13
Skis Rossignol	155,20	−1,77	+8
Sophia	229	−1,71	+20,52
Club Mediterranee	379	−1,55	+12,52
B.N.P.	241,20	−1,51	+20,11

VALEURS LES PLUS ACTIVES

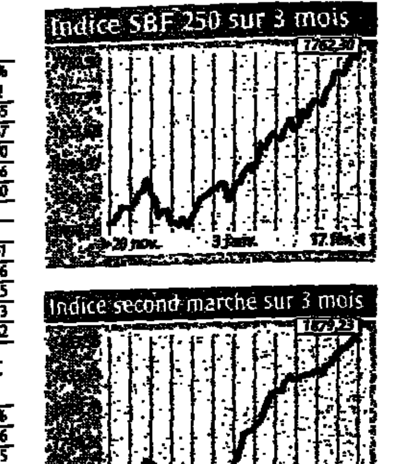
SÉANCE, 12h30	18/02 Titres échangés	Capitalisation en KF
Eaux (Gle des)	559273	449307897
CEP Communication	702594	330219506
Rhone Poulenc A	1358821	271979482,40
Usinor Sacilor	2447163	214841783,35
Michelin	536845	184673789,90
Carrefour	47196	169666321
Alcatel Alsthom	243400	146109169
Elf Aquitaine	252807	145103347
LVMH Moet Hen.	93055	132611791
Societe Generale	140472	97506070

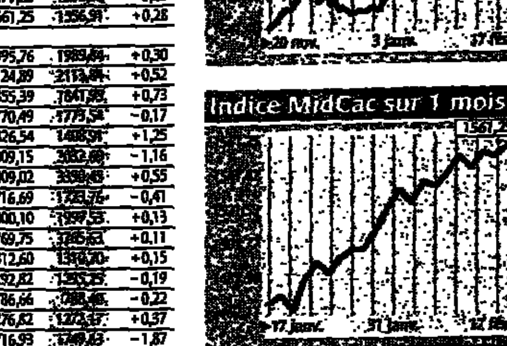
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

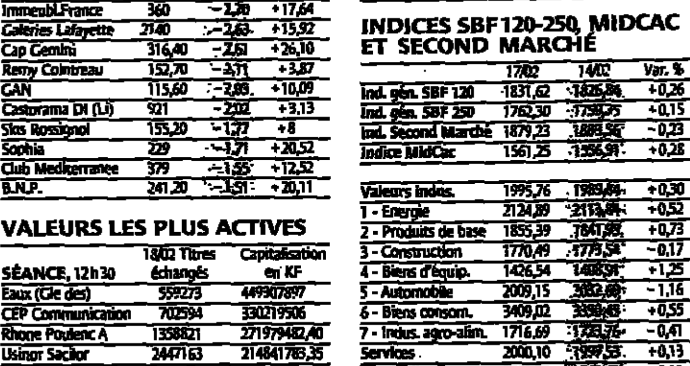
HAUSSES, 12h30	Cours au 18/02	Var. % 17/02	Var. % 31/12
Girodet (Ly) #	36,60	+22,88	+35,55
Moneyline #	89,65	+7,55	+10,67
Steph.Kelian #	135,60	+4,95	+99,70
Expand s.a	509	+4,94	+70,46
Beneteau #	705	+4,91	+22,60
BAISSES, 12h30			
Petitjean	124	−8,14	−11,61
Robertet (CI)	809	−4,14	+7,86
LVL Medical Gpe#	495	−3,88	+76,15
Info Realite #	247	−3,58	+17,73
Sediver	106,10	−3,10	+8,82

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	17/02	14/02	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1831,62	1826,86	+0,26
Ind. gén. SBF 250	1762,30	1759,75	+0,15
Ind. Second Marché	1879,23	1883,56	−0,23
Indice MidCac	1561,25	1556,91	+0,28
Valeurs indus.	1995,76	1989,84	+0,30
1 - Energie	2124,89	2113,84	+0,52
2 - Produits de base	1855,39	1841,98	+0,73
3 - Construction	1770,49	1773,54	−0,17
4 - Biens d'équip.	1426,54	1408,91	+1,25
5 - Automobile	2009,15	2032,69	−1,16
6 - Biens consom.	3409,02	3390,48	+0,55
7 - Indus. agro-alim.	1716,69	1723,76	−0,41
Services	2000,10	1997,53	+0,13
8 - Distribution	3769,75	3765,63	+0,11
9 - Autres services	1312,60	1310,70	+0,15
Sociétés financières	1292,82	1295,25	−0,19
10 - Immobilier	786,66	788,46	−0,22
11 - Services financ.	1276,82	1272,17	+0,37
12 - Sociétés invest.	1716,93	1749,63	−1,87







Accès de faiblesse à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a mis un terme mardi 18 février à une série de cinq séances consécutives de hausse, les investisseurs ayant cessé, au dire des courtiers, de s'intéresser aux grandes valeurs internationales après les fortes hausses enregistrées ces derniers jours. L'indice Nikkei a terminé sur un recul de 279,90 points (1,49 %), à 18 470,75 points, son plus bas niveau du jour.

Alors que Wall Street chômait en raison de la célébration du President's Day, les places européennes ont terminé en légère baisse, consolidant les gains engrangés au cours des dernières séances. La Bourse de Londres a clôturé lundi sur un petit repli au terme d'une séance très calme. L'indice Footsie des cent principales valeurs a baissé de 3,2 points, soit 0,07 %, à 4 337,8 points. Le reste de la semaine devrait être plus animé avec la publication des chiffres des déficits publics, des ventes de détails, de la masse monétaire et du PIB. La Bourse de Francfort a également consolidé ses gains après deux semaines de records ininterrompus. L'indice DAX 30 a finalement cédé 0,48 % pour clôturer à 3 232,57 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 17/02	Cours au 14/02	Var. en %
Paris CAC 40	2634,48	2627,42	+0,27
New-York/DJ indus.	6988,96	6988,96	—
Tokyo/Nikkei	18750,70	18722,[illegible]	+0,15
Londres/FT100	4338	4341	−0,07
Francfort/Dax 30	3232,57	3248,18	−0,48
Frankfort/Commer.	1113,77	1120,05	−0,56
Bruxelles/Bel 20	2515,87	2512,28	+0,14
Bruxelles/Général	2101,04	2098,03	+0,14
Milan/MIB 30	1084	1084	—
Amsterdam/Ge. Cbs	500	492	+1,60
Madrid/Ibex 35	479,11	480,66	−0,32
Stockholm/Affarsal	2062,30	2062,30	—
Londres FT30	2852,50	2863,60	−0,39
Hong Kong/Hang S.	13144,60	13113,30	+0,24
Singapour/Strait t	2256,10	2252,46	+0,16

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

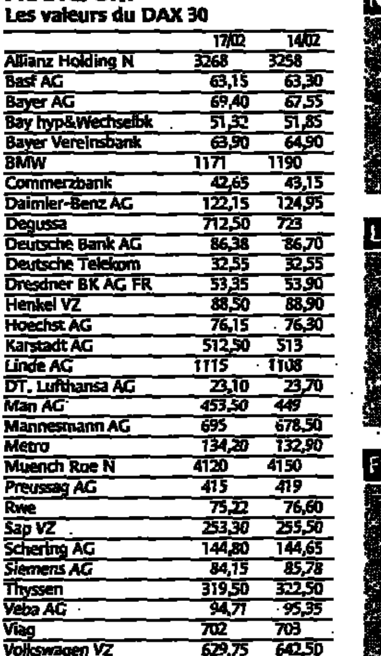
	17/02	14/02
Alcoa	69,25	69,25
Allied Signal	73,62	73,62
American Express	68,12	68,12
AT & T	39,62	39,62
Bethlehem	7,75	7,75
Boeing Co	107,75	107,75
Caterpillar Inc.	79,75	79,75
Chevron Corp.	68,37	68,37
Coca-Cola Co	60,62	60,62
Disney Corp.	78,12	78,12
Du Pont Nemours&Co	109,62	109,62
Eastman Kodak Co	92,87	92,87
Exxon Corp.	103,87	103,87
Gen. Motors Corp.H	58,62	58,62
Gén. Electric Co	106,37	106,37
Goodyear T & Rubbe	53,62	53,62
IBM	145,12	145,12
Intl Paper	43	43
J.P. Morgan Co	106,75	106,75
Mc Donalds Corp.	46,75	46,75
Merck & Co.Inc.	97,37	97,37
Minnesota Mng.&Mfg	85,12	85,12
Philip Moris	125,50	125,50
Procter & Gamble C	124,87	124,87
Sears Roebuck & Co	54,75	54,75
Texaco	102,87	102,87
Union Carb.	46,62	46,62
Utd Technol	76	76
Westingh. Electric	17,87	17,87
Woolworth	19,50	19,50

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	17/02	14/02
Allied Lyons	4,30	4,30
Barclays Bank	11,99	12,11
B.A.T. industries	5,21	5,20
British Aerospace	12,50	12,35
British Airways	6,10	6,09
British Gas	2,47	2,45
British Petroleum	6,91	6,87
British Telecom	4,41	4,35
B.T.R.	2,39	2,41
Cadbury Schweppes	4,85	4,87
Eurotunnel	0,76	0,77
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	10,35	10,50
Granada Group Plc	9,29	9,15
Grand Metropolitan	4,54	4,55
Guinness	4,36	4,39
Hanson Plc	0,90	0,92
Great Ic	6,50	6,35
H.S.B.C.	14,72	14,87
Imperial Chemical	7,57	7,59
Legal & Gen. Grp	4,07	4,13
Marks and Spencer	4,86	4,86
National Westminst	8,34	8,29
Peninsular Orienta	6,59	6,63
Reuters	6,47	6,39
Saatchi and Saatch	1,05	1,03
Shell Transport	10,89	10,81
Tate and Lyle	4,46	4,53
Univeler Ltd	16,04	15,37
Zeneca	17,77	17,96

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	17/02	14/02
Allianz Holding N	3268	3258
Basf AG	63,15	63,30
Bayer AG	69,40	67,55
Bay hyp&Wechselbk	51,32	51,85
Bayer Vereinsbank	63,90	64,90
BMW	1171	1190
Commerzbank	42,65	43,15
Daimler-Benz AG	122,15	124,95
Degussa	712,50	723
Deutsche Bank AG	86,38	86,70
Deutsche Telekom	32,55	32,55
Dresdner BK AG FR	53,35	53,90
Henkel VZ	88,50	88,90
Hoechst AG	76,15	76,30
Karstadt AG	512,50	513
Linde AG	1115	1108
DT. Lufthansa AG	23,10	23,70
Man AG	453,50	449
Mannesmann AG	695	678,50
Metro	134,20	132,90
Muench Rue N	4120	4150
Preussag AG	415	419
Rwe	75,22	76,60
Sap VZ	253,30	255,50
Schering AG	144,80	144,65
Siemens AG	84,15	85,78
Thyssen	319,50	322,50
Veba AG	94,71	95,35
Viag	702	703
Volkswagen VZ	629,75	642,50





Francfort. Dax 30 sur 3 mois
3232,57

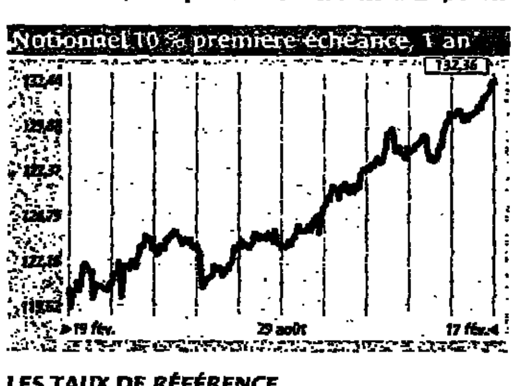
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Le Matif inscrit un nouveau record

LE CONTRAT notionnel du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français a ouvert en hausse, mardi 18 février. L'échéance mars du contrat gagnait 18 centièmes à 132,54 après quelques minutes de transactions. Dès l'ouverture, il avait atteint un nouveau plus haut niveau historique à 132,56. La veille, ce même contrat avait terminé en légère baisse à la suite de prises de bénéfices, se repliant de 6 centièmes à 132,36. Au comptant, le rendement de l'OAT de référence à dix ans (avril 2007) s'était inscrit à 5,39 % contre 5,38 % à la veille du week-end. Son rendement est resté de 0,10 point inférieur à celui du Bund de même échéance. Le contrat Pibor échéance mars qui avait abandonné 1 centième à 96,70 était stable mardi en début de matinée.

La Banque de France a maintenu inchangés ses taux directeurs et le taux au jour le jour à 3,19 %.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 17/02	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,12	5,54	6,46	1,70
Allemagne	3,06	5,69	6,54	1,40
Grande-Bretagne	6	7,24	7,85	2,50
Italie	7,42	7,30	7,95	2,70
Japon	0,50	2,45	—	0,20
Etats-Unis	5,13	6,43	6,72	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 17/02	Taux au 14/02	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,12	4,11	99,92
Fonds d'État 5 à 7 ans	4,87	4,89	100,74
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,35	5,37	101,43
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,71	5,72	102,37
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,30	6,35	103,83
Obligations françaises	5,69	5,70	101,36
Fonds d'État à TME	−2,29	−2,20	99,41
Fonds d'État à TRE	−2,02	−1,91	99,44
Obligat. franç. à TME	−2,10	−2,33	99,65
Obligat. franç. à TRE	+0,07	+0,08	100,07

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 17/02	Vente 17/02	Achat 14/02	Vente 14/02
Jour le jour	3,1875	—	3,1875	—
1 mois	3,24	3,34	3,20	3,33
3 mois	3,26	3,36	3,22	3,35
6 mois	3,28	3,38	3,20	3,32
1 an	3,32	3,45	3,20	3,32
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 3 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 6 mois	3,3125	—	3,3125	—
Pibor Francs 9 mois	3,3203	—	3,3203	—
Pibor Francs 12 mois	3,3242	—	3,3242	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,1198	—	4,1198	—
Pibor Ecu 6 mois	4,0938	—	4,0938	—
Pibor Ecu 12 mois	4,0833	—	4,0833	—

MATIF

Echéances 17/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Mars 97	64317	132,36	132,44	132,12	132,34
Juin 97	927	131,04	131,08	130,84	130,94
Sept. 97	2	129,34	129,24	129,24	129,34
Déc. 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 97	7086	96,70	96,71	96,69	96,71
Juin 97	7859	96,75	96,76	96,73	96,76
Sept. 97	1375	96,73	96,73	96,71	96,73
Déc. 97	1829	96,66	96,66	96,65	96,66
ÉCU LONG TERME					
Mars 97	1230	98,36	98,42	98,18	98,20

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 17/02	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Février 97	7184	2642	2643	2618	2625
Mars 97	342	2647,50	2647,50	2627,50	2632,50
Avril 97	1	2634	2634	2634	2634
Juin 97	—	—	—	—	—

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,7165 | US/DM ↗ 1,7002 | US/¥ ↗ 124,4500 | DM/F ↘ 3,3742 | £/F ↗ 9,2625

Nouvelle progression du dollar

LE DOLLAR POURSUIVAIT sa progression, mardi 18 février, au cours des premiers échanges entre banques. La devise américaine s'échangeait à 5,7420 francs et à 1,7028 mark, contre 5,7303 francs et 1,6985 mark la veille en clôture. Lundi, le dollar avait continué de grimper face aux devises européennes – s'inscrivant même à son plus haut niveau depuis mai 1994 par rapport au franc –, sur des marchés nerveux qui semblaient tester la volonté de résistance des banques centrales et qui craignaient surtout une intervention de la Banque du Japon. Les opérateurs attendent, cette semaine, les chiffres américains de l'inflation pour janvier.

Le franc restait quasi inchangé face au deutschemark. La monnaie allemande se négociait à 3,3747 francs, contre 3,3742 francs au cours des échanges interbancaires de lundi soir.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 17/02	% 14/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	337,4200	−0,04	325	349
Ecu	6,5595	−0,05	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,7165	+0,48	5,4100	6,0100
Belgique (100 F)	16,3525	−0,04	15,8200	16,9200
Pays-Bas (100 fl)	300,6000	+0,04	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4175	−0,23	3,1800	3,6800
Danemark (100 krd)	88,5100	−0,06	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	9,0395	+0,39	8,6100	9,4500
Gde-Bretagne (1 L)	9,2625	+0,43	8,8400	9,6800
Grèce (100 drach.)	2,1570	−0,07	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	77,2400	+0,23	71	81
Suisse (100 F)	387,4800	−0,62	374	398
Norvège (100 k)	84,8900	+0,02	79,5000	88,5000
Autriche (100 sch)	47,9450	−0,05	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9885	+0,08	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3600	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,2307	+0,45	3,9300	4,5300
Japon (100 yens)	4,6071	+0,45	4,3700	4,7200
Finlande (mark)	113,9100	−0,11	107	118

PARITÉS DU DOLLAR

	18/02	17/02	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7002	1,6888	+0,67
TOKYO : USD/Yens	124,4500	124,2100	+0,19

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,5585	5,5535	5,5332	5,5522
Yen (100)	4,5258	4,5160	4,5362	[illegible]
Deutschemark	3,3820	3,3816	3,3762	[illegible]
Franc Suisse	3,9076	3,8996	3,8829	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4144	3,4101	3,4283	[illegible]
Livre sterling	9,0245	9,0065	8,8614	[illegible]
Peseta (100)	3,9844	3,9876	3,9937	[illegible]
Franc Belge (100)	16,403	16,376	16,380	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,28	3,31	3,34
Eurodollar	5,31	5,44	5,56
Eurolivre	6,12	6,19	6,37
Eurodeutschemark	3,06	3,06	3,06

L'OR

	cours 17/02	cours 14/02
Or fin (k. barre)	62500	63100
Or fin (en lingot)	62950	63100
Once d'Or Londres	342,40	344,10
Pièce française(20f)	361	364
Pièce suisse (20f)	362	363
Pièce Union lat(20f)	362	364
Pièce 20 dollars us	2400	2350
Pièce 10 dollars us	1332,50	1332,50
Pièce 50 pesos mex.	2345	2355

LE PÉTROLE

En dollars	cours 17/02	cours 14/02
Brent (Londres)	179,25	—
WTI (New York)	19,90	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	17/02	14/02
Dow-Jones comptant	232,04	232,04
Dow-Jones à terme	423,48	423,48
CRB	239,51	239,81

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2321	2367
Cuivre à 3 mois	2264	2270
Aluminium comptant	1534	1533,50
Aluminium à 3 mois	1565	1564
Plomb comptant	646	653
Plomb à 3 mois	654,50	659
Etain comptant	5946	5960
Etain à 3 mois	5990	6005
Zinc comptant	1196	1193
Zinc à 3 mois	1216	1213
Nickel comptant	7641	7655
Nickel à 3 mois	7739	7750

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,24	[illegible]
Platine à terme	—	[illegible]
Palladium	—	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	3,59	[illegible]
Maïs (Chicago)	7,62	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	248	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	56	[illegible]
Orge (Londres)	92,25	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1225	[illegible]
Café (Londres)	1586	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	—	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	0,78	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 18 FÉVRIER

Liquidation : 21 février
Taux de report : 3,13
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,82 %
CAC 40 : 2656,12

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	969	970	+ 0,10	34,22
Cr.Lyonnais(T.P.)	850	870	+ 2,35	51,99
Renault (T.P.)	1710	1707	– 0,17	95,39
Rhone Poulenc(T.P)	2020	2030	+ 0,49	103,01
Saint Gobain(T.P.)	1275	1275	—	85,41
Thomson S.A (T.P)	1040	1040	—	31,64
Accor	780	770	– 1,28	20
AGF-Ass.Gen.France	197	200,10	+ 1,57	3,75
Air Liquide	916	920	+ 0,43	14
Alcatel Alsthom	601	596	– 0,83	8
Axa	374	375,20	+ 0,32	6,50
Axime	740	740	—	—
Bail Investis	785	785	—	71,52
Bancaire (Cie)	703	705	+ 0,28	30
Bazar Hot. Ville	540	537	– 0,55	16
Bertrand Faure	243	242	– 0,41	3,50
BIC	934	931	– 0,32	5
BIS	486,80	486,80	—	8
B.N.P.	244,90	241,20	– 1,51	3,60
Bollore Techno.	664	656	– 1,20	5
Bongrain	2173	2190	+ 0,78	61
Bouygues	558	561	+ 0,53	17
Bouygues Offs.	156,30	156,50	+ 0,12	—
Canal +	1147	1155	+ 0,69	20
Cap Gemini	324,90	316,40	– 2,61	7
Carbone Lorraine	1235	1240	+ 0,40	18
Carrefour	3558	3591	+ 0,92	32
Casino Guichard	240,20	247,40	+ 2,99	4
Casino Guich.ADP	202	204	+ 0,99	4,25
Castorama Dl (Li)	940	921	– 2,02	17
C.C.F.	271,20	274,30	+ 1,14	5
CCMX(ex.CCMC) Ly	56	55,20	– 1,42	0,50
Cegid (Ly)	730	749	+ 2,60	29
CEP Communication ●	400	470	+ 17,50	10
Cerus Europ.Reun	137,50	138,10	+ 0,43	10
Cetelem	710	711	+ 0,14	10
CGIP	1628	1619	– 0,55	32
Chargeurs Intl	301	300	– 0,33	—
Christian Dior	880	886	+ 0,68	6,80
Ciments Fr.Priv.B	204,70	205	+ 0,14	17,50
Cipe France Ly #	696	699	+ 0,43	2
Clarins	793	797	+ 0,50	7
CLF-Dexia France	523	524	+ 0,19	13,90
Club Mediterranee	385	379	– 1,55	4,50
Coflexip	325	331,50	+ 2	3,30
Colas	785	783	– 0,25	25
Comptoir Entrep.	13,65	13,70	+ 0,36	7,50
Comptoir Moder.	2775	2775	—	22
CPR	478,50	484	+ 1,14	20
Cred.Fon.France	65	64,90	– 0,15	28
Credit Lyonnais CI	188	188,90	+ 0,47	10
Credit National	372,30	371,70	– 0,16	13,50
CS Signaux(CSEE)	284	297	+ 4,57	5
Damart	4665	4640	– 0,53	65
Danone	875	879	+ 0,45	16
Dassault-Aviation	1387	1377	– 0,72	8,50
Dassault Electro	608	622	+ 2,30	4,30
Dassault Systemes	352,50	353,80	+ 0,36	—
De Dietrich	237,50	240	+ 1,05	6,50
Degremont	444	445	+ 0,22	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	56,40	56,30	– 0,17	—
DMC (Dollfus Mi)	166,90	165,90	– 0,59	4
Dynaction	140,10	140,30	+ 0,14	3
Eaux (Cie des)	793	803	+ 1,26	11,25
Eiffage	326	327,20	+ 0,36	28,60
Elf Aquitaine	571	573	+ 0,35	13
Eramet	314	319	+ 1,59	6,60
Eridania Beghin	927	937	+ 1,07	33
Essilor Intl	1578	1600	+ 1,39	13,50
Essilor Intl ADP	1481	—	—	14,30
Esso	607	602	– 0,82	8
Eurafrance	2495	2550	+ 2,20	72
Euro Disney	10,30	10,40	+ 0,97	0,68
Europe 1	1426	1415	– 0,77	19
Eurotunnel	7,05	7,10	+ 0,70	—
Filipacchi Medias	1451	1495	+ 3,03	13
Fimalac SA	510	506	– 0,78	1,60
Finextel	96	96,20	+ 0,20	4,25
Fives-Lille	518	520	+ 0,38	14
Fromageries Bel	4520	4500	– 0,44	45
Galeries Lafayette	2198	2140	– 2,63	11
GAN	118	115,60	– 2,03	4
Gascogne (B)	508	508	—	13
Gaumont #	408	403	– 1,22	1,50
Gaz et Eaux	2514	2483	– 1,23	55
Geophysique	464	468	+ 0,86	8
G.F.C.	500	501	+ 0,20	18,50
Groupe Andre S.A.	470	471,50	+ 0,31	6
Gr.Zannier (Ly) #	139,80	140	+ 0,14	2
GTM-Entrepose	300	296	– 1,33	8
Guilbert	1015	1010	– 0,49	12
Guyenne Gascogne	1992	2000	+ 0,40	26
Havas	462	464,20	+ 0,47	8,50
Havas Advertising	642	673	+ 4,82	17,80
Imetal	838	835	– 0,35	14,50
Immeubl.France	370	360	– 2,70	5
Infogrames Enter.#	816	817	+ 0,12	—
Ingenico	103,60	103,40	– 0,19	5
Interbail	257	259	+ 0,77	20
Intertechnique	1060	1050	– 0,94	13,60
Jean Lefebvre	291	291	—	10
Klepierre	775	770	– 0,64	26,67
Labinal	1335	1340	+ 0,37	21,50
Lafarge	362	359,20	– 0,77	10
Lagardere	166,50	167,90	+ 0,84	3
Lapeyre	360	359,80	– 0,05	5
Lebon	201	199	– 0,99	7
Legrand	947	948	+ 0,10	3,85
Legrand ADP	647	652	+ 0,77	6,16
Legris Indust.	268,10	283	+ 5,55	4
Locindus	850	845	– 0,58	78,50
L'Oreal	2073	2113	+ 1,92	13,30
LVMH Moet Hen.	1405	1429	+ 1,49	5,30
Lyonnaise Eaux	568	571	+ 0,52	11,50
Marine Wendel	601	616	+ 2,49	16
Metaleurop	69	68,70	– 0,43	4
Metrologie Inter.	18,50	19	+ 2,70	—
Michelin	337,20	344,60	+ 2,19	2,75
Moulinex	129,60	129	– 0,46	4
Nord-Est	146,40	155,10	+ 5,94	5,50
Nordon (Ny)	455	456	+ 0,21	—
NRJ #	770	782	+ 1,55	5,40
OLIPAR	82,10	83	+ 1,09	—
Paribas	397,50	399,90	+ 0,60	12
Pathe	1530	1530	—	—
Pechiney	259,40	256,60	– 1,07	3,30
Pernod-Ricard	314,90	315,70	+ 0,25	4
Peugeot	572	578	+ 1,04	5
Pinault-Prin.Red.	2417	2454	+ 1,53	24,50
Plastic-Omn.(Ly)	497	495	– 0,40	7,50
Primagaz	599	605	+ 1	7,60
Promodes	1687	1714	+ 1,60	12
Publicis	578	589	+ 1,90	4
Remy Cointreau	156	152,70	– 2,11	4,60
Renault	118,90	120,90	+ 1,68	3,50
Rexel	1710	1700	– 0,56	14,50
Rhone Poulenc A	195,10	200,10	+ 2,56	3
Rochette (La)	29,50	29,50	—	1,20
Rue Imperiale(Ly)	5550	5530	– 0,36	108
Sade (Ny)	192	193	+ 0,52	12,50
Sagem SA	3275	3249	– 0,79	24,58
Saint-Gobain	841	845	+ 0,47	16,50
Saint-Louis	1430	1448	+ 1,25	38
Salomon (Ly)	436	434,80	– 0,27	55
Salvepar (Ny)	430	454	+ 5,58	18
Sanofi	571	574	+ 0,52	4,30
Sat	1661	1643	– 1,08	29
Saupiquet (Ns)	694	703	+ 1,29	47
Schneider SA	305,90	308	+ 0,68	4
SCOR	215,10	215,60	+ 0,23	5
S.E.B.	1110	1110	—	10,20
Sefimeg	396,50	393,10	– 0,85	14,20
SEITA	232,90	233	+ 0,04	5,72
Selectibanque	77,90	78	+ 0,12	6
SFIM	1185	1170	– 1,26	30
SGE	127,50	127,90	+ 0,31	5
Sidel	405,80	406,40	+ 0,14	16,50
Silic CA	850	848	– 0,23	37,34
Simco	534	526	– 1,49	28,76
S.I.T.A	1220	1221	+ 0,08	11
Skis Rossignol	158	155,20	– 1,77	30
Sligos	876	880	+ 0,45	9
Societe Generale	687	696	+ 1,31	16
Sodexho	2820	2837	+ 0,60	22
Sommer-Allibert	166,50	166,80	+ 0,18	38
Sophia	233	229	– 1,71	17,25
Spir Communication	522	535	+ 2,49	14,80
Strafor Facom	425,30	421,40	– 0,44	5
Suez	275,40	274,40	– 0,36	8,20
Synthelabo	600	596	– 0,66	4,34
Technip	602	614	+ 1,99	9
Thomson-CSF	171,90	177,50	+ 3,25	2,60
Total	466,50	474,20	+ 1,65	8,70
U.A.P.(COMPAGNIE)	148,90	148	– 0,60	—
UFB Locabail	571	570	– 0,17	10
UIC	28,60	29,80	+ 3,47	25
UIF	474,90	472	– 0,61	22
UIS	193	193	—	14,79
Unibail	530	538	—	25
Union Assur.Fdal	652	674	+ 3,37	16
Usinor Sacilor	84,50	87,20	+ 3,19	4
Valeo	379,50	382,40	+ 0,76	10
Vallourec	340,70	349,50	+ 2,58	5
Via Banque	209,60	207	– 1,33	12
Worms & Cie	363,50	366	+ 0,68	8
Zodiac ex.dt divid	1568	1588	+ 1,27	10
Elf Gabon	1375	1380	+ 0,36	43,50

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.	405	409,80	+ 1,68	4,12
Adecco S.A.	1673	1610	– 3,76	—
Adidas AG #	550	550	—	0,62
American Express	387,10	390,20	+ 0,80	1
Anglo American #	365	361,40	– 0,44	1,85
Amgold #	420	424,10	+ 0,97	8,31
Arjo Wiggins App.	14,65	14,60	– 0,34	0,25
A.T.T. #	226,90	226,70	– 0,08	1,57
Banco Santander #	382	386,20	+ 1,09	2,10
Barrick Gold #	146,50	146,10	– 0,27	0,27
B.A.S.F. #	214,20	217,50	+ 1,54	34,59
Bayer #	237,20	238,20	+ 0,42	32
Cordiant PLC	9,55	9,55	—	—
Crown Cork ord.#	330	330	—	1,18
Crown Cork PF CV#	305	301,90	– 1,01	2,23
Daimler Benz #	416,50	417,20	+ 0,16	26,32
De Beers #	192,70	193,60	+ 0,46	0,62
Deutsche Bank #	293	298	+ 1,70	4,45
Dresdner Bank #	180	183,90	+ 2,16	3,34
Driefontein #	59,60	60,30	+ 1,17	0,84
Du Pont Nemours #	627	—	—	2,70
Eastman Kodak #	527	533	+ 1,13	1,80
East Rand #	2,93	3,01	+ 2,73	0,10
Echo Bay Mines #	39,25	40,35	+ 2,80	0,15
Electrolux #	344	337,60	– 1,86	6,76
Ericsson #	191,50	192,60	+ 0,57	0,94
Ford Motor #	186	186,70	+ 0,37	1,79
Freegold #	50,15	51,15	+ 1,99	1,30
Gencor Limited #	25,40	25,05	– 1,37	0,21
General Elect. #	607	610	+ 0,49	2,43
General Motors #	336,50	336	– 0,14	2,34
Cie Belgique #	448,20	458	+ 2,18	14,31
Grd Metropolitan	41,30	42,10	+ 1,93	8,89
Guinness Plc #	40	40,50	+ 1,25	8,40
Hanson Plc	8,45	8,45	—	908
Harmony Gold #	50,60	50,30	– 0,59	0,47
Hitachi #	53	52,90	– 0,18	0,21
Hoechst #	258	259,30	+ 0,73	32,13
I.B.M #	832	834	+ 0,24	1,64
I.C.I #	69	69,15	+ 0,21	1,03
Ito Yokado #	254,20	251,40	– 1,10	0,62
Matsushita #	91	90,90	– 0,10	0,24
Mc Donald's #	266,70	267,20	+ 0,18	0,33
Merck and Co #	557	559	– 0,35	1,78
Mitsubishi Corp.#	52,60	52,40	– 0,38	0,16
Mobil Corporat.#	747	752	+ 0,66	4,99
Morgan J.P. #	671	675	+ 0,65	3,99
Nestle SA Nom. #	6370	6440	+ 1,09	70,80
Nipp. MeatPacker #	58,80	54,70	– 6,97	0,62
Nokia A	355,30	356	+ 0,19	3,18
Norsk Hydro #	304	304,90	+ 0,29	4
Petrofina #	1976	2015	+ 1,97	43,45
Philip Morris #	725	729	+ 0,55	5,48
Philips N.V #	237,50	241,50	+ 1,68	3,64
Placer Dome Inc #	120,20	120,70	+ 0,41	0,29
Procter Gamble #	713	715	+ 0,28	2,09
Quilmes	310	—	—	10,07
Randfontein #	25,25	25,75	+ 1,98	0,56
Rhone Poul.Rorer #	434	433	– 0,23	1,52
Royal Dutch #	1037	1047	+ 0,96	9,73
R T Z #	83,25	85	+ 2,10	0,88
Sega Enterprises	162	162,10	+ 0,06	0,59
Saint-Helena #	35,40	35,60	+ 0,56	1,40
Schlumberger #	611	614	+ 0,49	2
SGS Thomson Micro.	400	402,50	+ 0,62	—
Shell Transport #	99,30	102,50	+ 3,22	1,18
Siemens #	288	289	+ 0,34	3,70
Sony Corp. #	416	409,90	– 1,46	0,99
Sumitomo Bank #	63,30	64	+ 1,10	0,17
T.D.K #	378	378	—	0,98
Telefonica #	135,80	135	– 0,58	1,05
Toshiba #	34,60	34,05	– 2,15	0,20
Unilever #	1101	1088	– 1,18	5,04
United Technol. #	435,90	434,30	– 0,36	2,43
Vaal Reefs #	421,20	438	+ 3,98	11,47
Volkswagen A.G #	2732	—	—	14,86
Volvo (act.B) #	141,10	144	+ 2,05	2,16
Western Deep #	202,50	202,50	—	3,72
Yamanouchi #	116	116	—	0,35
Zambia Copper	16,40	16	– 2,43	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : *paiement dernier coupon*
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection   Cours relevés à 12h30

MARDI 18 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	121	2,588
CEPME 8,5% 88-97CA	101,71	5,076 o
CEPME 9% 89-99 CA#	112,30	4,588
CEPME 9% 92-06 TSR	124,20	3,982 d
CFD 9,7% 90-03 CB	125,60	8,025
CFD 8,6% 92-05 CB	121,80	0,259
CFF 10% 88-98 CA#	109,75	3,392 d
CFF 9% 88-97 CA#	103,16	3,477
CFF 10,25%90-01CB#	121	9,632 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	114,72	4,551
CLF 9%88-93/98 CA#	105,09	0,893 o
CNA 9% 4/92-07	126,30	7,225
CRH 8,6% 92/94-03	119,74	5,388
CRH 8,5% 10/87-88#	109,49	8,221
EDF 8,6% 88-89 CA#	112,91	0,191
EDF 8,6% 92-04 #	—	7,493 o
Emp.Etat 6%93-97 #	101,08	3,816
Finansder 9%91-06#	125,78	2,145
Finansd.8,6%92-02#	118,28	0,589
Floral9,75% 90-99#	—	5,663 o
OAT 8,5% 87-97CA#	101,70	5,612 d
OAT 88-98 TME CA#	101,30	0,363 o
OAT 9/85-98 TRA	102,05	2,225
OAT 9,50%88-98 CA#	107,91	6,273 o
OAT TMB 87/99 CA#	99,89	0,239
OAT 8,125% 89-99 #	109,86	6,055
OAT 8,50%90/00 CA#	113,57	7,685
OAT 85/00 TRA CA#	106,60	2,885
OAT 10%5/85-00 CA#	118,30	7,397
OAT 89-01 TME CA#	104,81	0,363 d
OAT 8,5% 87-02 CA#	119,85	2,049
OAT 8,50% 89-19 #	130,70	2,779
OAT.8,50%92-23 CA#	130,39	7,083 o
SNCF 8,8% 87-94CA	109,28	0,458
Lyon.Eaux 6,5%90CV	940	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	50	78
Baccarat (Ny)	506	500
Bains C.Monaco	569	549
Bque Transatlantl	130,10	136,50
B.N.P.Intercont.	540	540
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	390	390
Champex (Ny) ◆	27	27
CIC Un.Euro.CIP	360	346
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	1827	2013 d
Concorde-Ass Risq	905	907
Continental Ass.Ly	395	395
Darblay ◆	435	436
Didot Bottin	899	899
Eaux Bassin Vichy	4000	4000
Ecia	883	900
Ent.Mag. Paris ◆	1840	1840
Fichet Bauche	69	71
Fidei	42,35	41,90
Finalens	370	372
F.I.P.P.	295	308,10
Fonciere (Cie)	600	600
Fonc. Lyonnaise #	715	714
Foncina # ◆	470	470
Francarep	274	273
France I.A.R.D ◆	1006	1006
France S.A	1260	1260
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gevelot ◆	1030	1030
G.T.I (Transport)	238	235
Immobail	104	105
Immobanque	670	670
Locamion (Ly) ◆	558	558
Lucia	57	57
Monoprix ◆	212	212
Metal Deploye ◆	410	410
Mors #	9,55	9,70
Navigation (Nle)	85,55	85,50
Optorg ◆	310	310
Paluel-Marmont	238	238
Exa.Clairefont(Ny)	1050	1059
Parfinance	244,90	245
Paris Orleans	267,10	265
Piper Heidsieck ◆	1720	1720
Promodes (CI) ◆	1250	1250
PSB Industries Ly	351,10	351
Rougier #	323	330
Saga ◆	81	81
Salins du Midi	607	607
S.I.P.H. ◆	200	200
Sofal ◆	39	39
Sofragi	4251	4300
Taittinger	1951	1916
Tour Eiffel	268	270
Vicat	475	475
Caves Roquefort ◆	1750	1750
Elyo	330	313,50
Finaxa	318	320
Gaillard (M)	1405	1600
Givaudan-Lavirotte ◆	1026	1130 d
Grd Bazar Lyon(Ly)	189	189,10
Gd Moul.Strasbourg ◆	1950	1950
Hotel Lutetia ◆	215,10	215,10
Hotels Deauville ◆	568	568
Immeubl.Lyon(Ly)# ◆	497,90	497,90
L.Bouillet (Ly) ◆	296	296
Lloyd Continental ◆	7400	7400
Lordex (Ny) ◆	18	18
Machines Bull ◆	41	41
Mag.Lyon Gerl.(Ly) ◆	147	147
Matussiere Forest	70,90	70,90
Moncey Financiere	2850	2851
M.R.M. (Ly)	165	170,10
Navigation Mixte	910	909
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	121,50	121,50
Pechiney CIP	279	272
Pechiney Intl	121,80	116,50
Poliet	496,60	497
Sabeton (Ly)	749	742
Samse (Ly)	805	810

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	200	200
Commerzbank AG	142,10	147
Fiat Ord.	18,55	19
Gevaert	353	353
Gold Fields South	119,50	[illegible] d
Kubota Corp.	24	24,10
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	43,20	43,20
Robeco	489,90	490,60
Rodamco N.V.	183,10	184,60
Rolinco	501	504
Sema Group Plc	110,30	110,30
Solvay SA	3500	3500

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre reduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection   Cours relevés à 12h30

MARDI 18 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	42	42
AFE #	466	475
Aigle #	204,90	205
Albert S.A (Ns) ◆	125	125
Altran Techno. #	2075	2134
Montaignes P.Gest.	2150	2150
Assystem #	465	468,50
Bque Picardie (Li) ◆	660	660
Bque Tarneaud(B)#	266	267
Bque Vernes	173,10	174
Beneteau #	672	705
B I M P	75	75,20
Boiron (Ly) #	702	700
Boisset (Ly)#	314,10	317
But S.A.	340	351
Cardif SA	850	830
C.E.E #	197	197
Cermex (Ly) ◆	370,30	370,30
CFPI #	302	306
Change Bourse (M)	275	274
Christ.Dalloz #	2174	2170
CNIM CA#	228	233
Codetour	335	325
Comp.Euro.Tele-CET	441	440
Conflandey S.A.	259	260
C.A.Haute Normand.	311,50	311,50
C.A. Paris IDF	870	855
C.A.Ille & Vilaine	339,90	339,80
C.A.Morbihan (Ns)	314,80	313,70
C.A.du Nord (Li)	540	538
C.A. Oise CCI	280,50	280,60
Creeks ◆	21,75	21,75
Devanlay	480	490
Devernois (Ly)	510	511
Ducros Serv.Rapide ◆	62	62
Adecco Trav.Tem.Ly	460	460
Europ.Extinc.(Ly)#	505	503
Expand s.a	485	489
Factorem	675	678
Faiveley #	348,90	343,90
Finacor	80	78
Fininfo	655	655
Fructivie	629	626
Gautier France #	265	266
Gel 2000	67	65,20
GFI Industries #	979	995
Girodet (Ly) #	28,80	26,60
GLM S.A.	280	281
Grandoptic.Photo #	780	788
Gpe Guillin # Ly	196,90	196,90
Kindy #	161	163
Guerbet	285	280
Hermes internat.1#	1649	1649
Hurel Dubois	600	599
ICBT Groupe #	210,20	216,50
I.C.C.	126,10	127,60
ICOM Informatique	345	340
Idianova	70	70
Int. Computer #	102	99
IPBM	65,95	65,90
M6-Metropole TV	506	501
Manitou #	830	821
Manutan	500	505
Marie Brizard #	1083	1080
Maxi-Livres/Profr.	163	163,30
Mecelec (Ly)	69,95	70,95
MGI Coutier	256	259
Monneret Jouet Ly#	105	102,60
Naf-Naf #	74	72,25
NSC Schlum. Ny	611	611
Onet #	1130	1157
Paul Predault #	190	189
P.C.W. ◆	19	19
Petit Boy # ◆	92	92
Phyto-Lierac #	380	385
Pochet	890	905
Poujoulat Ets (Ns) ◆	216	216
Radiall #	669	665
Robertet #	1160	1180
Rouleau-Guichard ◆	340	340
Securidev #	90	90,20
Smoby (Ly)#	657	650
Sofco (Ly) ◆	53,70	53,70
Sofibus ◆	370	370
Sogepag #	170	169,90
Sogeparc (Fin)	868	866
Sopra	484	480
Steph.Kelian #	129,20	135,60
Sylea	538	535
Teisseire-France	195	192
TF1-1	536	550
Thermador Hold(Ly)	280	287,80
Trouvay Cauvin #	109	107
Unilog	700	697
Union Fin.France	644	646
Viel et Cie #	135	134
Vilmorin et Cie #	485	489
Virbac	560	565

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12h30

MARDI 18 FÉVRIER

VALEURS	*Cours précéd.*	*Derniers cours*
Appligene Oncor	61,15	61,10
Belvedere	255	258
BVRP	135	145
Coil	213	213
Electronique D2	690	690
FDM Pharma n.	200	199,90
Genset	250	250
Guyanor action B	35,50	38,80
High Co.	165	164
Infonie	186	182
Joliez-Regol	86	86
Mille Amis	111,90	111,90
Naturex	88	88
Olitec	1025	1080
Picogiga	279	282
Proxidis	36	37
R21 Santé	330	330
Stelax	4,75	5

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30

MARDI 18 FÉVRIER

VALEURS	*Cours précéd.*	*Derniers cours*
Eridania-Béghin CI ◆	775	775
Crédit Gén.Ind. ◆	21,10	10,20
Générale Occidentale ◆	77	77
Mumm ◆	1215	1215
Sté lecteurs du Monde ◆	165	165

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; *Ns = Nantes.*

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon detaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 17 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	134,96	128,53
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2411,09	2325,46
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9643,04	9643,04
Arbitr. Premiere	9844,58	9747,13
Arbitr. Sécurité	17702,62	17614,55
BNP		
Antigone Tresorerie	874645	874645
Natio Court Terme	14049	14049
Natio Court Terme2	381475	381475
Natio Epargne	2283,85	2261,24
Natio Ep. Capital C/D	16915,95	16748,47
Natio Ep. Croissance	2795,80	2740,98
Natio Ep. Obligations	235,11	230,50
Natio Epargne Retraite	157,91	154,81
Natio Epargne Trésor	11192,07	11169,73
Natio Epargne Valeur	660,43	647,48
Natio France Index	1400,47	1375,01
Natio Immobilier	1357,96	1331,33
Natio Inter	2078,79	2038,03
Natio Monétaire C/D	5429,74	5429,74
Natio Opportunités	187,83	184,15
Natio Patrimoine	1656,03	1623,56
Natio Perspectives	1497,86	1468,49
Natio Placements C/D	77965,36	77965,36
Natio Revenus	1128,76	1117,58
Natio Sécurité	11342,98	11342,98
Natio Valeurs	1294,42	1269,04
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden ◆	91322,68	91322,68
Oblig. tres cate.	261,65	257,78
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D	788,23	765,27
Le Livret Portefeuille D	1032,31	1002,24
SICAV MULTI-PROMOTEURS		
Nord Sud Dévelop. C/D ◆	2446,51	2441,63
Patrimoine Retraite C	309,35	303,26
Sicav Associations C	2403	2403
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19430,72	19430,72
Mutual. dépôts Sicav C	19152,82	19133,69
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	261,57	256,44
Ecur. Capicourt C	232,67	232,67
Ecur. Capitalisation C	249,11	249,11
Ecur. Distrimonétaire D	10472,82	10472,82
Ecur. Expansion C	81727,05	81727,05
Ecur. Géovaleurs C	3352,64	3286,90
Ecur. Investis. D	212,55	208,38
Ecur. Monepremière	11202,69	11202,69
Ecur. Monétaire C	12923,31	12923,31
Ecur. Monetaire D	12307,81	12307,81
Ecur. Trésorerie C	317,61	317,61
Ecur. Trimestriel D	2032,53	2032,53
Eparcourt-Sicav D	200,52	200,52
Géoptim C	12547,88	12362,44
Géoptim D	12211,55	12031,08
Horizon C	2061,69	2021,26
Prévoyance Ecur. D	108,11	108,11
Fonds communs de placements		
Ecur. Capipremière C	11892,55	11892,55
Ecur. Sécuripremière C	11828,64	11816,82
Ecur. Sensipremière C	12958,16	12958,16
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA		
Amplia ◇	118422,04	118422,04
Atout Amérique	170,14	165,99
Atout Asie	104,27	101,73
Atout Futur C	750,58	732,27
Atout Futur D	706,57	689,34
Coexis	1948,03	1911,71
Dieze	2107,97	2068,67
Elicash ◇	939424,23	939424,23
Epargne-Unie	198,09	193,26
Eurodyn	2318,42	2261,87
Indicia ◆	1611,73	1572,13
Moné.JC ◇	11842,43	11842,43
Moné.JD ◇	11465,96	11465,96
Oblifutur C	542,65	532,53
Oraction	1910,16	1863,57
Revenu-Vert	1231,54	1208,58
Sévéa ◆	118,09	115,21
Synthésis	17904,84	17553,76
Uni Association ◇	119,74	119,74
Uni Foncier	1418,73	1384,13
Uni France	817,98	798,03
Uni Garantie C	1878,10	1843,08
Uni Garantie D	1436,45	1409,67
Uni Régions	1765,17	1722,12
Univar C ◇	306,76	306,76
Univar D ◇	300,93	300,93
Univers Actions	222,63	217,20
Univers-Obligations	241,49	236,99
CIC BANQUES		
Francic	699,05	678,69
Francic Pierre	133,25	129,37
Francic Régions	1917,49	1861,64
CIC PARIS		
Cicamonde	1534,02	1489,34
Converticic	389,25	383,50
Ecocic	1671,27	1622,59
Oblicic Mondial	3755,21	3699,71
Oblicic Régions	1225,20	1207,09
Rentacic	168,48	165,99
CREDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1376,47	1362,84
Lion 20000 C	17018,29	17018,29
Lion 20000 D	16325,09	16325,09
Lion Association	10966,75	10966,75
Lion Court Terme C	26133,79	26133,79
Lion Court Terme D	23696,47	23696,47
Lion Plus	1548,77	1518,40
Lion Trésor	2550,34	2525,09
Oblilion	2063,13	2042,70
Sicav 5000	701,59	687,83
Slivafrance	1175,67	1152,62
Slivam	554,59	543,72
Slivarente	251,21	246,28
Slivinter	698,04	684,35
Trilion	5334,74	5266,28
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2320,64	2275,14
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	157,92	153,69
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	912,86	912,86
Créd.Mut.Ep.Ind. C	130,87	127,37
Créd.Mut.Ep.J	22736,85	22736,85
Créd.Mut.Ep.long.T.	262,42	255,48
Créd.Mut.Ep.Monde	1515,43	1474,87
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1864,50	1827,94
Créd.Mut.Ep.Quatre	1133,61	1111,58
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000 ◆	857,40	820,48
Saint-Honoré Capital ◆	19618,31	19046,90
St-Honoré March. Emer. ◆	833,46	797,57
St-Honoré Pacifique ◆	720,35	689,33
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1818,30	1818,30
Stratégie Actions	1048,12	1007,81
Stratégie Rendement	1959,69	1898
LA POSTE		
Amplitude Monde C	949,01	925,86
Amplitude Monde D	924,50	901,95
Amplitude Europe C/D	141,67	138,21
Elanciel D	167,57	163,48
Emergence Poste D	135,06	131,77
Géobilys C	653,19	643,54
Geobilys D	623,43	614,22
Intensys C	117,10	116,92
Intensys D	112,13	111,96
Latitude C	147,17	147,17
Latitude D	138,46	138,46
Oblitys D	627,89	618,61
Plénitude D	195,50	190,73
Poste Gestion C	44107,29	44107,29
Revenus Trimestr. D	5316,93	5264,29
Solstice D	2374,24	2368,32
Thesora C	977,08	967,41
Thésora D	889,38	880,57
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37651,18	37651,18
Actimonetaire D	30658,41	30658,41
Cadence 1 D	1087,97	1077,20
Cadence 2 D	1077,64	1066,97
Cadence 3 D	1078,60	1067,92
Capimonétaire C	406,93	406,52
Capimonétaire D	378,09	377,71
Sogeoblig C	9172,22	9081,41
Interoblig C	7210,71	7139,32
Intersélection France D	682,25	668,87
S.G. France opport. C	1966,80	1928,24
S.G. France opport. D	1877,57	1840,75
Sogenfrance C	1750,49	1716,17
Sogenfrance D	1600,03	1568,66
Sogepargne D	311,05	307,97
Soginter C	2183,39	2140,58
Fonds communs de placements		
Favor D	1463,07	1434,38
Sogelance D	1734	1716,53
Sogenfrance Tempo D	178,59	178,59

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours precédent.

MÉTÉOROLOGIE Il y a en permanence autour du globe des milliers d'orages en activité. La foudre frappe la Terre 50 à 100 fois par seconde, et occasionne des dégâts considérables, évalués en France à plusieurs milliards de francs par an. ● DES DÉTECTEURS d'éclairs, installés dans les pays industrialisés, localisent et enregistrent ces points d'impact de la foudre. ● MALHEUREUSEMENT, les statistiques déduites de ces informations ont une portée géographique limitée, puisqu'elles ne prennent en compte qu'une partie des terres et pas du tout les océans. ● SEULS des moyens spatiaux sont capables d'offrir une vision globale de l'activité orageuse de notre planète en temps réel. L'utilisation, au cours de l'été 1996, d'un satellite américain couvrant le territoire des Etats-Unis, a démontré tout l'intérêt des mesures faites par des moyens spatiaux.

Pour détecter les orages, les scientifiques vont utiliser les satellites

La foudre frappe 800 000 fois chaque année le territoire français, provoquant des dégâts considérables qui se chiffrent à plusieurs milliards de francs. C'est du ciel que les éclairs peuvent être le mieux repérés, et leurs effets analysés. Les Américains se sont livrés à des premiers essais concluants

L'ACTIVITÉ ORAGEUSE est inhérente à notre planète. Il y a en permanence 2 000 à 5 000 orages en action autour du globe. La foudre frappe la Terre 50 à 100 fois par seconde, et le sol français reçoit en moyenne 800 000 impacts par an. Elle provoque des incendies, la plupart des feux de forêt, endommage les installations électriques et les matériels électroniques. Sans compter les pertes en vies humaines et les nombreux blessés. Les dégâts occasionnés par le feu du ciel sont considérables, et se chiffrent chaque année en milliards de francs en France.

Pour se prémunir contre un tel risque, des sytèmes de détection ont été mis au point, qui ont pour objectif de prévoir l'arrivée d'un orage et de localiser les impacts de la foudre au sol. Ces systèmes ont cependant une limite. Installés surtout dans les pays industrialisés, ils laissent de côté une bonne partie des terres émergées et la totalité des océans. Or les orages en mer sont suffisamment fréquents et dangereux pour être craints des commandants de navire, en particulier des pétroliers.

DE JOUR COMME DE NUIT

Aussi, pour dépasser ces limites, les scientifiques et les météorologues ont pensé à utiliser les satellites, seuls capables d'assurer un suivi global, en temps réel, des orages et de leur activité électrique. Outre-Atlantique, plusieurs organismes – le NASA Marshall Space Flight Center, le Global Hydrology and Climate Center, le National Weather Service Office, et l'US Air Force – se sont associés pour étudier la faisabilité d'un tel projet.

Un essai a été effectué pendant l'été 1996, en Floride, à l'aide d'un détecteur optique développé par la NASA (Optical Transient Detector) et embarqué sur le satellite MicroLab-1, capable de photographier les éclairs à l'intérieur des nuages et entre les nuages et le sol, de jour comme de nuit. Les résultats concluants de cette expérience ont été présentés le 5 février à Long Beach (Californie), à l'occasion de la septième conférence de l'American Meteorological Society.

Pour évaluer l'apport du satellite, il était nécessaire d'effectuer des comparaisons avec des systèmes de détection terrestres. Ce qui a été fait pour le continent américain, en utilisant les données fournies par le réseau national de détection des éclairs (National Lightning Detection Network) et celui propre de la NASA (Lightning Detection and Ranging). Puis les expérimentateurs ont superposé les deux types d'informations, pour les traiter en temps réel dans un terminal interactif.

L'expérience américaine constitue un premier pas. D'autres sont prévues à la fin de l'année, lorsque sera lancé par une fusée japonaise H-2 le satellite américain Tropical Rain Measuring Mission (TRMM-1), emportant à son bord un détecteur optique d'éclairs encore plus perfectionné, le Lightning Imaging Sensor (LIS). La mission du satellite TRMM-1, placé sur une orbite équatoriale, sera d'observer et de mesurer les variations des pluies tropicales et subtropicales, responsables des deux tiers des précipitations sur Terre, mais aussi d'analyser la convection, la dynamique et la microphysique des orages.

Le Lightning Imaging Sensor devra étudier l'incidence globale de la foudre et ses relations avec les précipitations et d'autres paramètres géophysiques. Le champ de vision de LIS (un carré de 600 km de côté) et l'amélioration du système optique lui permettront notamment d'observer un nuage pendant 80 secondes, ce qui est suffisant pour estimer le nombre d'éclairs générés par de nombreux orages. Un système de traitement calculera également les moments précis des éclairs observés pendant la journée.

MIEUX CONNAÎTRE L'ATMOSPHÈRE

La dernière étape doit consister à installer des détecteurs optiques sur des satellites météorologiques en orbite géostationnaire, à 36 000 km de la Terre. Ces détecteurs pourront alors fournir des informations sur les éclairs, qu'ils soient intra-nuages ou nuages-sol, sur la majeure partie de notre planète, en trente secondes.

Les scientifiques attendent beaucoup de l'observation par satellites de ces phénomènes orageux et de l'électricité atmosphérique. D'abord, cela leur permettra de générer des « statistiques globales à l'échelle mondiale, qui manquent cruellement à l'heure actuelle, et qui viendront enrichir les banques de données météorologiques », explique Anne Bondiou-Clergerie, spécialiste de la foudre à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera).

Ensuite, les détecteurs embarqués permettront de mieux connaître l'électricité atmosphérique dans son ensemble, et surtout les phénomènes qui président à la naissance et à l'évolution des cellules orageuses, sur lesquelles bien des inconnues subsistent. Enfin, ils apporteront des informations sur les oxydes d'azote et les constituants minoritaires de l'atmosphère. Car les éclairs, insiste Anne Bondiou-Clergerie, « sont la plus importante source naturelle d'oxydes d'azote en altitude ».

Christiane Galus

Calculer le point d'impact en quelques secondes

LA FRANCE dispose de deux réseaux de détection des impacts d'éclairs au sol, faisant appel à des techniques de localisation différentes. La première, qu'utilise la société Météorage, consiste à capter le rayonnement électromagnétique émis par l'éclair dans la bande de fréquence de 1 à 500 kHz au moyen d'antennes radio-goniométriques. Dix-sept capteurs, installés sur le territoire français, permettent d'effectuer ces mesures et font partie du réseau de surveillance des orages de Météo-France, exploité par Météorage.

Les données recueillies permettent, par triangulation, de localiser les points d'impact et de déterminer l'amplitude et la polarité de chaque impact. Il y a dix éclairs chargés négativement pour un éclair chargé positivement. Ces derniers sont souvent ceux qui causent le plus de dégâts au sol. Les informations ainsi obtenues sont envoyées sur des consoles de visualisation, qui renouvellent les données tous les quarts d'heure, ou sur des postes d'observation travaillant en temps réel. Dans ce dernier cas, « cinq secondes après l'impact de la foudre, l'information se trouve chez le client », explique Alain Voron, directeur de Météorage.

D'autres pays européens disposent de systèmes de détection équivalant à celui de Météorage. Ils envisagent d'ailleurs de constituer avec la France un réseau euroméditerranéen de surveillance, dans le cadre de l'association Meteotech. L'interconnexion est déjà réalisée avec l'Espagne, l'Italie, la Suisse et l'Autriche.

AU SERVICE DE ROLAND-GARROS

Le second procédé utilisé en France, dénommé Safir, pour Surveillance et alerte foudre par interférométrie radioélectrique, détecte tous les types d'éclairs, ceux qui sont dans les nuages comme ceux qui vont des nuages vers le sol, en captant le rayonnement électromagnétique de très haute fréquence qu'ils émettent dans la bande VHF. La localisation s'effectue par interférométrie.

Issu de recherches effectuées par l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera) à la demande du Centre spatial guyanais, et commercialisé par la société Dimensions, Safir permet de localiser « un éclair deux secondes après qu'il ait eu lieu », précise André Soulage, directeur technique de la société. Huit systèmes Safir existent dans le monde : deux en France, un au Centre spatial guyanais, un en Belgique, un en Hollande, deux au Japon et un à Singapour.

Pour affiner ses prévisions, Météo-France dispose d'une station de prévision immédiate : Aspic (Approche synthétique de la prévision immédiate en Ile-de-France Centre). Avec ce type de station, les techniciens superposent les images du radar météorologique de Trappes (Yvelines), qui, toutes les cinq minutes, détecte les grosses goutelettes d'eau en altitude, et celles obtenues par Safir ou Météorage. C'est cette technique qui est utilisée lors des Internationaux de France de tennis de Roland-Garros pour évaluer les menaces de pluie et d'orages dans l'heure qui vient.

C. Ga.

Un bassin de l'arsenal de Toulon a été désenvasé par des bactéries

TOULON
de notre correspondant

Eliminer en trois mois 2 600 mètres cubes de sédiments qui envasaient la darse de l'Horloge, au coeur de l'arsenal maritime de Toulon, c'est ce que vient de réaliser une jeune société vauclusienne de dépollution biologique, et en ne faisant appel qu'à des bactéries gloutonnes. Mieux encore, cette opération a pu être menée pour un prix inférieur de moitié à celui qu'aurait coûté un dragage mécanique.

Depuis la création, au XVII[e] siècle, de cette darse de 6 000 mètres carrés, aucun travail de dragage ou de nettoyage des fonds n'avait été opéré et l'épaisseur de vase variait de 40 à 135 centimètres. « Pour autant, nous ne pouvions pas recourir à une méthode mécanique par aspiration, explique l'un des officiers chargés de l'environnement. Nous n'aurions fait que déplacer la pollution et, de surcroît, le protocole Défense-Environnement, signé en 1995, nous fait interdiction de rejeter en mer quelque sédiment que ce soit. »

Restait alors une méthode « naturelle », notamment celle de l'oxygénation de l'eau, qui a déjà été testée dans de nombreux bassins et darses mais n'obtient que des résultats modestes. Heureusement, « un projet novateur de désenvasement par procédé biologique nous a été proposé et a retenu notre attention dans la mesure où les sédiments concernés contenaient une forte concentration de matières oxydables ».

Vivant en symbiose avec les sédiments, de très nombreuses souches bactériennes participent à leur élimination dès lors que ceux-ci sont biodégradables (*Le Monde* du 20 décembre 1996). Un apport d'oxygène favorise la multiplication et l'appétit de ces micro-organismes qui ont une activité biochimique et sont des agents de synthèse ou de dégradation, dont l'activité est quasiment illimitée. La plupart des bactéries transforment en effet un grand nombre de molécules organiques et minérales grâce à leur grande richesse en enzymes qui catalysent les réactions liées à leur respiration et à la synthèse de la matière vivante contenue dans les sédiments, par biodégradation.

C'est en partant de ce principe biologique simple que Thierry Arnaud, professeur d'hydrologie dans une école d'agriculture à Annecy, a mis au point une technique et un brevet pour dépollution par biodégradation. Son procédé repose sur l'utilisation des bactéries aérobies endogènes, à l'exclusion de toute souche étrangère au milieu à traiter, afin d'éviter tout risque écologique ultérieur. Cet élément sera déterminant pour la Marine nationale, d'autant que dans le cadre de la société ARM biotechnology dont il est l'initiateur, Thierry Arnaud est déjà intervenu avec succès en eau douce avec l'entretien des bassins et cours d'eau de Disneyland, à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), le traitement de quelques tronçons du canal de Vaucluse ou d'importants plans d'eau comme celui d'Embrun (26 hectares, dans les Hautes-Alpes).

S'il n'a jamais encore opéré en milieu marin, la Royale va lui en donner l'opportunité. Un contrat est signé en juillet 1996 ; trois mois plus tard, démarre ce chantier visant à l'élimination de 2 000 mètres cubes de sédiments, moyennant 150 000 francs. « C'était un pari que nous savions pouvoir gagner, explique Thierry Arnaud. Comme en eau douce, nous avons procédé, dès l'été, à des prélèvements en vue d'identifier les souches dont 90 % ont été éliminées car elles risquaient de présenter des dangers. Après des tests anticorps, nous avons isolé les quelques bactéries intéressantes pour réaliser des essais de biodégradabilité en laboratoire. »

BREST ET ROCHEFORT INTÉRESSÉS

Ensuite, c'est la société marseillaise Germe qui prendra en compte la culture des souches : un « fermenteur » permettra de dupliquer les bactéries en très grand nombre jusqu'à en obtenir un million par gramme de sédiment à éliminer. Au terme de ces trois mois de préparatifs, le bouillon de culture prêt à être ingéré par la darse, un oxygénateur de 30 kW est mis en fonctionnement. Le festin bactérien peut commencer. Il durera trois mois au terme desquels 2 600 mètres cubes de vase encombrant les fonds sont transformés en matière minérale dissoute et autres bio-gaz de type azote ou gaz carbonique.

Les résultats obtenus seront supérieurs de près d'un tiers à ceux escomptés, pour un coût inférieur de moitié à celui d'un dragage conventionnel. De quoi séduire la marine. A telle enseigne que les ports de Brest et de Rochefort sont intéressés par le procédé et que celui de Toulon a déjà pris une option pour la dépollution de ses trois autres rades couvrant environ 30 000 mètres carrés de plans d'eau. Les travaux ne seront pas entamés avant 1998, date à laquelle la station d'épuration du Cap Sicié (La Seyne) traitera certaines eaux toulonnaises riches en matières organiques et qui, se jetant actuellement dans les rades militaires, représentent plus de 60 % de leur pollution.

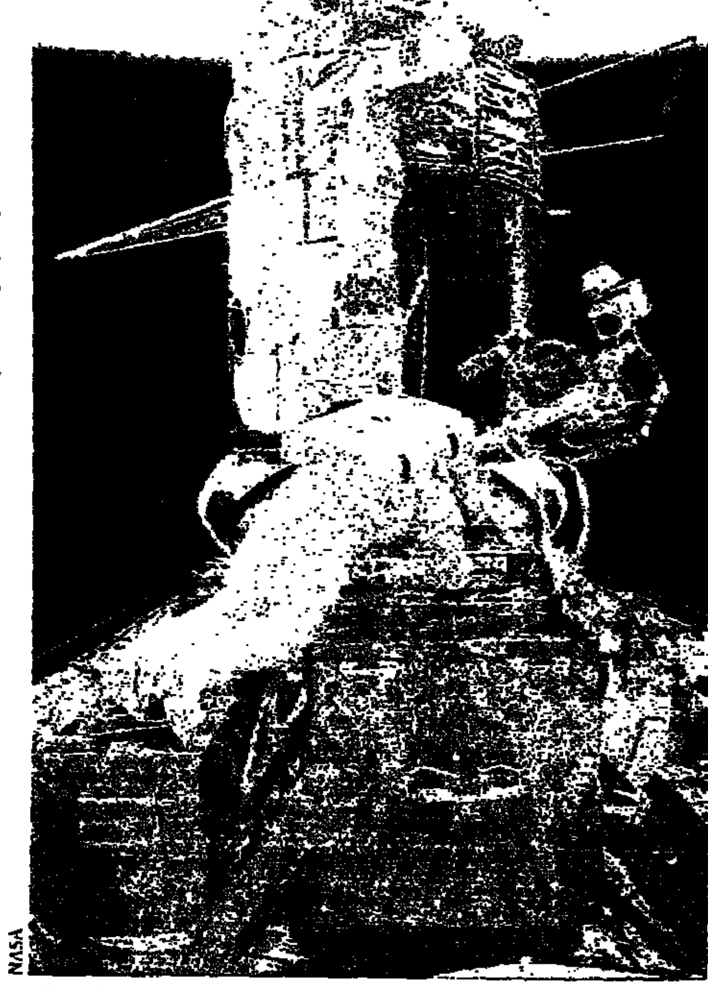
Jozé Lenzini

Cinq sorties dans l'espace ont été nécessaires pour réparer Hubble

IL AURA finalement fallu cinq sorties dans l'espace pour que les astronautes de la navette américaine Discovery mènent à bien leur mission d'entretien du télescope spatial Hubble. L'observatoire, lancé en 1990, fait actuellement l'objet d'une seconde visite, au cours de laquelle deux de ses systèmes d'observation et divers équipements de bord ont été changés. Ces « remises à niveau » doivent permettre d'améliorer sensiblement ses performances (*Le Monde* du 13 février).

Quatre sorties extra-véhiculaires étaient initialement prévues, mais la NASA, après avoir constaté la dégradation du système d'isolation thermique du télescope, a décidé d'en programmer une de plus. Les astronautes Mark Lee et Steven Smith ont donc à nouveau revêtu leur scaphandre, dans la nuit du lundi 17 au mardi 18 février, afin de consolider le revêtement extérieur de Hubble. Les dégradations constatées sont certes faiblement étendues (1,3 m²), mais les responsables de la NASA n'ont voulu courir « aucun risque ».

Les astronautes ont constaté que seule la première des dix-sept couches, composée de Teflon, avait été touchée, sur le côté du télescope qui est le plus exposé au Soleil. Hubble « encaisse » d'énormes variations de température (de +200 à −240 degrés) à chacune de ses révolutions. Or, en sept ans de fonctionnement, il avait déjà fait, au moment de sa capture, plus de 37 130 fois le tour de la Terre.


NASA
C'est la deuxième révision que le télescope subit depuis 1990.

Cette cinquième sortie permet à l'équipage de Discovery d'égaler la performance de celui de navette Endeavour qui, en 1993, était déjà venu au chevet de Hubble afin de corriger sa myopie, due à un défaut de courbure de son miroir principal. La présente mission avait donc des allures de « retrouvailles avec un vieil ami », selon la formule des astronautes.

Croisant à 25 000 km/h, Discovery a rejoint Hubble sur son orbite, à 590 kilomètres d'altitude environ. Une fois fixé à l'« établi » installé dans la soute de la navette, la précieuse cargaison – Hubble a coûté plus de 10 milliards de francs – a été étudiée sous toutes les coutures, afin de s'assurer que le télescope n'avait subi aucun dommage majeur dû à l'impact de micrométéorites. C'est lors de cet examen que les « pelures » de la couverture isolante ont été détectées.

RETOUR PRÉVU LE 21

Pour le reste, la mission s'est passée comme prévu. L'essentiel des réparations a été fait lors de la première sortie. Malgré un petit problème, vite réglé, sur les panneaux solaires de l'engin, Steve Smith, perché à l'extrémité du bras télescopique, et son collègue Mark Lee, qui flottait plus librement dans le vide, ont changé plusieurs instruments d'observation. D'abord le spectrographe STIS, qui, grâce à ses détecteurs à deux dimensions, doit permettre d'engranger entre 30 et 500 fois plus de données que ses prédécesseurs, et, notamment, d'observer les trous noirs supermassifs, puis les trois caméras à infrarouge et le spectromètre de Nicmos qui permettront de se faire une meilleure idée de la vitesse d'expansion de l'Univers, et peut-être d'en préciser l'âge.

Les astronautes ont dû manipuler des objets de la taille d'une cabine téléphonique pour effectuer ces changements pièce pour pièce et *just in time* : l'un des anciens spectromètres, a indiqué la NASA, était en effet tombé en panne le 7 février. Les trois sorties suivantes n'ont servi qu'à remplacer des pièces de « quincaillerie », tels que des enregistreurs de bord, un nouveau sytème de pointage, et l'unité de guidage des panneaux solaires, fournie par l'Agence spatiale européenne.

Le calendrier prévoit toujours le retour sur Terre de la navette le 21 février, après 9 jours, 22 heures et 47 minutes de vol.

Hervé Morin

هكذا من الاصل

Christophe Auguin réussit son retour aux Sables-d'Olonne après son succès dans le Vendée Globe

Le vainqueur du tour du monde en solitaire sans escale a promis qu'il ne retenterait plus l'aventure

Vainqueur de la troisième édition du Vendée Globe, Christophe Auguin, qui est arrivé aux Sables-d'Olonne (Vendée), lundi 17 février à 9 h 33, a parfaitement réussi son « retour sur terre ». La course continue pour les autres concurrents : Marc Thiercelin *(Crédit Immobilier de France)* et Hervé Laurent *(Groupe LG Traitmat)*, à la lutte pour la deuxième place, sont attendus aux alentours du 25 février. Ils devraient être précédés par Isabelle Autissier *(PRB)*, mise hors course après une escale le 1er décembre dernier au Cap.

LES SABLES-D'OLONNE
de notre envoyé spécial

Christophe Auguin avait montré son indépendance d'esprit en retardant par prudence – et peut-être aussi un peu par calcul – au lundi 17 février, son arrivée aux Sables-d'Olonne. Une fois franchie la ligne d'arrivée dans les gerbes d'écume irisée soulevées par les bateaux accompagnateurs, le triple vainqueur d'un tour du monde à la voile et nouveau détenteur du record de la circumnavigation en solitaire sans assistance et sans escale (105 jours 20 heures 31 minutes 23 secondes) n'a eu de cesse de réaffirmer sa volonté de contrôler les différentes étapes de son retour à la vie de terrien.

VOILE

Ainsi, le petit homme qui avait finalement gardé sa barbe hirsute de trois mois, n'a mis pied à terre qu'après avoir passé un long moment d'intimité dans l'habitacle de son bateau, avec sa compagne Véronique et son fils Erwan. Il n'a consenti à descendre sur le quai que pour organiser à sa guise ses premières rencontres avec tous ceux qui l'attendaient. Christophe Auguin n'avait manifestement pas envie de faire d'efforts pour ceux qui avaient attendu sa troisième victoire dans un tour du monde en solitaire pour le découvrir.

Il a d'abord tenu à mettre un terme aux polémiques sur la sécurité, nées des drames survenus pendant la course : « *Il est évident que l'on ne peut pas éternellement se prévaloir du droit international pour demander aux Australiens de mettre en œuvre leurs moyens de sauvetage à chaque fois que l'on organise une course dans les mers du Sud. Il faut éviter que de tels incidents se répètent. J'attends donc que les organisateurs, les ingénieurs météo, les architectes et les coureurs se réunissent après les dernières arrivées pour trouver des solutions. Et il n'y a aucun obstacle technique pour trouver comment empêcher un bateau de rester retourné.* »

Christophe Auguin a balayé avec une certaine délectation toute tentative de relativiser son succès : « *Si les bateaux d'Isabelle Autissier et d'Yves Parlier avaient pu être préparés pendant un an de plus, on aurait pu commencer à discuter. Moi, j'avais tout investi sur la qualité de la mise au point de* Geodis. » Et le skipper granvillais a confirmé que le rythme du début de course imposé par ses adversaires n'avait pas vraiment été de son goût : « *Ils ont voulu me pousser à la faute avec leurs nouveaux bateaux, intrinsèquement plus rapides que le mien. J'ai échappé à la casse, mais je me suis senti un peu forcé de suivre leur cadence, et j'ai eu peur pour mon propre bateau. Il y avait une véritable violence dans cette façon d'aborder la course. Pour moi, c'était mon troisième tour du monde, et je savais que pour gagner, il fallait trouver une véritable harmonie entre le voilier et son skipper.* »

« UNE LONGUE PARENTHÈSE »

Parti avec seulement cent jours de vivre, comme pour mieux se fixer un objectif connu de lui seul, et de simples rations de survie au-delà, Christophe Auguin a expliqué comment il s'était contenté de gérer son avance dès la mi-course, alors qu'il avait à ce moment-là une dizaine de jours d'avance sur le record de Titouan Lamazou. « *Un marin qui n'a pas peur de la mer est un marin qui n'a jamais navigué. Le moindre détail a des conséquences colossales. Dans le Sud, on a peur tout le temps. Et là il n'y a que deux situations possibles. Les conditions sont maîtrisables en dessous de 47 nœuds* (sic) *de vent. Au-delà, cela devient de la survie. On passe son temps allongé au fonds du bateau pour se protéger. J'ai simplement fait en sorte de passer le moins de temps possible dans des conditions aussi pénibles.* » Profondément affecté par les nouvelles des naufrages de ses compagnons, ainsi que par la brutale interruption des liaisons radio avec son ami, le Canadien Gerry Roufs, Christophe Auguin a préféré gérer prudemment sa traversée du Pacifique et sa remontée de l'Atlantique : « *Une fois de plus, j'ai eu le sentiment que nous, les navigateurs, nous sommes des explorateurs, des découvreurs. Nous prenons tous les risques. Il n'y a que nous à nous lancer dans ces déserts marins, que personne n'a jamais vraiment étudiés.* »

Beaucoup plus serein que ce que ces premiers mots le laissaient entendre, Christophe Auguin a rapidement encaissé le « *choc violent* » de son retour. Il a exprimé son étonnement d'avoir mis un terme à ce qui lui est apparu comme « *une longue parenthèse* ». « *J'ai l'impression d'avoir pris dix ans, mais aussi d'être parti hier, d'avoir vécu une minute qui était une éternité*, disait-il en arrivant. *Je retrouve les mêmes têtes, les mêmes amis que quand j'ai quitté les Sables-d'Olonne, il y a plus de trois mois. Je dois avouer que finalement, du départ à l'arrivée, je me suis demandé ce que j'étais allé faire dans cette galère.* » Si bien qu'il a prévenu : « *Cette fois, ça suffit. J'ai assez joué avec le feu jusque-là. On va tourner la page* ».

Christophe de Chenay

Un projet de course New York-San Francisco en 1998

Après avoir affirmé qu'il ne participerait plus à un tour du monde en solitaire, Christophe Auguin, vainqueur de la troisième édition du Vendée Globe, a indiqué, après son arrivée, qu'il comptait s'aligner, en 1998, au départ « *d'une course en équipage sur monocoque de 60 pieds sur le parcours mythique New York/San Francisco* ». Le parcours de 13 217 milles (environ 24 500 kilomètres) était suivi autrefois par les clippers transportant les hommes de la ruée vers l'or. « *Le projet existe depuis longtemps et les coureurs se sont saisis à nouveau de l'idée pendant le Vendée Globe* », a expliqué Eric Coquerel, de l'agence de communication française Seven Seas, qui est intéressée au projet avec l'organisateur américain du BOC Challenge, la société Great Adventure de Mark Schraeder. La course, réservée uniquement aux 60 pieds open, coïnciderait avec le 150e anniversaire de la découverte de l'or en Californie. Isabelle Autissier (PRB), qui compte aussi s'aligner dans cette épreuve, a établi le record de la distance en 1994 sur *Ecureuil Poitou-Charentes II*, en 62 jours 5 heures 55 minutes.

Messages de félicitations

Le chef de l'Etat et le premier ministre ont fait parvenir, le 17 février, au vainqueur du Vendée Globe, Christophe Auguin, et à l'organisateur de la course autour du monde à la voile en solitaire, Philippe Jeantot, des messages de félicitations :

● **Jacques Chirac** : « *Cette édition du Vendée Globe restera gravée dans toutes les mémoires comme l'une des plus belles mais aussi des plus dramatiques que cette course ait connues*, écrit notamment le président. *Je suis admiratif, et tous les passionnés de sport le sont aujourd'hui, de vous voir franchir la ligne d'arrivée en battant au passage le record de l'épreuve. Nous sommes tous très fiers de vous.* »

● **Alain Juppé** : « *Cette course autour du monde, unique en son genre pour l'engagement qu'elle implique de la part de ceux qui s'y livrent, est, plus encore qu'un événement sportif, l'occasion d'une incroyable rencontre entre l'homme et le courage.* » Le chef du gouvernement a ajouté : « *Je pense aussi à tous les concurrents qui sont encore en mer et dont le mérite n'est pas moins impressionnant que celui du vainqueur du jour* [Christophe Auguin]. *Jerry Roufs est bien sûr plus particulièrement présent dans tous nos esprits.* »

Alain Gliksman : « En matière de performance, c'est comme à la guerre, tout ce qui est possible est obligatoire »

CONCURRENT des premières courses transatlantiques et autour du monde dans les années 70, Alain Gliksman avait fait naufrage sur son trimaran RTL-Timex, *en avril 1979, en se rendant à New York pour tenter de battre le record de la traversée de l'Atlantique. En août 1979, il avait déjà remis en cause les moyens de sauvetage après la course du Fastnet où quinze navigateurs et cinq accompagnateurs avaient trouvé la mort dans une violente tempête. A propos des naufrages et disparition qui se sont produits durant le Vendée Globe, il nous a adressé le courrier suivant :*

« Les voiliers de 18 mètres du Vendée Globe, avec un seul marin et un mètre cube d'électronique vont plus vite que les maxis de 24 mètres de la Whitbread avec leur équipage d'une quinzaine d'athlètes. Qui a pu croire que cela pouvait se faire sans risques ? Le choix des routes n'a rien à voir avec les accidents : des dizaines de bateaux sont passés en course bien plus au sud sans drame, et de toute manière les vagues sont aussi énormes sous les quarantièmes « rugissants » que sous les « cinquantièmes » "hurlants", j'ai pu en faire la comparaison... Le vrai problème des courses comme le Vendée Globe, que personne ne semble voir, c'est que les progrès fabuleux de la technologie obligent à mettre la barre de plus en plus haut et incitent les concurrents à compter sur l'aide extérieure. Les bateaux n'ont jamais autant chaviré que depuis qu'on repêche les naufragés à tout coup.

» En matière de performance, en compétition, c'est comme à la guerre, tout ce qui est possible est obligatoire : les fonds plats, les ballasts, les lest-torpilles au bout d'un frêle aileron de cinq mètres de long, les mâts ailes en carbone qui poussent comme des bœufs à sec de toile, pèsent cent kilos en temps normal et deux ou trois tonnes quand ils sont pleins d'eau, sous le bateau chaviré. Inversement, en ce qui concerne la sécurité, tout ce qui n'est pas obligatoire est éliminé. Un problème supplémentaire pour les organisateurs, c'est que les concurrents ne disparaissent plus avec leur bateau. Comme ces soldats dont les stratèges modernes s'ingénient à faire des blessés plutôt que des morts, parce qu'un blessé est plus encombrant, les concurrents chavirés font désormais peser la menace de leur mort à petit feu.

» Le seul débat intéressant, la question que personne ne pose, ce n'est pas « Faut-il repêcher à grand frais les héros imprudents ? », mais bien plutôt « Peut-on faire des bateaux qui se redressent après un chavirage ? ». Poser la question, c'est y répondre. C'est une question de mâts étanches, de caissons emplis de mousse, de ponts aussi solides que les coques, de quilles qui ne se replient pas, de volumes fixes (roufs) et gonflables qui empêchent un bateau chaviré de flotter bien à plat. Une légère angulation suffit pour que la quille retrouve son rôle et redresse le bateau. Et si le règlement a imposé des espars de fortune, il n'y a plus qu'à les installer et partir vers les nord à petite vitesse.

» Le problème ne relève ni de la technique ni de l'argent, mais de la volonté. Il faut simplement que les organisateurs, quels qu'ils soient, admettent que les bateaux peuvent chavirer, et ne se contentent plus d'allumer des cierges ».

Tara Lipinski, nouvelle enfant prodige du patinage artistique

LE PATINAGE artistique a déniché son enfant prodige. Troisième du championnat des Etats-Unis l'an passé, Tara Lipinski avait gagné son billet pour le Mondial d'Edmonton (Canada), où, en dépit d'un programme technique raté, elle avait fait forte impression. Samedi 15 février, Tara a confirmé son fabuleux potentiel en devenant, à quatorze ans, la plus jeune championne nationale dans l'histoire de sa discipline aux Etats-Unis. La minuscule gamine (34 kg pour un peu plus de 1,40 m), a réalisé deux programmes quasi parfaits, révélant une maturité artistique qui lui faisait défaut jusque-là : un triomphe pour Richard Callaghan, son entraîneur de Detroit (Michigan), qui s'occupe également du champion national masculin et champion du monde Todd Eldredge. Tara Lipinski sera une des attractions des championnats du monde, à Lausanne (Suisse), du 16 au 23 mars.

■ **Surya Bonaly ne sera pas sélectionnée** pour les championnats du monde qui doivent avoir lieu à Lausanne (Suisse), du 16 au 23 mars, si elle ne se soumet pas au test de forme prévu par la Fédération française des sports de glace *(FFSG), jeudi 20 février*, à la patinoire de Boulogne-Billancourt, a indiqué Patrice Maurin, le directeur technique national.

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME : les monoplaces participant au Grand Prix d'Australie**, le 9 mars, seront équipées pour la première fois d'enregistreurs de données semblables aux boîtes noires utilisées dans les avions. Ces appareils, qui rassemblent les informations avant et pendant les accidents, devraient permettre d'améliorer la sécurité sur les circuits. – *(AP.)*

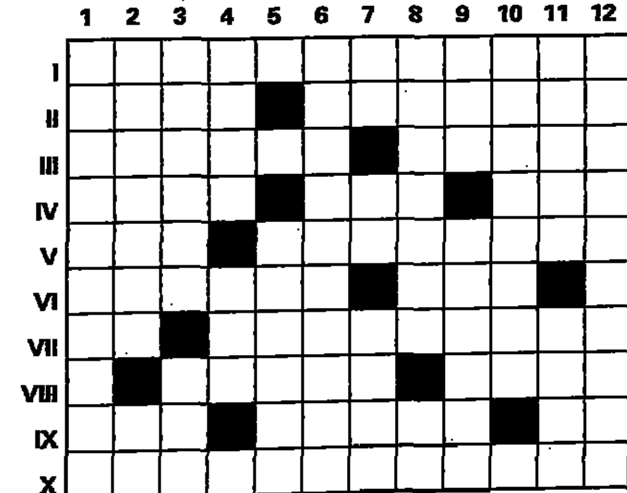
■ **FOOTBALL : Joao Havelange ne briguera pas de nouveau mandat à** la présidence de la FIFA en 1998. Le Brésilien, âgé de quatre-vingts ans, avait indiqué dès le 7 décembre 1996, à l'occasion de la réunion du comité exécutif de la FIFA à Barcelone (Espagne), qu'il était prêt pour la retraite, après vingt-quatre années passées à la tête de l'organisme international.

■ **NATATION : Michelle Smith, triple championne olympique** (400 m nage libre, 200 m et 400 m quatre nages) et médaillée de bronze du 200 m papillon à Atlanta pourrait être suspendue pendant quatre ans si elle ne se présente pas au prochain contrôle anti-dopage inopiné qui lui sera imposé. L'Irlandaise, absente lors d'un premier contrôle à domicile il y a quatre mois, tomberait ainsi sous le coup du règlement de la FINA. – *(AP.)*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97026

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Un appel que l'on ne devrait plus entendre. – II. Accueillie par la foule en délire. Fit porter. – III. La grande cour à Rome. Permet de vérifier un bon papier. – IV. Possessif. Toujours à la conquête de ses terres. Pour que la coque tienne en place. – V. Devient une habitude quand il est mauvais. Préparera la sortie. – VI. Connue pour son vin et son ballon. Dans des mains qui ne restent pas dans les poches. – VII. Un peu d'éloge. Fait preuve d'une grande attention. – VIII. Pour se draper avec dignité et élégance dans les îles. Dans le Brabant. – IX. Le père de l'euro. Fait tourner le PC. En fin de devoir. – X. Sont plus à leur place sur les terrains qu'à la ville.

VERTICALEMENT

1. Doivent être muselés, pour tenir en place. – 2. Prêt pour un bon travail. Bon conducteur. – 3. *Des vers sans* poésie. N'a subi aucun outrage. – 4. Au début de la chaîne alimentaire. Se retrouve par hasard. – 5. On y prépare des hommes de plume ou des bêtes à poil. – 6. Firent travailler le hérisson. – 7. Evite une répétition. Bouts de fil. A besoin d'isolement pour être totalement libre. – 8. Au bout du bout. Un peu dans l'embarras. – 9. Salle à l'Est. Dans certains cas, il faut partir avec elle. – 10. Peut être monté. – 11. Finit à la corbeille. Le premier des soft-drinks. – 12. Ils doivent savoir conter pour les autres.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97025

HORIZONTALEMENT

I. Opportuniste. – II. Noire. Serein. – III. Ellipses. PAF. – IV. Mêlera. Titra. – V. Ali. Tôlier. – VI. Ntr. Si. Rom. – VII. Sidéens. Tarn. – VIII. Hs. Média. Nie. – IX. Ossu. Induise. – X. Water-closets.

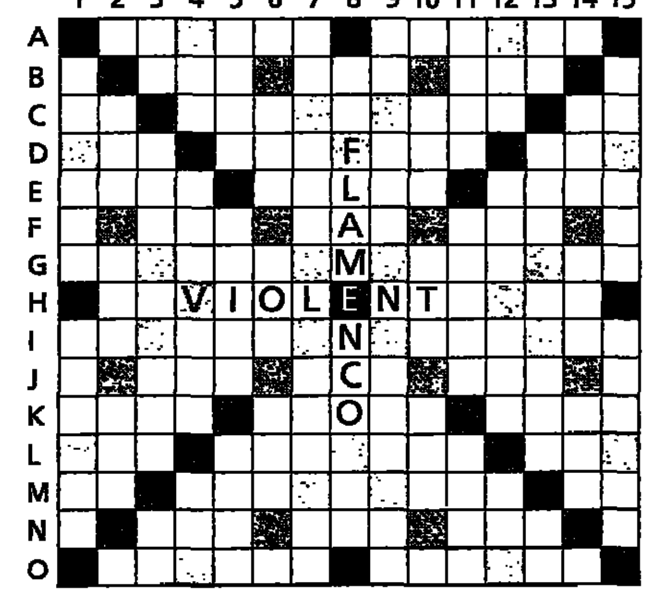
VERTICALEMENT

1. One-man-show. – 2. Pole. Tissa. – 3. Pillard. St. – 4. Oriel. Emue. – 5. Reprisée. – 6. Sa. Indic. – 7. Usé. Sinl. (lins) – 8. Nestor. Ado. – 9. Ir. Ilot. Us. – 10. Septimanie. – 11. Tiare. Rist. – 12. Enfarinées.

SCRABBLE®

PROBLÈME N° 5





Le tirage a été : A I L O P R T.

1) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

2) Trouver six mots de huit lettres en utilisant six lettres différentes appartenant à l'un ou l'autre des deux mots placés sur la grille.

Préparation de la grille du problème de la semaine prochaine.

Premier tirage : A C D E M S U. Trouvez un sept-lettres.

Deuxième tirage : I M N O P R T. En utilisant deux lettres du tirage précédent, trouver deux huit-lettres.

Solution la semaine prochaine.

Solution du problème de la semaine précédente. Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) BÉCOTAI, 1 H, 137, faisant BENJOINS ;

b) COHABITE, D 6, 80-BORACITE, *minerai contenant du bore et du magnésium*, G 6, 72, faisant au passage BI et ON-ÉCOBUAIT, F 4, 66-CABOTINE, 3 B 78-JACOBITE, 4 H, 90 ou l'anagramme OBJECTAI ;

c) VIOLENT ou VOILENT ;

d) FLAMENCO.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30
PRINTED IN FRANCE

Courrier du Nord

Voyage en coup de vent autour de Boulogne-sur-Mer par temps de grain... et de soleil



SÉVÈRES les lecteurs, pas commodes parfois. Il faut dire aussi que l'on n'est jamais assez clair, jamais assez précis. On veut faire le malin, passer au second degré, clouer les idées reçues, se montrer bienveillant, et on se ramasse. Une catastrophe, ce papier sur les ambassades de la cuisine du Nord à Paris, publié dans *Le Monde* du 23 octobre. *« Quel est donc cet hurluberlu ? Un escroc (...), un demeuré, vivant sur des clichés éculés »* *« Quand vous viendrez dans le Nord, n'oubliez pas votre gros imperméable doublé de fourrure » : « Surtout, ne prenez pas la peine de répondre : la pluie, le froid, la crasse empêchent le courrier de parvenir »*... Terrible malentendu.

Alors, quand aux abords de Boulogne-sur-Mer, sur une route hersée de travaux et de chicanes, un grain serré comme un carreau de dentellière s'est mis à nous agresser, nous ne pouvions que penser à la punition méritée qui était la nôtre d'avoir si légèrement parlé de la souriante région. Le lendemain, pour nous signifier que la sanction était levée, le pas de Calais clignait d'un œil bleu tendre, les falaises de Douvres lançaient des bonjours d'amitié et la Côte d'Opale reprenait ses pinceaux.

Toujours amusant, à la morte-saison, un Parisien qui part faire le Huron hors de sa ville préférée. Il s'étonne de tout, prend tout au pied de la lettre. Et quelle curiosité ! Oh ! la mer ; sur la mer, un bateau. Oh ! un bateau ; sur la grève, un coquillage. Oh ! un coquillage. C'est de l'aventure toute fraîche, toute requinquante ; une moules-frites par là-dessus et c'est un homme neuf. Mais au fait...

Il est assez rare que nos deux arbitres nationaux en élégances culinaires, le Michelin et le Gault-Millau, accordent aussi joliment leurs violons ; les voilà, sur ce court territoire, parfaitement d'accord dans leur sélection de restaurants : Le Relais de la Brocante, à Wimille, l'Hostellerie de la Rivière, à Pont-de-Briques, et La Matelote, à Boulogne. Tous les trois avec une unique et méritante étoile et des carnets de notes pourvus de très honnêtes 14 et 15 sur 20.

Et une fois encore ce même constat, qui veut que la province – toujours sous l'obédience des critiques de la capitale – passe davantage de temps à essayer de mériter les éloges qu'à faire sonnailler ses trophées. Non sommé d'avoir à s'acquitter de l'octroi de la réussite, le voyageur n'aura souvent qu'à se mettre au diapason de la simplicité et de la modestie les moins feintes. Reposant.

Comme dans cette Matelote du bout du port, avec Tony Lestienne aux « pianos », et, en vedette américaine, un personnage aimé et respecté qui produit le meilleur effet. A la « une » du menu, la reproduction d'un tableau montre un grand amiral de la flotte peint dans toute son emphase par un artiste local... Mon aïeule seulement, dira la patronne ; il s'agissait de la plus fameuse vendeuse des plus fameux pains d'épices fabriqués dans la place et doublée d'une femme à barbe. Un endroit qui entretient à ce point le culte des ancêtres ne peut être qu'un endroit fréquentable. Fréquentons.

Souvent en décalage avec les modes et les manies de sa capitale, l'Hexagone a pour lui de voir et de servir large. Nous avions repéré une *salade de homard tiède* ; c'est la bestiole entière qui s'amène. Plat considérable, qui rendait problématique la dégustation des huîtres chaudes, présentées sans coquilles, *mais sans compter*. La salle murmurait son plaisir. Dehors, la tempête se calmait. Le lieu ne manquait pas de grâce.

SANS MANIÈRES À SAINT-OMER

Et, puisqu'au matin les dieux étaient avec nous et les augures prometteurs, pourquoi ne pas filer vers cette destination où nous nous étions promis de faire escale la veille ? Plus robuste, plus « province », plus représentatif encore de cette sagesse accueillante du Nord, cet autre établissement de Saint-Omer, Le Bretagne. Une auberge montée en graine, mais qui n'avait rien perdu des grands instincts de l'accueil.

Le restaurant comme forum populaire, comme caravansérail. D'ailleurs, des forains viennent d'entrer. Faim de loup pour ces monteurs de tréteaux accompagnés d'un chien des Baskerville qui rôde à leurs pieds. Ils sont nature *dans ce décor un peu trop sucré, et*, pourtant, personne ne le remarque. Les femmes ont des voix de fumeuses et des mains de partisanes ; compagnes haubanées à l'ouvrage. *Magnifiques.*

Des voyageurs de commerce en bonneterie se retrouvent et discutent le coup, un couple de Belges se laissent aller à parler avec le vrai accent wallon, une jeune femme avec beaucoup de rouge à lèvres décroche le contrat et emballe le repas en vingt minutes, trois garagistes repiquent au dessert. Cuisine *sans manières, généreuse – les* amuse-gueules, avec la fricassée de coquillages et l'assiettée de jésus de Lyon, pouvaient servir de repas –, cuisine franche et tournedos cuit respectablement à la Saint-Omer. On ne manquera pas de goûter à la bière du même nom.

Jean-Pierre Quélin

★ La Matelote, 80, bd Sainte-Beuve, 62200 Boulogne-sur-Mer. Tél. : 03-21-30-17-97. Carte : 270-350 F.
Le Bretagne, 2, place du Vainquai, 62500 Saint-Omer. Tél. : 03-21-38-25-78. Menus : 90-175 F. Carte : à *partir de 200 F.*

DESSINS DESCLOZEAUX

Les frites en sachet



Dans *Les Demoiselles de Rochefort*, Catherine Deneuve et Françoise Dorléac interprètent l'air fameux des sœurs jumelles, hommage à leur maman, qui *« voulait de nous faire des érudites et pour cela vendit toute sa vie des frites »*. L'abnégation de Danielle Darieux, leur mère dans cette comédie musicale, mérite en effet d'être louée. A l'époque, les frites du plus humble boui-boui étaient fraîches, et personne ne coupait à la corvée d'épluchage.

Les temps ont bien changé. La quasi-totalité des 220 000 tonnes de frites servies dans des restaurants français en 1996 sont sorties directement d'un sachet. Les responsables sont Harrison et Wallace Mc Cain, deux frères canadiens, qui, il y aura cette année quarante ans, ouvraient à Florenceville leur première usine de frites surgelées.

Adieu économes, adieu mandolines : aujourd'hui, c'est glacée et prête à cuire que 48 % des ménages français conçoivent la frite. Ecrasant leader de ce marché : les frères Mc Cain, qui ont débarqué de leur New *Brunswick d'origine* dans les années 80 une frite froide en guise de bâton de pèlerin.

Pour fabriquer l'objet, la pomme de terre est pelée à coup d'injection de vapeur, puis découpée selon différents calibres. Ceux-ci vont de la très chic *« pomme paille »*, comme celle que Bécassine voyait servir chez la marquise de Grand-Air, à la rustique *« frite américaine »*, deux fois plus large qu'épaisse. Les bâtonnets de pomme de terre, après avoir été séchés, sont ensuite *« précuits »*, en étant plongés dans un bain, le plus souvent d'huile de palme, peu coûteuse. Ce n'est qu'à l'issue de ces opérations qu'aura lieu leur congélation.

Les frites surgelées peuvent être complètement cuites. Dans ce cas, elles ne nécessitent plus à domicile de passage en friteuse, il suffit de les réchauffer au four. Mais elles sont alors assez sèches.

La fureur du micro-ondes n'a pas non plus épargné la frite. Une société néerlandaise, Fri d'Or, a lancé il y a peu la « Magnétron », une frite à réchauffer en trois minutes dans ce type d'appareil. Molle, peu croustillante : *le produit est-il vraiment au point ?* Patrick Varoquaux, directeur de recherche à l'INRA de Montfavet, n'est de toute façon pas tendre pour la frite surgelée en général. D'après ses études, *« congélation et précuisson provoquent des microfissures dans ces frites. Les essais que nous avons fait montrent une reprise en huile deux fois plus importante qu'avec la pomme de terre fraîche »*. Du gras en perspective !

Depuis mai 1996, une petite entreprise en baie de Somme, Nature frais, commercialise des frites qui ne sont ni surgelées ni précuites, mais vendues crues. Le produit, bien qu'il ne se conserve que dix jours au frais, a séduit les supermarchés Continent et Carrefour mais aussi l'épicerie de luxe Fauchon. Juste retour des choses, Cussy, préfet du palais de Napoléon, ne parlait-il pas de la pomme de terre comme du légume *« de la cabane et du château »* ?

Guillaume Crouzet

★ Frites crues, Nature frais, 14 F environ le kilo.

BOUTEILLE

Vin de pays d'oc

DOMAINE DES PIERRES-PLANTÉES

■ Le cépage viognier, une variété originaire de Condrieu (Rhône), semblait voué à la disparition au lendemain de la guerre. Soigné avec amour et talent, ce cépage a connu un retournement du destin au point d'être aujourd'hui, par un effet de mode, transplanté dans des régions éloignées de l'appellation d'origine. Les réussites sont rares, *mais parfois spectaculaires*. Ainsi à Vauvert (Gard), où l'architecte lyonnais Gilles Perraudin a planté 3 hectares de viognier en 1990. Une taille sévère, des rendements soigneusement maîtrisés et une récolte de raisins à maturité, rafraîchis par la brise de mer l'été, ont précédé une vinification classique. Une petite partie a été confiée à des barriques neuves de chêne. La première cuvée, en 1995, est un vin de couleur or à légers reflets vert d'eau, au nez explosif de senteurs de fruits frais et de quelques notes d'agrumes sur un fond minéral. Dans la bouche, des arômes de violette assurent une persistance douce et soyeuse. D'emblée, ce vin appelé Sud-de-la-Cabane-de-Magnan, a séduit nombre de « toqués » en raison d'accords exceptionnels avec les crustacés ou les viandes blanches. En 1996, sous le nom Les Pierres-Plantées, un second vin, moins complexe mais d'une même élégance – et plus abordable –, est aujourd'hui disponible. L'un et l'autre doivent être passés en carafe avant d'être dégustés.

★ Sud-de-la-Cabane-de-Magnan, cuvée 1995 : 90 F. Domaine des Pierres-Plantées, cuvée 1996 : 45 F, à la propriété. Jourda et Perraudin Vignobles. Chemin des Salines. 30600 Vauvert. Tél. : 04-66-73-34-08. Télécopie : 04-66-73-34-82.

J.-C. Rt

TOQUES EN POINTE

Bistrots

L'AVANT-GOÛT

■ Christophe Beaufront, après une solide formation classique et une première tentative à Vouvray, tente sa chance près de la Butte-aux-Cailles. Avec détermination. La cuisine du marché – deux entrées, deux *plats, et quelques desserts – devient alors, par miracle, exactement* ce que l'on attend de crevettes tièdes en salade au gingembre, d'un râble de lapereau émincé sur un lit de ratatouille fondante, un récital de saveurs justes et savoureuses. De prétention point, dans cette cuisine bien honnête, ni dans la potée de cochon en deux services (98 F), où palette et *oreille voisinent avec la patate douce et le fenouil. Menu du jour*, 59 F (déj.), et menu carte, 135 F.

★ Paris. 26, rue Bobillot (75013). Tél. : 01-53-80-24-00. Fermé dimanche et lundi.

LE REMINET

■ C'est le nom d'un petit coq, en patois de basse Normandie, et c'est l'enseigne d'un modeste bouchon parisien. Dix tables, mais une belle vue sur le chevet de Notre-Dame. Service féminin un peu guindé, pour une cuisine fine et recherchée, qui flaire l'originalité du produit. Voici d'abord *la mijotée d'huîtres au céleri rave et truffe, ou bien la salade de caille au* miel et vinaigre de xérès, tombée de pleurotes et encore la petite soupe de coquillages safranée, effilochée de légumes. Belle viande d'agneau ou pintade, et de modestes poissons. On ne saurait trop approuver le choix de la morue, du merlan ou de la raie. Mais pourquoi une crépinette de *pieds de porc à la purée de charlotte truffée ? Pourquoi infliger la* « grande transformation » à un produit qui est souvent meilleur nature, grillé avec de bonnes frites. Le souffle inspiré de la haute cuisine chavire quelques bistrots, qui veulent faire mode. A la carte, compter 160 F.

★ Paris. 3, rue des Grands-Degrés (75005) Tél. : 01-44-07-04-24. Fermé lundi et mardi midi.

Brasseries

LE CONGRÈS

■ L'on pouvait craindre de cette brasserie passée sous le contrôle d'un groupe voilà dix ans que l'atmosphère et la cuisine, peu à peu, ne soient *mises aux normes d'une gestion routinière. Il n'en est rien. La même* clientèle fidèle continue d'accorder sa confiance à l'écailler, dont les fines de claire vertes ou les creuses de Bretagne sont d'excellente provenance. La terrine de lapin à l'ancienne et compote d'oignons, le pavé de saumon grillé beurre de ciboulette et épinards comme la tête de veau relèvent de *cette increvable tradition des bonnes brasseries*, avec le *rognon grillé* béarnaise, la choucroute fatalement royale ou le tartare préparé à la demande. Menu : 179 F. A la carte, compter 200 F.

★ Paris. 144, boulevard Exelmans (75016). Tél. : 01-46-51-15-75.

PARIS-NEUILLY

■ Depuis trois générations, la famille Cros de Saint-Amans des Cots (Aveyron) soutient dans l'agglomération parisienne la cause des spécialités du haut Rouergue. Aujourd'hui, le Paris-Neuilly reste une enclave, avec le bon Jenny Jacquet de la Truffe-Noire, dans un quartier livré à la *nourriture industrielle. Trois spécialités tiennent la vedette*, la saucisse fraîche au couteau à l'aligot, les lundi et mardi, puis les deux jours suivants, le chou farci... garni à l'aligot, et, en fin de semaine, le confit de canard aux pleurotes et aligot, naturellement. Et aussi quelques salades, des plats du jour (fricassée de lapin à la crème d'oseille) et la belle série des *viandes grillées. L'aligot – fallait-il le préciser – peut être servi avec* tous les plats ! A la carte, compter 160 F

★ Neuilly. 1, place Parmentier (92200). Tél. : 01-46-24-94-01. Fermé dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Prévisions pour le 19 FEVRIER vers 12h00

Ensoleillé (E)
Eclaircies peu nuageux (N)
Nuageux courtes éclaircies (N)
Brumes et brouillard (C)
Très nuageux ou couvert (C)
Pluie ou bruine (P)
Averses (P)
Orages (P)
Vent fort
Neige (*)

METEO FRANCE

LE 19 FEVRIER
Temps/Températures
minima/maxima

FRANCE métropolitaine	
AJACCIO	N/6/15
BIARRITZ	N/5/17
BORDEAUX	N/4/15
BOURGES	N/2/10
BREST	P/6/12
CAEN	P/4/8
CHERBOURG	P/4/9
CLERMONT-F	N/1/12
DIJON	N/0/8
GRENOBLE	N/1/9
LILLE	P/3/8
LIMOGES	N/3/12
LYON	N/2/9
MARSEILLE	N/4/14
NANCY	N/1/6
NANTES	C/4/12
NICE	N/7/14
PARIS	C/2/9
PAU	N/2/16
PERPIGNAN	N/5/15
RENNES	P/5/12
ST-ETIENNE	N/2/11
STRASBOURG	N/1/5
TOULOUSE	N/4/14
TOURS	N/2/10

FRANCE outre-mer	
CAYENNE	P/23/28
FORT-DE-FR.	E/24/26
NOUMEA	C/24/25
PAPEETE	E/26/27
POINTE-A-PIT.	E/24/26
ST-DENIS-REU.	E/25/27

EUROPE	
AMSTERDAM	C/4/8
ATHENES	N/7/9
BARCELONE	E/7/10
BELFAST	P/4/11
BELGRADE	*/-5/2
BERLIN	N/1/5
BERNE	N/-4/-2
BRUXELLES	C/1/9
BUCAREST	E/-8/-2
BUDAPEST	*/-6/3
COPENHAGUE	N/2/4
DUBLIN	P/5/11
FRANCFORT	N/0/4
GENEVE	N/-4/1
HELSINKI	N/-9/-6
ISTANBUL	N/1/4
KIEV	N/-12/-5
LISBONNE	C/7/17
LIVERPOOL	P/4/11
LONDRES	P/3/10
LUXEMBOURG	E/0/5
MADRID	E/-2/11
MILAN	E/-2/4
MOSCOU	N/-15/-12
MUNICH	*/-4/1
NAPLES	N/5/10
OSLO	N/-7/-4
PALMA DE M.	E/13/14
PRAGUE	C/-3/3
ROME	N/5/11
SEVILLE	E/4/17
SOFIA	N/-5/2
ST-PETERS.	N/-13/-9
STOCKHOLM	*/-1/1
TENERIFE	E/17/18
VARSOVIE	*/-4/1
VENISE	E/-2/5
VIENNE	*/-4/3

AMERIQUE	
BRASILIA	E/18/26
BUENOS AIRES	P/14/23
CARACAS	E/21/25
CHICAGO	C/-2/7
LIMA	C/15/21
LOS ANGELES	E/8/16
MEXICO	E/7/21
MONTREAL	*/-3/1
SAN FRANC.	N/9/14
SANTIAGO	E/3/23

AFRIQUE	
ALGER	N/10/13
DAKAR	E/21/28
KINSHASA	P/20/28
LE CAIRE	E/7/20
MARRAKECH	E/7/17
NAIROBI	N/18/28
PRETORIA	E/17/27
RABAT	E/7/17
TUNIS	N/11/14

ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	N/21/30
BOMBAY	E/16/26
DJAKARTA	C/27/29
DUBAI	E/17/24
HANOI	E/8/18
HONGKONG	E/13/19
JERUSALEM	N/9/17
NEW DELHI	E/7/22
PEKIN	E/-16/-1
SEOUL	E/-7/2
SINGAPOUR	P/26/28
SYDNEY	E/19/24
TOKYO	E/0/4

C: ciel couvert
E: ensoleillé
N: nuageux
P: pluie
*: neige

Vent fort en Manche et Bretagne

UNE NOUVELLE perturbation venteuse, associée à une profonde dépression, touchera le quart nord-ouest de notre pays, tandis que le reste du pays bénéficiera de l'influence protectrice de hautes pressions centrées sur la péninsule ibérique.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie.– Le ciel sera couvert, avec une petite pluie, qui se renforcera un peu en fin de journée. Mais c'est surtout le vent qui marquera la journée, avec des rafales de sud-ouest jusqu'à 100 ou 120 km/h sur la côte, 80 à 90km/h dans l'intérieur. Les températures seront douces, atteignant 10 à 13 degrés dans l'après-midi.

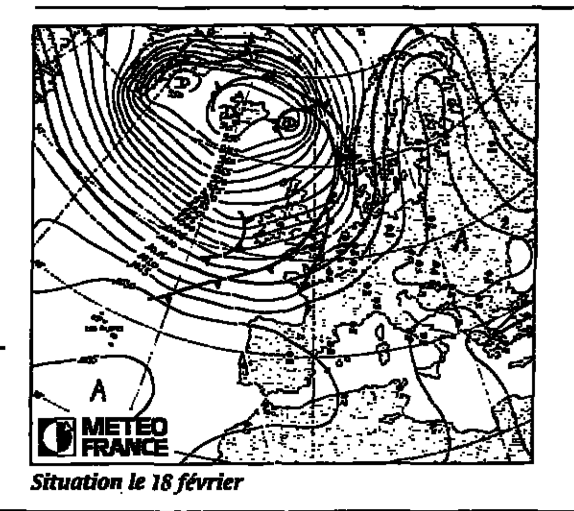
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le ciel sera très nuageux, et il pleuvra un peu, dès le matin sur les côtes de Manche, l'après-midi dans l'intérieur. Le vent de sud atteindra en fin de journée 100 à 120 km/h en rafales sur les côtes de Manche, 80 à 90 km/h dans l'intérieur. Les températures seront *douces, voisines de 10 degrés* l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Après des éclaircies en début de journée, le ciel deviendra de plus en plus nuageux au fil des heures. Les températures seront assez douces,variant entre 0/2 degrés le matin et entre 6 et 9 l'après-midi.

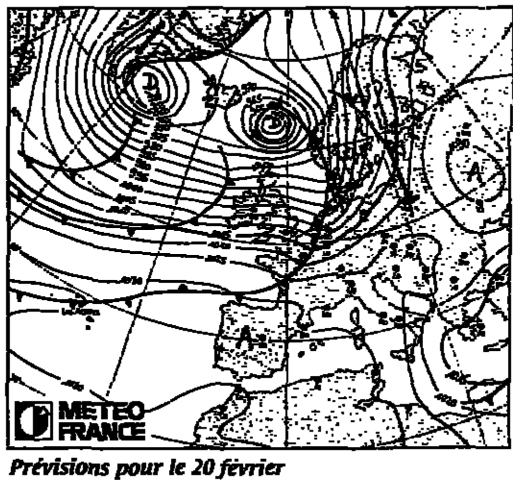
Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – En Vendée et dans le Poitou, le soleil cèdera petit à petit la place aux nuages, alors que plus au sud, le soleil arrivera à se maintenir toute la journée. Les températures, fraiches le matin, avec 2 à 4 degrés, deviendront agréables l'après-midi, atteignant 13 à 17 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Ce sera une belle journée, une fois les quelques nuages bas de fond de vallée dissipés. De fins de nuages élevés envahiront toutefois le ciel par le nord-ouest l'après-midi. Les températures seront légèrement supérieures aux normales, atteignant 8 à 12 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Cote d'Azur, Corse.– La journée sera très bien ensoleillée. Il soufflera un mistral modéré, avec des rafales jusqu'à 60 ou 70 km/h ; celui-ci s'atténuera en fin de journée. Les températures seront très agréables, partant de 3 à 7 degrés le matin, pour atteindre 13 à 15 l'après-midi.



Situation le 18 février



Prévisions pour le 20 février

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **THAILANDE.** La municipalité de Bangkok vient de lancer une campagne contre la nourriture avariée vendue sur les étals en bordure des routes. Une étude récente de la Thai *Farmers* Bank a montré qu'un million de personnes achètent chaque jour des plats cuisinés dans la rue et que 30 % d'entre elles ont des problèmes de santé dus à une nourriture malsaine. – *(AFP.)*

■ **FIDJI.** Les vols de la compagnie Air Pacific au départ et à destination des Fidji sont perturbés depuis le 17 février.

■ **TRANSPORTS AÉRIENS.** Le groupe canadien Bombardier doit procéder, mercredi 19 février, à Montréal, au lancement officiel de l'avion de transport régional CRJ-X, un biréacteur de soixante-dix à soixante-dix-huit places, qui devrait être mis effectivement en service mi-1999. Version allongée du Regional Jet de cinquante places, le CRJ-X sera équipé de réacteurs General Electric et offert *en deux versions* de base permettant de parcourir de 3 152 km à 3 763 km. Le prix de l'appareil variera de 90 à 110 millions de francs. – *(AFP.)*

PRATIQUE

Les prospectus submergent les boîtes aux lettres

Par vente ou échange de fichiers, enquêtes auprès de futures « victimes », des entreprises spécialisées cernent le client au plus près, c'est-à-dire chez lui. Pour la publicité, aucun rempart du domicile n'est infranchissable

EXCÉDÉ de trouver chaque soir sa boîte aux lettres débordant de prospectus et de perdre du courrier entre deux dépliants, un récalcitrant à l'abus publicitaire avait fini par apposer un autocollant dissuasif. Hélas ! seuls les distributeurs du journal municipal, qu'il souhaitait continuer de recevoir, avaient obéi à la consigne. « *Un jour,* raconte-t-il, *j'ai dû éconduire l'employée d'une société de portage qui passait vérifier que le travail avait été bien fait.* » Les colporteurs font en effet l'objet d'une surveillance régulière et doivent laisser des traces visibles de leur passage : croix à la craie sur les immeubles, dépliants visibles au bord des boîtes aux lettres.

L'industrie du marketing direct représente un marché estimé à plus de 40 milliards de francs. Celle-ci comprend deux secteurs : la publicité non adressée (prospectus et catalogues distribués dans toutes les boîtes du quartier) et la publicité adressée, envoyée nominativement au destinataire.

Rien n'est laissé au hasard. Les cibles des envois nominatifs sont répertoriées dans différents fichiers. Quant à la publicité non adressée, elle relève de la technique du « géomarketing ». Il s'agit de repérer les sites susceptibles d'héberger la clientèle recherchée : par exemple, les jeunes censés consommer volontiers des surgelés, ou bien les ménages aisés, éventuels acquéreurs d'une deuxième voiture.

A l'aide de données sur les catégories socio-professionnelles, les revenus et la consommation des ménages, provenant de différentes sources (l'Insee, la direction générale des impôts, ainsi que des enquêtes spécifiques), des sociétés spécialisées constituent des banques de données sur le comportement des Français. Elles parviennent ainsi à isoler, à l'échelle du quartier, des « îlots » où les entreprises commerciales (hypermarchés par exemple) trouveront des clients potentiels. Le coût d'une telle étude peut varier de 200 000 à 500 000 francs.

Les données sont collectées par questionnaire, distribué sous papier kraft... dans les boîtes aux lettres. « *Nous en déposons vingt millions par an, avec un taux de retours de 5 %* », dit-on à la société Calyx. Ces questionnaires sont volumineux : 144 à 178 rubriques sur quatre ou cinq pages. « *Pourquoi avez-vous souscrit une assurance-vie ?* », demande celui de Calyx, qui s'intéresse à la profession des sondés (avec une question sur le chômage), aux cartes bancaires, au revenu mensuel net du foyer, au montant de l'épargne, de la facture de téléphone, et... au poids du chien !

PARAVENTS RASSURANTS

Pour rassurer, ils prennent l'apparence d'enquêtes administratives ou scientifiques : Consodata se présente sous le logo « Institut de recherche sur la consommation ». Pour atténuer l'indiscrétion, la forme s'efforce d'établir une certaine convivialité : « *La voiture ? Un vaste sujet... Parlons maintenant de vos passions.* » A la rubrique « *Pour vous désaltérer* », on demande de chiffrer sa consommation d'eau et d'alcool. On interroge même sur « *les habitudes des voisins : ont-ils le même âge que vous, des enfants scolarisés, un niveau de vie semblable, déménagent-ils souvent ?* ». Des offres spéciales, chez Calyx, voire des lots, chez Consodata (trois Caméscope et trois minichaînes hi-fi, attribués par tirage au sort, pour des millions de personnes interrogées), sont promis afin d'inciter à fournir nom et adresse.

Certes, on est toujours libre de ne pas répondre, mais on peut aussi se retrouver dans des fichiers à la suite d'achats par correspondance, ou tout simplement parce qu'on a payé par chèque. Une société annonçait récemment qu'elle se faisait fort de proposer fin 1997, 200 000 adresses de futures mères (« *le fichier qui le sait dès le troisième mois* »), grâce aux réponses des acheteuses d'un guide pour femmes enceintes.

Les entreprises commerciales vendent, louent ou échangent leurs fichiers : de 30 centimes à 4 francs l'adresse. Les échanges ont lieu entre des marques qui visent le même créneau, mais commercialisent des produits non concurrents : par exemple, de la literie et des compléments d'épargne-retraite pour les « seniors ». Tout le monde s'y met, y compris France Télécom, qui propose ses adresses, soit à des fins commerciales, soit pour l'édition d'annuaires spécialisés. Quant à La Poste, elle a créé une filiale – Médiapost – pour la distribution de publicités dans les boîtes aux lettres. L'argument de vente repose sur l'accessibilité aux boîtes, puisque, en principe, seuls les facteurs possèdent les clefs des immeubles.

Seuls les heureux propriétaires d'une boîte aux lettres protégée par un gardien d'immeuble (16 %, essentiellement à Paris, selon une enquête de Médiapost en 1995) ont quelque chance d'échapper à l'avalanche des publicités non adressées. La loi du 16 janvier 1978 oblige les sociétés commerciales à déclarer leurs fichiers à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) et stipule que chacun a le droit de s'opposer à la cession de données le concernant.

Les sociétés doivent faire figurer sur les supports de collecte la mention suivante : « *Les réponses au présent questionnaire sont facultatives. Vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, et de rectification de celles-ci. Vous pouvez être amené à recevoir des informations d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire.* » Pour simplifier les démarches, la CNIL a recommandé l'apposition d'une simple case à cocher pour exprimer ce droit d'opposition. La CNIL a ainsi donné, en décembre 1995 (délibération 95-163 du 19 décembre 1995), un avertissement à Consodata, qui s'était dispensé des fameuses cases. Estimant que cette omission « *obligeait les personnes à accomplir une formalité supplémentaire, voire à engager une dépense pour exercer leur droit, et les privait de surcroît de l'envoi de tout bon de réduction ou échantillon par Consodata* », la CNIL a refusé son aval au questionnaire... lequel était néanmoins encore distribué en janvier 1997 !

Le code de déontologie des professionnels du marketing direct recommande le rappel systématique des droits du consommateur sur les questionnaires. Mais celui-ci est le plus souvent composé en caractères microscopiques. Un groupe de travail mis en place en 1995, au ministère de l'environnement, réfléchit à une charte qui permettrait à la fois aux particuliers de refuser de manière sélective la publicité non adressée et de faciliter le recyclage des prospectus. Mais il fonctionne au ralenti.

A voir l'acharnement avec lequel les professionnels du marketing direct traquent la moindre « NPAI » (« N'habite plus à l'adresse indiquée »), pour savoir s'il s'agit d'une adresse mal libellée, d'une erreur d'acheminement, ou d'un déménagement, on ne peut être que pessimiste sur l'efficacité de la commission, face à un secteur qui regroupe plus de mille professionnels.

Michaëla Bobasch

Pour refuser

● **Liste Robinson, Stop publicité.** On peut supprimer son nom de la liste des mailings en écrivant à l'Union française du marketing direct (UFMD), Liste Robinson, 60, rue La Boétie, 75008 Paris. Mais il n'existe que 150 entreprises adhérentes.

● **Liste Orange de France Télécom.** Pour ceux qui refusent d'être « vendus » sur les listes extraites des annuaires. Inscription gratuite à l'agence Télécom par le 14 ou le Minitel 3614 FT. La protection n'est pas totale, car France Télécom est tenue de fournir aux éditeurs d'annuaires privés des fichiers exhaustifs (arrêt de la cour d'appel de Paris du 7 février 1994). Le seul moyen d'y échapper est l'inscription sur *la liste rouge*.

● **Liste Safran de France Télécom.** Contre le démarchage par télex et télécopie. Toute entreprise qui souhaite adresser un message publicitaire par fax doit demander à France Télécom les destinataires à éliminer (décret 91-638 du 9 juillet 1991).

● **Publicité non adressée.** Il n'y a rien à faire contre la publicité non adressée, sauf de placer un écriteau sur sa boîte aux lettres et d'en parler avec le facteur qui distribue Médiapost.

● **Résistance à l'agression publicitaire (RAP).** Cette association mène depuis 1992 des actions contre l'invasion de la publicité dans les boîtes aux lettres, sur les panneaux, au cinéma et à la télévision. Président : Yvan Gradis. RAP, 61, rue Victor-Hugo, 93500 Pantin. Tél : 01-46-03-59-92.

● **Commission nationale informatique et libertés,** 21, rue Saint-Guillaume, 75340 Paris Cedex 07. Tél : 01-53-73-22-22 ou 3615 CNIL.

DÉPÊCHES

NUCLÉAIRE. Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a révélé, lundi 17 *février*, qu'un agent du centre de Grenoble avait été victime, jeudi 6 février, d'une « *contamination interne au cobalt 60* », à la suite d'une piqûre à l'index à travers un gant de protection. Selon le CEA, l'extraction des fragments de tissu a permis « *une décontamination totale* », la dose reçue par l'employée restant « *très en dessous des valeurs limites réglementaires* ».

■ **SÉCURITÉ.** Le ministère français de l'économie met une nouvelle fois en garde, lundi 17 février, les utilisateurs de la centrifugeuse multifruits 202 de Moulinex contre les « *risques graves que pouvait entraîner l'utilisation de cet appareil* ». Une vingtaine d'accidents se sont produits postérieurement aux premières campagnes d'informations lancées en 1993. La direction générale de la concurrence et de la consommation a pour instructions de prendre, « *en liaison avec le fabricant, toutes les dispositions pour appeler à nouveau l'attention des utilisateurs sur le danger que représente l'usage de ce produit et l'intérêt qu'ils auraient à le retourner* ».

■ **ENVIRONNEMENT.** Les bus rouges à impériale londoniens pourraient être sauvés de la casse grâce à un fioul plus propre et à un pot catalytique. London Transport, chargé de régir les transports dans la capitale britannique, a accepté de reconsidérer sa décision de retirer de la circulation les Routemaster non conformes aux normes antipollution. Avec les cabines téléphoniques en voie de disparition et les casques des *bobbies* dont le remplacement est à l'étude, les bus constituent une des attractions de Londres. – *(AFP.)*

■ **GASTRONOMIE.** « *La cuisine lyonnaise résiste comme la vieille garde qui meurt et ne se rend pas. Elle n'invente plus* », estime Jean-François Haber, l'un des principaux critiques gastronomiques lyonnais. Plusieurs chefs ont mis la clé sous la porte sans successeur : Nandron, Bourillot, Le Gourmandin, la mère Guy, Antonin à Loyettes, en plus du fameux Gagnaire à Saint-Etienne. Selon le syndicat des restaurateurs, 196 établissements – cafés ou restaurants – ont fermé en 1996 dans la région lyonnaise, soit un tous les deux jours. 1997 s'annonce pire. Un horizon sinistré que le syndicat attribue aux charges sociales, à la TVA, à la méfiance des banques et aux changements d'habitudes de la clientèle. – *(AFP.)*

MUSIQUE Fondée en 1977, l'Association à la recherche d'un folklore imaginaire (ARFI) fête ses vingt ans lors d'un concert à Oullins (Rhône), où les dix-sept musiciens actuels de l'Association présenteront leurs diverses formations et inviteront ceux qui les ont accompagnés depuis les débuts de ce collectif dont la longévité et les multiples activités artistiques pourraient faire figure de modèle. ● VENUS du jazz, de tous les jazz, les membres de l'ARFI collaborent régulièrement avec d'autres arts, le théâtre, le cinéma, la danse, la poésie, investissent la rue, des hôpitaux, des prisons, des usines et fréquentent la gastronomie. ● LES MUSICIENS de l'ARFI *expliquent leurs* rêves, leurs envies. Engagés sur le terrain social depuis longtemps, ils se sont naturellement impliqués dans les débats actuels sur la présence de la culture dans les municipalités tenues par le Front national.

Vingt ans de jazz et d'esprit libre

Depuis deux décennies, l'Association à la recherche d'un folklore imaginaire (ARFI) regroupe un collectif d'artistes et de musiciens engagés sur des principes esthétiques et politiques. Et sur l'amitié

ARFI CONCERT DES VINGT ANS. Théâtre de la Renaissance, 7, rue Orsel, 69600 Oullins. *20 h 30, mardi 18 février. De 60 F* à 100 F.

L'Association à la recherche d'un folklore imaginaire (ARFI) – titre instructif, chaque mot pesé – est fondée par un collectif d'artistes et de musiciens en 1977 à Lyon. C'est une histoire de musiciens, d'agita*tion, de bande et d'esprit libre.* L'histoire d'un temps et de gens pris dans l'époque. L'ARFI, c'est dada en free jazz, les Cobra de l'improvisation (semblable aux peintres du collectif Copenhague-Bruxelles-Amsterdam), l'Oulipo de l'impro collective, l'esprit de fête, une poignée de Lyonnais interna*tionalistes* et saxophonistes. *Dans* un autre monde, cela eût pu faire l'histoire de Lyon. Si l'ARFI se fonde et bourgeonne sitôt que fondée, en 1977, sur les traces de deux autres groupes fondateurs, le Free Jazz Workshop, futur Workshop de Lyon (désormais trentenaire), et le Marvellous Band, c'est qu'il faut *remonter plus haut.*

En 1971, Patrice Chéreau monte à Villeurbanne sa première grande mise en scène : *Massacre à Paris.* C'est le centenaire de la Commune de Paris. Mgr Charles convoque, autre grande première, les flics à l'intérieur du Sacré-Cœur de Montmartre. Bagarres et course à pied. *On le dit pour situer l'époque.* Les usines bougent. On agit en théâtre, en musique. Fabrizzio Carpi, compositeur italien qui a beaucoup écrit pour le cinéaste Luigi Comencini, signe la partition de ce *Massacre à Paris.* Chéreau, avec cette oreille *toujours dressée vers* le blues, vers le jazz, se ligue sur place avec les Lyonnais du Workshop que l'on retrouve au sein d'un orchestre d'une dizaine de pupitres : Maurice Merle (les yeux gourmands de tout, saxophoniste), Jean Méreu (Méreu la Science, trompettiste), Christian Rollet (*percussionniste acrobate*) et Jean Bolcato (le bassiste, l'âme du groupe). Patrick Vollat (le mathématicien, au piano) est là aussi, il entrera en 1972 dans le Workshop.

Le groupe fonctionne comme groupe. Dans la discrétion militante des individus et des noms propres. Priorité au collectif. L'AR*FI fait de cette priorité son mode* de vie. Elle produit d'autres groupes, d'autres orchestres, La Marmite infernale, L'Effet vapeur, Baron Samedi Percussions, Apollo Trio, Bomonstre, Torero Loco... Les ARFIstes ont en commun l'amour du jazz. C'est de là qu'ils partent. Ils sont curieux. Ils créent des ponts, *des géométries, des lignes* de passage. Ils sont nombreux. Ils sont à eux-mêmes leurs propres contemporains. Ils aiment tout, du blues paléolithique à Albert Ayler, et bien au-delà. Ils jouent à Lyon, ils jouent à la Croix-Rousse ou rue de l'Arbre-Sec, dans les écoles, les quartiers, les fêtes, les hôpitaux, les *grèves. Lyon se méfie. Accorde se*lon les années une subvention, la supprime par priorité.

DESSIN THIERRY DALBY

Ils sont dans l'esprit de Don Cherry, Bill Dixon (fondateur de la Jazz Composers Guild Association en 1964, animateur de la *Révolution d'octobre en jazz*) ; ils se comportent en New-Yorkais de traboule, *ceux de la tribu la plus* célèbre du moment, le Jazz Composer's Orchestra, association de Carla Bley et Michael Mantler, créée à la fin des années 60.

L'Europe s'enflamme. Ajoutons, c'est du même ordre, les Pays-Bas. En 1967, Misha Mengelberg, Hann Bennink et Willem Breuker fondent l'Instant Composers Pool, d'où Breuker se détache pour orga*niser son Willem Breuker Kollek*tief. En Allemagne, en Grande-Bretagne, des groupes, des associations se rassemblent sur les mêmes principes esthétiques, des choix politiques. Tout cela, étiqueté « avant-garde », « utopie », « libertaire », « free », vient de durer vingt ou trente ans. L'ARFI vient de là, et ce n'est pas fini.

Ce n'est pas une question d'âge. *En France, quand le Workshop* de Lyon commence, Portal, Tusques ou Chautemps font figure de précurseurs. C'est encore moins question de style. Le « jazz » (son image stéréotypée, bloquée, redondante) semble à tous avoir fait son temps. Encore moins de couleur de peau. C'est une question de *tâche à accomplir. Une question de* vie ou de mort. Les titres des albums d'Ornette Coleman, fin des années 50 ont indiqué le programme : *Change of Century, Somethin'Else, To-Morrow is The Question, Free Jazz ! (Libérez le jazz !).*

COMME LES COPAINS

L'ARFI n'imite rien, ne se limite en rien, ne calcule pas. L'ARFI fait comme les copains. Cherche imaginairement ses marques. Duke Ellington ou Charles Mingus n'ont rien fait d'autre. Les autres font comme ils doivent. Ornette Coleman, Sun Ra et sa troupe érotique, Frank Wright sans la moindre *nuance, Charlie Haden et son Libe*ration Music Orchestra ont payé de leur personne. Ce sont des formations à leaders. Ce n'est pas le cas de l'ARFI. L'ARFI n'est pas un syndicat, ni un grand orchestre, c'est un collectif de musiciens, une asso*ciation d'idées. Ils sont* aujourd'hui dix-sept réguliers. On dénombre une cinquantaine de compagnons de route. Les conduites sont libres, peu formalisées, même si, régulièrement, l'assemblée générale se réunit pour penser ce qui a été fait. Ce qui pourrait l'être.

L'ARFI fête ses vingt ans. Que *semblable entreprise ait tenu vingt* ans est d'excellente indication sur cette société. Vingt ans, comme le Centre Georges-Pompidou. Vingt ans d'expérience, de mélange, d'hospitalité, de mise en scène de la rue. Sans hiérarchie. Vingt ans de brassage des pratiques artistiques (musique, théâtre, cinéma, danse) ; des pratiques textuelles (poésie) ou sociales (gastronomie). *Steve Waring* et ses chansons pas idiotes pour les gosses, les saxophonistes *Maurice Merle, Guy* Villerd, Alain Rellay, les batteurs Christian Rollet, Christian Ville, le contrebassiste Jean Bolcato, les trombonistes Alain Gibert, Yves Robert, le trompettiste Jean Mereu, Louis Sclavis, le pianiste Patrick Vollat sont de la première vague. Certains partent, d'autres *arrivent : le saxophoniste* Jean-Paul Autin, le percussionniste Abdelouab Abrit, le tromboniste Jacques Veillé, le trompettiste Jean-Luc Capozzo, le pianiste Xavier Garcia.

Leur seul luxe, ce sont des bureaux un peu plus vastes que ceux de la rue du Chariot-d'Or où s'en*tassaient les projets.* Et les musiciens jouent à Lyon. Pour les projets ponctuels, résidence, intervention dans les écoles ou auprès des amateurs – formule que l'ARFI a inventée bien avant que les festivals ne la transforment en stages –, *les aides viennent* de la DMD au ministère de la culture ou des départements.

« *Ces subventions nous sont nécessaires,* dit Manuela Gimeno, l'administratrice. *Mais notre existence n'est pas conditionnée à ce système. En 1994, on a connu une chute brutale de 200 000 francs. Les musiciens ont réinjecté leurs économies, cachets, dans l'ARFI, avec un système de prorata.* » On peut voir là une décision volontariste. L'ARFI vit, comme l'ensemble du jazz, sur une économie critique, mais en en gardant l'autonomie et le contrôle. 20 % des prix de ventes des spectacles sont réinvestis dans le fonctionnement quotidien des structures de l'association (en 1996, 400 000 francs pour loyers, électricité, salaires) et pour son développement (disques, publications). Ce sont des gestes qui expliquent l'esprit de l'ARFI. Sa gaieté d'organisation répond à celle des concerts. *Un lieu où l'on* n'entre pas en religion, mais par affinité musicale et par choix de vie. Autant pour en vivre que pour assurer la vie du modèle. Contre toute raison, ça marche.

Rue de l'Arbre-Sec, l'ARFI partage ses locaux avec La Carréra*rie*, théâtre musical pour enfants créé par des ARFIstes. En commun, un poste de comptabilité et l'objecteur de conscience en tenue pour assurer le secrétariat. L'association (de type classique, selon la loi de 1901, subventionnée au nom *de l'aide au fonctionnement et aux* activités de création, de diffusion et de pédagogie) renouvelle ses projets, vend les spectacles de sa dizaine de troupes. En 1996, la DRAC Rhône-Alpes accorde 180 000 francs, le conseil régional Rhône-Alpes, 100 000 francs, la Ville, 80 000 francs pour que les musiciens jouent à Lyon.

Francis Marmande et Sylvain Siclier

Faut-il jouer à Vitrolles ?

Le 8 mars, le Workshop de Lyon est annoncé au Théâtre Fonblanche de Vitrolles (Bouches-du-Rhône). La victoire aux municipales, dimanche 9 février, de Catherine Mégret, changera-elle ce programme ? Pour Maurice Merle, au nom du Workshop : *« Il faut aller jouer, c'est un moyen de montrer que tout n'est pas laminé. Lors d'une tournée en Amérique du Sud, nous n'avions pas voulu aller au Chili parce qu'il y avait la dictature. Des Chiliens nous ont dit, plus tard, que ne pas venir, c'était les oublier un peu plus. C'est pareil, il faut penser à ceux qui n'ont pas voté pour le FN, ne pas les oublier, résister. »*

A Vitrolles, Maud Zawadzki, la directrice de la salle de 178 places, ne sait pas si ce lieu, qui soutient la création contemporaine dans la région et mène une action de fond auprès des jeunes publics et des scolaires, existera toujours dans les jours à venir. Société d'économie *mixte où les élus ont 51 % des parts, le reste se divisant entre di*verses associations de Vitrolles et de Marseille et le Crédit mutuel, le Théâtre Fonblanche se sait moins médiatique que Châteauvallon. L'équipe de cinq personnes attend que la nouvelle équipe municipale soit formée et annonce ses orientations culturelles.

Musique vivante, musique enregistrée

● **Concerts.** Festin d'oreille est une rencontre entre l'improvisation musicale (Jean Mereu, Christian Rollet et Guy Villerd) et la gastronomie avec deux chefs lyonnais, Philippe Chavent et Daniel Ancel, qui créent des plats *en direct, selon ce que leur inspire* la musique (Espace Albert-Camus de Bron, *Rhône*, le 14 mars) ; La Bête à bon dos, fanfare peu commune, jouera en ouverture d'un concert de l'ONJ Laurent Cugny (Salle polyvalente de Bourgoin-Jallieu, Rhône-Alpes, le 18 mars) ; création le 18 mars à Vaulx-en-Velin (Rhône) pour le Festival A Vaux Jazz d'*Emiliano Z.*, textes et mélodies évoquant le Mexique révolutionnaire, avec Jean Mereu, Maurice Merle, Guy Villerd, Jacques Veillé, Christian Rollet, Patrick Charbonnier et la chanteuse Lucia Recio ; Baron Samedi, qui tire son nom d'un dieu des *mythes* vaudou d'Haïti, est un quartette de *percussionnistes, Michel Boiton,* Christian Rollet, Michaël Boudoux et Abdelouab Abrit auxquels se joint parfois l'accordéoniste Jean-François Baez (Amphithéâtre de Pont-de-Claix, Rhône, le 19 mars, dans le cadre du Festival Jazz à Grenoble) ; La Marmite *infernale*, big band de quatorze musiciens, joue un programme « vingtième anniversaire » composé d'anciens et de nouveaux thèmes (salle L'Heure bleue, Saint-Martin d'Hères, Rhône-Alpes, le 20 mars, dans le cadre de Jazz à Grenoble) ; Torero Loco avec le tromboniste Patrick *Charbonnier, le saxophoniste Alain* Rellay et Lucia Recio, voyage vers l'Espagne (Festival Jazz on the Cuc à Fermanville, Manche, le 16 mars et au Théâtre Le Rio pour Jazz à Grenoble, le 26 mars) ; enfin, le 12 avril, L'Effet vapeur, ludique mélange d'électroniques (Xavier Garcia), de fantaisies percussives (Alfred Spirli) et de vents (Jean-Paul Autin, Jacques Veillé) sera à Saint-Claude (Jura) pour Jazz au Bistrot.

● ***Disques.** Outre un programme* de réédition, l'ARFI devrait publier cinq nouveautés : le premier enregistrement de L'Effet vapeur, *Pièces et accessoires* ; un nouveau disque de La Marmite infernale ; les musiques des ciné-concerts *Potemkine*, d'après l'œuvre d'Eisenstein, et *Tragédie au cirque, inspiré* par les films de l'acteur Lon Chaney ; un disque de La Bête à bon dos.

● **Contacts.** L'ARFI édite sa *Gazette*, à la périodicité très irrégulière, qui recense les activités des musiciens de l'ARFI et de leurs compagnons. ARFI, 13, rue de l'Arbre-Sec, BP 1 102, 69202 Lyon Cedex 01. Tél. : 04-78-39-87-31. E-Mail : ARFI-Carrerarie@Wanadoo. fr.

Paroles d'ARFIstes

En quelques phrases, certains des musiciens racontent l'ARFI et ce qu'ils en attendent.



VERBATIM

Christian Rollet, batteur et percussionniste. *« Comment entre-t-on à l'ARFI ? Parce qu'on s'y rend indispensable, dans un rôle qu'on définit très personnellement, au milieu d'autres musiciens actifs, critiques, entreprenants et libres. L'idéologie y est un parfum et un goût. »*

Xavier Garcia, claviers. *« Le choc musical, pour moi, a été un concert de La Marmite infernale en 1985. A cette époque, j'ignorais absolument tout de l'univers des musiques improvisées, et je détestais le jazz. Mais le compositeur de musiques électro-acoustiques est sorti de son studio et a commencé à croire qu'il y avait d'autres gens. (...) Sans oublier que la « famille » a des lourdeurs parfois oppressantes, je crois que nous sommes, à l'intérieur, tous conscients d'être les premiers bénéficiaires de l'énergie que nous y investissons. »*

Alain Gibert, tromboniste. *« L'idée forte de l'ARFI est sûrement l'égalitarisme. Vingt ans à construire une musique populaire collective. Est-ce que la réussite humaine indéniable s'accompagne d'une réussite esthétique ? Si vous tardez à répondre, nous vous accordons volontiers quelques années supplémentaires. »*

Michaël Boudoux, percussionniste. *« C'est une grande aventure en terre inconnue. »*

Guy Villerd, saxophoniste. *« C'est un moyen de répondre collectivement à des situations diverses dans une société qui a plutôt tendance à survaloriser l'individu. L'association, par sa longévité et par la sincérité de ses propos, est la preuve vivante que l'union fait encore la force. »*

Pascal Lloret, pianiste. *« Un lieu où l'on apprend sans cesse le plaisir des confrontations. »*

Alain Rellay, saxophoniste. *« Autrefois, je faisais de la musique ; à présent, c'est la musique qui me fait. »*

Maurice Merle, saxophoniste. *« Le terme de collectif peut paraître un peu démodé aujourd'hui, mais la mode, on s'en fout. A côté de la joie de partager une musique sur scène, il existe le plaisir de vivre dans une micro-société non hiérarchisée, sauf en cas de leader momentané, librement consenti, car nécessaire à un projet musical. Dans l'ARFI, j'ai l'impression de pouvoir agir directement sur ma vie de musicien, une vie où la compétition n'a pas sa place. »*

Jean-François Baëz, accordéoniste. *« C'est un arbre généalogique un peu spécial, avec plusieurs pères et une maman, la musique, et de nouvelles petites branches, qui font que l'arbre ne mourra jamais. »*

Abdelouab Abrit, percussionniste. *« Dans l'ARFI, l'art de chercher est collectif. »*

Un rapport de la Cour des comptes dénonce des dysfonctionnements dans la gestion des musées

Il insiste également sur le manque de personnel dans les établissements

La Cour des comptes a dévoilé, mardi 18 février, son rapport sur *Les musées nationaux et les collections nationales d'œuvres d'art* (éditions du *Journal officiel*, 236 p., 73 F). Ce document passe au crible les missions et la gestion de la Direction des musées de France et de la Réunion des musées nationaux. Plusieurs institutions, dont le ministère de la culture, répondent en fin d'ouvrage à cette enquête publique.

CONSIDÉRÉ comme une institution désuète dans les années 70, le musée, vingt ans plus tard, affiche sa bonne santé. Les établissements neufs ou rénovés se sont multipliés dans toute la France et le nombre des entrées payantes dans les musées nationaux est passé de 5,7 millions en 1980 à 10,2 millions en 1994. Dans un rapport dévoilé mardi 18 février, la Cour des comptes évalue ce *« développement sans précédent »*, résultat d'une politique de l'Etat qui a apporté *« son soutien technique et son concours financier à environ deux cent cinquante chantiers de création ou de rénovation »* depuis le début des années 80.

La Cour note que les crédits affectés au fonctionnement des musées tournent, chaque année, autour de 130 millions de francs à partir de 1982 alors qu'ils n'atteignaient pas 20 millions de francs en 1970. Les crédits d'acquisition sont passés de 27,5 millions de francs, en 1982, à 140 millions de francs en 1994. Ces fonds ont-ils été employés à bon escient ? La réponse de la Cour des comptes, qui a effectué une enquête auprès des trente-trois musées nationaux (sur les mille deux cents musées recensés en France) est nuancée.

Selon la Cour, la Direction des musées de France (DMF) et son bras commercial, la Réunion des musée nationaux (RMN), suivent difficilement cette marche en avant, notant qu'*« une dispersion des responsabilités à l'échelon central n'a facilité ni l'exercice d'une tutelle d'ensemble sur les musées ni la conduite d'une gestion cohérente des musées nationaux »*, et que la DMF est *« structurellement dans l'impossibilité d'asseoir son autorité »*. Plusieurs centaines de musées en effet ne sont pas de son ressort, dont le Musée national d'art moderne (MNAM), et deux « poids lourds », le Louvre et Versailles, ont acquis une autonomie de gestion en devenant des établissements publics.

La Cour pointe aussi le manque de personnel. A Versailles, *« près de 20 % des salles restent depuis plusieurs années fermées quasiment en permanence »*. Le nombre des postes occupés par des vacataires frise le scandale : à Orsay, *« sur 250 vacataires embauchés chaque année, environ la moitié occupait des emplois permanents »* ; au Louvre, leur nombre est passé de *« 135 en 1988 à 520 en 1995 »*. La complexité des circuits administratifs et la multiplication des statuts ne facilitent pas la tâche de la DMF – *« le Musée national des arts et traditions populaires relevait de sept circuits de financement différents, sans compter un circuit parallèle »*. Et la Cour d'épingler une croquignolesque crise de direction au Musée des arts d'Afrique et d'Océanie.

Pour la RMN, le rapport note que son adaptation obligée au marché *« ne suffit pas à expliquer qu'au fil du temps »* elle ait vu ses missions et ses charges (expositions, édition, vente de produits dérivés, exploitation d'espaces commerciaux) *« s'accroître très au-delà de sa mission première »*, à savoir enrichir les collections. La Cour constate que l'évolution des musées nationaux vers une plus grande autonomie financière place la RMN en position délicate – elle accuse un déficit de 13 millions de francs –, puisque ses ressources proviennent des droits d'entrée. En fait, la RMN doit concilier deux logiques qui *« ne sont pas aisées à mettre en harmonie »* : rentabilité économique et exigeance culturelle, *« qui lui impose de favoriser l'accès du plus grand nombre »*. Et la Cour d'épingler par exemple la hausse des tarifs d'entrées – passant de 12 francs en 1983 à 27 francs en 1990 pour le Louvre. La Cour constate aussi la confusion entre mécénat et actions commerciales, et pointe l'ambiguïté de statut des sociétés d'amis des musées, parfois transformées en comptabilité *bis*.

Plus grave, la Cour relève des lacunes dans la gestion des collections : insuffisance des inventaires, recollements incomplets, carence de l'Inspection générale des musées qui, *« depuis 1991, n'a procédé à aucune inspection générale ni à aucune inspection des collections dans les musées nationaux »*. L'informatisation du catalogue des musées traîne : *« l'objectif, qui était de permettre au grand public d'accéder à un "inventaire informatique du patrimoine national", n'est pas atteint »*.

APPRÉCIATION NON PARTAGÉE

Dans sa réponse, le ministère de la culture ne partage pas l'appréciation de la Cour selon laquelle la DMF n'aurait pas une bonne *« visibilité »* de l'action et de la gestion de l'ensemble des musées. Le ministère souligne que, contrairement aux affirmations du rapport, deux inspections ont été récemment menées par ses services. *« Consciente »* que certaines sociétés d'amis des musées nationaux étaient devenues *« des associations para-administratives »*, la DMF a décidé de faire disparaître *« ces dysfonctionnements »*.

Le ministère de la culture évoque surtout la fameuse loi sur les musées qui doit être soumise au Parlement dans le courant de l'année. Elle remplacera l'ordonnance (provisoire) de 1945 qui régit les institutions muséales. Selon le ministère, cette loi permettra d'*« assurer un contrôle scientifique et technique sur l'ensemble des musées »* et mettra en place *« un Conseil des musées de France dont la vocation serait de fédérer les différentes familles de musées »*.

Michel Guerrin et Emmanuel de Roux

« Œuvres disparues » et « pillages organisés »

La partie la plus incisive du rapport de la Cour des comptes concerne les disparitions d'œuvres d'art : vols de dessins au Musée Gustave-Moreau dont *« la répétition, entre 1962 et 1990, ressemble à un pillage organisé »* ; disparition de deux tableaux du XVIIe italien et de trois montres en or appartenant au Louvre ; vol de moulages antiques dans les Petites Ecuries de Versailles (1990) ; perte d'un médaillon de Matisse *« oublié au fond d'une caisse »*... La Cour a étudié 4 925 œuvres placées en dépôt à l'extérieur des musées nationaux : *« Un nombre important de ces œuvres [974] a échappé à la vigilance des responsables auxquels elles avaient été confiées »*. La grande majorité sont *« non localisées »*.

***En réponse, le ministère de la culture insiste sur « le caractère historique d'un grand nombre de disparitions (faits de guerre, sinistres...) (...) Les dépôts récents n'ayant pu être localisés par la Cour sont extrêmement rares ».* Pour la Cour, les raisons « historiques » ne suffisent pas *« à justifier le nombre considérable des œuvres non localisées »*, notamment pour le Fonds national d'art contemporain (FNAC) : en 1990, sur 5 895 œuvres déposées en province par le FNAC, *« un millier étaient disparues, détruites ou non retrouvées »*.**

Beaubourg va exposer les œuvres de son catalogue récupérées à la Libération

Les 39 pièces seront visibles à partir du 9 avril

A PARTIR du 9 avril et pour une durée de deux semaines, le Musée national d'art moderne (MNAM) exposera « ses » MNR (Musées nationaux récupération). Il s'agit là de 39 œuvres qui lui ont été attribuées au début des années 50 au terme des procédures de récupération et de restitution des œuvres d'art pillées ou achetées par les nazis durant l'Occupation. Pour la circonstance, quatorze d'entre elles reviendront à Paris depuis les musées de province où elles avaient été déposées. Chacune sera accompagnée d'un dossier où doivent figurer, outre la bibliographie traditionnelle, les éléments documentaires connus qui pourraient permettre aux héritiers des propriétaires spoliés de se manifester. L'occasion sera donnée de juger de l'inégalité des toiles en cause et, peut-être, de reconstituer quelques bribes d'une histoire du marché de l'art sous l'Occupation qui est encore mal connue.

L'une des ces œuvres, une *Tête de femme* de Pablo Picasso, jusqu'ici en dépôt à Rennes, a d'ores et déjà été identifiée comme ayant appartenu jusqu'à la guerre à la collection Kahn et fait l'objet d'une réclamation de la part des héritiers du collectionneur, dont les biens avaient été saisis par les nazis. Pour d'autres, telle la *Femme en rouge et vert* de Fernand Léger, leur itinéraire a pu être retracé, d'une collection privée au Jeu de paume, où était accumulé le butin des pillages. Pour d'autres encore, vendues par des marchands soucieux de se concilier l'occupant et de réaliser des bénéfices, il est moins problable que se découvrent des ayant droits.

Cette décision a valeur emblématique. Pour la première fois, un musée français accepte de traiter publiquement de la question des MNR, longtemps passée sous silence avant que des enquêtes parues dans la presse ne la réveillent et que la Direction des musées de France (DMF) admette sa gravité. On doit remarquer à ce propos que la décision du MNAM émane de l'un des très rares grands musées qui ne se trouve pas sous la tutelle de la DMF, mais relève de la direction du Centre Georges-Pompidou, dont il est l'un des départements.

Philippe Dagen

DÉPÊCHE

■ **CINÉMA : l'opération 18 heures/18 F est mise en place** pour la neuvième année consécutive par la Mairie de Paris et les exploitants de salles de la capitale. Durant la semaine du 19 au 25 février, les séances de cinéma débutant en fin d'après-midi seront donc proposées à tarif réduit à l'ensemble des spectateurs. Cette initiative, qui permet chaque année une hausse croissante de la fréquentation globale durant la période où elle est en vigueur, suscite également une meilleure affluence pour des films d'ordinaire moins courus du grand public.

Daniel Mesguich passe son Offenbach au Français

LA VIE PARISIENNE, de Jacques Offenbach. Livret : Meilhac et Halévy. Mise en scène : Daniel Mesguich. Direction musicale : Michel Frantz. Avec Thierry Hancisse, Catherine Salviat, Véronique Vella, Michel Favory, Sylvia Bergé, Céline Samie, Alain Lenglet... COMÉDIE-FRANÇAISE, 2, rue de Richelieu, Paris-1er. Mo Palais-Royal. Tél. : 01-44-58-15-15. En alternance. 35 F à 185 F. Durée : 3 h 10. Jusqu'à fin juin.

Daniel Mesguich est un fieffé rusé. Le dramaturge-acteur-auteur n'a rien à envier à la rouerie que Meilhac et Halévy prêtent à la courtisane Métella dans cette *Vie parisienne*, l'opéra bouffe sans doute le plus joué de l'abondante production offenbachienne. Telles ces maîtresses de maison qui sèment l'angoisse chez leurs convives en annonçant qu'elles ont expérimenté un plat qui va sans doute provoquer la consternation chez les gourmets tout en sachant fort bien avoir mijoté un excellent rôt, Mesguich tente de nous gâcher le plaisir par avance. Ecoutons-le « théoriser » sa *Vie parisienne* comme un bonimenteur de baraque foraine qui chercherait non pas à faire entrer le chaland, mais à le repousser : *« Il s'agira de défaire le théâtre à peine il prendra ; de le faire tourner en bourrique, de proposer un spectacle qui se déconstruirait au fur et à mesure qu'il se construirait jusqu'à avouer l'inavouable : qu'il ne reposait sur rien. »*

Fichtre !, ou plutôt : sac à papier !, pour jurer à la Meilhac et Halévy, allait-on nous attirer au Français pour une « déconstruction » derridienne de l'œuvre du *« Mozart des Champs-Elysées »* ? Serions-nous offenbachiens fervents et orthodoxes contraints, Mesguich *dixit*, de *« nous rouler par terre, hagards, et de lacérer la jolie moquette de la salle Richelieu en criant à la trahison »* au motif que lui-même et son complice Xavier Maurel auraient *« adapté »* le livret original ? Allons donc !, au risque de mécontenter Mesguich, proclamons haut et fort : *« Nous nous amusâmes ! »*, pis même, nous prîmes quelque plaisir, et, comme dirait un ami suisse, nous fûmes déçus en bien !

Le parti pris de mise en scène de cette *Vie parisienne* repose sur la littéralité : c'est la vie parisienne à la Comédie-Française, et pas une autre. Lorsque Raoul de Gardefeu (l'excellent Thierry Hancisse) affirme qu'il emmène le baron et la baronne de Gondremark chez lui, en leur faisant croire qu'ils sont au Grand Hôtel, il les enfourne dans une maquette de l'immeuble de la salle Richelieu. *Figurants et* comparses sont costumés en personnages des rôles majeurs du répertoire du Français, d'Iphigénie à Cyrano. Les troisième et quatrième actes se passent dans un décor « en miroir », représentant hyperréalistement la salle or et velours où sont assis les spectateurs.

LOGIQUE GROUCHOMARXIENNE

Dans une logique totalement grouchomarxienne, Mesguich prend au pied de la lettre le texte des airs principaux. Exemple : quand, dans la partie fine organisée avec les domestiques pour le baron de Gondremark par le faux amiral suisse Bobinet, le baron chante : *« Je suis gris, je suis gris, ma tête est partie ! »* (le chœur : *« Il est gris, il est gris, sa tête est partie »*...), on voit effectivement partir la tête du Baron grâce à un stratagème astucieux à mi-chemin entre l'illusionnisme et le Grand Guignol. Il n'y a pas là d'idée géniale et encore moins de déconstruction, mais une jolie chose bien faite, de l'artisanat astucieux, comme cette lettre du baron de Frascata lue en chantant par Métella qui s'autodétruit par le feu à mesure que les couplets avancent, merveille de pyrotechnie adaptée à la scène.

Au chapitre des trouvailles, notons encore cette parodie d'*« opéra rouge à thème révolutionnaire »* cher à Mme Mao pour traiter le chœur des employés de la Compagnie de l'Ouest au premier acte, une séance de tap-dance hollywoodienne au troisième. On appréciera peut-être moins les citations un peu lourdes de Johnny Hallyday ou de Gilbert Bécaud (le héros se fait passer pour guide, alors évidemment...) et surtout les railleries balancées à Brecht, que l'on prononce *« Brekt »*, à la manière dont les anti-européens prononcent *« Maastrikt »* pour effrayer le peuple. C'est un peu facile, et cela ne rapporte pas bien gros.

Reste le grand, le seul problème de cette mise en scène : a-t-on le droit, en dehors des fêtes de patronage ou de comité d'entreprise de monter *La Vie parisienne* avec des acteurs excellents, mais dont Boris Vian aurait dit qu'ils ont *« une jolie voix d'auteur »* ? L'argument selon lequel cette pièce aurait, dès l'origine, été conçue pour des acteurs non chanteurs professionnels, qu'il s'agit de théâtre rythmé par des airs ne vaut qu'à moitié. Pourquoi donc, à côté d'airs faciles, Offenbach aurait-il glissé là des morceaux qualifiés par Hortense Schneider, la chanteuse préférée du maître, *« d'adorables »*, tels *La Veuve du colonel* ou *Le Rondo du Brésilien* ? On va sans doute en débattre longtemps, mais cette misère vocale après tout est secondaire, il fallait en passer par là si l'on voulait voir *La Vie parisienne* à la Comédie-Française. Il serait inutile et même néfaste d'aller découvrir Offenbach à cette occasion. Mieux faut-il y aller avec, en tête, les airs que l'on fredonne intérieurement avec le souvenir des meilleures voix de l'histoire (Dario Moreno dans le Brésilien !). Alors, le plaisir est total.

Luc Rosenzweig

Les diagonales du désir d'Anne Teresa de Keersmaeker

« Woud », une des plus belles œuvres de la chorégraphe



QUAND on voit *Woud*, dernière création d'Anne Teresa de Keersmaeker, même les bons spectacles paraissent appliqués : dans cette danse, d'une intense complexité, affolante d'énigmes, de rébus et de coïncidences, les corps ont pourtant l'air de glisser. Il y a Berg, Schönberg et Wagner, trois états de musique, de danse, de corps. Il y a le Duke Quartet, Helen Kamminga, alto, et Sophie Harris, violoncelle. Il y a Ursula Hesse, superbement moderne dans Wagner. Il y a la forêt d'arbres blancs de Gilles Aillaud, la pluie rouge. Sept danseurs concentrés, inhumains et sensuels à la fois. Corps fixes, corps oiseaux. Il y a la nature du film *Tippeke*, armature principale de la première partie, comme une comptine-jeu que la chorégraphe raconterait à ses deux jeunes enfants : une fable sur le déterminisme et l'instinct. Il y a dans cette partie des « creux » dans la construction que la deuxième partie viendra combler. Danse fluide, résistante, admirablement claire. Eblouissement de l'intelligence.

★ Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 18, 19, 20, 21 et 22. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Truls Mork (violoncelle), Jean-Yves Thibaudet (piano)
Ces deux-là ne jouent pas à moitié !
Miaskovski : *Sonate pour violoncelle et piano op. 12.* Prokofiev : *Sonate pour violoncelle et piano.* Schumann : *Adagio et allegro op. 70.* Brahms : *Sonate pour violoncelle et piano op. 99.* *Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1er. Mo Louvre et Palais-Royal. 20 heures, le 19 ; 12 h 30, le 20. Tél. : 01-40-20-52-29. De 60 F à 130 F. (Le 20 février, œuvres de Miaskovski, Prokofiev et Schumann).*

L'Enfance du Christ
De Berlioz. L'un des concerts les plus attendus de la saison. Véronique Gens (Marie), Olivier Lallouette (Joseph), Paul Agnew (le récitant), Laurent Naouri (Hérode), Frédéric Caton (le père), Collegium vocale de Gand, Chœur de la chapelle royale, Orchestre des Champs-Elysées, Philippe Herreweghe (direction). *Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 19. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.*

Orchestre de Paris
Tout jeune, Zukerman vint à Paris pour jouer un concerto. Devant la mauvaise qualité de l'orchestre et du chef, il partit en claquant la porte. Star aux Etats-Unis, il ne s'est donc pas beaucoup fait entendre ici. Qui l'a entendu ne serait-ce qu'une fois n'a pu oublier la magie de sa sonorité, la pertinence de ses interprétations. Mozart : *Concerto pour violon et orchestre KV 219.* Bruckner : *Symphonie no 4 « Romantique ».* Pinchas Zukerman (violon), Semyon Bychkov (direction). *Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 h 30, les 19, 20 et 21. Tél. : 01-45-61-65-89. Location FNAC, Virgin. De 60 F à 240 F.*

Dimitri Naiditch Trio
Né à Kiev en 1963, le pianiste Dimitri Naiditch – études très poussées de piano classique et prix en pagaille en terre soviétique – est arrivé en France en 1992 dans les bagages des Lyonnais de l'ARFI, en tournée en Ukraine. Encore marqué par son héritage de virtuose programmé, Dimitri Naiditch est en train de trouver son langage et sa personnalité dans le domaine du jazz.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. 22 heures, le 20. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

L'Annonce faite à Marie
de Paul Claudel, mise en scène de Frédéric Fisbach, avec Christian Montoux, Claire Aveline, Valérie Blanchon, Bertrand Bossard, Antoine Caubet, Cécile Cholet, Elsa Rueff et un chœur de comédiens amateurs.
A l'ex-entreprise Unipierre, 6, rue des Courrières, 92 Nanterre. A partir du 20 février. Du jeudi 20 au samedi 22, à 20 h 30 ; le dimanche 23, à 17 h 30. Tél. : 01-46-14-70-00. Durée : 2 h 30. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 22 mars.*

Au rêve de gosse
de Serge Valletti, mise en scène de Philippe Berling, avec Christian Caro, Dominique Charpentier, Francisco Gil, René Hernandez, Pierre Lamandé, Jean-François Lapalus, Philippe Lebas, Jean-Louis Fayollet, Jacques Mazeran, Anne Rotger, Aude de Rouffignac et, en alternance, Balthazar Berling, Antonin Lebas, Isaac Mazeran et Samuel Prats.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris-20e. Mo Pelleport, Saint-Fargeau. Les mardi 18, vendredi 21, samedi 22, à 20 h 30 ; les mercredi 19 et jeudi 20, à 19 heures ; le dimanche 23, à 15 heures. Tél. : 01-43-64-80-80. Durée : 1 h 30. 90 F et 140 F. Jusqu'au 1er mars.*

Guy Bedos
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Mo Trocadéro. Du mardi 18 au samedi 22, à 20 h 30 ; le dimanche 23, à 15 heures. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 2 h 30. 160 F.

Embarquement immédiat
d'Elisabeth Janvier, mise en scène d'Alain Pralon.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris-1er. Mo Palais-Royal, Louvre. A partir du 19 février. Du mercredi 19 au dimanche 23, à 18 h 30. Tél. : 01-44-58-98-58. Durée : 1 heure. De 45 F à 80 F. Jusqu'au 30 mars.*

En allés
d'après Samuel Beckett, mise en scène de Stéphane Verrue, avec Alain Nempont et Stéphane Verrue.
Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), Paris-18e. Mo Anvers, Abbesses. A partir du 19 février. Les mercredi 19, vendredi 21, samedi 22, lundi 24, à 20 h 30 ; le jeudi 20, à 19 heures ; le dimanche 23, à 17 heures. Tél. : 01-46-06-11-90. Durée : 1 h 05. 70 F et 100 F. Jusqu'au 24 mars.*

Le Faucon
de Marie Laberge, mise en scène de Gabriel Garran, avec Myriam Boyer, Jean-Pierre Kalfon et Bruno Subrini.
Théâtre Dejazet, 41, boulevard du Temple, Paris-3e. Mo République. A partir du 18 février. Du mardi 18 au vendredi 21, à 20 h 30 ; le samedi 22, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 01-48-87-52-55. Durée : 2 heures. De 90 F à 180 F. Jusqu'au 6 avril.

La Force de l'habitude
de Thomas Bernhard, mise en scène d'André Engel, avec Hubertus Biermann, Serge Merlin, Pascal Bongard, Rémy Carpentier et Juliette Croizat.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. A partir du 22 février. Le samedi 22, à 20 h 30 ; le dimanche 23, à 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72. Durée : 2 heures. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 28 mars.*

Idiots
d'après Dostoïevski, mise en scène d'Airy Routier, avec Sava Lolov, Airy Routier et la voix de Jean-François Sivadier.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le lundi 24, à 21 heures. Tél. : 01-42-02-02-68. Durée : 1 h 45. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

Macbeth
de William Shakespeare, mise en scène de Paul Golub, avec Simon Abkarian, Catherine Schaub, David Ayala, Diane Calma, Jean-Yves Duparc, Christian Gonon, Mirza Halilovic, Gaël Marhic, Julien Maurel, Christine Roux, Yaneck Rousselet et Clémentine Yelnick.
Lierre-Théâtre, 22, rue du Chevaleret, Paris-13e. Mo Chevaleret. Du mercredi 19 au samedi 22, à 20 h 30. Tél. : 01-45-86-55-83. Durée : 2 heures. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 30 mars.*

Nouvelles de Sicile
de Luigi Pirandello et Myriam Tanant, mise en scène de Myriam Tanant et Jean-Claude Penchenat, avec Aziz Arbia, Patrick Azim, Daniel Gibert, Hélène Philippe, Geneviève Rey-Penchenat, Marc Schapira, Michel Toty, Benoît Urbain et Marie Zamora.
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris-15e. Mo Porte-de-Vanves. A partir du 21 février. Les vendredi 21 et samedi 22, à 20 h 30 ; le dimanche 23, à 17 heures. Tél. : 01-45-31-10-96. Durée : 2 heures. 100 F et 130 F. Jusqu'au 13 avril.*

Le Passage
de Véronique Olmi, mise en scène d'Ivan Morane, avec Marina Vlady et Matthieu Rozé.
Théâtre du Rond-Point Champs-Elysées, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées - Clemenceau. A partir du 19 février. Le mercredi 19, à 19 h 30 ; les jeudi 20 et vendredi 21, à 21 heures ; le samedi 22, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche 23, à 15 h 30. Tél. : 01-44-95-98-10. Durée : 1 h 40. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 5 avril.*

Quand Marie est partie
d'Israël Horovitz, mise en scène de Philippe Lefebvre, avec Simone Valère, Roger Pierre, John Berry et Rebecca Pauly.
Théâtre de la Madeleine, 19, rue de Surène, Paris-8e. Mo Madeleine. A partir du 18 février. Du mardi 18 au vendredi 21, à 21 heures ; le samedi 22, à 17 heures et 21 heures ; le dimanche 23, à 15 h 30. Tél. : 01-42-65-07-09. De 80 F à 240 F. Jusqu'au 30 juin.

Le Revizor
de Nicolas Gogol, mise en scène de François Kergoulay, avec John Arnold, Cyrille Bosc, Benoist Brione, Brigitte Damiens, Thierry Kazazian, Omar Kelloua, François Kergoulay, Annie Leclerc, Christophe Mali, Georges M'Boussi, Virginie Méry, Gérald Papasian, Marie Payen, Olivier Peigné, Arnaud Poujol, Martin Staes, Salah Testouk et Pascal Vannson.
Théâtre Firmin-Gémier, place Firmin-Gémier, 92 Antony. A partir du 18 février. Du mardi 18 au samedi 22, à 20 h 30 ; le dimanche 23, à 16 h 30. Tél. : 01-46-66-02-74. Durée : 3 heures. 80 F et 110 F. Jusqu'au 16 mars.*

Voyages dans le chaos
de Yakov Drouskine, Daniil Harms et Leonid Lipavski, mise en scène de Lukas Hemleb, avec Jérôme Derre, Denis Lavant et Laurent Manzoni.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris-6e. Mo Odéon, RER Luxembourg. A partir du 20 février. Du jeudi 20 au samedi 22, le lundi 24, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 70 F. Jusqu'au 22 mars.*

Zakat
d'Isaac Babel, mise en scène de Bernard Sobel, avec Estelle Aubriot, Christian Aufauvre, Philippe Blanc, Marie Desgranges, Vincent Dissez, Claude Guyonnet, Rafaële Huou, Jérôme Kircher, Thierry Nibelle, Fabien Orcier, Julie Pouillon, Sarah Quentin, Olivier Rabourdin, Delphine Raoult, Jean-Paul Rouvray, Xavier Tchili, Emmanuel Vergnaud et Gérard Watkins.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. A partir du 21 février. Les vendredi 21 et samedi 22, à 20 h 30 ; le dimanche 23, à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. Durée : 1 h 50. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 23 mars.*

SÉLECTION

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza et Muriel Mayette.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6e. Mo Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 1 h 30. De 65 F à 160 F. Dernières.*

Le Cirque Plume
de Bernard Kudlak, mise en scène de l'auteur, avec Alexandre Demay, Valérie Dubourg, Michèle Faivre, Valérie Garçon, Jean-Marie Jacquet, Pierre Kudlak, Alain Mallet, Robert Miny, Rachel Ponsonby, Patricia Reynier-Peugniez, Jacques Schneider et Brigite Sepaser.
Parc de la Villette (Espace chapiteau), avenue Corentin-Cariou, Paris-19e. Mo Porte-de-la-Villette. Du jeudi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-40-03-75-75. Durée : 1 h 45. 110 F et 140 F. Jusqu'au 16 mars.*

L'Homosexuel ou la Difficulté de s'exprimer
de Copi, mise en scène de Philippe Adrien, avec Margot Abascal, Christophe Reymond, Benoît Strebler, Dominique Boissel et Jean-Daniel Magnin.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 1 h 15. De 50 F à 110 F. Dernières.*

L'Illusion comique
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Anne-Claire, Jean-Pierre Baudson, Sandrine Bonjean, Alfredo Canavate, Stéphane Fauville, François Frapier, Antoine Girard, Frédéric Laurent, Didier Niverd, Candy Saulnier et Bernard Waver.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 2 h 45. De 20 F à 150 F. Jusqu'au 8 mars.

Macbeth
de William Shakespeare, mise en scène de Katharina Thalbach, avec Jean-Claude Adelin, Hélène Babu, Gauthier Baillot, Jeanne Balibar, Ahmed Belbachir, Jérôme Bergman, Jacques Boudet, Mathieu Delmonté, Michel Dussarrat, Isabelle Gomez, Vanessa Larré et Valentin Rossier.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-27-81-15. Durée : 2 h 20. De 80 F à 160 F. Jusqu'au 29 mars.*

Nuit pâle au palais
de Catherine Anne, mise en scène de Philippe Faure, Henri Texier et Daniel Znyk, avec Philippe Faure, Henri Texier et Daniel Znyk.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris-11e. Mo Bastille, Voltaire, Bréguet-Sabin. Les mardi 18, mercredi 19, vendredi 21, samedi 22, à 19 h 30 ; le dimanche 23, à 15 h 30. Tél. : 01-43-57-42-14. Durée : 1 h 05. 70 F et 100 F. Jusqu'au 16 mars.*

Pelléas et Mélisande
de Maurice Maeterlinck, mise en scène d'Olivier Werner, avec Geneviève Esménard, Frédéric Cherbeuf, Marc Zammit, Karine Fellous, Jean-Paul Billecocq, Anne de Calderon, Sandrine Bourreau, Sylvia Conti-Caustier et en alternance Eloi Jacquelin, Ludwig-Stanislas Loison-Robert et Léo Maurice ou Médéric Thoirey.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris-9e. Mo Opéra. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 2 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 8 mars.*

Quai Ouest
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène d'Elisabeth Chailloux, avec Antoine Basler, Eduardo Galhos, Roland Gervet, Adel Hakim, Adama Niane, Michèle Oppenot, Agnès Pontier, Christèle Thual et Michèle Oppenot.
Théâtre Antoine-Vitez, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry. Du mardi 18 au samedi 22, à 20 h 30 ; le dimanche 23, à 16 heures. Tél. : 01-46-72-37-43. Durée : 2 h 30. De 70 F à 110 F. Jusqu'au 16 mars.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

L'AMOUR EST À RÉINVENTER (**)
10 films courts français (50 min).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ;

DIRE L'INDICIBLE, LA QUÊTE D'ELIE WIESEL
Film franco-hongrois de Judit Elek, (1 h 45).
VO : Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 40-30-20-10).

DU JOUR AU LENDEMAIN
Film franco-allemand de Jean-Marie Straub, Danièle Huillet, avec Christine Whittlesey, Richard Salter, Claudia Barainsky, Ryszard Karczykewski (1 h 02).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LE JOUR ET LA NUIT (à partir de vendredi 14 février)
Film français de Bernard-Henri Lévy, avec Alain Delon, Lauren Bacall, Xavier Beauvois, Marianne Denicourt, Arielle Dombasle, Julie du Page (1 h 52).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

NUITS BLANCHES
Film français de Sophie Deflandre, avec Alexandre Arbatt, Marthe Keller, Lola Gans, Matthieu Rozé, Fred Personne, Julie-Anne Roth (1 h 26).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

L'OMBRE ET LA PROIE
Film américain de Stephen Hopkins, avec Michael Douglas, Val Kilmer, Bernard Hill, John Kani, Tom Wilkinson, Brian McCardie (1 h 50).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

PROF ET REBELLE
Film américain de Hart Bochner, avec Jon Lovitz, Tia Carrere, Mekhi Phifer, Guillermo Diaz, John Neville, Malinda Williams (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e.

TOUT LE MONDE DIT I LOVE YOU
Film américain de Woody Allen, avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Danton, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; reservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

AU LOIN S'EN VONT LES NUAGES
d'Aki Kaurismäki,
avec Kati Outinen, Kari Vaananen, Elina Salo, Sakari Kuosmanen, Markku Peltola, Matti Onnismaa.
Finlandais (1 h 36).
VO : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18) ; Denfert, dolby, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68).

BRIGANDS, CHAPITRE VII
d'Otar Iosseliani,
avec Amiran Amiranachvili, Dato Gogibedachvili, Guio Tzintsadze, Nino Ordjonikidze, Keti Kapanadze, Alexi Djakeli.
Franco-géorgien-italien-suisse (2 h 09).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

CARMIN PROFOND (**)
d'Arturo Ripstein,
avec Regina Orozco, Daniel Gimenez Cacho, Marisa Paredes, Patricia Reyes Espindola, Julieta Egurrola, Rosa Furman.
Franco-mexicain-espagnol (1 h 54).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 40-30-20-10).

CRIMINALS
de Joseph Strick,
Américain (1 h 13).
VO : Epee de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

DESTINÉE
de Shaji N. Karun,
avec Aswani, Sarath, Praseetha, Hari Das.
Indien, couleur et noir et blanc (2 h 14).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

DIDIER
d'Alain Chabat,
avec Jean-Pierre Bacri, Alain Chabat, Isabelle Gelinas, Caroline Cellier, Chantal Lauby, Dominique Farrugia.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; reservation : 40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alesia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

DIEU SAIT QUOI
de Jean-Daniel Pollet,
Français (1 h 30).
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EAU DOUCE
de Marie Vermillard,
avec Nathalie Richard, Antoine Chappey, Elie Tazartes, Alexis Batoussov, Raymond Martin.
Français (58).
Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

GHOST IN THE SHELL
de Mamoru Oshii,
dessin animé Japonais (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e.

JOURNAL D'UN VICE
de Marco Ferreri,
avec Sabrina Ferilli, Valentino Macchi.
Italien (1 h 28).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LAYLA MA RAISON
de Taïeb Louhichi,
avec Tarik Akan, Safy Boutella, Anca Nicola, Fatma ben Saidane, Mouna Noureddine, A. al-Rachi.
Tunisien (1 h 30).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09) ; Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

LOOKING FOR RICHARD
d'Al Pacino,
avec Al Pacino, Harris Yulin, Penelope Allen, Alec Baldwin, Kevin Spacey, Winona Ryder.
Américain (1 h 53).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Grand Action, dolby, 5e (01-43-29-44-40) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60).

LOVE SERENADE
de Shirley Barrett,
avec Miranda Otto, Rebecca Frith, George Shevtsov, John Alansu, Jessica Napier.
Australien (1 h 41).
VO : Images d'ailleurs, 5e (01-45-87-18-09).

LES « LUMIÈRE » DE BERLIN
de Wim Wenders,
avec les étudiants de la Hochschule für Fernsehen und Film de Munich, Udo Kier, Nadine Büttner, Christoph Merg, Otto Kuhnle.
Allemand, couleur et noir et blanc (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34).

NÉNETTE ET BONI
de Claire Denis,
avec Grégoire Colin, Alice Houri, Jacques Nolot, Valéria Bruni-Tedeschi, Vincent Gallo.
Français (1 h 43).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).

NI D'ÈVE NI D'ADAM (*)
de Jean-Paul Civeyrac,
avec Guillaume Verdier, Morgane Hainaux, Frédérique Gagnol, Hélène Chambon, Luc Tissot, Lucile Nogier.
Français (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

NITRATE D'ARGENT
de Marco Ferreri,
avec Sabrina La Leggia, Doriana Bianchi, Eric Berger, Marc Berman, Dario Costa.
Français (1 h 27).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

POUR RIRE
de Lucas Belvaux,
avec Ornella Muti, Jean-Pierre Léaud, Antoine Chappey, Tonie Marshall, Philippe Fretun, Bernard Mazzinghi.
Français (1 h 40).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation : 40-30-20-10).

LA SERVANTE AIMANTE
de Jean Douchet,
avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois, Alain Pralon, Claire Vernet, Nicolas Silberg.
Français (2 h 46).
L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

SPACE JAM
de Joe Pytka,
avec Michael Jordan, Bill Murray.
Américain (1 h 29).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10).

THAT THING YOU DO
de Tom Hanks,
avec Tom Everett Scott, Liv Tyler, Johnathon Schaech, Steve Zahn, Tom Hanks.
Américain (1 h 50).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

THE CROW, LA CITÉ DES ANGES (*)
de Tim Pope,
avec Vincent Perez, Mia Kirshner, Richard Brooks, Iggy Pop, Thomas Jane, Vincent Castellanos.
Américain (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, 8e.

THE PILLOW BOOK
de Peter Greenaway,
avec Vivian Wu, Yoshi Oida, Ken Ogata, Hideko Yoshida, Ewan McGregor, Judy Ongg.
Franco-britannique (2 h 06).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE À NOËL ?
de Sandrine Veysset,
avec Dominique Reymond, Daniel Duval, Jessica Martinez, Alexandre Roger, Xavier Colonna, Fanny Rochetin.
Français (1 h 30).
Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79).

ZINA
de Ken McMullen,
avec Domiziana Giordano, Ian McKellen, Philip Madoc, Rom Anderson, Micha Bergese.
Franco-britannique (1 h 33).
VO : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

AUDIOVISUEL Le projet de loi sur l'audiovisuel sera examiné, les 19 et 20 février, en première lecture au Sénat. ● LE TEXTE prévoit d'élargir les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), notamment pour les adapter à l'arrivée des bouquets de programmes numériques. ● LA RÉORGANISATION de l'audiovisuel public est au cœur du projet gouvernemental. Elle devrait se faire en deux pôles, celui de France-Télévision, à vocation grand public, et celui de la connaissance, du savoir et de la culture, né de la fusion de La Cinquième avec la Sept/Arte. ● LA RADIO fera l'objet d'amendements spécifiques soumis au Parlement par le gouvernement, alors que les négociations se poursuivent entre le CSA et les acteurs de la bande FM. Un groupe d'experts a été constitué, lundi 17 février, pour réaliser l'audit de la modulation de fréquence.

Le projet de loi sur l'audiovisuel vise à remodeler le secteur public

Le Sénat doit examiner, les 19 et 20 février, le texte présenté par Philippe Douste-Blazy. Il s'agit notamment d'adapter les pouvoirs du CSA à l'arrivée du numérique, de réorganiser la synergie de France-Télévision et de mettre en œuvre la fusion entre La Cinquième et Arte

ÉLARGIR les pouvoirs du CSA : il en était déjà question, il y a trois ans, dans les motifs de la loi sur l'audiovisuel voulue par Alain Carignon. Dans le projet de texte rédigé par Philippe Douste-Blazy, que le Sénat va examiner en première lecture, mercredi 19 et jeudi 20 février, il s'agit à nouveau d'« *étendre les compétences de l'autorité de régulation de l'audiovisuel* ». Pour le ministre de la culture, chargé de la communication, la nécessité, cette fois, est née de l'évolution technique du paysage audiovisuel. Le numérique a fait fleurir des bouquets de programmes dont il convient de contrôler la diffusion et de garantir le pluralisme du contenu.

Le rôle de l'organisme de régulation doit évoluer à la vitesse de l'audiovisuel et de ses lois. Les adaptations prônées par le gouvernement ne devraient pas susciter de tohu-bohu politique, même si certains, comme le sénateur Jean Cluzel (Union centriste, Allier) proposeront des amendents destinés à « *sectionner définitivement le cordon ombilical* » entre le CSA et le pouvoir. On est encore loin de la « *constitutionnalisation* » de cet organisme de régulation telle que la souhaite son président, Hervé Bourges (*Le Monde* du 21 janvier). La véritable justification de ce seizième projet de loi sur l'audiovisuel élaboré depuis 1981 – la vingt-deuxième modification de la loi de 1986, a calculé M. Cluzel – est ailleurs. Dès l'annonce de sa mise en chantier, en août 1996 à l'Université d'été de la communication, à Hourtin (Gironde), il était apparu clairement que le projet gouvernemental visait une refonte des structures de l'audiovisuel public. France-Télévision se remettait à peine des séquelles de l'affaire des animateurs-producteurs et entrevoyait déjà les prémices des restrictions budgétaires pour 1997. « *La télévision publique présente des faiblesses*, diagnostiquait Philippe Douste-Blazy. *Une certaine dispersion des moyens et une insuffisante synergie, qui peuvent conduire à des problèmes d'identité* » (*Le Monde* daté 1er-2 septembre 1996).

DEUX PÔLES

Le texte qui sera discuté par le Parlement prévoit de « *remodeler le secteur public* » en deux pôles. « *D'un côté, un pôle France-Télévision, grand public, avec France 2 et France 3 ; et, de l'autre, un pôle d'accès à la connaissance, au savoir et à la culture* », a précisé le ministre, dimanche 16 février à l'émission « Le grand jury RTL-*Le Monde* ». Pour le premier, la commission des affaires culturelles du Sénat, rejointe par Jean Cluzel, propose de chapeauter les deux chaînes par une société holding dotée d'une personnalité morale. La présidence commune se trouverait ainsi dotée d'un outil de pilotage plus efficace. Mais cette perspective inquiète les syndicats de l'audiovisuel public (CFDT Radio-Télé et SNRT-CGT), qui voient dans la filialisation de France 2 et de France 3 le risque d'une « *privatisation partielle ou majoritaire, à terme, de l'une ou l'autre des deux chaînes* ».

Les syndicats s'opposent de surcroît à la fusion entre la Sept/Arte et La Cinquième dans le pôle de la connaissance, dénonçant « *une version 1997 du mariage de la carpe et du lapin* ». La majorité parlementaire, qui s'était déchirée à propos de la création de la « *chaîne éducative* » en 1994, devrait se retrouver sur un projet destiné à produire 140 millions de francs d'économies, selon le rapport de Jean-Michel Bloch-Lainé sur l'audiovisuel public. La pertinence économique de la fusion de ces deux chaînes – à forte personnalité, mais à faible audience et à budget réduit – n'apparaît toutefois pas à tous. « *Il faudra*, a souligné M. Douste-Blazy, *faire une chaîne de télévision avec deux lignes éditoriales.* »

Jean-Jacques Bozonnet

Pressions sur l'« amendement M 6 »

Les sénateurs devraient présenter un amendement à la loi sur l'audiovisuel qui permettra la diffusion de publicité nationale pendant les décrochages régionaux de M 6 (*Le Monde* du 6 février). Ce projet suscite la colère de l'un des concurrents de M 6 en régions : la Générale des eaux. Une telle situation aboutirait à « *un monopole de fait de l'information locale aux mains d'une chaîne nationale* », a déclaré Etienne Mallet, président de la Générale d'images. M. Mallet a affirmé que la CGE fermerait ses télévisions locales à Lyon et Toulouse si l'amendement était adopté.

Pour sa part, Nicolas de Tavernost, le directeur général de M 6 – dont les principaux actionnaires sont la Lyonnaise des eaux et la CLT – s'interrogeait sur la « *pérennité des décrochages existants* » si l'amendement était rejeté. Partenaires de M 6, pour la plupart des décrochages, les journaux régionaux ont révisé leur position face à cet amendement.

Le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR) s'est prononcé contre le projet de M 6, sous la pression des journaux qui ne « *bénéficient* » pas de ces décrochages.

L'audit de la bande FM confié à un groupe d'experts

POUR la deuxième fois en un mois, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a organisé, lundi 17 février, une « *table ronde* » avec les responsables des radios publiques et privées. Après le tour d'horizon du 21 janvier, il s'agissait pour l'organisme de régulation d'exposer aux opérateurs le « communiqué 343 », c'est-à-dire les propositions faites pour la loi sur l'audiovisuel (*Le Monde* du 11 février). Les modifications retenues par le gouvernement seront présentées sous forme d'amendements au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Devant la vingtaine de représentants des radios, *Hervé Bourges, président du CSA, a ensuite* évoqué la nécessité « *d'optimiser la gestion des fréquences* », c'est-à-dire de rechercher des « *ressources inexploitées* ». Pour réaliser cette mise à plat de la bande en modulation de fréquence, le CSA proposait la création d'un groupe de cinq experts, comportant des représentants de Télédiffusion de France (TDF), de la Sogetec (groupe NRJ), de Radio-France, du Bureau de liaison des radios et de l'association Vive La Radio.

Des critiques ayant été formulées sur la trop forte présence de certains groupes ou l'insuffisante représentation des radios associatives, un consensus a finalement été trouvé sur la constitution d'un groupe de sept personnes, avec deux représentants pour le Bureau de liaison et deux représentants pour Vive La Radio.

« DES MEGAHERTZ À MOUDRE »

En ce qui concerne la méthode de travail de ce groupe, *qui sera animé par Pierre Wiehn, membre* du CSA chargé des radios, M. Bourges proposait que l'audit débute dans des « zones tests » et qu'un premier rapport soit établi au bout de deux mois. La plupart des opérateurs ont plaidé pour un travail plus global sur la bande FM.

« *C'est une réunion historique, car elle représente une réappropriation du spectre de la bande FM par l'ensemble des acteurs. On va donner des mégahertzs à moudre* », commente Pierre Bellanger, président de Skyrock. Les responsables des radios ont désormais la possibilité de participer au réaménagement de quelque six mille fréquences et ils espèrent au passage en récupérer entre 10 % et 15 %. Pour ce grand ménage, le service public est dans le collimateur des opérateurs privés, qui citent l'exemple de l'Ile-de-France, où le service public bénéficie de soixante-quinze fréquences pour ses cinq programmes alors que les privés disposent seulement de vingt-huit fréquences pour neuf programmes. *Méfiants* à l'égard des monopoles, et notamment de TDF, certains opérateurs ont confié une étude parallèle à un cabinet américain et le Bureau de liaison en a déjà fait réaliser une dans la région Languedoc-Roussillon.

Françoise Chirot

Le « Daily Mail » se substitue à la justice britannique dans une affaire de meurtre raciste

LONDRES
de notre correspondant

La controverse fait rage au Royaume-Uni après la décision du *Daily Mail* de publier à la « une » la photo de cinq jeunes, soupçonnés du meurtre d'un adolescent noir, mais innocentés par la justice, sous le titre « Meurtriers, le Mail accuse ces hommes de meurtre. Si nous avons tort, qu'ils nous fassent un procès ». Les uns accusent le tabloïd de s'improviser juge et jury. Les autres défendent cette initiative sans précédent en invoquant l'incurie de *la police et l'incapacité des tribunaux* à rendre justice. Deux députés, un conservateur et un travailliste, ont présenté, lundi 17 février aux Communes, une motion de soutien au *Mail*.

En avril 1993, un jeune lycéen noir, Stephen Lawrence, était poignardé par un groupe de cinq jeunes Blancs près d'un arrêt de bus, prototype parfait du crime raciste gratuit. Neil et Jamie Acourt, Gary Dobson, Luke Knight et David Norris étaient arrêtés peu après, mais le parquet abandonnait les poursuites, estimant qu'elles avaient peu de chances d'aboutir. L'an dernier, la famille de Stephen portait plainte pour meurtre contre trois des jeunes. Mais le juge ayant refusé de prendre en compte le principal témoignage, les suspects étaient innocentés.

La semaine dernière, le coroner chargé d'examiner les causes du décès a – fait assez exceptionnel – pris position. « *Nous avons établi qu'un groupe de jeunes Blancs a tué un jeune homme de sang froid, et sans autre raison, apparemment, que la couleur de sa peau* », a-t-il statué. Les jeunes ont refusé de répondre aux questions, prétextant que cela pourrait leur porter tort.

SUR DU VELOURS

Simple indignation, volonté de vendre du papier ou découverte par le directeur du journal qu'il avait employé quelques années plus tôt le père de la victime ? Toujours est-il que le *Mail* a frappé fort. Il se sent sûr de lui sur le plan juridique. Il sait que si les jeunes portaient plainte en diffamation, il aurait le droit de faire état de tous les témoignages disponibles, y compris ceux qui n'ont pas été utilisés au tribunal ; comme ce film pris clandestinement par la police au cours duquel on les voyait se livrer à un simulacre de poignardage et prononcer des propos orduriers sur les Noirs qu'ils se promettaient de torturer à mort.

La presse est divisée. Ne risque-t-il pas d'y avoir des débordements, des accusations sans preuve, des innocents montrés du doigt à plusieurs millions d'exemplaires ? Non, réplique Roy Greenslade, spécialiste des médias peu suspect de partialité envers le *Mail*, mais qui en fait l'éloge dans le *Guardian*. Le tabloïd, a-t-il écrit, « *a rééquilibré la balance de la justice en faveur de la victime* ». Pour le *Times*, un second mal ne saurait corriger le premier.

Les hommes politiques sont partagés, les juristes aussi. Le ministre de l'intérieur a affirmé que le *Mail* n'avait rien fait d'illégal. L'attorney général, interpellé par lord Donaldson, ex-président de la Cour de cassation, qui a dénoncé ce cas flagrant d'« *outrage à la justice* », a répondu qu'il étudiait la question. Le *Mail*, quant à lui, persiste et signe. « *Ce journal ne méprise ni la loi ni les tribunaux, bien qu'il pense qu'ils ont misérablement échoué dans cette affaire*, écrivait-il lundi. *Le Mail* joue sur du velours, il sait qu'il a l'opinion avec lui. Mis à part, peut-être, leurs avocats, il n'y a guère de Britanniques aujourd'hui qui ne soient convaincus de la culpabilité des cinq jeunes gens.

Patrice de Beer

CORRESPONDANCE

Une lettre de Georges Hourdin

LE GROUPE de *La Vie catholique* n'est pas un groupe commercial, mais un groupe chrétien d'apostolat et d'opinion. Il a été fondé par quelques militants laïcs après que l'interdiction eut été donné, en 1936, par le maître général de l'ordre dominicain, aux religieux de Latour-Maubourg de rédiger *Sept*. Des laïcs, Ella Sauvageot, Beuve-Méry, Fumet, Mauriac, Daniel-Rops et moi décidâmes alors de rédiger nous-même, avec l'accord de ses lecteurs, *Temps présent*. Il s'agissait de faire connaître et aimer, dans sa liberté conformément à la vocation dominicaine, le message évangélique et ses conséquences sociales. Les Pères Boisselot et Chenu vinrent se joindre assez vite à nous.

Fondée à partir de ces éléments et avec l'appui de certains évêques, en 1945, *La Vie catholique illustrée* – puis son groupe – a fait de très grandes choses et a exercé une action importante. Ceux qui l'ont voulue sont aujourd'hui, sauf moi, tous morts. La génération suivante prend sa retraite. D'où la crise actuelle. C'est d'une restructuration du groupe qu'il s'agit aujourd'hui. Je déconseille la vente, qui provoquera le chômage chez une partie des collaborateurs et supprimera toute variété dans le monde de la presse chrétienne.

Je propose pour sortir de cette situation de prendre les décisions suivantes :

1. Une association des amis et des lecteurs de *La Vie catholique* sera constituée. Cette association aura pour objet d'acheter pour un prix relativement modeste les actions des propriétaires actuels qui voudraient vendre. Ses membres auront la volonté de rendre ainsi possible la poursuite de notre action apostolique, politique et sociale en toute liberté.

2. Un directeur des rédactions serait nommé à côté du président-directeur général qui sera, à partir du mois de juin, responsable pour gérer la maison. Depuis l'origine de la fondation, le groupe de *La Vie* a toujours été dirigé par deux personnes.

Si notre groupe devient un assemblage de titres, de sociétés et d'institutions, il perd tout sens.

Georges Hourdin

Réponses savantes

par Alain Rollat

QUE PUIS-JE attendre de la science de l'an 2000 ? L'autre nuit, Laure Adler, en bonne copine, avait eu l'amabilité de profiter de son « Cercle de minuit » pour transmettre la question à deux physiciens, à un philosophe et à un sociologue. Voici ce que m'ont répondu ces quatre savants...

Le premier physicien : « *Nous ne savons pas encore si la technoscience est soluble dans la démocratie. C'est plus facile de fabriquer une bombe atomique que de résoudre les problèmes de la ville. La philosophie des Lumières rêvait pour l'humanité d'un despotisme éclairé : nous allons vers une démocratie éteinte, autrement dit vers une démocratie qui se vide de sens, dans laquelle les habitants des cités votent pour des hommes qui s'en remettent, pour leurs décisions, à des experts, lesquels vivent en cercles trop fermés et trop compartimentés pour être capables de comprendre les tenants et les aboutissants des problèmes qu'ils sont censés résoudre...* » Je me suis dit que la situation était grave.

Le second physicien : « *Les hommes ne sont toujours pas sortis de l'âge des cavernes, mais on voit déjà de nouveaux intégrismes, notamment l'intégrisme antinucléaire, s'ajouter à la remontée des superstitions et des obscurantismes. La science doit donc relier ses différentes branches entre elles pour apprendre aux hommes à faire gaffe. Les hommes ne doivent pas se laisser assujettir à l'autorité des spécialistes. Ils doivent, en toute circonstance, demander aux scientifiques en quoi leur connaissance est pertinente pour le bien-être individuel et collectif. Voilà pourquoi nous aspirons à devenir les nouveaux bouffons, pour essayer de corriger l'exercice des pouvoirs en insultant au besoin les souverains et leurs courtisans en toute impunité...* » Je me suis dit que la situation était désespérée.

Le sociologue : « *Nous avons perdu l'illusion du progrès en même temps que nous avons découvert les limites de la croissance et celles de la raison. Mais, en perdant l'illusion que le futur était automatiquement vecteur de progrès, nous avons avancé dans la conquête de la pensée puisque nous sommes désormais conscients de notre ignorance. Cette lucidité n'a rien de triste : nous allons pouvoir progresser vers de nouveaux types de connaissance.* » Je me suis dit que, si la situation était désespérée, cela n'était pas grave.

Le philosophe : « *Grâce à la cosmologie, en tout cas, nous avons appris que notre planète est un corps perdu dans l'Univers. Dans cette situation, la seule chose à faire, pour les hommes, c'est d'apprendre à civiliser leurs rapports entre eux. C'est ça, notre problème planétaire. Et, comme nous sommes confrontés à des barbaries qui sont multiformes mais dont les racines se situent en nous-mêmes, nous avons à mener une lutte qui suppose le retournement de chaque individu sur soi-même. C'est notre seul espoir...* » Je signerai donc la première pétition qui, au devoir de la désobéissance à la bêtise, ajoutera cette proposition de révolution intérieure.

Greffer au nom de la vie

Le magazine « Ça se discute » aborde la pénurie grandissante d'organes transplantables et les redoutables difficultés morales qu'elle soulève

COMMENT la télévision peut-elle parler d'un sujet aussi délicat que celui du devenir du corps humain en état de « mort encéphalique » ? Il ne faut pas, en effet, s'y tromper. Au-delà du thème de la greffe et du don d'organes, ce numéro du magazine « Ça se discute » traite d'un sujet hautement troublant et si important qu'il semble dépasser par moments un Jean-Luc Delarue peu habitué à convier la mort sur ses tréteaux et qui abrège malencontreusement des témoignages empreints d'une grande noblesse, comme celui de cet homme venu expliquer pourquoi il a refusé de laisser prendre les organes de son fils décédé.

Le cadre est connu. En progressant à grande vitesse, l'art chirurgical a multiplié les indications de greffes d'organes et amélioré sans cesse ses taux de succès. Dépassé par sa réussite, le chirurgien doit gérer des « listes d'attente » d'autant plus longues que les organes transplantables se font plus rares. Jusqu'en 1994, une loi dite « loi Caillavet » faisait qu'une personne qui, de son vivant, n'avait pas fait connaître son opposition au prélèvement d'organes, était, *ispo facto*, considérée comme un donneur potentiel. Depuis cette date, les lois sur la bioéthique ont complété ce principe général par un dispositif national, centralisé et informatisé, permettant à chacun d'exprimer, s'il le souhaite, son refus. Annoncé comme imminent depuis des mois, ce registre, devrait bientôt voir le jour.



Qu'est-ce que la « mort encéphalique », cet état que l'on appelait hier « coma dépassé » et qui fait que, par le truchement de la réanimation, un corps mort a encore l'apparence d'être vivant ? Pourquoi faut-il que ce soit les proches du défunt qui soient interrogés sur la possibilité ou non de prélever le cœur, les reins, le foie, les poumons et d'autres tissus ?

CHAÎNE DE SOLIDARITÉ

Quels trésors de psychologie faut-il trouver pour convaincre une famille réticente ? Et comment respecter, malgré tout, le corps et la mémoire du donneur alors que tous les esprits sont tournés vers le receveur ? Contrairement à ce qu'avaient imaginé les pionniers des greffes d'organes, cette chaîne de solidarité biologique n'est pas simple à créer, ni à maintenir. Des rumeurs autour de sordides trafics internationaux, quelques fautes majeures commises en France par certains praticiens, ont suffi pour que la confiance s'épuise et que les dons se raréfient.

Que faire pour convaincre ? « Ça se discute » fait l'économie de la foi béate en la technique et dans la culpabilisation du plus grand nombre. Des chirurgiens conscients de la portée symbolique de leurs gestes, un directeur général de l'Etablissement français des greffes et de nombreuses personnes concernées à divers titres confèrent par moments à cette émission une peu banale solennité. Le plus étonnant est que les non-spécialistes abordent rapidement la question dont le législateur pensait pouvoir faire l'économie : pourquoi n'a-t-on prévu que l'expression du refus ? Pourquoi ne pas poser à chacun la question du devenir de son corps après sa mort ? Les moyens ne manquent pas, à commencer par le tout jeune carnet de santé, qui permettrait à chacun de s'exprimer en conscience.

Un tel dispositif aurait l'avantage d'en finir avec les hypocrisies et les obstacles qui caractérisent la notion de consentement présumé. Il soulagerait les familles dans le deuil. La multiplication des débats de ce type et la campagne d'information qui suivra la mise en œuvre du registre informatisé des refus permettront peut-être de revenir sur cette question lors de l'examen, prévu en 1999, des textes sur la bioéthique. Car ces textes, qui ont permis de donner un statut législatif au corps humain, n'ont pas été jusqu'à laisser le vivant se prononcer clairement sur la survie de ses organes dans le corps de son prochain.

Jean-Yves Nau

★ **« Ça se discute » :** ***Greffes et dons d'organes : qu'est-ce qui nous fait peur ?*** **France 2, mercredi 19 février à 22 h 30.**

MARDI 18 FÉVRIER

TF 1

20.45

INDIANA JONES ET LA DERNIÈRE CROISADE ■ ■ ■
Film de Steven Spielberg, avec Harrison Ford, Sean Connery (1989, 130 min). 387215
Un spectacle où se mêlent l'aventure et le fantastique, l'action et les rapports psychologiques.

22.55

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar (100 min). 347147
0.35 et 1.15, 2.15, 3.20, 4.20 TF1 nuit.
0.50 Reportages. Documentaire. R.G. : les flics de l'ombre (rediff., 25 min). 9140203
Les caméras de Reportages ont pu, pour la première fois, filmer les investigations d'un service dans la région Midi-Pyrénées.

1.25 et 2.25, 4.30, 5.05 Histoires naturelles. Documentaire. (rediff.). 3.30 Cités à la dérive. Série. [2/8] 5.00 Musique. Concert (5 min).

France 2

20.50

DENIS LA MALICE
Film de Nick Castle, avec Walter Matthau (1992, 105 min). 190031
D'après le personnage de BD.
22.35 Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

22.45

UN HOMME QUI ME PLAÎT ■
Film de Claude Lelouch, avec Jean-Paul Belmondo (1969, 105 min). 6166673
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.50 Le Cercle de minuit. *Quatre jours pour l'an 2000 :* Le destin des images : allons-nous devenir prisonniers ? (80 min). 3153109

2.10 Histoires courtes. La refuite. 2.50 Little Karim. Documentaire. 3.40 24 heures d'info. 3.50 Météo. 4.55 Uni : Mana, la rivière aux 100 sauts. Documentaire. 5.10 Chip et Charly. (20 min).

France 3

20.50

FA SI LA CHANTER... SPÉCIALE
Jeu présenté par Pascal Brunner. Invités : Jacques Sanchez, Les Chevaliers du fiel, Olivier Lejeune, Laurence Boccolini (115 min). 561505
22.45 Journal, Météo.

23.20

VU DE PRÈS
Documentaire de Christophe de Ponfilly. Nos enfants de la patrie (55 min). 6421857
La vie de six jeunes appelés dans une caserne.
0.15 Cinéma étoiles. *Invités : Lidya Ewande (Macadam Tribu), Camille Taboulay (Demy tout entier), Julie Gayet (Select Hôtel)* (30 min). 49819
1.15 Capitaine Furillo. Série.

2.00 Musique graffiti. Magazine. *Duo en sol majeur, K423 pour violon et alto*, de Mozart, par Miriam Fried, violon et Paul Biss, alto (25 min).

Arte

20.45

▶ LA VIE EN FACE : APPRENDRE À SE VENDRE
Documentaire de Harun Farocki (1996, 55 min). 7284302
Comment se préparer aux entretiens d'embauche. Le regard implacable du documentariste Harun Farocki.

21.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : JEAN COCTEAU
Proposée par Noël Simsolo.
21.45 Orphée ■ ■ Film de Jean Cocteau, avec Jean Marais, Maria Casarès (1949, N., 95 min). 3995673
23.20 Jean Cocteau, mensonges et vérités. Documentaire de Noël Simsolo (1996, 60 min). 8842383
0.20 La Villa Santo Sospir. Documentaire de Jean Cocteau (1951, 40 min). 4724513
1.00 Bibliographie. Cocteau.
1.05 L'Incruste. Téléfilm d'Emilie Deleuze, avec Claire Keim (rediff., 60 min). 8978109
2.05 Tracks (rediff., 25 min). 8700156
2.30 La Panthère rose (rediff., 25 min).

M 6

20.50

L'APPEL DE LA FORÊT
Film de Ken Annakin, avec Charlton Heston (1972, 120 min). 143944
Adaptation d'un roman de Jack London, bien décevante en dépit de la présence de Charlton Heston.

22.50

UNE FEMME EN ENFER
Téléfilm O de Michael Scott, avec Adam Storke, Maria Pitillo (100 min). 1941857
Le conte de fée d'une jeune réceptionniste qui vient d'épouser son séduisant patron tourne rapidement au cauchemar. Son mari se révèle être un homme violent, qui s'adonne à la drogue...
0.30 Capital. Magazine (rediff.).

3.00 Hot forme. Magazine (rediff.). 3.30 Jazz 6. Magazine. 4.40 La Falaise du diable. Documentaire. 5.15 Fan de. Magazine (rediff., 30 min).

Canal +

20.15

FOOTBALL
En direct. Coupe de la Ligue. Demi-finale : Strasbourg - *Monaco*. 20.30 Coup d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 8670586
22.30 Flash d'information.

22.35

TITANIC : LE NAUFRAGE DU SIÈCLE
Documentaire de Christopher Rowley (rediff., 50 min). 5809673
Le Titanic sombra, après avoir heurté un iceberg, lors de son voyage inaugural, avec 2285 personnes à son bord.
23.25 Lune rouge ■ Film de John Bailey (1995, v.o., 94 min). 1886437
1.00 Mario et le Magicien ■ Film de Klaus Maria Brandauer (1995, v.o., 122 min). 53775172

Radio

France-Culture

20.30 Archipel science. Avec Yvon Le Maho, directeur *de recherches* au CNRS, président du Conseil scientifique de *l'Institut polaire.*
22.40 Nuits magnétiques. Liège, une cité ardente.

0.05 Du jour au lendemain. Alain Sued, Claude Royet-Journoud et Dominique Fourcade. 0.48 Musique : Les cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique

19.30 Concert. En direct du Rudolfinum à Prague. Chœur de la philharmonie de Prague et Orchestre symphonique de la radio de Prague, dir. Christopher Seaman. Œuvres de Beethoven : Symphonie nº 8 en fa majeur op. 83. Walton : Alexander's Feasts, Michael George (baryton).
22.25 *Dépêche-notes.*
22.30 Musique pluriel.
23.07 Atout chœur. Œuvres de Scarlatti, Vivaldi, Lotti, Caldara.

0.00 Des notes sur la guitare. Œuvres de Rodrigo, Morançon, Noro, Urban, Constant, Charlton. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées *de Radio-Classique.* Concert enregistré le 15 octobre 1996 à la Salle Gaveau. Le pianiste Till Fellner. Au programme : Sonate pour piano nº 14 D. 784, *Six Moments Musicaux* D. 780, de Schubert ; Années de pèlerinage : 3e année (Italie), de *Liszt.*

22.40 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Envoyé spécial. Cafards : l'invasion ; Le temps des bricoleurs ; Post-scriptum : parole de juge.
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 *Bouillon de culture* La culture en colère.
23.50 Viva. Fête des Vignerons : vivement 99 !

Planète

20.35 Ya basta ! *Chiapas été 96.*
21.35 Hamsa, la rage au ventre.
22.30 Tony Joe White, l'homme du Sud.
23.30 Lumière.
0.25 Sketba.

Animaux

20.30 et 2.30 Monde phénoménal. Safari africain.
21.00 Monde sauvage. Quand la bise fut venue.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Emas.
23.00 Faune ibérique. Le sanglier d'Europe.
23.30 Le Berger allemand.
0.00 Monde sauvage. Le roi des félins.
0.30 *Le Vagabond.* La chasse.
1.00 Le Phoque gris (60 min).

Paris Première

20.00 et *23.50* 20 h Paris Première.
21.00 Nova.
21.55 et 1.35 Le J.T.S.
22.25 Lola ■ ■ ■ Film de Jacques Demy (1960, N., 85 min). 68760050
0.45 Stars en stock. James Stewart. Audrey Hepburn.

France Supervision

20.30 Made in USA ■ ■ Film de Jean-Luc Godard (1966, 90 min). 25246012
22.00 Grand Large.
22.50 Le Cochon de Gaston.
23.20 Le Llamero et l'Enfant au lama blanc.
23.45 Les Movidas espagnoles. Flamenco on the Rock.

Ciné Cinéfil

20.30 Persona ■ ■ ■ Film d'Ingmar Bergman (1965, N., v.o., 85 min). 21425437
21.55 La Tosca ■ *Film de Carl Koch (1940, N.,* 100 min). 35824031
23.35 Sérénade aux nuages ■ Film d'André Cayatte (1945, N., 90 min). 3635321
1.05 Le Retour du Mouron rouge ■ *Film d'Hans Schwarz (1937,* N., v.o., 80 min). 91025703

Ciné Cinémas

20.30 Fellini-Roma ■ ■ ■ Film de Federico Fellini (1971, 115 min). 7161234
22.25 Rambo 2 : la mission Film de George Pan Cosmatos (1984, v.o., 95 min). 46537760
0.00 Etroite surveillance ■ Film de John Badham (1987, 115 min). 54792819

Série Club

20.45 Les Champions. La bombe.
21.35 et *1.30 La Comtesse de Charny.*
22.30 Zéro un Londres. Les anges qui tuent.
23.00 Un ours pas comme les autres. La musique adoucit les ours.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Le vengeur volant.

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui faisait le lien.
21.25 Le Fugitif. *Le revers de la médaille.*
22.10 Chronique de la route.
22.20 Cambouis. En direct du salon Rétromobile à Paris.
23.15 Star Trek : The Next *Generation.* Le long adieu (v.o.).
0.05 V.R.5. Petite sœur.

Festival

20.30 Maîtres et Valets. Feuilleton [6].
22.20 Sentiments. Pardonnez-moi je l'aime. Téléfilm de Vivian Naefe, avec Gudrun Landgrebe, Friedrich von Thun (95 min). 91704168
23.55 La Baby-Sitter. Maman connexion (20 min).

Téva

20.30 et 23.30 Talk Show.
20.55 Pour la vie d'un enfant. Téléfilm de John Herzfeld, avec Jukas Haas, Judith Light (95 min). 507838875
22.30 Murphy Brown. *Les pieds dans le plat.*
23.00 Documentaire.

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Lanzmann. Partir.
20.00 Suivez le guide. L'aileron de requin ; L'Inde du sud ; Maroc ; Doukhobors ; Les égouts de Paris.
22.05 Carnet de route. Fidji.
22.35 L'Heure de partir. Le Nord.
23.35 Suivez le guide. Aventures écologiques ; Jersey ; Pérou (120 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (2e jour) (120 min). 399944
17.00 Athlétisme. En direct. Le meeting de Moscou (120 min). 793586
20.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (2e jour) (120 min). 381925
22.00 Boxe. Championnat d'Europe poids *lourds :* Zeljko Mavrovic (Cro.) - Julius Francis (GB).
23.00 Football. World Cup Legends (5e partie).
0.00 Equitation. Coupe du monde Volvo. Tour préliminaires de saut d'obstacles à Bordeaux.

Muzzik

20.00 et 0.40 L'Invité. *Liz Mc Comb.*
21.00 Symphonie nº 3 de Beethoven dirigée par F. Brüggen. Concert enregistré à Amsterdam (55 min). 98437
21.55 Nuits d'été d'Hector Berlioz.
22.45 Recollections : Willie Dixon et Art Blakey.
23.15 Gaude Mater polonia par Penderecki.
0.05 Le Carnaval des animaux de Saint-Saëns (60 min).

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 *World View* (90 min).

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.20 Correspondent. 20.10 et 21.40, 0.15, *1.40* Analysis. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.45 Europa. 20.45 et 23.45 Europeos. 21.45 Artissimo. *21.50 Media.* 22.50 et 1.20 International. 23.15 Eurobusiness. 23.20 Agrinova (80 min).

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 *Le Journal du monde.* 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie 23.40 Sports. 0.12 Santé. 0.15 Le Débat (15 min).

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

La pornographie prospère en Amérique

Selon l'étude du magazine « US News and World Report » cette industrie rapporte, aux Etats-Unis, davantage que la production d'Hollywood

COMMENT les Américains produisent-ils et consomment-ils une telle quantité de ce qu'ils condamnent par ailleurs ? Le magazine *US News and World Report* a voulu répondre à cette question en menant une longue enquête sur une « industrie » florissante : la pornographie. Il en ressort que la plus grande partie des bénéfices tirés de cette dernière échoit à des entreprises parfaitement honorables, telles que les compagnies de téléphone (grâce au *phone sex*), les opérateurs de chaînes de télévision câblées ou les propriétaires d'hôtels (qui prélèvent leur part sur les programmes pornographiques payants diffusés dans leurs établissements). C'est essentiellement à cet aspect économique que s'est intéressé *US News*.

Il s'agit incontestablement d'une affaire qui marche. « *En 1996, les Américains ont dépensé plus de 8 milliards de dollars* [44 milliards de francs] *en vidéos*, peep shows, *spectacles, émission câblées, accessoires et magazines pornographiques, soit bien davantage que l'ensemble des recettes dégagées par la production d'Hollywood* », écrit *US News*. A titre de comparaison, le gouvernement fédéral évaluait il y a vingt-cinq ans à 10 millions de dollars le chiffre d'affaires annuel de ce secteur d'activité.

L'offensive lancée par les présidents Reagan et Bush a paradoxalement coïncidé avec l'essor de cette activité, en particulier la location de vidéos. Actuellement 25 000 boutiques en proposent. Leur confection est centralisée dans la région de Los Angeles, et le coût a baissé avec celui des équipements. L'aventure a tenté nombre d'entrepreneurs, par ailleurs des hommes tranquilles. « *Vous seriez surpris d'apprendre combien d'entre eux sont membres du Parti républicain* », explique Nina Hartley, une vedette de films pornographiques.

Ce milieu a en effet ses stars, au nombre d'une quinzaine, payées par contrat entre 80 000 et 100 000 dollars par an. La plupart des « actrices » ne reçoivent cependant que 300 dollars pour le tournage d'une scène, et certaines d'entre elles « cassent » même le marché en acceptant 150 dollars. Les hommes sont moins bien rémunérés. Il existe même des compagnies spécialisées dans la commercialisation des vidéos réalisées par des amateurs.

US News raconte l'histoire peu connue de Reuben Sturman, présenté comme le « Bill Gates de la pornographie ». Cet homme d'affaires de Cleveland avait commencé sa carrière dans les années 50 en vendant des bandes dessinées aux kiosquiers et aux confiseurs. Voyant que les magazines pornographiques se vendaient mieux, il en produisit lui-même et devint le « numéro un » dans ce domaine. C'est lui qui aurait inventé le *peep show*, qui lui a permis d'accroître encore sa fortune personnelle. Longtemps sorti victorieux de ses démêlés avec la justice, il a été finalement condamné, comme Al Capone, pour fraude fiscale. Aujourd'hui âgé de soixante-douze ans, il purge une peine de dix-neuf ans de prison...

Dominique Dhombres

EN VUE

■ La doyenne de l'humanité fêtera, vendredi 21 février, son 122e anniversaire. **Jeanne Calment** a été placée, depuis le 9 janvier, sous la curatelle de l'union départementale des associations familiales des Bouches-du-Rhône, afin d'être « *protégée des tracas de la notoriété* ». En 1996, la surveillante en chef de la maison de retraite, où la très vieille dame est entrée à cent dix ans, avait été mutée pour l'avoir poussée à enregistrer un compact-disc dans lequel elle interprétait quatre titres de funk-rap, techno et dance-music.

■ Après la naissance, dans la nuit de samedi 15 à dimanche 16 février, d'une petite fille conçue pour la première fois à partir d'un ovocyte congelé, au centre de stérilité et de fécondation de Bologne, en Italie, **Mgr Elio Sgreccia**, vice-président de l'Académie pontificale pour la vie, a déploré qu'Elena n'ait pas été procréée grâce à « *une expérience d'amour total entre les parents* ». Le bébé a été, par ailleurs, surnommé « *l'enfant qui vient du froid* ».

■ La journaliste **Christine Ockrent** devrait publier en mars son autobiographie aux éditions Fayard. L'ancienne directrice de *L'Express*, aujourd'hui conseillère du groupe de presse BFM, y raconte sa vie « *sans complaisance ni apitoiement* » selon l'éditeur.

■ La correspondance amoureuse et le journal de **Clara Petacci**, la maîtresse de **Mussolini**, ne seront pas accessibles avant 2015. Les chercheurs devront donc patienter, conformément à la loi sur la protection de la vie privée, pour consulter ces archives concernant, en partie, la fin de la République de Salo. De rares lecteurs privilégiés ont déjà pu donner le ton. Clara écrivait, par exemple, à « Ben », en marge d'un dessin de la madone en extase : « *Notre amour fait voile dans l'azur du ciel.* » La correspondance contient six cents lettres de ce style.

■ Selon les statistiques officielles, le montant des salaires impayés en Russie s'élève à cinquante trillions de roubles, soit environ cinquante milliards de francs. Depuis 1991, la natalité a diminué de 23 % et la mortalité a augmenté de 32 % dans le pays où, chaque année, a précisé **Aleksander Tzaregorodzev**, vice-ministre de la santé, il y a un million d'habitants de moins.

■ Dans une récente interview au quotidien *Halifax Chronicle Herald*, **Joe Landry**, sénateur du Parti libéral au pouvoir au Canada, a estimé que si **Hitler** « *avait été confronté au problème actuel de la drogue, il aurait tué tout le monde et* [que] *ça ne lui aurait posé aucun problème* ». M. Landry commentant une proposition gouvernementale visant à interdire des additifs de carburant, notamment le MMT, avait affirmé auparavant : « *Si Hitler avait eu des doutes sur le MMT, il l'aurait interdit de suite. Nous devrions peut-être avoir un peu plus de Hitler en nous.* » Le sénateur Landry, qui doit quitter ses fonctions en juin prochain, n'avait auparavant jamais fait parler de lui.

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Comment sortir de ce véritable guêpier politique qu'est devenue l'affaire du projet de loi sur l'immigration ? Alain Juppé a déjà dessiné deux issues possibles. Première issue, l'Assemblée nationale elle-même. Deuxième issue, si la voie parlementaire échoue, celle du Conseil constitutionnel. Alain Juppé l'a évoquée explicitement. Lionel Jospin a annoncé qu'il demanderait la saisine. C'est alors le Conseil qui prendrait la responsabilité de recaler la disposition contestée. La majorité pourrait ainsi montrer à son électorat qu'elle a fait ce qu'elle pouvait mais a dû se rendre à l'avis des sages. L'opposition pourrait se targuer d'avoir fait appel à ces mêmes sages sans pour autant s'être engagée sur le sujet même de l'immigration. Et c'est ainsi que les politiques, qui dénoncent volontiers le syndrome de la République des juges, s'en remettraient tout aussi volontiers à ces juges pour pallier leur propre incapacité à décider et leurs propres ambiguïtés.

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Madeleine Albright a beau être le premier secrétaire d'Etat américain depuis au moins vingt-cinq ans à parler vraiment français, elle ne pouvait pas et d'ailleurs elle ne voulait pas tenter de surmonter en une visite les nombreux dissentiments franco-américains. Ils sont, on le sait bien, une tradition solide sous la Ve République. Leur multiplication en ce moment n'en est pas moins impressionnante : rivalité en Afrique, divergence à propos de la question palestinienne, opposition sur le type de rapports à entretenir avec l'Irak, l'Iran ou Cuba et, surtout, confrontation sévère sur la réforme de l'OTAN et la défense européenne. Aucun allié des Etats-Unis n'additionne en ce moment un tel florilège de désaccords.

MERCREDI 12 FÉVRIER

TF 1

16.15 L'Homme qui tombe à pic. Série. Jeu d'enfant.
17.10 Melrose Place. Feuilleton. Soupçons tous azimuts.
18.00 K 2000. Série. Les voleurs de diamants.
18.55 Le Bêtisier du sport.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'Image du jour.

20.45

USHUAÏA PRÉSENTE OPÉRATION OKAVANGO
Magazine. Madagascar, les rescapés du Gondwana (100 min). 163635
Découverte de la flore et de la faune de Madagascar.

22.25

COLUMBO
Accident. Série d'Edouard Abrams, avec Peter Falk, James Gregory (85 min). 6019884
23.50 Walker Texas Ranger. Série. La grande peur d'Alex O.
0.40 et 1.20, 2.20, 4.00 TF 1 nuit.
0.50 et 1.30, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire.
2.30 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. Documentaire. Du grand large aux grands lacs (rediff.). 4.10 Cités à la dérive. Série. [3/8] (rediff.). 5.05 Musique. Concert (5 min).

France 2

17.20 Le Prince de Bel Air. Série. Guerre froide.
17.50 Kirk. Série.
18.15 Madison. Série.
18.50 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 1.45 Studio Gabriel. Invitées : Sophie Duez, Danielle Thierry.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.

20.50

LE CENSEUR DU LYCÉE D'ÉPINAL
Téléfilm de Marc Rivière, avec Jean-François Balmer (100 min). 238616
La vie terne d'un censeur de lycée reprend des couleurs lorsqu'il retrouve un ami d'enfance.

22.30

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Greffes d'organes : pourquoi manque-t-on de donneurs ? (110 min). 9332971
● Lire page 28.
0.20 Journal, Bourse, Météo.
0.35 Le Cercle de minuit. Magazine. Quatre jours pour l'an 2000 : Rushdie, un symbole de la liberté bâillonnée. Invité : Salman Rushdie (70 min). 5320556
1.50 Le Jour du Seigneur. 2.45 Source de vie (rediff.). 3.15 Rapport du Loto. 3.20 24 heures d'info. 3.30 Météo. 4.35 Outremers. Documentaire (rediff., 70 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Un grand week-end à Istanbul*, de Astrid Lorber.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Neuilly, 13 mai 1993 : prise d'otages à la maternelle. Que sont-ils devenus ? (110 min). 601906
22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Stéphane Gatti. Armand Gatti (50 min). 8527722
0.05 Cap'tain Café. Magazine présenté par Jean-Louis Foulquier. Invités : Jean Guidoni, Fonky Family, Jak Farinas, Véronique Rivière, Uptown (50 min). 7912198
1.00 Capitaine Furillo. Série.
1.45 Musique graffiti. Magazine. *Polonaise No 1*, opus 26 de Frédéric Chopin ; *Les Collines d'Anacapri* de Claude Debussy ; *Sonate en mi bémol majeur* de Domenico Scarlatti. François Killian, piano (20 min).

La Cinquième

18.25 Le Monde des animaux. La société des insectes : l'envol des papillons. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 La Panthère rose. Dessins animés.
19.30 7 1/2. Chypre, un conflit d'Europe ; Profession : madame Pipi.
20.00 Au cœur de la nuit : la chouette et le hérisson. Documentaire (1997, 30 min). 3762
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : LUMUMBA, LA MORT DU PROPHÈTE
Documentaire de R. Peck (1991, 60 min). 7769884
1960, Patrice Lumumba devient président du Congo indépendant. 1961, il est exécuté au Katanga. Pour évoquer ce parcours fulgurant, Raoul Peck confronte les souvenirs, les témoins, la presse, les archives...

21.45

MUSICA
21.46 Musiques de films : Zhao Jiping. Documentaire d'Allan Miller (1996, 65 min). 9948838
22.50 Apprendre l'opéra à Pékin. Documentaire de Gerald Fox (1994, 30 min). 1763074 *Visite guidée.*
23.20 ▶ Profil : Cinéma, de notre temps. Akerman, autoportrait. Documentaire de Chantal Akerman (1996, 70 min). 6747906
0.30 La lucarne : D'Est. Film documentaire de Chantal Akerman (1993, 110 min). 8686339
2.20 La Panthère rose (rediff., 10 min).

M 6

18.05 Central Park West. Série. Le retour.
19.00 Loïs et Clark. Série. Lune de miel, à Metropolis.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série. Ratatouille.
20.35 Ecolo 6. Magazine. Une île écologique.

20.45

AVENTURES CARAÏBES
Téléfilm de Paolo Barzman, avec Vanessa Demouy. Lune de miel [1/4] (105 min). 805109
Mariés depuis une semaine, Linda et Lucas filent le parfait amour sur une plage des Caraïbes.

22.30

58 HEURES D'ANGOISSE
Téléfilm de Mel Damski (100 min). 7295780
Une fillette de dix-huit mois, profitant d'un moment d'inattention de sa mère tombe dans un puits désaffecté.
0.10 Secrets de femmes. Magazine □. Prête à tout (35 min). 7622198
0.45 Rock express. Interview de Noir Désir (30 min). 3742136
1.15 Best of pop rock. 3.00 Turbo (rediff.). 3.25 Oh les girls ! (rediff.). 4.20 E = M 6 (rediff.). 4.45 Fréquenstar. William Sheller. 5.35 Coulisses. Patricia Kaas (25 min).

Canal +

16.30 Basket américain. Los Angeles Lakers – Sonics Seattle.
17.50 Carland Cross. Le spectre de lord Plumkett.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Magazine. Invités : Tim Burton, Bim Sherman.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

POURVU QUE ÇA DURE
Film de Michel Thibaud, avec Gérard Darmon (1996, 85 min). 5610364
Un motard de la police retrouve sa femme au bras d'un politicien véreux.
22.25 Flash d'information.

22.35

PAR-DELÀ LES NUAGES ■ ■
Film de Michelangelo Antonioni, avec Inès Sastre, Kim Rossi-Stuart (1995, v.o., 104 min). 7016890
Pendant un voyage en avion et au cours de repérages, un cinéaste rêve aux histoires qu'il voudrait filmer. Un film inspiré où passe un hymne à la femme, au désir amoureux, à la vie...
0.20 The Killer ■ Film de John Woo (1989, 110 min). 3635440
Un tueur à gages qui remplit un ultime contrat aveugle accidentellement une jeune chanteuse.

Radio

France-Culture
20.30 Paroles sans frontière.
20.30 Tire ta langue. Le nourrisson : du vagissement au balbutiement.
21.32 Correspondances.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. La solitude. La solitude choisie.
22.40 Nuits magnétiques. Liège, une cité ardente.
0.05 Du jour au lendemain. James Sacré, et Jean-Jacques Viton. 0.48 Musique : Les Cinglés du music-hall. Journée du 12 avril 1945. Jaime Plana et son orchestre. 1.00 Les Nuits de France Culture (rediff.).

France-Musique
20.00 Concert. Présences 97. En direct de la salle Olivier-Messiaen à Radio-France, le Quatuor Saint-Lawrence. Michael Collins, clarinette. Œuvres de Hersant : Elégie pour quatuor à cordes (première française). Prin : Quatuor 3 cordes (La Barque). Golijov : Yiddishbbuk (première française).
22.30 Musique pluriel. Présences 97. Œuvre de Beno.
23.07 Musicales comédies. Stanley Donen et Gene Kelly.
0.00 Jazz vivant. Jazz classique et traditionnel par le sextette de Fabrice Eulry. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Il Sant' Alessio, drame musical de Landi. Dirigé par William Christie.
22.50 Les Soirées de Radio-Classique... (Suite). Don Quichotte chez la Duchesse, ballet comique en trois actes de Boismortier. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invitée : Marthe Keller. Espagne : Joi des eaux ; France : billes en tête ; Indonésie : les casseurs de pierre (France 3 du 14/02/97).
21.00 Droit de cité. Au foot, citoyens (RTBF du 5/02/97).
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Pulsations. La migraine (RTBF du 14/01/97).
23.35 Bons Baisers d'Amérique.

Planète

20.35 Lumière.
21.30 Fascisme, le retour.
22.25 Jesulin de Ubrique.
23.25 Festin à Jérusalem.
0.20 Les Ailes de France. Le Mirage III (50 min).

Animaux

21.00 Monde sauvage. De l'Alaska aux Aléoutiennes.
21.30 Le Vagabond. Lancer frapper.
22.00 Okavango : les trésors du Kalahari.
23.00 Faune ibérique. Le sanglier d'Europe.
23.30 Portés par le vent.
0.00 Monde sauvage. Les plus belles espèces.
0.30 La Vie des zoos.

Paris Première

20.00 et 23.45 20 h Paris Première. Invitée : Anne Roumanoff.
21.00 Paris mode.
21.55 et 1.50 Le J.T.S.
22.25 Le Grand Petit Chemin de Mireille. Hommage à la créatrice du Petit Conservatoire (50 min).
23.15 Marcel Marceau.
0.40 Ella Fitzgerald (55 min).

France Supervision

20.25 Basket. En direct. Euroligue : Asvel - Séville (100 min). 34938616
22.05 La Légende des sciences. Découvrir.
22.55 La Dernière Science. Science et frontières.
23.50 Le Maghreb en fête.

Ciné Cinéfil

20.30 Un hommage à Julien Duvivier. Invités : Patrice Leconte, Jean-Charles Tachella, Christophe Ganz, Hubert Niogret.
20.40 Pépé le Moko ■ ■ ■ Film de Julien Duvivier (1936, N., 105 min). 9492180
22.25 Le Travail d'un cinéaste. Julien Duvivier (80 min).
23.45 Boulevard ■ Film de Julien Duvivier (1960, N., 95 min). 49936708

Ciné Cinémas

20.30 Quoi de neuf, Bob ? Film de Frank Oz (1991, 95 min). 5320618
22.05 Le Guépard ■ ■ ■ Film de Luchino Visconti (1962, v.o., 185 min). 11794180
1.10 Ciné-cinécourts. Invité : Pierre Etaix.

Série Club

20.40 Le Club.
20.45 Flash. Le charlatan.
21.35 et 1.30 Le Gerfaut.
22.30 Zéro un Londres. Témoin à charge.
23.00 Les Champions. La bombe.
23.45 Chapeau melon et Bottes de cuir. Le mort vivant.
0.40 Alias le Baron. Cheval et casaque rouge.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek : The Next Generation. Le long adieu.
21.15 Vélo.
21.45 Mister Gun. Le retour d'Humphrey.
22.15 Chronique de mon canapé.
22.20 Seinfeld. Gare aux consignes.
22.45 Friends. Celui qui faisait le lien.
23.10 Absolutely Fabulous. Le caisson.

Festival

19.35 Une journée au Luxembourg. Téléfilm de Jean Baronnet, avec François Boucier (55 min). 58340529
20.30 Puissance 4. Vieux gamins. Téléfilm de Paul Planchon, avec Martine Logier (85 min). 52260093
21.55 Les Racines du mal. Téléfilm de Stuart Orme, avec Cherie Lunghi, Derrick O'Connor (95 min). 57712838
23.30 Sueurs froides. A farceur, farceur et demi (30 min).

Téva

20.55 Nuits secrètes 2. Téléfilm de Billy Hale, avec Arielle Dombasle [1/2] (95 min). 506985187
22.30 Murphy Brown. Un douloureux stage d'accouchement sans douleur.
23.00 Elles s'appellent toutes Sarajevo (90 min).

Voyage

19.55 et 23.25 Chronique de Jacques Meunier. Derrière l'horizon.
20.00 Suivez le guide. Yadav, le dernier refuge ; La maîtrise du vide ; Le musée de l'éventail.
22.05 Carnet de route. Hawaii.
22.35 L'Heure de partir. Le Nord.
23.35 Suivez le guide (115 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (3e jour, 165 min). 5913068
17.45 Basket-ball. En direct. Euroligue (2e tour préliminaire) : Panathinaïkos-Pau-Orthez.
20.00 Tennis. En direct. Tournoi d'Anvers (3e jour) (120 min). 797155
22.00 Motors.
23.00 Tennis. Tournoi de Hanovre (3e jour) (150 min).

Muzzik

20.15 L'Instantané de la dance.
20.30 Le Journal.
21.00 Soirée 1er anniversaire de Muzzik : Deuzèdika no 2.
23.05 L'Invité. Liz Mc Comb.
0.00 Felicity Lott en concert (65 min). 6798681
1.05 Magma. Concert à l'auditorium des Halles 1996 (110 min). 4723372

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 1.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View (90 min).

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45 et 21.15, 0.15 Perspective. 20.10 Sport. 20.15 No Comment. 20.25 et 22.20, 1.40 Europa. 20.45 et 23.45 Label Europe. 21.40 et 22.50, 1.20 International. 21.45 Odeon. 21.50 et 0.50 Visa. 23.15 et 0.10 Analysis. 23.20 Labnews. 0.20 Perspective (20 min).

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.30 et 20.30 Le Grand Journal. 19.56 et 21.56, 1.12 Bourse. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 21.10 Le Journal du monde. 21.17 et 22.30 Le Journal de l'économie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 22.10 Talk Média. 22.50 L'Invité de l'économie. 23.40 Sports. 0.12 Santé. 0.15 Le Débat (15 min).

LES CODES DU CSA
○ Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1
21.15 Le Colonel Chabert. Film d'Yves Angelo (1993, 110 min), avec Gérard Depardieu. *Drame.*

RTL 9
22.20 Dolly. Film de Maria A. Lease (1990, 95 min), avec Denise Crosby. *Horreur.*
0.10 Les Misérables. Film de Raymond Bernard (1933, 100 min), avec Harry Baur. [1/3] Une tempête sous un crâne. *Drame.*

TMC
22.40 Gabriela. Film de Bruno Barreto (1984, v.o., 100 min), avec Sonia Braga. *Comédie.*

TSR
22.25 Swing Kids. Film de Thomas Carter (1992, 110 min), avec Robert Sean Leonard. *Comédie dramatique.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

MERCREDI 19 FÉVRIER 1997

Bulletins de santé

par Pierre Georges

PENDANT QUE le général-parachutiste Alexandre Lebed effectue un vol de reconnaissance du côté de Colombey-les-Deux-Eglises, que raconte la presse russe ? Des horreurs, évidemment, sur l'état de santé du président Eltsine. Et notamment celle-ci, rapportée par le quotidien *Komsomolskaïa Pravda* : il y aurait eu une scène de ménage au Kremlin, une sorte d'ultimatum lancé par l'épouse. Naïna Eltsine aurait demandé à Boris de démissionner au plus vite afin de ne pas mourir à la tâche.

Préférant nettement un mari vivant à un président mort, la dame du Kremlin se serait ainsi aventurée à provoquer une énorme colère de son conjoint lui enjoignant, selon le quotidien, d'avoir à se mêler de ses affaires. Et non de celles de l'Etat.

Est-ce vrai ? Est-ce faux ? En tous cas – et même si le Kremlin a démenti, qualifiant l'information de *« délire complet »* –, cela donne une idée de l'ambiance actuelle à Moscou. Il n'est de jour où la presse russe ne spécule sur l'état de santé réel du président. Les caricaturistes sont à son chevet. Les journalistes sont à l'affût. Un jour, ils rapportent que Boris Eltsine n'a même pas pu assister, ou si peu, à la fête familiale organisée, le 1er février, pour son soixante-sixième anniversaire. Un autre, ils le tiennent pour incapable de simplement lire le premier des soixante-dix feuillets d'un discours destiné au Parlement.

Bref, Boris Eltsine irait mal. Et déjà ses biographes préparent la scène des ortolans. Alexandre Lebed, lui, va plutôt bien. Avec sa belle voix de basse, qui lui aurait naguère garanti une chaire à vie dans les chœurs de l'Armée rouge, le général en réserve fait la tournée des *popotes* françaises. Autrement dit des grands ducs du RPR et alliés. Ne pouvant être reçu par le président ou le premier ministre français, question de bienséance, le visiteur a rendu visite à Charles Pasqua et rendra visite à Philippe Séguin, ainsi d'ailleurs qu'à René Monory.

C'est dire si, côté français, l'on prend quelques précautions et quelques solides bons de garantie sur l'avenir russe. Preuve extrême : ce pèlerinage organisé sur la tombe du général de Gaulle à la demande du visiteur. Général, me voici ! Je vous ai compris ! Ah ! le général Lebed, auto-proclamé *« tueur de guerres »*, possède ses classiques. Il sait combien, ces temps-ci, il pourrait avoir à gagner à la fréquentation des cimetières. Français. Comme russes.

La santé des grands et le souci que l'on peut en avoir conduisent l'actualité sur le chemin de Pékin. Aux dernières nouvelles, même si elles sont rares, Deng Xiaoping n'irait pas bien. Et même très mal. Selon ses proches, l'état de santé du patriarche rouge se serait *« notablement aggravé »* samedi dernier. On en était là, et déjà prêt au pire, lorsqu'un autre communiqué, des affaires étrangères chinoises, est venu confirmer une *« aggravation »* et, dans le même instant, affirmer *une « stabilisation »*.

Tout est probablement affaire de sémantique sur la santé des gouvernants. L'idée de ce grand vieillard de quatre-vingt-douze ans, oscillant sur un lit d'hôpital entre *« aggravation »* et *« stabilisation »*, résume fidèlement la situation. Le pouvoir chinois s'exerce bien derrière le paravent d'une unité de soins intensifs.

Reprise en avril des vols d'Air Algérie à partir de Paris

L'accord conclu entre les gouvernements algérien et français met fin à deux ans de suspension

AIR ALGÉRIE va reprendre ses vols au départ de Paris vers l'Algérie à partir d'avril, au terme de près de deux ans de suspension, selon un accord conclu à la fin de la semaine dernière entre des représentants des deux pays et rendu public lundi 17 février, à Paris. L'accord, qui prévoit dans un premier temps trois ou quatre vols par jour au départ de Roissy 1, devrait être officialisé dans quelques jours par la partie algérienne.

Un porte-parole du Quai d'Orsay, Yves Doutriaux, a cependant indiqué que les discussions qui ont eu lieu la semaine dernière *« dans une excellente atmosphère »* ne sont *« pas terminées »*, notamment sur le plan technique. *« Les deux parties souhaitent parvenir rapidement à une solution satisfaisante »* permettant d'ouvrir une liaison à partir du 1er avril, a-t-il estimé.

HORAIRES « NON ALIGNÉS »

La compagnie algérienne sera basée à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, au terminal 1, dans le seul espace où l'on peut séparer les flux d'arrivée et de départ des voyageurs. Air Algérie, seule compagnie à relier Paris à Alger, avait suspendu ses vols au départ de Paris en juin 1995. La compagnie avait refusé le transfert de ses activités d'Orly-Sud vers un terminal charter de Roissy, pour raisons de sécurité, jugeant cette décision *« discriminatoire »*.

Comme Air Algérie n'a pas pu exploiter ses lignes depuis près de deux ans, la compagnie a perdu ses droits d'autorisation de décollage ou d'atterrissage, nécessaires pour l'exploitation sur tous les aéroports du monde. Air Algérie n'avait pas non plus fait de demande lors de la conférence internationale d'attribution des créneaux qui a eu lieu à Vancouver cet automne : la reprise des vols se fera donc avec des horaires non alignés, ce qui, en jargon aéronautique, veut dire qu'ils n'auront pas lieu à heure fixe chaque jour.

Le dossier d'Air Algérie a contrarié les relations entre la France et l'Algérie pendant plusieurs mois. Il avait notamment été évoqué lors de la visite à Alger, en juillet 1996, du ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette.

Depuis juin 1995, Air Algérie avait redéployé ses vols au départ de Lyon-Satolas, Marseille et Charleroi en Belgique. La suspension de ses vols au départ de Paris, où réside une partie importante de la communauté algérienne en France, avait conduit des dizaines de milliers de voyageurs à transiter dans des conditions souvent difficiles par des villes de province, pour se rendre dans leurs familles.

Air France, de son côté, a suspendu ses vols vers l'Algérie après l'attaque d'un des ses Airbus par un commando de quatre islamistes, à Alger, en décembre 1994. – *(AFP, Reuter.)*

Trente-trois villageois massacrés près de Blida

Trente-trois villageois de Kerrach, près de Blida, à cinquante kilomètres au sud d'Alger, ont été massacrés dans la nuit de dimanche 16 à lundi 17 février, ont révélé mardi, à Alger, des journaux qui précisent que les victimes ont été tuées à l'arme blanche ou brûlées vives. Cette information n'était pas confirmée mardi en début de matinée par les services de sécurité. Selon *Liberté* et *El Khabar*, les agresseurs ont aspergé d'essence les maisons *« ciblées »*, avant d'y mettre le feu pour contraindre les habitants à sortir. C'est la première fois que les groupes armés islamistes ont recours à une telle méthode.

Ce nouveau massacre est intervenu alors que les milices villageoises armées par le pouvoir ratissent la région depuis dimanche et appuient les opérations menées par l'armée et par la police. Selon *Liberté*, soixante extrémistes islamistes ont été tués au cours du week-end à la suite d'une autre action héliportée de l'armée algérienne, dans le nord-est de l'Algérie. – *(AFP, Reuter.)*

Vitrolles : Lionel Jospin met en cause les médias

INTERROGÉ sur France-Inter, mardi 18 février, au sujet de la victoire du FN à Vitrolles, le premier secrétaire du PS, Lionel Jospin, a affirmé que les *« responsabilités »* étaient partagées entre *« la gauche et les socialistes, la droite, ainsi que les médias »*. Tout en reconnaissant que le candidat du PS, Jean-Jacques Anglade, *« n'était pas totalement inattaquable »*, M. Jospin s'est déclaré *« fâché de voir que la presse, alors qu'elle se disait inquiète par le risque de la victoire du Front national, a passé toute la campagne à taper sur Jean-Jacques Anglade et à épargner totalement le couple Mégret, avec quand même un phénomène incroyable, qui est qu'un homme qui avait été déclaré inéligible pouvait mener campagne à travers son épouse »*. *« C'est quand même un phénomène de trucage, de manipulation par rapport à la démocratie, qui aurait dû être mis en lumière »*, a-t-il ajouté.

Bernard Faivre d'Arcier renouvelé à la tête du Festival d'Avignon

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du Festival d'Avignon, présidé par Marie-Josée Roig, député (RPR) et maire d'Avignon, a proposé le lundi 17 février le renouvellement de Bernard Faivre d'Arcier à la direction du festival. Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, a donné son agrément à ce nouveau contrat, qui prendra effet en octobre 1997 pour trois ans.

Bernard Faivre d'Arcier, ancien directeur du théâtre et des spectacles au ministère de la culture (1989-1992), a déjà dirigé le festival, de 1980 à 1984 puis à nouveau depuis 1992 ; il en sera le directeur artistique jusqu'à l'édition de l'an 2000, année où Avignon sera par ailleurs capitale culturelle européenne. Il avait publiquement souhaité rester dans ses fonctions, alors que la municipalité d'Avignon et l'Etat lui ont longuement et vainement cherché un autre successeur.

■ **CINÉMA : la projection du film de Bernard-Henri Lévy, *Le Jour et la nuit*,** au festival du film de Berlin où il était présenté hors-compétition lundi 17 février, a tourné au fiasco. Une partie du public, formé en majorité de critiques et de journalistes, a éclaté de rire à la mort du héros. Des centaines de spectateurs avaient déjà quitté la salle avant la fin de la projection. Au cours de la conférence de presse qui a suivi, Bernard-Henri Lévy, hué à son arrivée, a déclaré que son film, *« ambitieux »*, se référait au cinéma *« lyrique et romantique des années 1950 »*. – *(AFP)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 18 février, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18750,70	+0,15	–4,59
Honk Kong index	13144,60	+0,24	–2,28

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

18750,70

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/02	Var. en % 14/02	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2634,48	+0,27	+13,77
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	2152,44	+0,57	+14,86
Milan MIB 30	—	—	+4,33
Francfort Dax 30	3236,15	–0,37	+12,02
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1658,63	+0,16	+8,52
Madrid Ibex 35	—	—	+8,06
Amsterdam CBS	—	—	+12,50

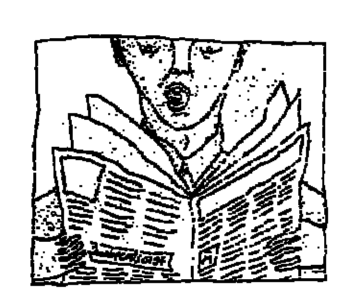
Tirage du *Monde* daté mardi 18 février 1997 : 498 715 exemplaires · 3

DANS
« LE MONDE
EMPLOI »
du 26 FÉVRIER
Les nouveaux types
de conflits sociaux



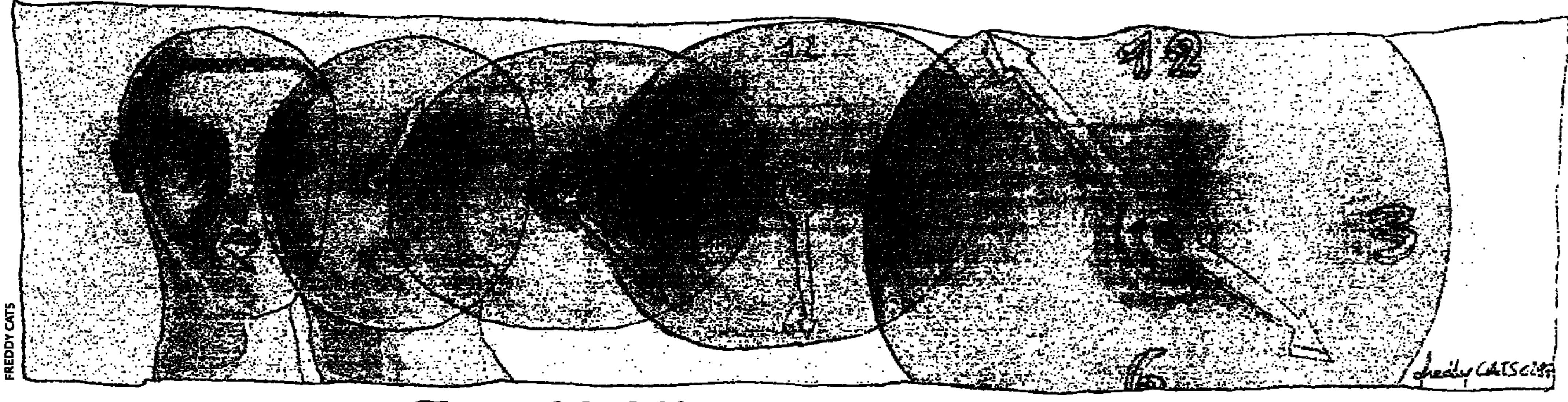
Le Monde EMPLOI

MERCREDI 19 FÉVRIER 1997



ANNONCES CLASSÉES
de la page V
à la page XII

INITIATIVES


FREDDY CATS

dossier

Alors que presque tout a été obtenu par les entreprises, celles-ci continuent de revendiquer des assouplissements. Jusqu'où ?

La flexibilité toujours recommencée

Treize ans, voire davantage. Voilà plus de treize années que, de loin en loin, revient le débat sur la flexibilité. Toujours avec les mêmes arguments d'ailleurs, qui laisseraient supposer que les rigidités sociales sont demeurées inchangées pendant tout ce temps. Toujours avec les mêmes réactions outragées, du côté des agressés, qui considèrent que l'attaque serait, cette fois, plus insupportable que les précédentes.

Deux constats s'imposent. D'une part, la permanence des revendications, puisque tous les thèmes aujourd'hui évoqués par ceux qui réclament plus de souplesse dans la gestion sociale des entreprises figuraient déjà dans le catalogue mis en avant pour la fameuse négociation de la fin 1984, dont l'échec n'a pas fini de produire ses effets néfastes. Aménagement du temps de travail et de sa durée, freins supposés à l'embauche, seuils sociaux, facilités de licenciement ou nouvelles formes d'emploi, tout y est encore, comme si rien n'avait été fait ou que la précarité n'était pas devenu le maître mot.

D'autre part, complètement lié à cette première observation, le caractère insistant de l'exigence, une fois de plus justifié par l'environnement économique, qui, une étape à peine franchie, amène à en vouloir « toujours plus » dans un processus que l'on imagine sans fin. Négociée ou légalisée, l'annualisation ne suffit plus, en l'état ; de même que la libéralisation du contrat à durée déterminée, de l'intérim ou du travail à temps partiel ne paraît pas davantage répondre à des demandes, insatiables. Pour autant, faut-il, comme le déclarait récemment Alain Touraine, « *être contre la flexibilité* » ? Si détestable soit-il, ce terme qui sert d'épouvantail recouvre des réalités auxquelles il n'est sans doute ni possible ni souhaitable de s'opposer de manière irréductible. Nul ne peut nier, en effet, la nécessité d'évolutions, et encore moins le besoin que peuvent avoir les entreprises de s'adapter aux conditions de la compétitivité, à l'instar de tout corps vivant. Introduire de la souplesse dans des modes de fonctionnement qui risquent sinon de se scléroser est évidemment indispensable en situation normale. Cela devient une clause de survie quand la mondialisation s'accélère et qu'il faut sans cesse améliorer sa performance.

Certes, la flexibilité fait partie des moyens à mobiliser, parce qu'elle est censée permettre l'adéquation aux critères de la concurrence. Elle participe du mouvement qui, avec l'externalisation, impose des systèmes de gestion extrêmement réactifs où la précarité de l'emploi s'alimente d'une précarité entrepreneuriale. Pour tenir, une entreprise doit se recentrer sur ce qui constitue le noyau dur de son activité et, continuellement, procéder à des choix stratégiques qui l'obligent à réviser sa configuration initiale puis, par suite, à tenter de se libérer de contraintes sociales dues pour l'essentiel à une autre époque.

Mais les solutions ne résident pas, quoi qu'on en dise, dans une seule flexibilité, qui serait externe, telle qu'elle est actuellement défendue par les tenants du libéralisme. Il existe d'autres réponses, tout aussi compatibles avec l'objectif, et qui tiennent dans la flexibilité interne par exemple, ou dans ce que Bernard Brunhes appelle aujourd'hui la flexibilité « partenariale ». Dans la formation, avec la mobilité fonctionnelle, puis surtout dans la négociation, résident des potentialités qui ouvrent des perspectives, pour peu que l'on veuille parier sur l'avenir, sur des compromis inscrits dans la durée, puis dans les démarches socialement équilibrées.

Le drame, c'est que l'on a retenu une hypothèse au détriment de toutes les autres possibilités. Au risque d'endommager durablement la cohésion sociale, voire de provoquer des dégâts irrémédiables pour la société dans son ensemble ; le patronat, d'abord, leurs relais au sein de la majorité ensuite, persistent à vouloir donner l'impression qu'il n'y a qu'une seule voie praticable. Quand bien même celle-ci serait préjudiciable, humainement, et qu'elle n'aurait pas offert les résultats escomptés, il faudrait poursuivre.

A ce stade, et à constater la somme des dégâts commis sous couvert d'une des flexibilités possibles, il ne nous manque plus que de connaître l'épilogue contradictoire que découvrent les Américains. Là-bas, en Californie, un Michael Eisner, PDG de Walt-Disney, peut se faire garantir par contrat qu'il restera à son poste jusqu'en 2006, moyennant 750 000 dollars par an et 8 millions de stock-options. C'est-à-dire que l'un des patrons les mieux payés des Etats-Unis obtient la garantie d'emploi et de revenu qu'il refuse à ses salariés au nom de la flexibilité. L'ardente obligation de souplesse se comprend d'autant mieux quand on l'applique aux autres.

Alain Lebaube







Aujourd'hui huit embauches sur dix relèvent de dispositifs précaires

Les contrats à durée déterminée et les missions d'intérim sont devenus la principale forme de recrutement

Soutenue pour la circonstance par Nicolas Sarkozy, ancien ministre du budget du gouvernement Balladur, la requête est formulée par des représentants du patronat : porter à 36 mois – au lieu de 24 actuellement – la période maximale des contrats à durée déterminée (CDD). Objectif avancé ? Favoriser la création d'emplois en collant aux besoins de flexibilité des entreprises. La logique d'une telle demande est celle qui prévaut depuis plus de quinze ans : contrats à durée déterminée, missions d'intérim, contrats aidés, autant de formes précaires de travail qui, encore marginales à la fin des années 70, se sont imposées depuis.

A raisonner en termes de stock d'emplois (sur l'ensemble des effectifs salariés), la précarité apparaît comme un phénomène qui s'est peu à peu installé au cœur même de la population active occupée. Selon l'Insee, les emplois précaires ont représenté environ 9 % de l'emploi salarié en 1996, contre 5,7 % en 1991 et moins de 2,8 % en 1984. Cette photographie cache une tendance plus essentielle encore : la précarité est devenue, en un peu plus de dix ans, la règle dominante des flux d'emplois en France. Autour d'un noyau dur de salariés en contrat à durée indéterminée (CDI), le marché du travail se renouvelle chaque année – environ 4 millions d'embauches en 1996 – sur la base de « *flux de main-d'œuvre* » dont l'essentiel est constitué d'emplois précaires (CDD, intérim). Dans les entreprises de plus de cinquante salariés, en 1996, près de huit embauches sur dix se sont faites sur la base de contrats précaires (74 % pour les CDD).

Quelle logique préside à cette préférence pour les formes précaires de salariat ? La même qui a conduit les entreprises à gérer leur recrutement au plus près des contraintes de marché. Saisonnalité de certaines activités, baisses soudaines de commandes ou, inversement, consommation subitement relancée par des aides gouvernementales : ces facteurs se sont traduits par des effectifs en accordéon.

On trouve ainsi des entreprises et des groupes qui, selon leur secteur ou la période de l'année, ont aujourd'hui des populations de CDD et d'intérim qui varient entre 15 % (Bolloré Technologies) et 50 % (Ateliers et chantiers du Havre) de leurs effectifs. Depuis des années, l'usine Citroën d'Aulnay-sous-Bois emploie entre 200 et 1 200 intérimaires, pour 5000 salariés en CDI. « *Ce volant permanent d'intérimaires nous permet de suivre à vue les commandes ou d'assurer des lancements de modèles sans avoir à nous engager durablement sur l'emploi* », précise Jean-Pierre Gouteyron, directeur des ressources humaines de Citroën.

Tout comme les effectifs sont devenus l'un des principaux facteurs d'ajustement de la rentabilité des entreprises, la précarité des formes de travail s'est imposée comme principale variable d'ajustement du renouvellement des salariés en entreprise.

La législation a d'ailleurs accompagné cette évolution : 1979, premier cadre législatif relatif pour les CDD, qui sera modifié à cinq reprises. Avec, dans chacun des cas, des pouvoirs publics partagés entre l'envie d'assouplir le dispositif pour accroître son efficacité sur l'emploi et la volonté d'en limiter les dévoiements. Et, en dépit de certaines volontés politiques d'en limiter l'usage, le recours aux CDD n'a cessé de progresser. Leur part dans l'emploi salarié est passé de 1,5 % en 1984 à plus de 4 % en mars 1996. Avec un changement qualitatif significatif : considéré, au début des années 80, comme l'antichambre d'une embauche, le CDD est devenu, au fil du temps, une façon pour les entreprises de faire tourner des salariés précaires sur d'anciens postes permanents et, surtout, d'éviter d'assumer des embauches fixes, le taux de CDI signé dans la foulée d'un CDD ne cessant de chuter depuis plusieurs années.

L'intérim a connu une évolution similaire : 2,3 millions de contrats d'intérim signés en 1984, 4 millions en 1987 et – avec deux ruptures statistiques – près de 6,3 millions en 1996. Au total, l'intérim occupait 360 000 personnes en 1996, contre 240 000 six ans plus tôt. Là encore, le cadre législatif a connu des ajustements successifs, complétés – à la différence des CDD – par de nombreux accords de branche. Plus coûteux que les CDD, ces contrats d'intérim se sont révélés, dans de nombreux cas, être davantage adaptés aux besoins de flexibilité des entreprises : les missions peuvent être renouvelées plus souvent, sur une période très élastique. Et de même que la durée moyenne des CDD est de quelques mois seulement, deux tiers des missions d'intérim ne dépassaient pas, en 1995, la durée d'une semaine.

Olivier Piot

Contrats aidés

Dans la catégorie des formes temporaires de travail, il faut ajouter aux 790 000 contrats à durée déterminée (CDD) et 273 000 intérimaires enregistrés en mars 1995 quelque 450 000 « contrats aidés » (321 000 en 1992), qui sont en majorité des CDD (entre 12 et 36 mois). Il s'agit, entre autres, de l'apprentissage, des formules liées à la formation en alternance, des contrats initiative-emploi, etc. De plus, alors que ces dispositifs sont susceptibles de déboucher sur des embauches définitives, on s'aperçoit qu'ils conduisent en majorité à de nouveaux CDD. L'enquête de la Dares (février 1997) montre que les dispositifs des contrats aidés, qui ont concerné 320 000 personnes en 1994, ont débouché pour l'essentiel sur des contrats précaires.

Les allers et retours de la liberté de licencier

Depuis 1975, le dossier va de rebondissement en rebondissement

Depuis une vingtaine d'années, la question des procédures de licenciement et de leur contrôle par l'Etat est au cœur du débat sur la flexibilité. Dernier épisode en date : alors que le Parti socialiste a inscrit dans son programme le rétablissement de l'autorisation administrative, Jacques Barrot a nommé, début février, une commission de cinq experts, animée par Raymond Soubie, chargée de « *clarifier les termes du débat sur les freins à l'emploi* ».

Le premier dispositif d'encadrement des licenciements voit le jour en 1975, année où Jacques Chirac, alors premier ministre, crée l'autorisation administrative de licenciement, qu'il supprimera onze ans plus tard, de retour à Matignon. Réclamée à cor et à cri par le CNPF, la suppression de cette « rigidité» devait permettre de préserver ou de créer quelque 367 000 « emplois nouveaux à contraintes allégées » (Enca), pour reprendre la formule d'Yvon Gattaz, alors président du CNPF.

PAQUETS DE NEUF

Le patronat voyait aussi d'un très mauvais œil l'intrusion des inspecteurs du travail, chargés d'apprécier la nécessité économique de mesures de licenciement. Dans les faits pourtant, l'autorisation administrative était accordée dans 95 % des cas. La procédure avait donc clairement un effet dissuasif auprès des chefs d'entreprise.

Avec le recul, la disparition de ce dispositif n'a pas eu les effets escomptés en termes de créations d'emplois. Les licenciements économiques, qui avaient grimpé dans un premier temps, ont rejoint par la suite leurs niveaux antérieurs. Solde donc nul ou presque.

Afin de mieux amortir les licenciements économiques qui se poursuivaient, la loi du 27 janvier 1993, dite « loi Aubry », stipule que « *la procédure de licenciement est nulle et de nul effet tant qu'un plan visant au reclassement des salariés s'intégrant au plan social n'est pas présenté par l'employeur aux représentants du personnel* ». A l'époque, le vote de cette loi ne suscita pas de levée de boucliers de la part du patronat, qui y vit le moyen de remédier à la pratique abusive des « chèques valises ».

Seule restriction, et de taille : la procédure du plan social, telle qu'elle est définie par la loi du 2 août 1989, ne peut s'appliquer que dans le cas d'une entreprise comptant plus de cinquante salariés et licenciant au moins dix personnes. Les abus étaient prévisibles...

Ainsi, dès 1990, certains employeurs indélicats prirent-ils l'habitude de licencier « *par petits paquets de neuf* ». De plus, le législateur n'a surtout rien prévu pour les sept millions de salariés qui travaillent dans les PME de moins de cinquante salariés. Résultat : « *Sur les 400 000 licenciements effectués en 1995, seulement 20 % relevaient d'un plan social* », constate Jean-Claude Meynet, secrétaire confédéral à la CFDT.

Sur le fond, la loi Aubry instaure un double contrôle des plans sociaux, administratif et judiciaire. Administratif puisque l'inspection du travail a le pouvoir d'établir – dès qu'elle a connaissance de l'existence d'un plan social dans une entreprise et, en tous cas, dans un délai de huit jours – un « constat de carence » si elle estime insuffisantes les possibilités de reclassement offertes. Le contrôle est aussi judiciaire puisque les membres du comité d'entreprise comme les délégués syndicaux peuvent désormais saisir la justice pour faire annuler un plan social (cas d'IBM, GEC-Alsthom, Danone, Vallourec...).

Dès lors, l'employeur doit revoir sa copie et recommencer la procédure à zéro. Saisi en référé, le tribunal de grande instance (TGI) se prononce « *non seulement sur la forme (respect des délais d'information du comité d'entreprise...) mais aussi sur le fond, ce qui revient à apprécier si les mesures de reclassement proposées sont à la hauteur du plan* », explique Jean-Claude Meynet.

Résultat : au seul contrôle de l'inspection du travail qui prévalait au temps de l'autorisation administrative de licenciement, s'est substitué un contrôle à double niveau. « *On cumule aujourd'hui un retour, partiel mais réel, à l'autorisation administrative et un contrôle judiciaire des licenciements et des mesures de reclassement, qui s'exerce avec beaucoup de sévérité* », regrette-t-on au CNPF, qui plaide pour « *l'abrogation de la loi Aubry et le retour au dispositif qui prévalait jusqu'en 1992, à savoir un contrôle de régularité (respect des délais...) des procédures, effectué par l'inspection du travail* ».

ÉPÉE DE DAMOCLÈS

« La menace du référé pèse comme une épée de Damoclès sur le chef d'entreprise », constate Jean-Emmanuel Ray, professeur de droit du travail à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, qui souligne aussi l'autonomie des deux procédures : « *Ainsi est-il déjà arrivé, sur un même dossier, que l'inspecteur du travail n'établisse pas de constat de carence alors que le TGI, saisi en référé par les délégués syndicaux, a estimé insuffisantes les possibilités de reclassement ou vice versa.* » C'est dire toute la dérive procédurière à laquelle donne lieu l'application de la loi Aubry, les syndicats (comme chez Danone) menant parfois une véritable bataille d'obstruction judiciaire.

Jugée trop contraignante par bon nombre de chefs d'entreprise, la loi Aubry n'en a pas moins contribué à améliorer le contenu des plans sociaux. Elle présente toutefois quelques zones d'ombre que la jurisprudence éclaircit peu à peu. Sur la qualité des mesures de reclassement tout d'abord, la Cour de cassation a estimé, dans un arrêt du 17 mai 1995, que le plan social doit comporter « *une indication sur le nombre et la nature des emplois* » proposés aux salariés susceptibles d'être reclassés, alors même que la loi ne fait pas expressément mention de ces deux notions (« *nombre* » et « *nature* »).

Surtout, la loi Aubry ne dit rien sur le sort du personnel licencié lorsque la justice annule un plan social : doit-il être réintégré ? Autrement dit, l'annulation d'un plan entraîne-t-elle la nullité des licenciements ? Dès lors, l'entreprise est-elle tenue de réembaucher les salariés ?

A cette question, la Cour de cassation, dans son arrêt rendu le 13 février dernier, a répondu par l'affirmative. Considérant que l'employeur (en l'occurrence la Samaritaine) n'aurait pas dû procéder aux licenciements tant que la justice ne s'était pas définitivement prononcée, des salariés du grand magasin parisien sont donc fondés à réclamer soit des indemnités, soit à être réintégrés.

Philippe Baverel



A la recherche de contrats de plus en plus flexibles

Voici à nouveau relancé le vieux débat sur l'employabilité avec les deux idées émises par Jacques Barrot, ministre du travail. Le 8 décembre dernier, sur Europe 1, ce dernier insistait sur la nécessité de développer la mobilité externe. Il a ainsi proposé la création d'un livret validant les compétences des salariés, d'une entreprise à l'autre, et également lancé l'idée du contrat de projet. Face au tollé qu'il a suscité, le livret de compétence, sitôt annoncé, était enterré. Le ministre pensait qu'un tel document permettrait aux employeurs d'apprécier l'ensemble des compétences d'un candidat à l'embauche, et non plus seulement celles s'exprimant en termes de qualifications et de diplômes.

Comme le soulignait Michel de Virville dans son rapport sur la formation professionnelle remis à Jacques Barrot en novembre dernier, il est indispensable de réfléchir aux moyens de reconnaître les comportements et les savoir-faire acquis en cours de vie professionnelle. Mais le terme « livret » n'est pas sans rappeler le « *livret ouvrier* » qui, de 1803 à 1890, a permis de contrôler et de réguler le marché de la main-d'œuvre (sa présentation était obligatoire lors de toute embauche). D'aucuns craignent qu'un tel dispositif, conçu pour valoriser l'expérience des salariés, ne se retourne contre eux. Comment éviter l'arbitraire ? Qu'inscriraient sur ce carnet les entreprises en cas de rupture conflictuelle du contrat de travail ? Ce n'est pas sans raison que Michel de Virville, secrétaire général de Renault, préconisait la définition d'un référentiel national des qualifications. Au risque d'être lourd à mettre en œuvre, celui-ci apporterait la garantie d'être élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux.

PRÉCARITÉ ACCRUE

Deuxième piste envisagée – et cette fois-ci pas enterrée – par le gouvernement pour multiplier les chances de trouver un emploi : le contrat de projet. A l'instar du contrat de chantier existant dans le bâtiment, celui-ci permettrait d'embaucher une personne pour la durée d'une étude, d'une tâche, d'un projet ponctuel de l'entreprise. Son extension à d'autres secteurs est ouvertement demandée par le patronat. L'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) en tête, même si cette revendication est loin de faire l'unanimité en son sein. En effet, nombre d'entreprises trouvent déjà dans les CDD et l'intérim les outils de souplesse nécessaires.

Ce sont plutôt les responsables de PME que le gouvernement cherche à contenter à travers un tel contrat. Le président de la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises), Lucien Rebuffel, ne prône-t-il pas « *une plus grande souplesse dans l'embauche* » ? Pour lui, cette forme de contrat « *permettrait d'embaucher pous six mois et même pour une semaine* ». Même si ses promoteurs s'en défendent, ce contrat, échappant aussi bien aux garanties du CDD qu'aux règles du licenciement, risquerait fort de se traduire par une précarité accrue pour les salariés. Selon un expert en droit du travail, il serait avant tout un moyen d'entériner des pratiques déjà existantes dans certains secteurs et tendant à se développer. Dans l'entourage du ministre, on ne cache pas que ce contrat aurait avant tout une dimension psychologique : « *Il rassurerait les chefs d'entreprise, qui aujourd'hui hésitent à embaucher une personne de crainte de ne pouvoir s'en séparer, car le motif réel et sérieux de la rupture est inscrit au contrat.* »

On se souvient que le rapport Boissonnat, remis en octobre 1995 à Alain Juppé, préconisait, lui aussi, de repenser le contrat d'embauche actuel et d'y substituer un contrat d'activité susceptible d'accroître la flexibilité, tout en assurant cependant au salarié une sécurité plus grande qu'à travers une succession d'emplois précaires. Il ne serait plus signé entre un employeur et un salarié, mais lierait ce dernier pour une durée minimale de cinq ans à plusieurs entreprises, associations ou organismes de formation. Aucune suite n'avait été donnée à ce projet, et déjà s'en profile un autre.

Laetitia Van Eeckhout

La course à l'externalisation a métamorphosé l'entreprise

Le développement de l'externalisation s'est accéléré en France depuis ces dix dernières années. Dans un contexte de concurrence et de réduction des coûts, les grandes entreprises estiment qu'il vaut mieux se concentrer sur leur cœur de métier plutôt que de courir plusieurs lièvres à la fois. La pratique, largement répandue aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, a désormais convaincu nombre de patrons de l'Hexagone.

Le choix de l'activité déléguée ou sous-traitée n'est pas le fruit du hasard, mais d'un arbitrage entre services inhérents à la bonne marche de l'entreprise – que les décideurs garderont en interne – et ceux qui semblent annexes – qui sortiront en premier du giron du groupe. Tout se joue donc au cas par cas, depuis l'externalisation des activités dites subalternes, comme le nettoyage, la restauration ou encore le gardiennage, jusqu'à celles de la maintenance informatique et des ressources humaines. Le cas de la Compagnie générale des eaux (CGE) est révélateur : ce groupe, qui reçoit environ 30 000 candidatures spontanées par an, ne pouvait pas gérer un tel flux à moins d'étoffer son service ressources humaines. Mais, considérant que le tri des premières candidatures n'entraînerait pas de plus-value mais, au contraire, une charge, la CGE a décidé de le sous-traiter à un prestataire extérieur.

Cette réorganisation structurelle génère de nouveaux rapports sociaux. A deux niveaux : celui de la sous-traitance, mise sous tension extrême ; celui des salariés externalisés, qui, quittant le giron de l'entreprise mère, font un saut dans l'inconnu. D'où la formule consacrée du noyau dur, entouré de cercles concentriques ; selon que l'on se situe sur le premier satellite ou sur l'un des derniers maillons de la chaîne, les conditions d'emploi diffèrent. Le sous-traitant qui fabrique, en toute fin de chaîne, les boulons de l'équipementier automobile de second ordre doit répondre aux exigences de délais et de prix imposés par l'ensemble de ses clients. Sans compter la pression des donneurs d'ordre par rapport aux normes ISO, etc. En un mot, c'est le développement de la précarité entrepreneuriale.

VERSION ROSE

Quelles sont les conséquences sociales de ce mouvement d'externalisation ? Certains scénarios finissent en *happy end*, assurent des consultants. Une entreprise de l'agroalimentaire, dans laquelle un petit noyau de chercheurs restait dans l'ombre et s'étiolait, a pris la décision d'externaliser l'équipe, de la transférer dans un centre de recherches beaucoup plus stimulant et enrichissant.

Version rose aussi si l'on s'intéresse à la restauration collective. Le secteur a réussi, en majorité, à professionnaliser les équipes qui lui ont été confiées dans le cadre de procédures d'externalisation.

Le revers de la médaille existe. A commencer par les entreprises qui utilisent l'externalisation pour diminuer leurs effectifs à bon compte : l'astuce consiste à déléguer telle activité à un prestataire extérieur qui gérera, quelques mois plus tard, la charrette. D'une manière générale, le passage du noyau dur au réseau périphérique modifie forcément les conditions de travail. L'entreprise sous-traitante est souvent de plus petite taille ; en-dessous de 50 salariés, elle est dépourvue de comité d'entreprise et les syndicats sont faiblement représentés, d'où des conventions d'entreprise souvent moins favorables. Enfin, dépendant des commandes des grands du secteur, les fournisseurs extérieurs sont les premiers touchés par la récession.

L'entreprise n'y trouve pas toujours son compte non plus. On voit, depuis peu, apparaître les premiers effets pervers de la course à l'externalisation. Déléguer une activité à l'extérieur peut signifier en perdre la maîtrise, en dépit des garde-fous inscrits dans les contrats signés entre l'entreprise donneuse d'ordre et le sous-traitant. Dans l'exemple de la CGE, les bornes sont claires : le sous-traitant trie les candidatures et constitue un vivier de collaborateurs potentiels, mais c'est bien la CGE qui ira y puiser et sélectionnera les heureux élus.

Ce risque de perte de maîtrise peut avoir des conséquences tout à fait néfastes. Ayant sous-traité le nettoyage de ses chambres d'hôtel, Novotel (groupe Accor) s'est rendu compte des dysfonctionnements que ce choix engendrait. Les chambres, vitrines qualité des établissements, étaient moins bien nettoyées qu'en interne. L'enseigne a donc décidé de réintégrer l'activité.

Clarisse Fabre

FREDDY CATS

Des législations successives ont beaucoup assoupli l'aménagement du temps de travail

Parmi les revendications non encore satisfaites, la possibilité de se passer de négociations préalables, dernier rempart contre les abus

En 1984, l'essentiel du décor était déjà planté. L'aménagement du temps de travail (ATT), l'un des thèmes figurant au menu de la négociation interprofessionnelle engagée par les partenaires sociaux, avait franchi une étape cruciale deux ans plus tôt, avec l'ordonnance du 16 janvier 1982. Celle-ci, qui fixe la durée légale hebdomadaire à 39 heures, introduit aussi plusieurs mesures de flexibilité, dont la modulation dite de type I. Par le biais d'un accord d'entreprise ou de branche étendu, la durée hebdomadaire du travail peut atteindre 48 heures, à condition que, sur un an, elle n'excède pas en moyenne les 39 heures. En clair, la logique de l'annualisation est entrée dans les textes.

En réalité, l'ordonnance de 1982 reprend les grandes lignes de l'accord-cadre interprofessionnel du 17 juillet 1981 que la CGT n'avait pas signé. Cette ordonnance, qui autorise en matière d'ATT les accords dérogatoires, ouvre une énorme brèche que gouvernements et partenaires sociaux ne cesseront d'élargir au fil des ans. Certes, en 1984, la négociation interprofessionnelle échoue. Mais, dès 1986, les pouvoirs publics reprennent l'initiative avec la loi Delebarre qui assouplit encore les règles de modulation, en imposant toutefois une contrepartie en termes de réduction du temps de travail quantifiée. Le changement de gouvernement en fait une loi mort-née.

BATTERIE D'OUTILS

Mais un an plus tard, la loi Séguin reprend le flambeau avec la modulation de type II, qui ouvre encore plus les vannes. Un accord d'entreprise suffit pour faire varier la durée hebdomadaire jusqu'à 44 heures (48 heures par accord de branche étendu). Les contreparties obligatoires ne sont plus quantifiées.

En 1989, un nouvel accord interprofessionnel dit « de méthode » est signé, définissant seulement les principes généraux de négociation de branche. En 1993, le gouvernement Balladur rouvre le dossier, avec la loi quinquennale qui crée la modulation de type III, appelée annualisation. De nouveaux verrous sautent. Ainsi la durée du travail peut varier jusqu'à 48 heures par semaine, par le biais d'un simple accord d'entreprise, à condition que la durée moyenne annuelle soit réduite. De combien ? La loi ne le précise pas. Certains syndicats accepteront une modulation en échange d'une réduction du temps de travail de 5 minutes par semaine seulement. Au passage, le droit d'opposition pour les syndicats, qui était la règle jusqu'alors pour les accords dérogatoires, disparaît.

Au regard de cette impressionnante batterie d'outils, le nombre des accords apparaît faible. Au 31 décembre 1996, seules 47 branches sur 330 disposaient d'un accord de modulation étendu. Quant aux accords d'entreprise, à peine 3 600 ont été signés en 1995 sur le thème de la durée du travail, dont seulement 19 % concernaient la modulation.

Il est vrai que les salariés se méfient de ces dispositifs qui perturbent leur vie personnelle. D'autant que, *« au nom de la sauvegarde de l'emploi, des syndicats en arrivent à signer n'importe quoi »*, observe Pierre Boisard, chercheur au centre d'étude de l'emploi (CEE) et auteur de *L'Aménagement du temps de travail* (PUF, « Que sais-je ? », 1996).

En outre, dans un contexte économique incertain, des entreprises ne souhaitent pas s'engager sur un volume annuel de travail. Aussi préfèrent-elles recourir à des dispositifs de flexibilité plus classiques et encore plus souples, tels les heures supplémentaires et le chômage partiel. Sans parler du temps partiel qui a connu un boom depuis 1992.

Instauré par la loi de 1973 dans une optique de temps choisi, il est devenu, au fil des ans, un outil de flexibilité imposée par le jeu des contrats très courts et des heures complémentaires. L'ordonnance de mars 1982 en fixe le volume maximal à un tiers de la durée de base d'un contrat. Dix ans plus tard, ce volume est ramené à 10 %, mais un accord d'entreprise ou de branche étendu peut le porter à un tiers. L'incitation financière versée aux employeurs en faveur du temps partiel entre en piste la même année. L'abattement sur les charges patronales est alors de 50 % pour les contrats compris entre 19 heures et 30 heures par semaine. Il est réduit à 30 % en 1994, mais la plage des contrats est élargie (entre 16 et 32 heures hebdomadaires).

MODULATION SAUVAGE

Le manque de contrôles et l'absence de sanctions pénales sur les dépassements des heures complémentaires conduisent à des abus qui sont autant de souplesse implicitement accordée. Les délais de prévenance pour les heures complémentaires ne sont pas toujours respectés. On voit aussi des salariés à temps partiel effectuer en réalité un temps plein, une partie de la rémunération étant réglée au noir.

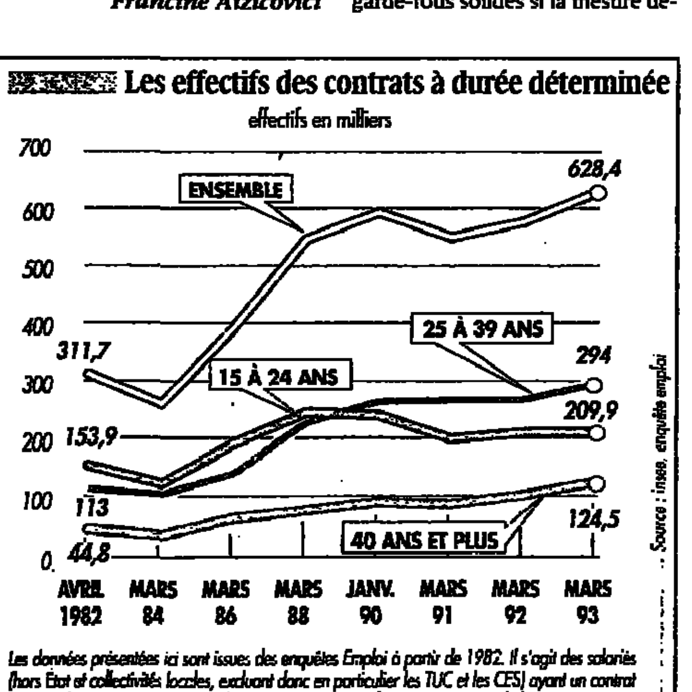
Autre outil de flexibilité individualisé utilisable sans accord collectif : le temps partiel annualisé (TPA), introduit par la loi quinquennale. Cette dernière formule remplace le contrat de travail intermittent qui, lui, devait jusqu'alors faire l'objet d'un accord. Le contrat de TPA doit préciser les périodes travaillées. Mais si *« la nature de l'activité »* ne permet pas de les prévoir, il suffit que l'employeur indique, sur le contrat, les périodes *« à l'intérieur desquelles* [il] *pourra faire appel au salarié »*. Cette largesse conduit à des extrêmes : par exemple, des contrats de travail à mi-temps assortis de périodes de disponibilité de onze mois sur douze.

Et comme si tous ces moyens ne suffisaient pas, la modulation « sauvage » s'est développée : astreintes non encadrées, dépassements de durée maximale journalière ou hebdomadaire, etc. Mais aussi les modulations sans accord, ou par le biais d'accords illégaux, conclus avec des élus du personnel et non avec des syndicats. En 1995, environ 200 accords de ce type ont été déposés dans les directions départementales du travail. La face émergée de l'iceberg, puisque leur dépôt n'est pas obligatoire.

La politique des entreprises dans ce domaine est éclairante, comme le montre le jugement du 7 janvier 1997 du tribunal de grande instance de Besançon (Doubs), concernant *« l'accord avec le personnel de Weber Graphic »*. En avril 1996, cette société informe le comité d'entreprise de son intention de mettre en place une annualisation du temps de travail et demande à chaque salarié de signer une modification de son contrat, les réfractaires étant menacés de licenciement. La modulation pouvait grimper à 48 heures, voire 60 heures par semaine *« avec l'autorisation de l'inspection du travail »*, pour une réduction annuelle de 12 heures. La CGT qui a saisi la justice a obtenu l'annulation de ce pseudo-accord.

La panoplie ATT est comme on le voit très complète. Revendication non encore satisfaite et donc réclamée par une frange de l'UIMM (métallurgie) : disposer d'*« un accès direct aux assouplissements »*, sans avoir à passer par la négociation, dernier rempart contre les abus.

Francine Aizicovici



Les données présentées ici sont issues des enquêtes Emploi à partir de 1982. Il s'agit des salariés (hors État et collectivités locales, excluant donc en particulier les TUC et les CES) ayant un contrat de travail saisonnier ou à durée déterminée. L'âge est celui atteint au cours de l'année.

Trop de formalités administratives

De la paperasserie aux seuils sociaux, les griefs ne manquent pas

Le thème de la simplification des formalités administratives a ressurgi à l'occasion de la première conférence des PME, qui s'est tenue, le lundi 20 janvier, à Matignon. Depuis des années, les chefs d'entreprise se plaignent de ne pouvoir se consacrer entièrement au développement de leur société, trop pris qu'ils sont par ces tâches stériles et coûteuses que certains qualifient d'*« impôt formulaire »*.

« Les entreprises de moins de dix salariés ont trente-cinq à quarante formalités obligatoires à remplir. Celles-ci sont liées en majorité aux questions sociales, et notamment à l'existence et à l'embauche de salariés. De plus, lorsque les entreprises franchissent le seuil social de cinquante salariés, elles se trouvent confrontées à un véritable mur administratif auquel s'ajoutent des charges financières importantes », fait remarquer la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises).

Ces dernières années la situation a quelque peu évolué dans ce domaine, reconnaît-elle cependant. *« Il y a eu une aggravation dans les années 80 avec les lois Auroux, qui ont augmenté le nombre de documents à fournir. Puis une petite amélioration avec la loi quinquennale de 1993 qui a permis le regroupement des représentants du personnel au CE et des délégués du personnel en une délégation unique, diminuant par la même occasion les heures de représentation. »* Bref, depuis les années 90, les pouvoirs publics semblent avoir pris conscience que *« ces lourdeurs administratives et financières pouvaient être un frein à l'embauche »*, se félicite la CGPME.

Quelques allégements ont été mis en place : ainsi la loi quinquennale a permis aux entreprises de moins de trois cents salariés de regrouper les informations économiques et celles sur l'emploi dans un seul rapport annuel. La loi Madelin, en 1994, a contribué à simplifier les formalités liées à la création d'entreprise. L'instauration de la déclaration unique d'embauche a permis de rassembler en un seul document ce qui était contenu dans une dizaine.

Bref, des améliorations il y en a eu, mais pas suffisamment au goût de la CGPME, qui défend désormais un nouveau cheval de bataille : l'extension du chèque emploi-services pour les entreprises de un à quatre salariés. Créé avec la loi quinquennale de décembre 1993, le chèque emploi-services simplifie considérablement, pour les particuliers, les formalités d'embauche de salariés à domicile. Mise à part une expérimentation en Alsace à l'automne 1995 pour les saisonniers agricoles, le dispositif n'a pas encore été élargi comme le souhaite Jacques Barrot. Pierre Mériaux, inspecteur du travail représentant la CFDT au ministère du travail, émet d'ailleurs les plus grandes réserves quant à la demande de la CGPME : *« C'est aller vers une ultime étape de la marchandisation de la valeur du travail »*, précise-t-il, indiquant la nécessité de mettre en place des garde-fous solides si la mesure devait être prise : *« maintien du contrat de travail, ainsi que de la déclaration préalable d'embauche, et délivrance au salarié d'une attestation d'emploi comportant bien toutes les informations importantes pour lui »*.

FEUILLES DE PAIE

Si Bernard Boisson, vice-président de la commission sociale du CNPF, partage les préoccupations de la CGPME en ce qui concerne la simplification des formalités administratives, il rappelle avec prudence l'importance que son organisation accorde à la négociation sociale dans les entreprises et précise qu'il lui semble inutile, à la différence de l'UIMM, de faire bouger les seuils sociaux tels qu'ils existent actuellement. Il souhaiterait plutôt un aménagement des franchissements de seuil : *« Avant de faire passer une entreprise dans la catégorie supérieure, il faudrait prendre le temps de voir si l'augmentation des effectifs est structurelle ou conjoncturelle. »* *« Avec les contrats aidés qui ne sont pas comptabilisés dans les effectifs,* rétorque un contrôleur du travail, *les chefs d'entreprise ont déjà largement la possibilité de contourner la législation. »*

Autre préoccupation patronale, la complexité de la feuille de paie pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. *« Il faudrait simplifier cet enchevêtrement de taux et d'assiettes dont la CSG fournit un exemple notable, diminuer le nombre de lignes, remettre le dispositif à plat »*, insiste Bernard Boisson. Le gouvernement s'est engagé à diviser le nombre de ces lignes par deux. Mais il serait étonnant que cela suffise au CNPF.

Catherine Leroy

Repères

- La flexibilité externe consiste à pouvoir adapter rapidement le niveau des effectifs de l'entreprise aux fluctuations de la conjoncture. Cet ajustement peut se faire par les licenciements, un recours à des contrats à durée déterminée et/ou aux intérimaires.
L'appel à des sous-traitants est également un mode de flexibilité externe, les variations de l'activité de l'entreprise étant dès lors répercutées sur ces derniers.
- L'adaptation aux fluctuations des commandes peut aussi se faire par la recherche d'une flexibilité interne. Cette démarche s'appuie sur des mesures portant sur l'organisation et le temps de travail (modulation, annualisation, temps partiel, etc.), le chômage partiel, ou des politiques visant à accroître la polyvalence et la mobilité des salariés à l'intérieur même de l'entreprise.
Elle renvoie, dans certains cas, à la négociation collective au sein de l'entreprise.

Les années 80 ont mis l'entreprise sous l'emprise du management participatif

Cercles de qualité et développement personnel faisaient alors recette. Pas pour très longtemps

Même Yves Montand a donné de la voix. Le 22 février 1984, il présente *« Vive la crise ! »* aux Français, sur Antenne 2, dans le cadre des Dossiers de l'écran, une émission censée les aider à mieux comprendre l'économie. Sa prestation n'a rien d'étonnant : il suit tout bonnement le courant ambiant qui fait vivre l'Hexagone depuis le début des années 80, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, au rythme de l'entreprise. D'ailleurs, l'exemple vient de haut, que l'on soit socialiste ou de centre droit. Laurent Fabius, alors premier ministre, écrit en 1985 dans *Le Cœur du futur* : *« que les Français partent à la découverte de leurs entreprises et de leur industrie. Qu'ils les connaissent mieux, que l'on surmonte cette* « réticence industrielle »*, voilà une tâche qui s'impose à l'ensemble des partenaires sociaux »*. Un an plus tard, alors que la cohabitation s'installe, Jean Arthuis, secrétaire d'état auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, souhaite *« faire de chaque Français un militant de l'entreprise »*. L'engouement est réel. Et va permettre à la littérature managériale de s'en donner à cœur joie.

Plusieurs phénomènes sont à l'origine de cette nouvelle passion. D'abord, l'alternance politique va vite décevoir. Le chômage continue à augmenter, les hausses de salaire sont grignotées par l'inflation, des grèves éclatent tandis que la mondialisation se poursuit. *« Les "trente glorieuses" étaient bel et bien finies*, se souvient Geoffrey Staines, aujourd'hui président des éditions Village Mondial, et dont le parcours – ex-président d'Interéditions et des éditions Dunod – fait de lui un témoin de l'époque. *La France était mal placée dans la compétition internationale et regardait avec inquiétude du côté du Japon, dont les performances, notamment dans l'industrie automobile, effrayaient. »*

« C'était la fin de l'Etat-providence, renchérit Hubert Landier, consultant et directeur de la revue *Management et Conjoncture sociale. Le tout combiné avec une crise de la famille, de la religion et de la patrie. L'entreprise s'est trouvée propulsée à la tête de tous les espoirs. »* L'arrivée des nouvelles technologies, l'enrichissement des tâches, l'évolution de l'organisation de la production condamnent le taylorisme. Il fallait inventer un nouveau modèle *« qui fasse passer l'entreprise du statut de lieu central d'exploitation – l'idéologie marxiste dominante des années 70 – à celui de lieu de réconciliation économique, sociale et éthique, angélisme qui va prévaloir pour ces années 80*, explique Jean-Pierre Le Goff, sociologue au laboratoire Georges-Friedmann (CNAM-CNRS) et auteur du *Mythe de l'entreprise* (La Découverte).

L'INTELLIGENCE DE TOUS

C'est l'époque bénie où *« un livre sort chaque semaine et où les cabinets de conseil éclosent les uns après les autres »*, se souvient Jean-Pierre Le Goff. Deux livres marquent les esprits. *In Search of excellence*, en 1982, l'ouvrage de deux consultants de McKinsey, Thomas J. Peters et Robert H. Waterman, traduit en français et qui sera vendu dans le monde entier à 6 millions d'exemplaires. En 1984, de retour d'une mission en Californie et au Japon, Hervé Sérieyx, président d'Eurequip, alors troisième groupe de conseil français, et Georges Archier, médecin industriel, publient *L'Entreprise du troisième type*, qui deviendra vite un best-seller. Disséquant les entreprises qui « réussissent », les ouvrages insistent sur la nécessité de faire appel à l'intelligence de tous, alors que le taylorisme distinguait ceux qui ordonnent et ceux qui exécutent. *« Dans un monde sans frontières, où la survie économique est fonction de la réactivité et de la capacité d'anticipation et d'adaptation, il était impératif, selon Hervé Sérieyx, de compter sur l'initiative des salariés et de s'organiser pour cela. »*

La soif de concepts est insatiable. Richard Pascale, auteur de *Managing on the edge* (1990), a calculé que 24 nouvelles techniques de management avaient été lancées depuis les années 50 dont une bonne douzaine entre 1985 et 1990. Trois thèmes font recette autour de l'idée majeure qu'est le management participatif : la qualité totale, le projet d'entreprise et le développement personnel. En 1987, on dénombre 35 000 cercles de qualité, et 2 000 entreprises adhérentes à l'AFCERQ (Association française des cercles de qualité) créée en 1981. *« Les chartes de qualité qui sont élaborées*, explique Hubert Landier, *le sont toujours sur le même principe que l'on pourrait résumer à l'énoncé de trois articles : 1. Nous aspirons à l'excellence, 2. Le client est roi, 3. Nous sommes une communauté combattante. »*

Les projets d'entreprise sont, eux, destinés à *« fédérer les efforts de tous les acteurs d'une même collectivité »*. Les agences de communication en font leurs choux gras. Il faut réussir à varier les documents, au départ, tout à fait banals. Des numéros verts sont mis à la disposition des salariés qui pendant leur week-end auraient envie d'écouter la bonne parole distillée à moindres frais. Mais c'est bien avec le développement personnel que la frontière vie privée-vie professionnelle devient de plus en plus floue. Le new age séduit. Les cadres vont en séminaire en Californie grimper dans les arbres ou marcher sur le feu. Les stages « outdoors » les font aussi sauter à l'élastique, et suivre les techniques de survie en plein désert. *« On est en pleine folie*, commente Jean-Pierre Le Goff, *dans une espèce de fuite en avant qui renvoie à l'imaginaire. C'est le mythe des* « perpétuels gagnants »*, notamment incarnés par Bernard Tapie. »*

On pense aussi à inverser les pyramides hiérarchiques avec le client pour président, à aplatir les organigrammes. Jean-Pierre Le Goff parle, lui, *« d'organisation en poupées russes »*. Toute visite d'entreprise s'accompagne alors d'une projection de transparents qui affichent de superbes diagrammes, *« mais dont on ne discute pas du contenu »*, souligne le sociologue. Le vocabulaire s'oriente autour du leadership, de la motivation *« qui se fabrique »*, pour reprendre un titre d'un livre de l'époque.

LIMITES

Ce modèle consensuel où, comme l'annonce, en 1985, Claude Archambault, directeur général des affaires sociales du CNPF, *« ce sont les hommes et l'organisation qui font la différence »*, va montrer ses limites finalement assez vite. Concrètement. *« La plupart des groupes d'expression*, explique Hubert Landier, *n'auront qu'une existence éphémère puisque les suggestions exprimées sont soit refusées ou demeurent sans suite, l'encadrement ne souhaitant pas perdre ses prérogatives. » « En réalité, on a greffé du relationnel psychologique sur une culture technicienne ancienne où, bien évidemment, les rapports hiérarchiques n'étaient pas abolis »*, analyse Jean-Pierre Le Goff.

Les « outils miracles du management » ne pèseront pas lourd quand les premières charrettes de cadres débuteront au début des années 90. Cible principale de l'entreprise consensuelle, ceux-ci vont vivre d'autant plus mal leur future dégringolade. Le *« Vive la crise ! »* d'Yves Montand est bien loin. Au cinéma, on joue désormais *Que les gros salaires lèvent le doigt !*, qui raconte comment un patron cynique, Jean Poiré, adopte la technique des chaises musicales pour décider lequel de ses cadres sera licencié.

Marie-Béatrice Baudet

Quand la formation facilite les rapports entre donneurs d'ordre et sous-traitants

Un projet franco-allemand vise à améliorer la coopération entre les constructeurs automobiles et leurs fournisseurs

La formation est en train de conquérir un nouveau domaine. Il s'agit pour des entreprises de faire l'apprentissage d'une situation qui se banalise à grande vitesse et dont on découvre, jour après jour, l'extrême difficulté : celle qui relie un « donneur d'ordre » à un « preneur d'ordre » dans un contrat de sous-traitance. Pour bien comprendre le rôle que va avoir à jouer la formation dans ce domaine, il est indispensable d'avoir en tête le contexte et les tensions qu'il engendre.

A l'heure où la sous-traitance triomphe (huit sur dix des sociétés de plus de vingt salariés la pratiquent aujourd'hui), ce succès n'amène guère à pavoiser. L'expression de partenariat industriel, utilisée un temps, est désormais amèrement rejetée par les sous-traitants qui y voient une duperie après y avoir mis, voilà quelques années, leur espoir d'accéder à une relation moins inégalitaire et plus stable avec les donneurs d'ordre, espoir que l'aggravation de la concurrence a balayé. Avec leur brutale franchise, ce sont en fait les mots de « sous-traitant » et de « donneur d'ordre » qui disent le mieux la réalité qu'ils vivent.

GAGNANT-GAGNANT

Pourtant, toutes ces entreprises ne peuvent espérer réaliser ensemble une production compétitive qu'en développant entre elles une coordination étroite. Les grands donneurs d'ordre en sont devenus conscients. Pour faire respecter par leurs sous-traitants les impératifs de qualité, il leur a suffi de leur imposer la certification ISO. Mais les amener à resserrer leurs coûts (sans pour autant les étrangler) et à se mobiliser en matière de recherche-développement est autrement compliqué.

D'où le recours à une méthode plus élaborée : ils leur demandent de leur ouvrir leurs livres de comptes, de leur communiquer leurs méthodes, leur organisation, afin de leur expliquer comment fabriquer moins cher. Un sous-traitant est souvent aussi médiocre gestionnaire qu'il est excellent technicien. Mais la méfiance est telle que l'offre des donneurs d'ordre est rejetée comme synonyme d'une mise en dépendance totale. Et la promesse de mettre au point une relation « gagnant-gagnant », c'est-à-dire où chacun trouvera son compte, ne rencontre qu'incrédulité.

Constatant ces impasses inquiétantes pour l'industrie européenne, certains ont décidé de réagir. Les premiers ont été les Allemands, préoccupés par l'avenir de l'automobile en Basse-Saxe, où sont implantés Volkswagen et une multitude de petites sociétés tributaires de son activité.

L'initiative est venue d'un organisme de formation continue de Hanovre, BNVHS. Travaillant de longue date avec les responsables de la formation de Volkswagen et constatant que *« beaucoup de PMI s'estiment incapables de former leur personnel selon les nouvelles exigences des constructeurs automobiles »*, l'un des responsables, Peter Koch, a eu l'idée d'affronter le problème par le biais d'un projet de formation.

Celui-ci souhaiterait associer constructeurs et PMI en les intégrant dans un cadre large, sous la houlette d'instances neutres dont il serait clair qu'elles œuvreraient au profit de tous. Une « Association de porteurs du projet », ou « Association de site », rassemblant l'essentiel des acteurs régionaux concernés et prêts à le soutenir, depuis la chambre de commerce et d'industrie de la région de Hanovre jusqu'à l'université d'Oldenbourg, a donc été créée. Puis s'est constituée une équipe organisatrice tandis que BNVHS, devenue pivot de la formation, s'efforçait de donner au projet une dimension européenne en l'inscrivant dans le cadre d'Adapt, l'un des nouveaux Programmes d'initiative communautaire (PIC).

EFFORT TRANSNATIONAL

Adapt a pour objet de préparer les travailleurs et les entreprises aux changements économiques prévisibles, à travers un effort de formation novateur et transnational. *Via* Bruxelles, une liaison s'est établie entre BNVHS et le CESI, organisme français de formation, lui aussi intéressé par Adapt.

Un premier contact avec Renault a vite montré au CESI que la firme rencontrait les mêmes problèmes que Volkswagen dans ses rapports avec ses sous-traitants. La région Ile-de-France s'est alors impliquée à son tour et l'année 1996 a vu le démarrage du programme baptisé « Autoform ».

Cette première étape a été consacrée à une exploration des données du problème. Des enquêtes ont été menées dans trente-cinq entreprises, donneuses et preneuses d'ordre de tous niveaux. Puis il a fallu faire circuler l'information recueillie, provoquer la réflexion. *« Nous avons procédé d'une manière un peu artisanale*, explique Monique Le May, chef de projet Autoform France. *Nous sommes partis des besoins des PMI pour les expliquer aux entreprises plus importantes, en remontant la filière. Des petits déjeuners à thème ont été organisés pour amorcer un début d'échange. Que les gens aient accepté de se rencontrer est un événement en soi qui prouve qu'ils ont reconnu notre neutralité et notre désir de les aider. »*

Aujourd'hui, le projet de formation est au point et il entre en application. Son contenu est très classique : éléments d'analyse stratégique dans le secteur de l'automobile, facteurs de réussite des changements techniques, organisationnels et humains, mondialisation... Ces connaissances de base manquent en effet à la plupart de ces entreprises. Mais l'essentiel est ailleurs : il sera acquis si l'on parvient à faire travailler ensemble sur ces sujets des gens dont la plupart se considèrent actuellement comme des adversaires, alors qu'ils ne peuvent survivre qu'en travaillant ensemble.

« Les PMI sous-traitantes sont persuadées d'être seules à souffrir du système, souligne Monique Le May. *A partir du moment où ils comprendront mieux que les contraintes de l'environnement économique pèsent aussi sur les donneurs d'ordre, un début de négociation pourra peut-être s'amorcer. »* Mais l'évolution de tous sera, à coup sûr, lente et difficile.

Marie-Claude Betbeder

lectures

Entorses douloureuses

LE COÛT DE LA NON-ÉTHIQUE
Revue *Entreprise éthique* nº 5
120 p., 75 F.

« Evaluer le coût de la non-éthique est une gageure » : cette livraison de la revue du Cercle d'éthique des affaires ne masque pas la difficulté de la tâche. Pourtant elle parvient à désigner et à chiffrer les dégâts de comportements répréhensibles sur l'image des entreprises, et souvent sur les finances publiques. Crédit lyonnais, Alcatel, Cogedim... Pour chaque cas, des fiches solides rappellent les errements et leurs conséquences. Et l'analyse consacrée au secteur de la construction est éclairante. Se fixer des règles de fonctionnement et en cerner les bénéfices n'est évidemment pas facile. Mais on avance sur ce chemin. Comme l'écrit le consultant Patrick Ponthier, *« poser la question de l'éthique en termes de coûts revient enfin à reconnaître à celle-ci une dimension économique et à lui donner une existence concrète. Appréhender le phénomène éthique selon le modèle qui a prévalu dans l'analyse de la qualité revient à passer d'une vertu supposée à une réalité mesurée »*.

L'embauche en point de mire

LES 27 ACTIVITÉS POUR TROUVER SON EMPLOI
de Georges Lemoine et Pierre Liège
Nathan, 160 p, 89 F.

Il ne s'agit pas d'un recueil de recettes. Les deux spécialistes de l'emploi (occupant des postes de direction à l'ANPE dans les Deux-Sèvres) qui ont rédigé cet ouvrage, l'ont certes conçu comme un cahier d'exercices, mais ils fournissent avant tout des outils au lecteur pour lui permettre de bien se connaître, de *« définir ses habiletés »*. Et cela, en lui indiquant des méthodes, mais aussi en lui proposant, au départ, de laisser du champ à son imagination ; car *« aujourd'hui, rêver, être créatif constituent la première obligation pour trouver ou retrouver du travail »*. Mettre sa vie en images ne dispense évidemment pas d'être ensuite plus précis dans l'*« inventaire de soi »*, ni dans le contenu de ses projets professionnels. Les conseils sont judicieux pour activer un réseau de contacts, définir *« son bassin d'emplois personnels »*, tester ses CV, évaluer ses démarches.

L'âge de nouveaux désirs ?

TROUVER UN EMPLOI APRÈS 45 ANS
de Dominique Bard
Editions Rebondir, 138 p., 39 F.

Faire un bilan, passer à l'action après avoir mené l'enquête auprès des entreprises, se relancer sur un marché du travail *« très différent de ce qu'il était quand on a commencé sa vie active »*... : les conseils ne manquent pas pour requinquer les « quinquas ». Dominique Bard, qui les a rassemblés, donne aussi les indications de base sur les droits à l'indemnisation chômage, à la formation, à la retraite. *« Cinquante ans*, écrit-il, *c'est l'âge où l'on peut envisager de nouveaux désirs professionnels. »* A condition de bien connaître ses atouts.

Daniel Urbain

en bref

RENCONTRES

● **RECRUTEMENT.** L'Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (Afij) et la Cité des métiers de La Villette poursuivent leur programme de rencontres avec des experts et des chefs d'entreprise. La prochaine manifestation aura lieu le jeudi 20 février à Paris et aura pour thème : « Quels modes de recrutement pour les jeunes diplômés du supérieur ? Les pratiques et leur évolution ». Quatre responsables du recrutement et un spécialiste de l'emploi répondront aux questions du public.
Contact : Afij. Tél. : 01-44-39-74-55.

● **INGÉNIEURS.** Les apprentis ingénieurs de l'école Ingénieurs 2000 font une journée portes ouvertes, le samedi 22 février, sur le campus de Marne-la-Vallée. Les visiteurs pourront dialoguer avec les élèves et les enseignants, participer à des démonstrations sur ordinateur et assister à des manipulations en mécanique et en génie électrique.
Ingénieurs 2000 est une école d'ingénieurs par apprentissage accessible aux élèves de terminales STI et S pour l'entrée en première année dans les filières mécanique et électronique/informatique.
Contact : MCS Communication. Tél. : 01-47-48-94-14.

● **TEMPS DE TRAVAIL.** L'association Nouvel Equilibre organise, le mercredi 26 février au Théâtre de Boulogne-Billancourt, un petit déjeuner-débat sur le thème : « La semaine de quatre jours à la carte et la loi Robien » qui sera animé par Pierre Larrouturou, président de l'association et ingénieur-conseil chez Andersen Consulting. Deux dirigeants d'entreprise témoigneront de leur expérience en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail : Jean-Louis Sauvaget, directeur des relations du travail chez Roussel Uclaf et Jean-Bernard Liurette, gérant de Lib Informatique.
Contact : Pierre Musso à Nouvel Équilibre. Tél. : 01-47-12-91-23.

● **TÉLÉTRAVAIL.** « Travailler autrement », la seconde édition du festival du télétravail et des télé-activités se tiendra à Serre-Chevalier, dans les Hautes-Alpes, du 20 au 22 mars 1997. Ce seront trois jours de rencontres professionnelles et scientifiques destinées à faire le point sur les nouvelles formes d'organisation du travail et sur leurs implications sociales, familiales, professionnelles, économiques et juridiques.
L'édition 1997 du Festival bénéficie pour la première fois du parrainage de la Commission européenne. Elle revêt ainsi une nouvelle dimension internationale qui se traduit par la participation au colloque d'intervenants venus de onze pays différents.
Contact : Agence Come-in. Tél : 01-43-87-72-89.

PRATIQUE

● **LANGUES ÉTRANGÈRES.** Le centre d'information sur les langues étrangères a édité un petit guide gratuit sur les diplômes pratiques en langues. Ce manuel recense les principaux diplômes qu'on peut présenter sans titre préalable dans les grandes villes de France. Il donne également des informations sur les examens, leur vocation, le niveau et les compétences requises, le détail des épreuves, les dates des sessions, etc.
Il devrait intéresser plus particulièrement ceux qui ont déjà étudié une ou plusieurs langues et qui veulent faire valider leurs acquis.
Contact : CICCEF. Tél. : 01-42-70-49-11.

DOCUMENTAIRE

● **APPRENTISSAGE.** A l'heure où le rapport de Virville fait le point sur vingt-cinq ans de formation professionnelle, l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) publie un dossier documentaire, « Apprentissages formels et informels dans les organisations », qui rassemble une collection d'articles et d'extraits d'ouvrages récents sur la question. L'ouvrage est vendu par correspondance par l'Anact.
Contact : Anact, à Montrouge. Tél : 01-42-31-40-40.

Marketing - Communication



Société d'Edition professionnelle de 1er plan, spécialisée en fiscalité, droit social et droit des affaires, recherche dans le cadre de son développement un :

Chef de Produit
Diffusion VPC

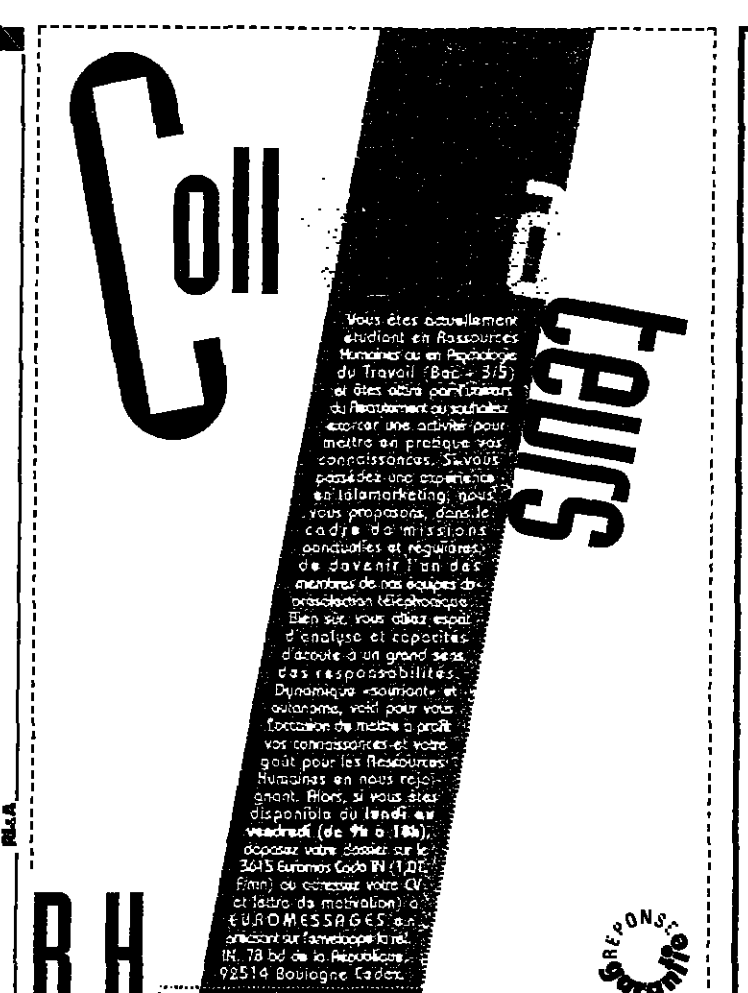
- Au sein de notre Direction Marketing et Commerciale, vous aurez en charge la responsabilité de la diffusion d'une ligne de **produits par correspondance** : ouvrages/logiciels/CD Rom...
- Responsable de plans d'actions incluant les mailings et certaines documentations commerciales et publicitaires, vous :
  - Analyserez les besoins de notre clientèle à partir de l'exploitation statistique de notre base de données,
  - Sélectionnerez les fichiers adéquats et **rédigerez les messages** en relation avec nos partenaires extérieurs (maquettistes, imprimeurs, routeurs) dans le cadre d'un planning défini,
  - Analyserez et commenterez les résultats de vos campagnes à la direction,
  - Gérerez votre budget,
  - Proposerez toute forme d'action visant à optimiser nos ventes.
- Agé de 27/28 ans, de formation Bac + 5 (ESC, Sciences Po, Celsa, DESS Marketing...), votre expérience de 2/4 ans acquise dans l'**édition**, la **presse**, ou en **agence**, vous permet de bien maîtriser la conception-rédaction ainsi que les techniques de marketing direct dans une optique professionnelle.
- Cette fonction polyvalente est idéale pour exprimer et affirmer votre triple compétence : **marketing, conception, rédaction.**

Merci d'adresser CV, lettre de motivations et prétentions, sous référence TL/97/02/LM, à UN des TROIS Ressources Humaines 101, rue Saint-Lazare - 75009 Paris.

UN des TROIS

Conseil en dynamique Humaine

RL&A





Chef de produit

HEC, ESSEC, ESC...

Notre métier : **simplifier l'avenir de nos clients en leur proposant des produits d'assurance-vie, de prévoyance, d'épargne ou de couverture de retraite. Le goût de l'innovation, le sens de l'initiative et l'ouverture d'esprit caractérisent les 800 collaborateurs de notre groupe qui cultivent avec enthousiasme un véritable esprit d'entreprise, tourné vers l'avenir et l'international.**

Vous participerez à l'évolution de notre gamme de produits : vous prendrez en charge son suivi à partir de l'analyse des besoins, de la définition des tarifs et du choix des axes de communication. Responsable du suivi commercial de l'activité marketing direct, vous assurerez la mise en place des actions commerciales puis leur contrôle, et prendrez en charge la réalisation des différents outils nécessaires au reseau : études de rentabilité, brochures commerciales.

Attentif au marché et à la concurrence, vous suivrez de près les tendances sur le terrain pour proposer des nouveaux produits ou d'autres voies de commercialisation ainsi que les plans d'actions commerciales adaptés.

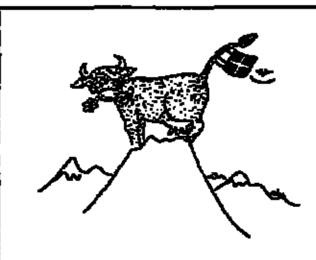
De formation supérieure (HEC, ESSEC, ESC...), vous avez une première expérience commerciale ou marketing de trois à cinq ans dans le domaine de l'assurance et de la finance. Créatif, ouvert, vous êtes doté de solides qualites rédactionnelles et d'un excellent sens de la communication et de la pédagogie pour coopérer avec des services très différents au sein de l'entreprise. A l'aise avec les chiffres, vous êtes habitué à travailler sur informatique.

Adressez votre dossier de candidature à Emmanuelle Babinet sous référence 6105 Compagnie Bancaire - 5, avenue Kléber - 75116 Paris ou retrouvez-nous sur le web : www.cie-bancaire fr





Dirigeants



20 millions de litres de lait pur de nos montagnes, 250 pro[...] marque et des produits reconnus, une équipe de 40 [...] recherchent un manager à la hauteur !
Doté d'une formation supérieure et d'une expérience significative dans notre univers, vous possédez les atouts d'un vrai chef d'entreprise.
Homme de défi, stratège aussi sensible à la performance qu'à la pérennité, vous saurez : • exploiter notre indépendance et l'authenticité de nos produits comme avantages concurrentiels • optimiser les ressources humaines et techniques de notre centre de profit.
Si vous êtes l'homme de la situation, prenez la responsabilité de diriger la **Coopérative Laitière de Chambéry.**

Directeur général

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. CLC 701, à Paul de Marigny. Abcys, BP 30, 74290 Veyrier. Confidentialité assurée.



MEDIA SYSTEM

Le Monde Economie le lundi *
Le Monde Emploi le mardi **
et la rubrique
Le Monde des Initiatives locales le vendredi ***
Trois rendez-vous
à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière

* daté mardi
** daté mercredi
*** daté samedi

[RÉGION PARISIENNE]

BRAS DROIT DU DG

Filiale d'un groupe européen de distribution, notre société a connu un fort développement grâce a des outils logistiques (entrepôts automatisés, livraisons sous 24 heures, qualité totale ...) et marketing (catalogues, marques distributeur, reseau, publicité nationale ...) qui ont prouve leur efficacité. L'objectif fixe à la France par la holding (13,5 Md de FF de CA, cotee en bourse) est de doubler le chiffre d'affaires d'ici cinq ans.

Pour se consacrer personnellement aux projets de développement en France et dans les pays européens rattachés, notre DG recherche son véritable "bras droit" pour prendre en charge les aspects de la gestion opérationnelle, et superviser les activites commerciales et logistiques

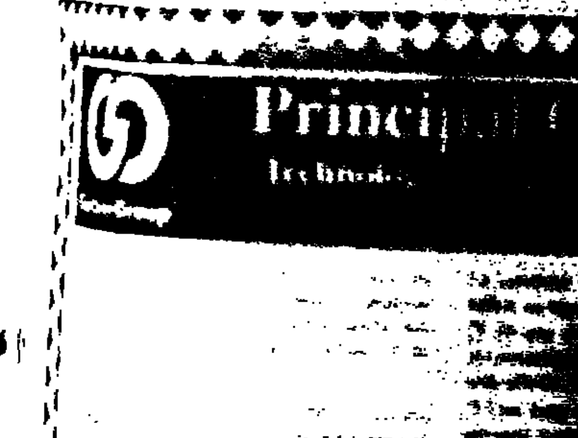
A 35/45 ans, de formation Bac + 4, vous avez prouvé vos qualités de gestionnaire, de manager et de commercial au sein d'une société de distribution.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant sur l'enveloppe la référence 697, à "Communiqué", 50-54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

(Pour faciliter le recrutement, nous insistons pour connaître vos prétentions et recevoir une photo).

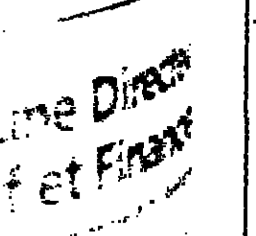
MEDIAPA

Gestion - Finance





Conseil et Audit



Carrières Internationales

Pour une importante Institution à Genève,
nous recherchons un/une

RESPONSABLE DES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET DE SAVOIR-FAIRE

Vous êtes au bénéfice d'une formation et d'un titre universitaire en médecine, sciences, économie ou droit et de quelques années d'expérience dans l'exploitation commerciale de la recherche et/ou de la protection de la propriété intellectuelle. Vous disposez d'une bonne connaissance du tissu économique et industriel européen. Vous parlez et écrivez le français, l'anglais et maîtrisez une troisième langue.

Rattaché(e) à la direction générale vous prenez totalement en charge l'indentification des innovations, l'analyse du marché et des débouchés commerciaux, la protection des résultats de la recherche, la prospection de clients et la négociation des contrats.

Ce poste d'envergure stratégique offre une large autonomie et nécessite des compétences élevées et de réelles qualités humaines.

Contactez-nous, nous vous garantissons la plus totale discrétion.

BG MANAGEMENT CONSULTANTS S.A.
24, AVENUE DE CHAMPEL CH-1206 GENÈVE
TÉL 022/347.22.88 FAX 022/347.25.76



ΚΤΗΜΑΤΟΛΟΓΙΟ Α.Ε.

ΠΡΟΣΚΛΗΣΗ ΕΚΔΗΛΩΣΗΣ ΕΝΔΙΑΦΕΡΟΝΤΟΣ ΓΙΑ ΤΗ ΘΕΣΗ ΤΟΥ ΓΕΝΙΚΟΥ ΔΙΕΥΘΥΝΤΗ

Η "ΚΤΗΜΑΤΟΛΟΓΙΟ Α.Ε.", ιδρύθηκε από την Ελληνική Κυβέρνηση με σκοπό τη μελέτη, σύνταξη και λειτουργία του Εθνικού Κτηματολογίου. *Πρόκειται για έργο* δεκαπενταετούς διάρκειας και προϋπολογισμού 300 δις δραχμών.

Η "ΚΤΗΜΑΤΟΛΟΓΙΟ Α.Ε." έχει έδρα την Αθήνα, λειτουργεί σύμφωνα με τους κανόνες της Ιδιωτικής Οικονομίας και δεν υπάγεται στην κατηγορία των Οργανισμών και Επιχειρήσεων του ευρύτερου δημόσιου τομέα. Η Εταιρία έχει προσλάβει *εξειδικευμένο οίκο στη Διοίκηση συναφών έργων (project management), που έχει ως αντικείμενο των υπηρεσιών* που θα προσφέρει, μεταξύ άλλων και τη Διεύθυνση του Τμήματος της Εταιρίας που θα ασκεί τη διοίκηση του έργου.

Ο Προϊστάμενος του τμήματος διοίκησης του έργου, θα υπάγεται ιεραρχικά στον Γενικό Διευθυντή, όπως και οι προϊστάμενοι όλων των άλλων τμημάτων και υπηρεσιών της Α.Ε.

Ο *Γενικός Διευθυντής, θα εισηγείται όλα τα θέματα στο* Δ.Σ., θα είναι υπεύθυνος για την υλοποίηση όλων των αποφάσεων του Δ.Σ. και θα αναφέρεται στο Δ.Σ. για όλα τα θέματα, εκτός των ειδικών εκείνων θεμάτων για τα οποία το Δ.Σ. με απόφαση του, θα έχει ορίσει για το σκοπό αυτό εντεταλμένο μέλος του, ή τρίτο. Στις κύριες αρμοδιότητες και ευθύνες του, περιλαμβάνονται *εκτός των άλλων και η καθημερινή λειτουργία της Εταιρίας, η διοίκηση του προσωπικού*, η οικονομική διαχείριση και η εκπροσώπηση της Εταιρίας στα πλαίσια των αποφάσεων του Δ.Σ.

Προκειμένου να πληρώσει τη θέση του Γενικού Διευθυντή της, η Εταιρία καλεί τους ενδιαφερόμενους να απαντήσουν στην παρούσα πρόσκληση / εκδήλωση ενδιαφέροντος.

Οι *ενδιαφερόμενοι πρέπει:*

- Να είναι πτυχιούχοι ΑΕΙ, ή διπλωματούχοι της ημεδαπής, ή ισότιμου ιδρύματος της αλλοδαπής. Θα προτιμηθούν άτομα με δίπλωμα μηχανικού και μεταπτυχιακές σπουδές, ιδιαίτερα σε τομείς διοίκησης, οργάνωσης επιχειρήσεων και οικονομικών.
- *Να έχουν σημαντική και αποδεδειγμένη εμπειρία υπεύθυνου στελέχους* σε σχεδιασμό διοίκηση και εκτέλεση, με σύγχρονες μεθόδους, αναπτυξιακών προγραμμάτων, ή έργων του Δημοσίου ή Ιδιωτικού τομέα. Θα συνεκτιμηθεί η ύπαρξη εμπειρίας ή συνεργασίας με διεθνείς οίκους ή οργανισμούς και ιδιαίτερα σε συναφές αντικείμενο.
- Να έχουν τουλάχιστο πενταετούς διάρκειας προϋπηρεσία και εμπειρία σε *διευθυντική θέση* διοίκησης ομάδων ατόμων υψηλού επιπέδου, επιφορτισμένων να επιτύχουν τους συνήθεις στον ιδιωτικό τομέα τεχνικούς ή επιχειρηματικούς στόχους.
- Να χειρίζονται άριστα την ελληνική και αγγλική γλώσσα.

Η θέση του Γενικού Διευθυντή, είναι πλήρους και αποκλειστικής απασχόλησης και θα καλυφθεί *από άτομο που θα ανταποκρίνεται στον πιο ικανοποιητικό βαθμό, στα παραπάνω προσόντα*. Ο Γενικός Διευθυντής θα προσληφθεί με σύμβαση εργασίας, ορισμένου χρόνου - τριετούς διάρκειας με αμοιβή ανάλογη των προσόντων και ικανοτήτων του, που θα αντιστοιχεί στο ύψος ανάλογων αμοιβών στην αγορά εργασίας.

***Οι ενδιαφερόμενοι, πρέπει να αποστείλουν*:**

- Αναλυτικό Βιογραφικό Σημείωμα.
- Περιγραφή των προσόντων και των ειδικών εμπειριών τους, που σχετίζονται με την παρούσα προκήρυξη
- Τεκμηρίωση του ενδιαφέροντος τους για την παρούσα θέση.
- Δήλωση για το διάστημα που θεωρούν αναγκαίο μετά την τυχόν επιλογή τους, για ανάληψη των καθηκόντων τους.

Όλα τα παραπάνω στοιχεία, θα θεωρηθούν αυστηρώς εμπιστευτικά.

Οι αιτήσεις θα αποστέλλονται με συστημένη επιστολή, που θα ταχυδρομηθεί μέχρι την 11/3/1997, *στη διεύθυνση:*

"ΚΤΗΜΑΤΟΛΟΓΙΟ Α.Ε." - Τιμ. Βάσσου 11-13, 115 21 ΑΘΗΝΑ - Τηλ. 64 64 934, 64 64 741

(Φάκελοι που θα έχουν ημερομηνία αποστολής μετά την 11/3/1997, δεν θα ληφθούν υπόψη.)

Responsable de recrutement

Dans le cadre de son développement sur *l'ASIE, cette entreprise du secteur* de la santé recherche un responsable de recrutement.

ASIE

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez vécu en Asie et vous avez acquis une première expérience en entreprise. Vous parlez couramment l'anglais ou le mandarin, ou éventuellement une autre langue orientale. Disponible pour de fréquents voyages à l'étranger, vous souhaitez vous associer au développement de l'entreprise en participant au recrutement de son personnel. *Une formation au recrutement vous sera assurée si vous n'avez pas déjà travaillé dans ce domaine.* Merci de faire parvenir votre dossier complet (lettre manuscrite, CV et photo) sous la référence 40408 à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui nous le transmettra.

MEDIA SYSTEM

L'Union postale universelle (UPU), institution spécialisée des Nations Unies, à Berne, en Suisse, recherche un

Consultant

☐ *Mission* : Analyser les procédures et méthodes appliquées à présent par l'UPU en matière de traduction de documents, de traitement de texte, de reproduction et de diffusion de documents. Faire des propositions visant à améliorer l'efficacité, individuellement et dans leur ensemble, des services concernés.

☐ *Qualifications* : Connaissance approfondie des questions linguistiques d'une organisation internationale et vaste expérience en matière de gestion de services de traduction et de production de documents.

☐ *Cahier des charges* : Contact : M. B. Déchanez, Bureau international de l'UPU, Weltpoststrasse 4, 3000 Berne 15, Suisse. Téléphone : +41 31 (031) 350 31 53 ; téléfax : +41 31 (031) 350 31 10.

Date limite pour les offres de service : **28 février 1997.**

DARAMIC

INGENIEUR COMMERCIAL GRANDS COMPTES

DARAMIC INC., filiale du groupe américain InterTech, nous sommes *le leader mondial* dans la conception, la fabrication et la distribution des séparateurs *de batterie.*

L'esprit ouvert du management de DARAMIC et la philosophie TQM jouent un rôle essentiel dans le succès d'un tel environnement dynamique et de haute technologie. *Ce sont les résultats obtenus grâce à* notre conception du Management prônant la **Qualité Totale qui nous ont valu, en 1993, le trophée de l'Environnement ainsi que le 1er prix Qualité Alsace en 1995 et, enfin, le prix français de la Qualité 1996.**

Vous aurez en charge toutes les plus grandes usines de fabrication de batteries de l'Europe du Sud-Ouest, la Grande-Bretagne, l'Afrique *du Nord. Vous assurerez l'entière responsabilité du suivi de toutes* les actions envers vos clients, y compris la conduite et la coordination avec la production et le technique.

Vous répondrez hiérarchiquement au Directeur Ventes et Marketing *Europe basé à Hambourg.*

Ambitieux, doté d'une forte personnalité et d'un bon esprit d'équipe, vous êtes prêt à voyager plus de 50 % de votre temps.

Diplômé d'une école supérieure de Commerce, vous possédez au minimum 3 à 4 années d'expérience dans la vente de produits très techniques au niveau international.

Vous êtes **obligatoirement trilingue français, anglais, allemand**. L'espagnol et/ou l'italien serait un plus. La connaissance et la pratique des outils informatiques sont indispensables.

Le poste, basé à Sélestat (67), est à pourvoir très rapidement.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre + CV + photo + prétentions), **Impérativement en Anglais**, à DARAMIC S.A. J. C. HAUTEFEUILLE - BP 149 - 67603 SELESTAT CEDEX.

OTC

MARKETING

INTERNATIONAL PRODUCT MANAGER

One of the world's fastest growing pharmaceutical corporations is seeking an International Product Manager. This position will initially be assigned to the U.S. headquarters for orientation and development, and then be *expected to move into a senior marketing role in the Western European* operations.

During tenure at the U.S. headquarters, the primary responsibility of this position will involve the creation, and development of all core strategies, tactics and operational plans required for the successful pre-marketing and launch of a major therapeutic product throughout the European Union (EU). *Prior to market introduction and commercialization, this position will be transferred and based in the EU where they will join the EU management* team and be assigned line management marketing responsibility for operational implementation of the product launch.

The successful candidate will have 7-10 years of experience in pharmaceutical marketing, including at least 3 years in product management with experience in the oncology, virology or anti-infective therapeutic areas involving institutional pharmaceutical products for a major pharmaceutical firm. *Previous demonstrated success with an international product launch is required.*

We offer excellent compensation, bonus, and complete benefits package. For immediate consideration, please fax your curriculum vitae to the United States, Attention: "GR/Marketing" **(310) 312-6031**

We are an Equal Opportunity Employer

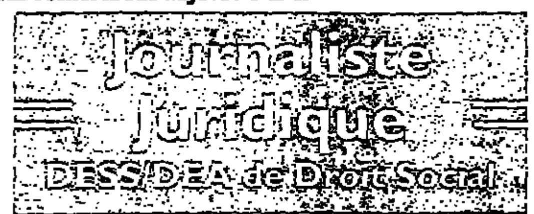
OTC

Pour insérer votre annonce dans
Le Monde Économie
et
Le Monde Emploi
Appelez
Le Monde Publicité
au
01-44-43-76-03
Fax : 01-44-43-77-32

Juristes - Ressources Humaines

Juristes - Ressources Humaines

Notre hebdomadaire appartient à un puissant groupe international de presse et d'édition. En plus de 40 ans, nous avons acquis par notre professionnalisme et notre rigueur une place prépondérante sur le marché de l'actualité sociale. Nous recherchons aujourd'hui un



Vous suivrez des thèmes aussi diversifiés que l'emploi, la protection sociale, le droit des étrangers, l'Europe sociale, la politique de la ville... Vous analyserez et commenterez les textes législatifs, rédigerez des synthèses sous forme de brèves ou de dossiers juridiques. Vous suivrez également les conférences de presse.

A 30/35 ans, de formation DESS/DEA de Droit Social avec si possible une bonne connaissance du Droit Administratif, vous possédez une solide expérience du secteur social acquise dans un organisme de protection sociale, une association de solidarité, chez un éditeur juridique ou au sein d'un support de presse spécialisée. Vous avez démontré de solides capacités rédactionnelles.

Un vrai goût pour l'actualité, pour la rédaction juridique et pour l'action sociale seront des facteurs déterminants.

Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant vos prétentions, à notre Conseil ORNICAR, 28 rue de la Trémoille, 75008 Paris, en notant la réf. A/1239 sur l'enveloppe.



Evidence



JURISTE
EN DROIT PUBLIC H/F

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris représente, conseille et informe les 2?? 000 entreprises de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne. Elle participe à l'aménagement et à l'équipement de Paris et de sa région. Chaque année, 12 000 étudiants et 40 000 adultes suivent des formations dans ses établissements d'enseignement. De ces multiples activités au cœur de l'économie découle tout un univers de métiers qu'elle vous propose de partager !

Le Service des Affaires Juridiques et Fiscales assure la consultation juridique demandée par les différents services ainsi que le traitement du contentieux et du recouvrement des créances de la CCIP.

Dans le cadre de ce service, vous effectuez des consultations juridiques et traitez des dossiers de contentieux administratifs.

Titulaire d'une maîtrise en Droit, diplômé d'un 3ème cycle de Droit Public et de Sciences Politiques (section "Service Public"), vous avez une expérience de 2 à 3 ans. Rigueur, aisance rédactionnelle sont nécessaires à ce poste.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence ALMO2272 à la CCIP - DRH - Mme DAIN, Responsable du Service Recrutement/Mobilité - 8 rue Chateaubriand 75008 PARIS.





OBC



Le Groupe BOEHRINGER INGELHEIM réalise 19 MdF de CA dans le monde. En France, avec 1 200 personnes et 4 sites industriels, le CA s'élève à plus de 1,4 MdF essentiellement dans le domaine pharmaceutique. La Direction des Ressources Humaines du Groupe en France, basée à Reims, recherche son

RESPONSABLE RÉMUNÉRATIONS AVANTAGES SOCIAUX

Rattaché au DRH, vous interviendrez sur l'ensemble des salariés du Groupe en France (1 200 personnes), encadrerez un Responsable Traitement des Rémunérations, une Assistante Paie et un Gestionnaire Administration Paie.

Vous proposerez la politique de rémunération de la société, assurerez sa mise en œuvre et veillerez à sa cohérence en interne et par rapport au marché dans les meilleures conditions de coûts, de délais, de motivations des collaborateurs et d'accompagnement des objectifs de l'entreprise à court et moyen termes.

Votre formation supérieure (Sup de Co, DESS...) est complétée par une première expérience dans une fonction similaire acquise en entreprise ou en cabinet. Vous possédez une expertise certaine en Droit Social et en informatique ainsi que le goût des chiffres. Vous maîtrisez l'anglais.

Intègre, autonome et rigoureux, vous avez l'esprit de synthèse et de réalisation et possédez une forte capacité d'écoute et de dialogue.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, prétentions, sous référence REM, à Eric Fénart-Béghin, BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE, 37-39 rue Boissière, 75016 Paris.

Évidence

Important groupe industriel renforce sa direction fiscale et recherche un

Fiscaliste Junior

Paris

Rattaché au Directeur Fiscal, vous êtes amené à intervenir sur l'ensemble des dossiers fiscaux européens du Groupe. Vous assurez, à cette occasion, un réel rôle de conseil auprès des opérationnels.

Vous intervenez tant en matière de fiscalité d'exploitation (déclarations, définition du périmètre d'intégration fiscale, TVA, etc.), que de fiscalité de structure (apports partiels d'actifs ...) et assurez le suivi des contentieux fiscaux.

Dans le cadre de vos missions, des déplacements sont à prévoir sur les sites opérationnels.

Agé d'environ 25 ans, vous justifiez d'une formation juridique et fiscale supérieure (DESS, DJCE) ou financière (ESC, Université de Gestion) et d'une première expérience (fiscale ou financière) idéalement acquise au sein d'un cabinet lié à un réseau d'audit international.

Vous souhaitez aujourd'hui vous orienter vers le métier de fiscaliste.

Un très bon niveau d'anglais est requis pour ce poste.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex ou de taper **votre CV sur le 36.17 MPage** sous réf. TM15972

MP Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

IMPORTANTE SOCIETE de notoriété mondiale, opérant dans le domaine des services de hautes technologies, recherche

Juriste généraliste

Au sein du Département Juridique, vous assurez un rôle d'assistance et de conseil auprès des différents services opérationnels, notamment pour l'élaboration des contrats et accords nationaux et internationaux. Vous supervisez également les procédures de recouvrement de créances.

A 28 ans environ, titulaire d'un **troisième cycle** en droit commercial ou droit des affaires, vous possédez un bon niveau en anglais (écrit et parlé) et justifiez d'une expérience réussie de plus de 3 ans, qui vous permet de maîtriser la rédaction de contrats et accords complexes.

Le poste est basé à **Paris**.

Des perspectives d'évolution de carrière intéressantes sont ouvertes à un candidat de valeur.

Merci d'adresser, sous réf. JGP, en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite, CV et photo à notre Conseil, qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

SM Conseil *3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS*

SOCIETE DE HAUTE TECHNOLOGIE

recherche son

RESPONSABLE JURIDIQUE ET RESSOURCES HUMAINES

Au sein de cette société de taille moyenne (250 personnes), filiale d'un groupe international, qui réalise les 3/4 de son chiffre d'affaires à l'étranger et est un des leaders mondiaux de son secteur, vous créez la fonction de Responsable Juridique et Ressources Humaines.

A ce titre, vos principales missions dans le domaine juridique seront d'assurer le conseil de premier niveau auprès de la Direction en matière de droit des sociétés, de la concurrence et de la distribution, de prendre en charge le secrétariat juridique de la société, de participer à la négociation, l'élaboration et la rédaction de contrats en français et en anglais et d'assurer l'interface avec les conseils extérieurs. Par ailleurs, vous reprenez en main l'administration du personnel (paye, déclarations sociales, droit social, ...) et mettrez en place les premiers éléments d'une véritable politique de ressources humaines.

Agé de 30-35 ans et de formation DESS ou DEA de droit complétée le cas échéant par une double formation, vous avez débuté au sein d'un cabinet d'avocat ou d'une Direction Juridique d'un groupe, avant d'évoluer vers des fonctions de Responsable Juridique dans une filiale d'un groupe étranger ou dans une société ouverte sur l'international. Vous aurez par la suite élargi votre domaine de compétences aux ressources humaines.

Anglais très courant indispensable.
Poste basé dans le sud de la France.
Rémunération attractive.
Merci d'adresser votre CV sous réf. 3117.

FAIRWAY Horizon, 40 rue La Pérouse 75116 Paris



RÉSEAU INTERNATIONAL D'AVOCATS D'AFFAIRES RECHERCHE

AVOCAT EN DROIT DES AFFAIRES

BASÉ À TOURS

A 30 ans environ, de formation DESS, DJCE, vous possédez 5 ans d'expérience dans ce domaine acquise en cabinet et vous pratiquez l'anglais.

Vous interviendrez, auprès de P.M.E. et de filiales de grands groupes, en droit des sociétés, droit fiscal, droit commercial et des contrats.

Votre aisance relationnelle, votre capacité d'écoute et le goût du travail en équipe pluridisciplinaire vous permettront de participer activement au développement du cabinet avec la synergie d'un grand réseau.

Ce poste requiert un bon niveau d'autonomie et l'expérience de la relation clientèle.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite sous réf. AV/FO à ETC Conseil
22bis, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS.



هكذا من الأصل

Le Monde des Cadres

Formation Professionnelle

Le Monde des Cadres